

#### SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rue du Bicentenaire 09000 SAINT PAUL DE JARRAT

Tél: 0561040900

Dossier de demande de Déclaration d'Utilité
Publique des travaux de captage de sources pour
l'alimentation en eau potable et de mise en place
des périmètres de protection - Dossier de
demande d'autorisation de traitement et de
distribution des eaux produites - Dossier de
déclaration au titre des articles L.214-1 à 6 du
Code de l'Environnement

## Captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol »

## Commune d'ORGIBET

#### Janvier 2021



luteforme l'ingénierie

#### SAS ATESYN

NAVASOL EcoCentre d'Affaires - ZI Les Pignès Lot 28

09 270 Mazères

Tél.: 05 81 06 16 84

Email: contact@atesyn.fr



#### CEREG

INNOPOLIS A - 1 149, rue la Pyrénéenne

31670 Labège

Tel: 05 61 73 35 38

Email: toulouse@cereg.com

## SOMMAIRE DETAILLE

A. RESUME NON T	rechnique	10
A.I. PRESENTATION	N DU DEMANDEUR ET DES PARTIES PRENANTES DU PROJET	11
A.II. OBJET DE LA D	EMANDE	11
A.III. INFORMATION:	S SUR LES INSTALLATIONS PROJETEES ET LE TYPE D'ENQUETE	11
A.IV. DEBITS SOLLIC	ITES	12
A.V. LOCALISATION	DES CAPTAGES	12
A.VI. CARACTERISTIC	QUES PHYSIQUES A PROXIMITE DES CAPTAGES	13
A.VII. CARACTERISTI	QUES ECOLOGIQUES A PROXIMITE DES CAPTAGES	13
A.VIII. INCIDENCES DU	J PROJET	14
A.IX. COMPATIBILIT	E DU PROJET	16
A.IX.1. SDAGE et S	AGE	16
A.IX.2. Zones de R	épartition des Eaux	16
A.IX.3. Patrimoine	naturel	16
A.X. MESURES CORF	RECTIVES ET COMPENSATOIRES	16
	UNES AUX PROCEDURES CODE DE LA SANTE PUBLIQUE I MENT	
B.I. PRESENTATION	N GENERALE	18
B.I.1. Présentation	on du demandeur et des parties prenantes du dossier	18
B.I.1.1. Présen	ntation du demandeur	18
B.I.1.2. Monta	ge du dossier	18
B.I.1.3. Service	es instructeurs	18
B.I.1.4. Hydro défini les périmèti	géologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la 3 res de protection	Santé ayan 18
	de gestion du service public d'alimentation en eau destinée à la consommatio	
B.I.2. Objet de la	demande	19
B.I.3. Collectivité	desservie par les captages	20
B.II. DELIBERATION	/s	21
B.III. PRESENTATION	N DE LA COMMUNE ET DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	22
B.III.1. Zones dess	ervies par le réseau public d'eau destinée à la consommation humaines	22
B.III.2. Démograph	hie et urbanisme	23
B.III.2.1. Démog	graphie	23
	nents	
B.III.3. Activités éc	conomiques	24
B.III.4. Documents	s d'urbanisme et prévention des risques	24
B.III.5. Evolution of	de la population	24

B.III.6	, Pat	rimoine culturel et historique	25
B.IV. F	RENSEI	GNEMENTS RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	26
B.IV.1 conso		ganisation générale actuelle de la production et de la distribution d'eau destinée on humaine de l'unité de distribution	
B.I	V.1.1.	L'unité de distribution	26
B.I	V.1.2.	Service public d'alimentation en eau potable	29
B.I	V.1.3.	Estimation de la production, de la distribution et de la consommation actuelle	30
B.IV.2	. Mo	difications envisagées dans le cadre du projet et modalités d'exécution des travaux	32
B.V. L	ES CAI	PTAGES ET LEURS ENVIRONS	34
B.V.1.	Ou	vrages de prélèvement faisant l'objet de la demande d'autorisation	34
B.V	<b>7.1.1.</b>	Localisation des captages	34
B.V	1.1.2.	Généralités	38
B.V	1.1.3.	Description détaillée des ouvrages de captage	39
B.V.2.	Gé	ologie, hydrogéologie, hydrologie et contexte environnemental des captages	41
B.V	7.2.1.	Contexte géologique et hydrogéologique autour des captages	41
B.V	1.2.2.	Contexte environnemental autour des captages	43
B.VI. E	BILAN I	BESOINS/RESSOURCES	52
B.VI.1	. La	ressource en eau	52
B.VI.2		besoins	
B.VI.3	. Le	bilan besoins/ressources	53
		MAXIMAL D'EXPLOITATION DEMANDE	
B.VIII.	ISPOS	ITIFS DE SURVEILLANCE PREVUS	55
B.VIII.	.1. Dis	positifs de surveillance et de contrôle	55
B.V	/III.1.1.	Surveillance et télésurveillance de la qualité de l'eau et des débits prélevés	55
		Contrôle de la qualité de l'eau	
B.VIII	2. Inf	ormation sur la qualité de l'eau distribuée	56
B.VIII.	.3. Ent	tretien des ouvrages	56
C. PIE	CES S	PECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE	57
C.1. C	QUALIT	E DES EAUX BRUTES, TRAITEMENT DE L'EAU ET DISTRIBUTION	58
C.I.1.	Eva	aluation de la qualité des eaux	58
C.1.2.	Dis	positifs de traitement des eaux	60
C.II. N	MESUR	ES DE PROTECTION DES EAUX BRUTES PRODUITES PAR LES CAPTAGES	61
C.II.1.	Ris	ques de pollution des eaux brutes produites par les captages	61
C.II.2.	Car	actéristiques des Périmètres de Protection, Immédiate, Rapprochée et Eloignée	61
C.II.3. captaį		positions spécifiques à mettre en œuvre pour protéger les eaux brutes produites p	
C.I.	1.3.1.	Périmètre de Protection Immédiate	
C.I.	1.3.2.	Périmètre de Protection Rapprochée	68
C.I.	I.3,3.	Périmètre de Protection Eloignée	70

C.III. ETAT PARCELLAIRE DES OUVRAGES DE PRODUCTION, STOCKAGE ET TRAITEMENT	71
C.IV. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX, ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX JUSTIFICATION DU PROJET	
C.IV.1. Echéancier prévisionnel et estimation du coût des travaux	73
C.IV.2. Justification du projet	75
D. PIECES SPECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE L'ENVIRONNEMENT	76
D.I. ANALYSE DES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE ANNEXEES A L'ARTICLE R.214-1 DU C L'ENVIRONNEMENT	
D.II. INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL	79
D.II.1. Incidences sur la ressource en eau	
D.II.1.1. Phase travaux	79
D.II.1.2. Phase exploitation	80
D.II.2. Incidences sur le risque d'inondation	81
D.II.3. Incidences sur les zones humides	81
D.II.4. Incidences sur les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique	81
D.II.5. Incidences sur les autres inventaires et zones de protection	82
D.II.6. Synthèse des incidences	82
D.III. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE	
D.IV. SYNTHESE DES MESURES CORRECTIVES OU COMPENSATOIRES ENVISAGEES	88
E. ANNEXES	89

## LISTE DES TABLEAUX

l'ableau 1 : Tableau récapitulatif du demandeur et des parties prenantes du dossier1
l'ableau 2 : Tableau récapitulatif des caractéristiques physiques de l'état initial du projet1
lableau 3 : Tableau récapitulatif des caractéristiques écologiques de l'état initial du projet1
Fableau 4 : Synthèse des incidences en phase travaux et en phase exploitation1
Fableau 5 : Evolution de la population d'Orgibet (source : INSEE)2
Fableau 6 : Evolution des logements de la commune d'Orgibet (Source : INSEE)2
Fableau 7 : Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 sur la commune d'Orgibet (Source NSEE)
Fableau 8 : Tarif 2020 du SMDEA (Source : SMDEA)
l'ableau 9 : Evolution des volumes annuels d'eau destinée à la consommation humaine produits entre 2015 e 2017 sur le territoire de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (source : SMDEA)3
l'ableau 10 : Evolution des volumes annuels d'eau destinée à la consommation humaine consommés entre 201 et 2017 sur le territoire de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (source : SMDEA)
l'ableau 11 : Caractéristiques des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine de Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol »
Fableau 12 : ZNIEFF et critères d'intérêt localisés au droit des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et Paillol » (Source : INPN)
Fableau 13 : Débits disponibles sur les sources de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou et « Paillol » (Source : SMDEA/Cereg juillet 2019))5
Fableau 14: Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la production sur les années 2015 à 2019 (Source ARS Occitanie)5
Fableau 15 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la distribution sur les années 2015 à 2019 (Source ARS Occitanie)
l'ableau 16 : Synthèse des données bactériologiques de l'ARS entre 2015 et 2019 (Source : ARS Occitanie)5
Fableau 17 : Caractéristiques des périmètres de protection du captage de « Paillol »6
l'ableau 18 : Caractéristiques des périmètres de protection des captages de « Lamousquère Cap réservoir »6
Fableau 19 : Etat parcellaire des PPI, PPR et PPE des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol 7
Tableau 20 : Echéancier prévisionnel des travaux prévus pour le captage de « Paillol »7
l'ableau 21 : Echéancier prévisionnel des travaux prévus pour le captage de « Lamousquère Cap réservoir ».7
Fableau 22 : Echéancier prévisionnel des travaux prévus sur le réservoir de « La Mousquère », le traitement ( 'UDI7
l'ableau 23 : Echéancier prévisionnel des travaux prévus pour le raccordement de l'UDI de « Ruhau »7
Fableau 24 : Synthèse des incidences en phase travaux et en phase exploitation8

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Localisation des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source : Géoportai
Illustration 2 : Territoire communal d'Orgibet et captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol (Source : Géoportail)
Illustration 3 : Localisation de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et du hameau de « Ruhau » (Source : SMDE/
Illustration 4 : Cartographie générale de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (Source : Géoportail)2
Illustration 5 : Synoptique des infrastructures d'eau potable de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (Source SMDEA)
Illustration 6 : Captage de « Paillol » (Source : CEREG, 2019)
Illustration 7 : Captage de « Lamousquère Sup Nardiou » (Source : CEREG, 2019)2
Illustration 8 : Captage de « Lamousquère Cap réservoir » (Source : CEREG, 2019)2
Illustration 9 : Localisation des ouvrages de l'UDI « Orgibet Lamousquère » (Source : SMDEA)2
Illustration 10 : Localisation des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » par rapport au centre bourg d'Orgibet (Source : Géoportail)
Illustration 11 : Situation cadastrale des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source Géoportail)
Illustration 12 : Situation cadastrale du captage de « Lamousquère Cap réservoir » (source : GE infra géomètre – experts)
Illustration 13 : Situation cadastrale du captage de de « Paillol » (source : GE infra géomètres – experts)3
Illustration 14 : Clichés du captage de « Paillol » (Source : CEREG, 2019)
Illustration 15 : Clichés du captage de « Lamousquère Cap réservoir » (Source : CEREG, 2019)3
Illustration 16 : Synoptique du captage de « Paillol » (Source : SATESE, modifiée CEREG)
Illustration 17 : Cliché de l'intérieur du captage de « Paillol » (Source : CEREG, 2019)4
Illustration 18 : Synoptique du captage de « Lamousquère Cap réservoir » (Source : SATESE, modifiée CEREC
Illustration 19 : Cliché de l'intérieur du captage de « Lamousquère Cap réservoir » (Source : CEREG, 2019)4
Illustration 20 : Contexte géologique du territoire (Source : BD Charm50 BRGM, Scan25 IGN)4
Illustration 21 : Descriptif de la masse d'eau FRFG049 « Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro o0 (Source : SIE Adour Garonne)
Illustration 22 : Localisation des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sur fon topographique IGN (Source : Scan25 IGN)
Illustration 23 : Occupation des sols à proximité immédiate des captages de « Lamousquère Cap réservoir » « Paillol » (Source : BD Ortho IGN)
Illustration 24 : Clichés de l'environnement immédiat des captages de « Paillol » et « Lamousquère Ca réservoir » (de gauche à droite) (Source : CEREG, 2019)
Illustration 25 : Bassin-versant des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source : BD Orth IGN)
Illustration 26 : Registre parcellaire graphique à proximité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et Paillol » (Source : BD Ortho IGN, RPG2017)

ustration 27 : Occupation du sol à proximité immédiate du bassin versant des captages de « Lamousquère Ca servoir » et « Paillol » (Source : BD Ortho IGN, Corine Land Cover 2018)4
ustration 28 : Contexte hydrographique autour des captages (Source : SIE Adour-Garonne)4
ustration 29 : Localisation des zones humides (Source : http://sig.reseau-zones-humides.org/)
ustration 30 : Localisation de la ZNIEFF 730012080 « Sud de la vallée de la Bellongue » (Source : Géoporta
ustration 31 : Localisation de la ZNIEFF 730012102 « Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et aute vallée du Lez » (Source : Géoportail)
ustration 32 : Périmètres de Protection du captage de « Paillol » sur fond cadastral (Source : M. David LABA 019, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé)
ustration 33 : Périmètres de Protection du captage de « Lamousquère Cap réservoir » sur fond cadastr ource : M. David LABAT, 2019, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministè argé de la Santé)
ustration 34 : Périmètres de Protection des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sur for pographique IGN (Source : M. David LABAT, 2019, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygièn ablique par le Ministère chargé de la Santé)
ustration 35 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.I6
ustration 36 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.I6
ustration 37 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.R6
ustration 38 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.R

## **PREAMBULE**

Le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA) exploite actuellement les captages de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillol » situés sur la commune d'Orgibet pour l'alimentation en eau potable des hameaux de La Mousquère, La Cobe, La Riole, Serenne et Bernech sur la commune d'Orgibet, adhérente au SMDEA.

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillol » permettent l'alimentation en eau potable de l'Unité Distribution Indépendante (UDI) de « Orgibet Lamousquère ».

Actuellement, l'exploitation de ces captages ne fait l'objet ni d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), ni d'une autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine, ni d'une autorisation de prélèvement de l'eau au titre du Code de l'Environnement.

Dans ce contexte, le SMDEA a entrepris une démarche de régularisation administrative de deux ces captages (« Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol », le captage de « Lamousquère Sup Nardiou » devant être abandonné en raison d'un trop faible débit d'exploitation et de besoins en eau couverts par les deux autres captages). M. David LABAT, hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé, a été désigné en juillet 2019 pour se prononcer sur leur exploitation et pour définir leurs périmètres de protection. Ceci, dans le but de protéger, de sécuriser et de pérenniser la ressource en eau.

Le SMDEA envisage également le raccordement du hameau de « Ruhau » à l'UDI de « Orgibet Lamousquère ». Ce hameau est actuellement alimenté par une ressource de mauvaise qualité présentant de nombreuses nonconformités.

L'eau captée par les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » est d'origine souterraine (source). Les sources captées n'alimentent aucun cours d'eau. Elles sont situées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

La procédure réglementaire doit conduire à un arrêté préfectoral regroupant :

- Une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » au titre de l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement et de protection au titre de l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique;
- Une autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L. 1321-7 du Code de la Santé Publique;
- Une autorisation de prélèvement de l'eau au titre de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement. Le projet, examiné au regard de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement, appelle une déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0., relative au prélèvement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

La demande d'autorisation de prélèvement porte sur 9,5 m3/j.

Dans le cadre de la démarche administrative engagée, le groupement ATESYN – CEREG a été mandaté par le SMDEA pour réaliser le présent dossier de régularisation administrative.

Le présent dossier constitue la demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » en application du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement, la demande d'autorisation de distribuer l'eau pour la consommation humaine ainsi que la déclaration du prélèvement au titre de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement puisque les sources captées sont situées en Zone de Répartition des Eaux (rubrique 1.3.1.0).

#### Le présent dossier comprend :

- Un résumé non technique ;
- Les pièces communes aux procédures Code de la Santé Publique et Code de l'Environnement :
  - Une présentation générale ;
  - Les délibérations du SMDEA;
  - Une présentation générale de la commune d'Orgibet ;
  - o Des renseignements relatifs aux infrastructures de l'Unité de Distribution ;
  - Une présentation des captages et de leurs environs ;
  - L'étude du bilan besoins/ressource en eau ;
  - Le régime maximal d'exploitation demandé;
  - Les dispositifs de surveillance prévue.
- Les pièces spécifiques à la procédure Code de la Santé Publique :
  - Des renseignements sur la qualité des eaux brutes produites par les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et sur le traitement;
  - Des renseignements relatifs à la protection des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol »;
  - L'état parcellaire des ouvrages de production, de stockage et de traitement de l'eau;
  - L'échéancier prévisionnel des travaux, l'estimation du coût des travaux et la justification du projet.
- Les pièces spécifiques à la procédure Code de l'Environnement :
  - L'analyse des rubriques de la nomenclature annexée au R.214-1 du Code de l'Environnement;
  - Une présentation des incidences du projet sur le milieu naturel;
  - Une analyse de la compatibilité au SDAGE ;
  - Une présentation des mesures correctives ou compensatoires envisagées.

Les éléments graphiques nécessaires au rapport ont été intégrés dans le corps du présent dossier.

## A. RESUME NON TECHNIQUE

## A.I. PRESENTATION DU DEMANDEUR ET DES PARTIES PRENANTES DU PROJET

Le tableau ci-dessous reprend les différentes parties prenantes du dossier.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif du demandeur et des parties prenantes du dossier

Demandeur	SMDEA			
Montage du dossier	ATESyn, CEREG			
Services instructeurs	DDT/SER/SPEMA Délégation de l'Ariège			
Services instructeurs	ARS Occitanie, Délégation départementale de l'Ariège			
Hydrogéologue agréé	David LABAT			

## A.II. OBJET DE LA DEMANDE

Le présent dossier porte la demande de régularisation administrative des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et de l'utilisation de l'eau aux fins de consommation humaine en application des articles L.1321-2 et L1321-7 du Code de la Santé Publique.

La demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est sollicitée au titre de l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement pour la dérivation de l'eau des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et au titre de l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique pour l'instauration des périmètres de protection correspondants.

Par ailleurs, les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont localisés dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Le présent dossier concerne également la déclaration du prélèvement au titre de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement (rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature Eau).

## A.III. INFORMATIONS SUR LES INSTALLATIONS PROJETEES ET LE TYPE D'ENQUETE

Dans la procédure administrative conduisant à la régularisation administrative des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol », une **enquête publique devra être réalisée** en vertu des dispositions des articles R. 112-1 à R. 112-24 du Code de l'Expropriation. Cette procédure vise à permettre la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) introduite par l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement, reprise par l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique. Ce dernier article prévoit la délimitation des périmètres de protection autour des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine et les prescriptions dans ces périmètres de protection. Il s'agit là d'une enquête d'Utilité Publique organisée afin de recueillir l'avis des propriétaires lorsqu'un projet porte est susceptible de porter atteinte au droit de propriété (activités réglementées, servitudes, voire expropriation le cas échéant). Cette enquête d'Utilité Publique sera suivie d'une enquête

parcellaire destinée à identifier les propriétaires des parcelles comprises dans les Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée afin de mener à son terme les procédures d'acquisition des parcelles du PPI et de notification des servitudes dans le PPR.

## A.IV. DEBITS SOLLICITES

Le débit d'exploitation maximal sollicité est de 9,5 m3/j.

## A.V. LOCALISATION DES CAPTAGES

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont implantés sur la commune d'Orgibet (INSEE 09219) et desservent les hameaux de La Mousquère, La Cobe, La Riole, Serenne et Bernech.

Orgibet est situé dans le département de l'Ariège en région Occitanie.

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont situés, pour le plus éloigné, à environ 2,8 km (à vol d'oiseau) du centre-bourg d'Orgibet comme illustré en suivant.

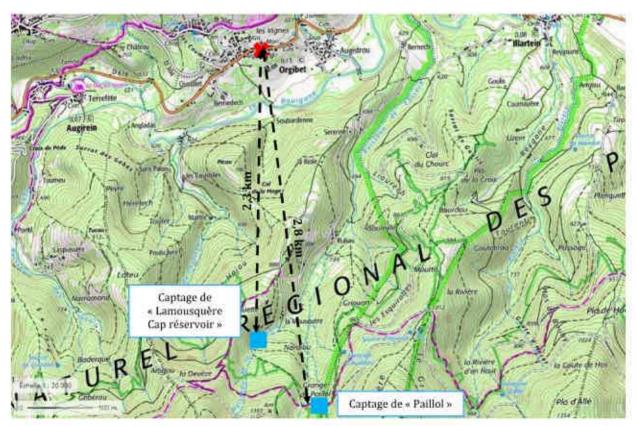


Illustration 1 : Localisation des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source : Géoportail)

## A.VI. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES A PROXIMITE DES CAPTAGES

Le tableau suivant synthétise les données concernant les caractéristiques physiques à proximité des captages.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des caractéristiques physiques de l'état initial du projet

Thème	Enjeux
Occupation du sol	Forêts de feuillus, pelouses et pâturages naturels
Géologie et hydrogéologie	Terrains de type Flysh noir, ardoisier, de la Ballongue datés des niveaux Albien moyen à Cénomanien inférieur mais aussi provenir des colluvions déposées en fond de vallons FRFG049 « Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro o0 »
Hydrographie	En zone de répartition des eaux Hors zone vulnérable Hors zone sensible Ruisseau de la Mousquère (captage de « Lamousquère Cap réservoir ») Ruisseau de Cassech (captage de « Paillol »)

## A.VII. CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES A PROXIMITE DES CAPTAGES

Le tableau suivant synthétise les données concernant les caractéristiques écologiques développées dans l'analyse de l'état initial de la zone à proximité des captages.

Tableau 3 : Tableau récopitulatif des caractéristiques écologiques de l'état initial du projet

Thème	Enjeux			
ZNIEFF/ZICO	Inclus dans : ZNIEFF de type I, « Sud de la vallée de la Bellongue » (730012080) ZNIEFF de type II, « Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez » (730012102)			
Natura 2000	Aucune zone Natura 2000 identifiée à proximité des captages			
Zones humides	Aucune zone humide inventoriée identifiée à proximité des captages			
Autres inventaires et PNR Pyrénées ariégoises zones de protection Hors APPB, RNN, RNR, PN, RAMSAR et forêt domaniale ou				
Environnement immédiat captage	Forêt de feuillus			

## A.VIII. INCIDENCES DU PROJET

Le tableau ci-dessous synthétise les incidences prévisibles notables ou non du projet, avant d'éventuelles mesures d'évitement et de réduction.

Le code couleur utilisé tient compte de l'intensité de l'incidence :

- Positive = bleu
- Nulle = gris
- Négligeable = vert
- Notable = jaune

Tableau 4 : Synthèse des incidences en phase travaux et en phase exploitation

Thématiques	Facteurs	Incidences prévisibles des travaux	Incidences prévisibles de l'exploitation	Observations		
		Negligeable	Nulle	Des risques de pollutions chroniques ou accidentelles en phase chantier mais des règles de chantier à respecter		
	Eaux souterraines			Mise en place des périmètres de protection et respect des préconisations de l'arrêté de DUP.		
	CHANGE STOPHERS AND MAY SHE			Traitement réalisé au niveau du réservoir et aucun produit déversé vers le milieu naturel.		
				Aucun produit palluant utilisé autour des captages.		
Milieu	Eaux de ruissellement et imperméabilisation sols	Nulle	Nulle Nulle Aucune surface autre que c existants, ne sera imperméd			
physique	Milieu aquatique superficiel	Nulle	Négliyeable	Trop-plein au niveau des captages. Prélèvement du seul débit nécessaire à l'exploitation.		
	Qualité eaux superficielles	Nulle	Notte	Mise en place des périmètres de protection et respect des préconisations de l'arrêté de DUP. Traitement réalisé au néveau du réservoir et aucun		
				produit déversé vers le milieu naturel. Aucun produit polluant utilisé autour des captages.		
	Risque d'inondation	Nulle	Nulla	Localisation hors zone inondable.		
	Milieu terrestre	Négligeable	Nulle	Ouvrages existants.		
Habitats et	Continuité écologique	Nulle	Nulle	Travaux de courte durée et de faible emprise.  Ouvrages existants, pas de destruction d'habitats		
biocénose	Ecologie générale et milieux traversés	Négligeable	Nulle	(de type zones humides) ou d'espèces. Pas d'incidences sur le Desman des Pyrénées.		
	Usages de l'eau	Nulle	Nulle	Aucun autre usage de l'eau.		
	Usages proches	Nalle	Nulle	Aucun autre usage à proximité.		
	Sécurité publique et sûreté des ouvrages	Négligéabli	Negligeable	Configuration topographique du secteur garantie la sécurité:		
Milian humain	: Im 27 (2m 2011)1927			Entretien régulier des ouvrages.		
Milieu humain	Impact sonore	Négligeable	Nulle	Très peu de travaux, courte période.		
	Qualité de l'air	Negligenble	Nulle	Aucun rejet dans l'atmosphère		
	Patrimoine culturel	Nulle	Nulle	Hors périmètre de site classé/inscrit.		
	Impact paysager	Négligeable	Negligenble	Faible ampleur par rappart aux captages existants.		

## A.IX. COMPATIBILITE DU PROJET

#### A.IX.1. SDAGE et SAGE

La commune d'Orgibet est localisée dans le bassin hydrographique Adour-Garonne. Le projet est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021.

La commune est également concernée par le périmètre du projet de SAGE des « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises ».

## A.IX.2. Zones de Répartition des Eaux

Les captages de de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont localisés dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) « Bassin de la Garonne à l'aval de Saint-Gaudens et à l'amont de Langon ». De ce fait, le projet fait l'objet d'un dossier de déclaration du prélèvement au titre de la rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement.

### A.IX.3. Patrimoine naturel

Les captages de de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » ne sont pas localisés au sein d'un site Natura 2000.

## A.X. MESURES CORRECTIVES ET COMPENSATOIRES

Le paragraphe suivant synthétise les mesures correctives envisagées :

- En phase travaux :
  - Respect des règles générales de chantier ;
- En phase exploitation :
  - Amélioration du rendement sur le réseau d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

## B. PIECES COMMUNES AUX PROCEDURES CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ET CODE DE L'ENVIRONNEMENT

## B.I. PRESENTATION GENERALE

## B.I.1. Présentation du demandeur et des parties prenantes du dossier

#### B.J.1.1. Présentation du demandeur

Nom: SMDEA

Adresse: rue du bicentenaire, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT

Représenté par : Christine TEQUI

Les travaux de sécurisation des ouvrages de captage seront réalisés sous maîtrise d'œuvre intégrée à la maîtrise d'ouvrage, le SMDEA disposant des compétences techniques appropriées.

### B.I.1.2. Montage du dossier

Nom: ATESyn, CEREG

Adresse: Navasol Ecocentre d'affaires - ZI Les Pignès Lot 28 - 09270 MAZERES

Personne à contacter : Sophie PRIVAT

Tél: 05.81.06.16.84 Mail: contact@atesyn.fr

#### B.I.1.3. Services instructeurs

Nom : DDT /SER/SPEMA Délégation de l'Ariège

Adresse: 10 rue des Salenques, BP 10102 - 09007

Foix cedex

Tél: 05.61.02.15.73

Nom : ARS Occitanie, Délégation départementale de l'Ariège

Adresse: 1, boulevard Alsace Lorraine, BP 30076,

09008 Foix Cedex

Tél: 05.34.09.36.36

## B.I.1.4. Hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé ayant défini les périmètres de protection

Nom: David LABAT

## B.I.1.5. Mode de gestion du service public d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine

La gestion de l'ensemble du système d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine (production, traitement, adduction, stockage et distribution) de l'Unité de Distribution de « Orgibet Lamousquère » est assurée par le SMDEA.

## B.I.2. Objet de la demande

La demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est sollicitée au titre de l'article L.215-13 du Code de l'Environnement pour la dérivation de l'eau des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et au titre de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique pour l'instauration des périmètres de protection correspondants.

L'autorisation d'utiliser l'eau captée pour la consommation humaine est sollicitée au titre de l'article L.1321-7 du Code de la Santé Publique.

#### ✓ Informations sur les installations projetées et le type d'enquête

Dans la procédure administrative conduisant à la régularisation administrative des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » une **enquête publique devra être réalisée** en vertu des dispositions des articles R. 112-1 à R. 112-24 du Code de l'Expropriation. Cette procédure vise à permettre la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) introduite par l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement, reprise par l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique. Ce dernier article prévoit la délimitation des périmètres de protection autour des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine et les prescriptions dans ces périmètres de protection. Il s'agit là d'une enquête d'Utilité Publique organisée afin de recueillir l'avis des propriétaires lorsqu'un projet est susceptible de porter atteinte au droit de propriété (activités réglementées, servitudes, voire expropriation le cas échéant). Cette enquête d'Utilité Publique sera suivie d'une enquête parcellaire destinée à identifier les propriétaires des parcelles comprises dans les Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée afin de mener à son terme les procédures d'acquisition des parcelles du PPI et de notification des servitudes dans le PPR.

#### ✓ Situation par rapport au Code de la Santé Publique

Les captages de de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » n'ont fait l'objet d'aucun acte récent de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et ne font l'objet d'aucune dérogation concernant la qualité des eaux ou concernant le Périmètre de Protection Immédiate.

Le présent dossier porte la demande de régularisation administrative des captages et de l'utilisation de l'eau aux fins de consommation humaine en application des articles L.1321-2 et L1321-7 du Code de la Santé Publique.

#### ✓ Situation par rapport au Code de l'Environnement

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont localisés dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

Le projet est à examiner au regard de l'ensemble des rubriques de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement : eu égard des débits sollicités (< 8 m³/h), il appelle déclaration au titre de la seule **rubrique 1.3.1.0**.

Le projet n'appelle aucune mesure particulière relative à la préservation du patrimoine naturel au regard des dispositions de la Section 1 du Chapitre Ier du Titre Ier du Livre IV de la partie législative du Code de l'Environnement.

Le présent dossier concerne la demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » au titre des dispositions du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement, la demande d'autorisation de distribuer l'eau pour la consommation humaine ainsi que la déclaration du prélèvement au titre de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement puisque les sources captées sont situées en Zone de Répartition des Eaux (rubrique 1.3.1.0).

## B.I.3. Collectivité desservie par les captages

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont implantés sur la commune d'Orgibet (INSEE 09219). Il s'agit d'une commune située sur le Couserans. Au sud-ouest du département de l'Ariège (09), en région Occitanie.

Un extrait de la carte IGN présentant la localisation de la commune dans le département, les limites communales et la localisation des captages est présenté ci-dessous.

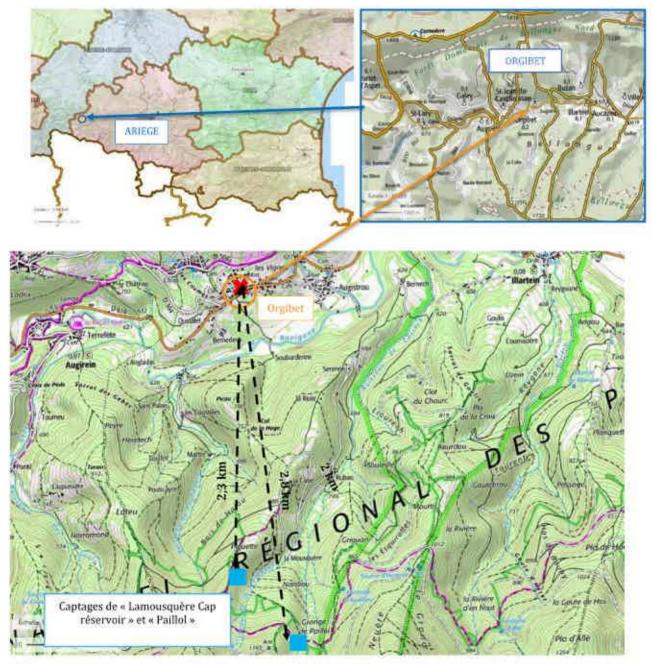


Illustration 2 : Territaire communal d'Orgibet et cuptages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Puilloi » (Source : Géoportail)

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » produisent l'eau destinée à la consommation humaine de l'Unité de Distribution (UDI) de Orgibet Lamousquère ». Sur cette UDI, la population permanente est de 10 habitants. La population de pointe est de l'ordre de 20 habitants.

A noter, à la demande du SMDEA, nous intègrerons le raccordement futur du hameau de « Ruhau ». En effet, ce hameau est actuellement alimenté par une ressource de mauvaise qualité présentant de nombreuses non-conformités. Ce hameau compte 4 habitants et sa population en pointe est de 5 habitants.

## B.II. DELIBERATIONS

Délibération du SMDEA pour engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et pour obtenir l'autorisation de traiter l'eau avant de la distribuer au public

Délibération du SMDEA approuvant le dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol », demandant l'ouverture d'une procédure de type « Loi sur l'Eau » et donnant délégation au Président pour signer et s'engager en son nom

## Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

## du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

#### Délibération n° 2269

L'an Deux Mille Vingt et le 18 Novembre de 18h00 à 19h45, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

#### Présents :

Mesdames Elisabeth CLAIN, Christine TEQUI

Messieurs Henri BENABENT, Jean-Claude COMBRES, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, René MASSAT, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Marc TEISSEIRE, André VIDAL.

Présents par visioconférence : Messieurs Daniel BESNARD, Alain MAYODON, Alain ROCHET, Pierre VIEL

Excusés: Messieurs Raymond BERDOU, Jean-Pierre BOIX, Augustin BONREPAUX Jean CAZANAVE, Jean-Luc COURET, Patrick LAFFONT, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE

Absent: Messieurs Jean-Paul FERRE, Christian LOUBET

#### Procuration:

Madame Christine TEQUI a pouvoir de Messieurs Augustin BONREPAUX, Louis MARETTE Madame Elisabeth CLAIN a pouvoir de Monsieur Jean-Luc COURET Monsieur René MASSAT a pouvoir de Messieurs Raymond BERDOU, Jean-Pierre BOIX Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Monsieur Jean CAZANAVE Monsieur André VIDAL a pouvoir de Monsieur Patrick LAFFONT Monsieur Jean-Claude SERRES a pouvoir de Monsieur Marc SANCHEZ

#### Objet

Approbation des dossiers d'instruction pour la mise en conformité des périmètres de protection des captages concernant l'Appel à Projet « Protection et Qualité de l'Eau »

Madame la Présidente rappelle que l'exploitation de l'ensemble des captages faisant partie de l'Appel à Projet « Protection et Qualité de l'Eau » (délibération n°1767 du 20/03/2017) ne fait l'objet ni d'une Déclaration d'Utilité Publique ni d'une autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine.

Le SMDEA a fait le choix d'utiliser ces ressources pour l'alimentation en eau potable des abonnés concernés. Pour ce faire, une démarche de régularisation administrative de ces captages a été entreprise.

Les dossiers d'instruction nécessaires à la régularisation vis-à-vis de la réglementation en matière d'eau potable ont été établis (Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement) pour le captage de Ríou Sourd (Commune de Bonac-Irazein) ainsi que pour les captages de Paillol et de Lamousquére (Commune d'Orgibet).

La procédure réglementaire doit conduire à un arrêté préfectoral regroupant :

- une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux au titre de l'article L 215-13 du Code de l'Environnement et de protection au titre de l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique;
- une autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L1321-7 du Code de la Santé Publique.

Les principaux éléments de ces dossiers, comprenant notamment un rapport technique très complet, sont exposés ci-après ;

#### Prélèvement

Commune	Nem UDI	Nom Gaptage	Prélévement (m3/h)	Prélèvement (l/s)
BONAC IRAZEIN	BALACET	RIOU SOURD	0.60	0.17
ORGIBET	ORGIBET LAMOUSQUERE	PAILLOL ET LAMOUSQUERE CAP RESERVOIR	0.39	0.10

### Périmètres de protection

En vue de la protection des ressources en eau, les hydrogéologues agrées en matière d'hygiène publique ont prescrit des périmètres de protection immédiates, rapprochées et éloignées.

	PPI				PPR		
Nom Captage	Emprise	Coût des travaux	Type d'acquisition	Estimation du montant de l'acquisition	Cout total du PPi	Emprise	Cout d'indemnisation
RIOU SOURD	3420 m²	75 060 €	ONF			98.2 ha	(ONF en majorité)
PAILLOL	432 m²	24 200 €	Privé	••		126 961 m²	3 808,83 € (+ONF
LAMOUSQUERE CAP RESERVOIR	665 m²	29 000 €	Privé			146 943 m²	pour partie) 4 408,29 € (+ONF pour partie)

<sup>\*</sup>Indemnisation ONF non comptabilisée

#### > Traitement

Nom Captage	Traitement	
	Système	Coût
RIOU SOURD	Traitement (Chlore gazeux + branchement + télésurveillance)	15 000 €
PAILLOL ET LAMOUSQUERE CAP RESERVOIR	Traitement (UV au niveau du nouveau réservoir – branchement électrique sur 260 ml - création d'un regard) + télésurveillance	20 000 €
Cout TOTAL Traitement		35 000 €

### Coût global

Commune	Nom Captage	Coût global
BONAC IRAZEIN	RIOU SOURD	103 569 €
ORGIBET	PAILLOL ET LAMOUSQUERE CAP RESERVOIR	84 180 €
out TOTAL Travaux PP e 'acquisition des parcelles	t Traitement + imprévus (15%) mais sans le coût des PPI et le coût d'indemnisation des parcelles gérées par l'ONF	187 749 €

<sup>\*\*</sup>estimation des domaines à demander pour enquête parcellaire

AR CONTROLE DE LEGALITE : 009-250901873-20201125-2269-DE en date du 25/11/2020 : REFERENCE ACTE : 2269

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

### APPROUVE

ledit rapport.

### **APPROUVE**

les dossiers relatifs à la réglementation administrative des captages cités ci-dessus.

### **APPROUVE**

l'instauration des périmètres de protection en qualité de maître d'ouvrage.

#### **AUTORISE**

Madame la Présidente, ou son délégataire, à solliciter l'ouverture de l'enquête publique prescrite par la réglementation.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente du SMDEA

Christine TEQUI

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau ét d'Assainissement de l'Ariège Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du 2.5 NUV 2021 Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un détai de deux

mois a compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le 2 5 NOV 2028

La Présidente Christine TEOUI

Recu en Préfecture le 3 0<sup>2</sup> NOV. 2020

## B.III. PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE L'UNITE DE DISTRIBUTION

## B.III.1. Zones desservies par le réseau public d'eau destinée à la consommation humaines

L'ensemble de la population de l'Unité de Distribution de « Orgibet Lamousquère » est actuellement alimenté en eau par les captages de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillol ». Le secteur desservi par ces captages est les hameaux de La Mousquère, La Cobe, La Riole, Serenne et Bernech. A terme, le hameau de « Ruhau » sera également raccordé sur cette Unité de Distribution (problème de non-conformité de l'eau distribuée sur l'UDI de « Ruhau »).

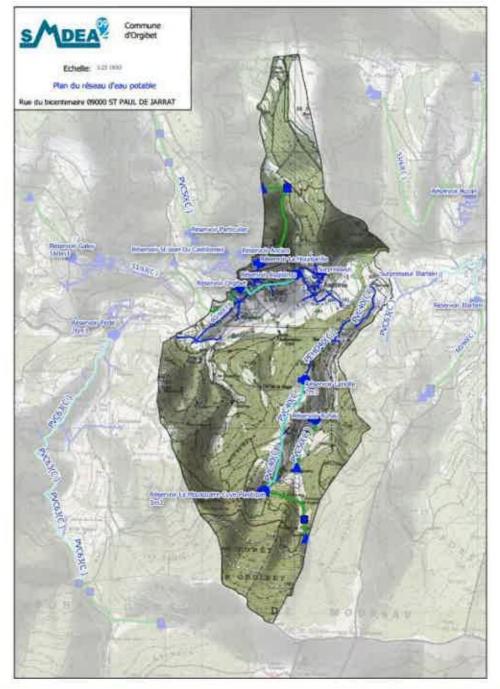


Illustration 3 : Localisation de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et du hameau de « Ruhau » (Source : SMDEA)

## B.III.2. Démographie et urbanisme

### B.III.2.1. Démographie

La population totale d'Orgibet en 2016 était de 183 habitants. L'évolution de la population depuis 1968 est présentée dans le tableau suivant.

2011 Population 263 177 164 144 164 172 162 183 Densité moyenne (hab/km²) 35.3 24.6 23.8 22.0 19.3 22:0 233 21.7

Tableau 5 : Evolution de la population d'Orgibet (source : INSEE)

On note une diminution de la population communale depuis 1968 avec une forte diminution entre 1968 et 1975. La diminution entre 1968 et 2016 est de près de 44% soit une diminution moyenne d'environ 0,9% par an. A noter une augmentation de population de 11% entre 2011 et 2016.

A l'heure actuelle, le SMDEA estime la population permanente de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » à 10 habitants. La population du hameau de « Ruhau » est quant à elle estimée à 4 habitants.

### **B.III.2.2.** Logements

L'évolution récente et les caractéristiques des logements de la commune d'Orgibet sont présentées ci-après.

2011 2016 Ensemble 208 100,0 207 100,0 Résidences principales 93 44.7 20 43.0 Résidences secondaires et logements occasionnels 95 45.7 91 44.0 Logements vacants 20 9.5 1300 27 196 94.3 200 95.6 Maraons Apportements 10 48 3.4

Tableau 6 : Evolution des logements de la commune d'Orgibet (Source : INSEE).

Sur le territoire de la commune d'Orgibet, l'habitat est très majoritairement de type individuel. Il est réparti essentiellement sur le centre-bourg d'Orgibet.

Les résidences principales et les résidences secondaires représentent respectivement 45% et 46% du parc résidentiel de la commune (10% de logements vacants).

La population saisonnière de l'UDI (incluant « Ruhau ») est estimée à environ 25 habitants.

## **B.III.3. Activités économiques**

Les établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 sur la commune de d'Orgibet sont présentés dans le tableau suivant.

Commission 100.0 0 0 Agriculture, sylvinulture of pecter 26 Indúntrie 43 0 0 0 Commissioner 97 ò ó Commerce, framsports, pervices diver-561 13 8 a 8 13 ADMIC (COMMISSE AT MESSAGE) 2010 Administration publique, enseignement, santé, action

9

0

227

Tableau 7: Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 sur la commune d'Orgibet (Source : INSEE)

## B.III.4. Documents d'urbanisme et prévention des risques

#### ✓ Plan Local d'Urbanisme

La commune d'Orgibet ne dispose pas d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), elle est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Si la commune est amenée à disposer de ce type de document, les Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » devront constituer une zone spécifique de protection de captage public en eau potable dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Le règlement de cette zone reprendra les prescriptions figurant dans l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ce dernier devra être annexé au Plan Local d'Urbanisme

#### ✓ Plan de Prévention des Risques

La commune d'Orgibet ne dispose pas d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

## B.III.5. Evolution de la population

La commune d'Orgibet est couverte par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Couserans. Prescrit le 29 octobre 2015, le SCoT de Couserans est en cours d'élaboration.

La commune d'Orgibet a vu sa population diminuer d'environ 0,9%/an depuis 1968 avec une augmentation de 2%/an depuis 2011.

On supposera ici un maintien de la population permanente sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (incluant « Ruhau ») jusqu'à l'horizon 2050.

Il n'est donc pas prévu d'évolution significative des besoins sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (incluant « Ruhau »).

## B.III.6. Patrimoine culturel et historique

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » ne sont inclus dans aucun périmètre de site classé ou inscrit et ne sont concernés par aucune servitude au titre des monuments historiques, du patrimoine architectural ou encore du patrimoine archéologique.

## B.IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES DE L'UNITE DE DISTRIBUTION

# B.IV.1. Organisation générale actuelle de la production et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine de l'unité de distribution

#### B.IV.1.1. L'unité de distribution

L'unité de distribution (UDI) de « Orgibet Lamousquère » est actuellement alimentée en eau potable grâce aux captages de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillol ».

L'illustration ci-dessous présente la cartographie générale de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et la position des captages.

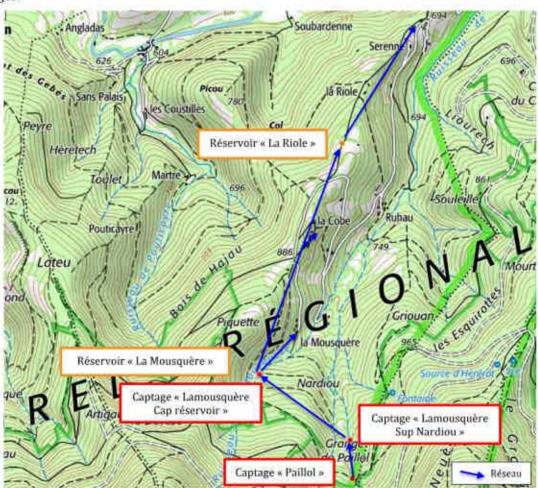


Illustration 4 : Cartographie générale de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (Source : Géoportail)

Un schéma des infrastructures de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » est présenté en suivant.

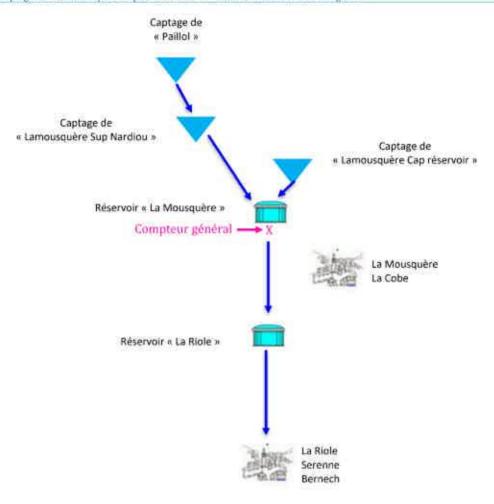


Illustration 5 : Synoptique des infrastructures d'eau possible de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (Source : SMDEA)



Illustration 6 : Coptage de « Paillo! » (Source : CEREG, 2019)





Illustration 7 : Captage de « Lamousquère Sup Nardiau » (Source : CEREG, 2019)



Illustration 8 : Captage de « Lamousquère Cap réservoir » (Source : CEREG, 2019)

Le réseau d'alimentation en eau potable de l'UDI « Orgibet Lamousquère » s'étend sur 3 009 mètres linéaires (ml), dont environ 827 ml de canalisations d'adduction, 1 345 ml de canalisations d'adduction distribution et 837 ml de canalisations de distribution.

Le plan suivant illustre, sur le plan cadastral, la localisation des infrastructures de l'UDI « Orgibet Lamousquère ». Les différents types de canalisations (adduction, distribution) sont également présentés sur ce même plan.



Illustration 9 : Localisation des ouvrages de l'UDI « Orgibet Lamousquère » (Source : SMDEA)

En matière de traitement de l'eau, un traitement au chlore est effectué au réservoir de « La Mousquère » une fois par semaine permettent la désinfection avant distribution aux abonnés.

## B.IV.1.2. Service public d'alimentation en eau potable

Le réseau d'eau potable de la commune d'Orgibet est exploité en régie par le syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA) depuis l'adhésion de la commune au syndicat.

Par délibération en date du 20 janvier 2005, la commune d'Orgibet a demandé son adhésion au SMDEA, créé par arrêté préfectoral du 5 juillet 2005.

#### Le prix de l'eau se décompose de la façon suivante pour 2020 :

Tableau 8 : Tarif 2020 du SMDEA (Source : SMDEA)

	Abonnement au service	Prix du m³ d'eau consommé
« Orgibet Lamousquère »	64,00 € HT	1.26 € HT

A ce tarif, hors taxes, s'ajoutent la TVA, les redevances de l'Agence de l'Eau et notamment la redevance pour prélèvement dans le milieu naturel fixée pour 2020 à hauteur de 0,16 € le m³.

Le prix moyen du m³ d'eau potable en 2020 est de 2.41 € TTC.

# B.IV.1.3. Estimation de la production, de la distribution et de la consommation actuelle

#### B.IV.1.3.1. Production actuelle

Le tableau ci-dessous rend compte de l'évolution des volumes annuels produits entre 2015 et 2017 sur le territoire alimenté en eau destinée à la consommation humaine de l'UDI de « Orgibet Lamousquère ».

Tableau 9 : Evolution des volumes annuels d'eau destinée à la consommation humaine produits entre 2015 et 2017 sur le territoire de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (source : SMDEA)

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Moyenne
Volumes annuels mis en distribution (m²/an)	12 344	1.971	3 222	5.846
Débits journaliers moyens mis en distribution (m¹/j)	33,8	5,4	8,8	16,0

N.B : D'importantes fiiites sur le réseau ont été réparées entre 2015 et 2016.

En 2017, la production moyenne annuelle sur l'UDI était de 3 222 m³/an soit environ 8,8 m³/j. Par la suite, c'est cette donnée de production de l'année 2017 qui sera prise en compte pour exprimer le besoin sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère ».

#### B.IV.1.3.2. Consommation actuelle

Le tableau ci-dessous rend compte de l'évolution des volumes annuels consommés entre 2015 et 2017 sur le territoire alimenté en eau destinée à la consommation humaine de l'UDI de « Orgibet Lamousquère ». Les volumes annuels consommés sont tirés de l'application de la valeur du rendement communal fournie par le SMDEA, tirée du RPQS de 2017, aux volumes mis en distribution à savoir 38,2 %.

Tableau 10 : Evolution des volumes annuels d'eau destinée à la consommation humaine consommés entre 2015 et 2017 sur le territoire de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (source : SMDEA)

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Moyenne
Volumes annuels consommés (m³/an)	4 717	753	1 231	2 234
Débits journaliers moyens consommés (m³/j)	12,9	2,1	3,4	6,1

Ces consommations comprennent les volumes :

- Facturés :
- · Relevés et non facturés (fontaines, point d'eau publics, etc.) ;
- De service ;
- De vidange « qualité ».

En 2017, la consommation moyenne annuelle de l'UDI était de 1 231 m³/an soit environ 3,4 m³/j. Par la suite, de même que pour les volumes produits, c'est cette donnée de consommation de l'année 2017 qui sera prise en compte pour exprimer la consommation sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère ».

Par ailleurs, en 2017, la consommation moyenne annuelle du hameau de « Ruhau » était de 94 m³/an soit environ 0,26 m³/j. Par la suite, c'est cette donnée de consommation annuelle de l'année 2017 qui sera prise en compte pour exprimer la consommation sur le hameau de « Ruhau ».

A noter qu'il existe deux fontaines sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et une sur le hameau de « Ruhau » sans bouton poussoir ni compteur. Elles contribuent au faible rendement du réseau AEP mais le volume d'eau qui s'y écoule n'est à ce jour pas connu.

Pour rappel, sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère », la population permanente est de 10 habitants. Sur le hameau de « Ruhau », elle est de 4 habitants. La population de pointe en période estivale sur cette UDI (incluant le hameau de « Ruhau ») est estimée à 25 habitants.

S'agissant d'une commune rurale, il est considéré un ratio de consommation journalière de 150 litres par jour par habitant : le besoin de pointe journalière pour la consommation humaine s'établit à 3,75 m³/j (=0,150 m³/j/hab. x 25 habitants). Ce ratio permet de tenir compte, en plus de la consommation d'eau par les abonnés, des besoins annexes au fonctionnement de l'UDI, tels que les volumes de service, volumes de vidanges « qualité », volumes non vendus (points d'eau publics, fontaines...).

# B.IV.1.3.3. Volumes de stockage disponibles pour la desserte en eau destinée à la consommation humaine

L'Unité de Distribution de « Orgibet Lamousquère » possède deux réservoirs (Réservoir de la « Mousquère » et réservoir de la « Riole » d'une capacité totale de stockage de 10 m³. Il existe également un réservoir au niveau du hameau de « Ruhau ».

#### B.IV.1.3.4. Compteurs d'eau

Volumes prélevés : Cette UDI dispose d'un compteur général en sortie du réservoir de « La Mousquère ».

Concernant les volumes consommés, ils sont suivis à partir des compteurs individuels situés sur chacun des branchements particuliers.

#### B.IV.1.3.5. Interconnexion avec d'autres collectivités

Actuellement, le réseau public d'eau destinée à la consommation humaine alimenté par les captages de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillol » n'est interconnecté avec aucun autre réseau dépendant d'une autre collectivité gestionnaire.

#### B.IV.1.3.6. Ressources pouvant être utilisée en secours

La présence de trois ressources en eau donne la possibilité de secourir le réseau par 1 ou 2 captages si le débit permet de couvrir les besoins du moment.

En cas de dysfonctionnement ou d'une pollution des captages de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillol », le SMDEA doit donc distribuer de l'eau embouteillée pour la boisson et les autres usages alimentaires et mettre à disposition des citernes contenant de l'eau déclarée non potable pour les autres usages sanitaires. Cette solution ne peut être que temporaire.

# B.IV.2. Modifications envisagées dans le cadre du projet et modalités d'exécution des travaux

D'après le rapport de M. David LABAT, hydrogéologue agréé :

« Le captage de Paillol est constitué d'un ouvrage très ancien se situant en bord de chemin, une conduite PVC amenant ensuite l'eau dans une buse située environ 5 mètres en contrebas. Il conviendra de reprendre totalement l'ouvrage en procédant à une reprise des drains, L'ouvrage final devra être équipé d'un capot inox équipé d'une ventilation et d'un clapet anti-retour sur le trop plein. La ressource pourrait donc être mieux exploitée. Le chemin traversant actuellement la zone à proximité immédiate du captage devra être détourné.

Le captage de Lamousquère Cap Réservoir est constitué d'une simple buse avec un drainage direct. Il conviendra de reprendre totalement l'ouvrage en procédant à une reprise des drains et en limitant les fuites latérales de ressources ce qui permettra aussi de rendre le terrain à proximité moins marécageux. L'ouvrage final devra être équipé d'un capot inox équipé d'une ventilation ou d'une porte avec ventilation et d'un clapet anti-retour sur le trop plein. La ressource pourrait donc être mieux exploitée, ».

Le descriptif des travaux envisagés est le suivant :

#### ✓ Périmètres de Protection Immédiate (PPI) :

- Acquisition des parcelles concernées par détachement cadastral
- Nettoyage (débroussaillage, chablis, déviation ruissellement, décapage terre)
- Mise en place d'une clôture + portail d'accès autour des PPI
- Mise en place de panneaux signalétiques

#### ✓ Ouvrages de captage :

- Réhabilitation des captages visitables (« Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol »)
- Aménagement d'une piste d'accès aux captage de « Lamousquère Cap réservoir »
- Abandon du captage de « Lamousquère Sup Nardiou »

#### ✓ Stockage et dispositif de traitement :

- Remplacement de la cuve de 3 m³ du réservoir de « La Mousquère » par un réservoir de 10 m³
- Installation d'un système de désinfection UV au niveau du réservoir de « La Mousquère » et création d'un regard
- Abandon du réservoir de la Riole

#### ✓ Raccordement du hameau de « Ruhau » :

- Mise en place d'une canalisation de 300 m en diamètre 32 mm depuis le réservoir « la Mousquère » jusqu'au captage de « Ruhau » :
  - Débroussaillage, dans l'emprise des travaux, de terrains boisés ;
  - Ouverture d'une tranchée :
  - Chargement et évacuation des déblais excédentaires ;
  - Apport et mise en place de sable et de tout-venant naturel pour remblaiement de la tranchée;
  - Mise en place de la canalisation ;
  - Remblaiement de la tranchée avec réemploi des terres extraites ;
  - Maçonnerie de béton pour butée de coudes et ancrage y compris coffrage, enrobage du réseau;
- · Abandon du captage de « Ruhau » et du réservoir de « Ruhau »

#### ✓ Réseau:

	Années après l'obtention de la DUP		
	N+1	N+2	N+3
Etude des bruits de fond	X		
Sectorisation et recherche de fuite	X		
Définition d'un programme d'action	X		
Caractérisation et comptage des volumes consommés non-facturés	X		
Amélioration des fichiers abonnés pour attribution des consommations à chaque UDI		X	
Pose compteurs et boutons poussoirs sur fontaine (x3)	X		

En particulier, les trois fontaines présentes sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et sur le hameau de « Ruhau » seront équipées d'un bouton poussoir et d'un compteur.

## B.V. LES CAPTAGES ET LEURS ENVIRONS

# B.V.1. Ouvrages de prélèvement faisant l'objet de la demande d'autorisation

#### B.V.1.1. Localisation des captages

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont situés sur la commune d'Orgibet et pour le plus éloigné à environ 2,8 km (à vol d'oiseau) du centre-bourg d'Orgibet dans le département de l'Ariège comme illustré en suivant.

L'accès aux captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » se fait à partir de la route RD618 puis par un chemin forestier (accès via 4\*4).

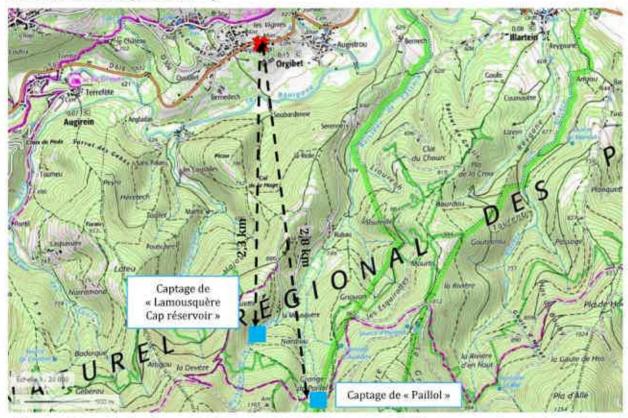


Illustration 10 : Localisation des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillal » par rapport au centre-bourg d'Orgibet (Source : Géoportail)

La situation cadastrale des captages de « Lamousquère Cap réservoir », et « Paillol » est présentée ci-après. Ils sont situés :

- « Lamousquère Cap réservoir »: sur la parcelle n° 879 Section B du plan cadastral de la commune d'Orgibet, au lieu-dit « Nardiou »;
- « Paillol »: sur la parcelle n° 914 Section B du plan cadastral de la commune d'Orgibet, au lieu-dit « Grange de Paillol ».

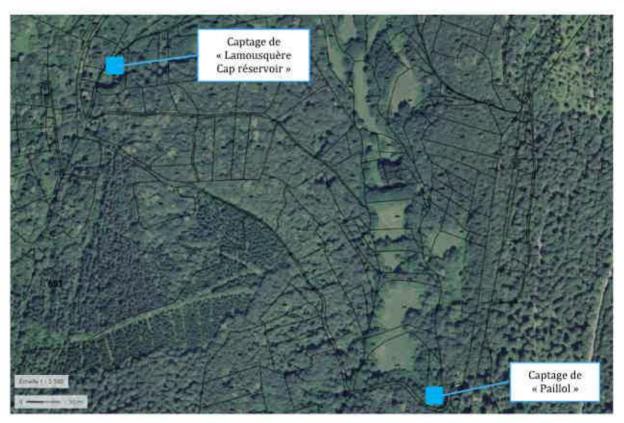


Illustration 11 : Situation cadastrale des captages de « Lamousquère Cap réservair » et « Paillol » (Source : Géoportail)

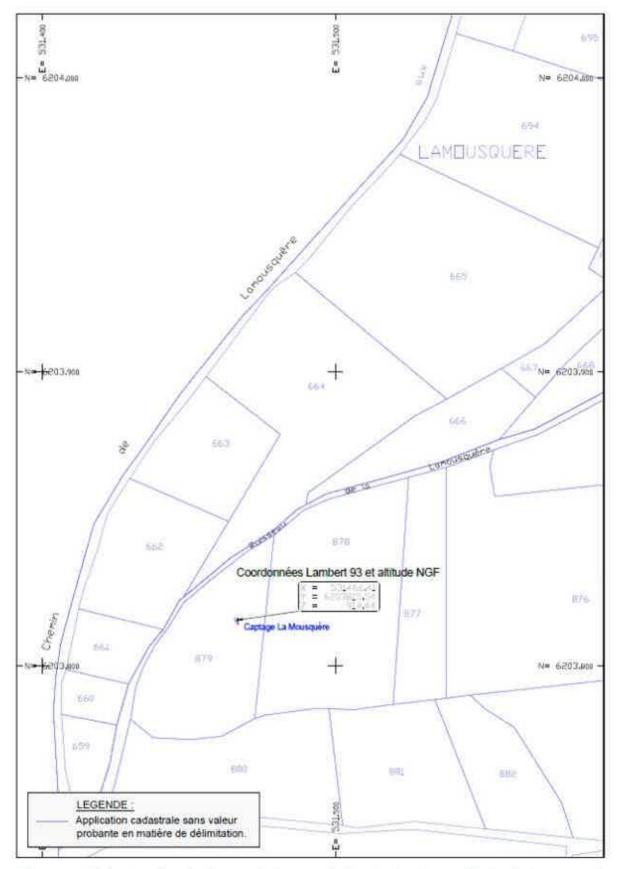


Illustration 12 : Situation cadastrale du captage de « Lamousquère Cap réservoir » (source : GE infra géomètres » experts)

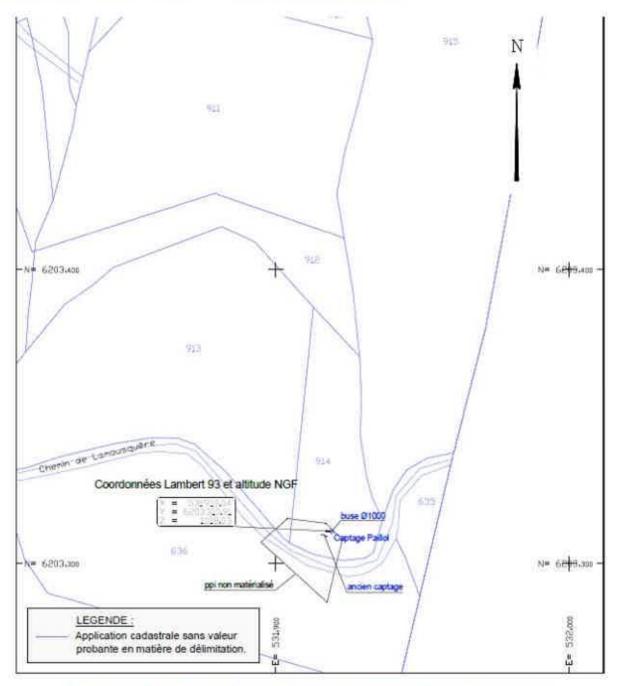


Illustration 13 : Situation cadastrale du captage de de « Paillol » (source : GE infra géomètres - experts)

## B.V.1.2. Généralités

Les caractéristiques des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Caractéristiques des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol »

		Captage de « Paillol »	Captage de « Lamousquère Cap réservoir »
Nat	ure du prélèvement	Eau de	source
Cod	e masse d'eau	FRFG049 « Terrains plissés du	BV Garonne secteur hydro o0 »
	Code du point de prélèvement	BSS004AZYD	BSS002MBJK (ancien cade : 10737X0037/HY)
Localisation	Coordonnées Lambert 93	X = 531919.04 Y = 6203310.91 Z = 1018.03  m NGF	X = 531466.41 Y = 6203815.54 Z = 914.44 m NGF
Localis	Commune d'implantation	ORGIBET, lieu-dit « Grange de Paillol »	ORGIBET, lieu-dit « Nardiou »
	Localisation cadastrale	Parcelle nº 914, section B, du plan cadastral de la commune d'ORGIBET	Parcelle nº 879, section B, du plan cadastra de la commune d'ORGIBET
à ré	ation dans une zone glementation ticulière	Zone de Répartition des Eaux (ZRE) Bassin e l'amont d	de la Garonne à l'aval de Saint-Gaudens et à le Langon
Env	ironnement	Farêts de	e feuillus

Des clichés du captage sont présentés en suivant.



Illustration 14 : Clichés du captage de « Paillol » (Source : CEREG, 2019)



Illustration 15 : Clichés du captage de « Lamousquère Cap réservoir » (Source : CEREG, 2019)

## B.V.1.3. Description détaillée des ouvrages de captage

Le captage de « Paillol » est constitué d'un ouvrage très ancien se situant en bord de chemin, une conduite PVC amenant ensuite l'eau dans un regard situé en contrebas.

Il comporte une arrivée d'eau correspondant au drain qui alimente le captage. Il dispose également d'un dispositif de trop-plein ainsi que d'une canalisation qui dirige l'eau vers le réseau.

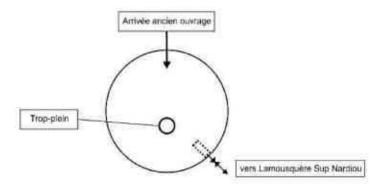


Illustration 16 : Synaptique du captage de « Paillol » (Source : SATESE, modifiée CEREG)

Ces éléments sont également visibles sur le cliché ci-dessous.



Illustration 17 : Cliché de l'intérieur du captage de « Paillol » (Source : CEREG, 2019)

Le captage de « Lamousquère Cap réservoir » est constitué d'un regard avec un drainage direct. Il a été refait et déplacé depuis 2006 suite à l'avis de l'hydrogéologue agréé de l'époque.

Il comporte une arrivée d'eau et d'un dispositif de vidange ainsi que d'une canalisation qui dirige l'eau vers le réservoir de « La Mousquère ».

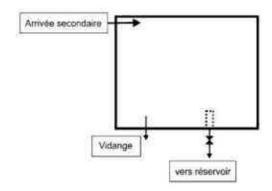


Illustration 18 : Synoptique du captage de « Lamousquère Cap réservoir » (Source : SATESE, modifiée CEREG)

Ces éléments sont également visibles sur le cliché ci-après.

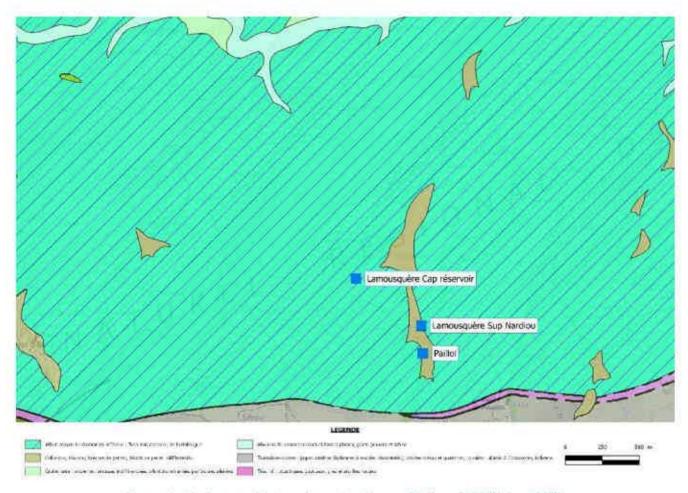


Illustration 19 : Cliché de l'intérieur du captage de « Lamousquère Cap réservoir » (Source : CEREG, 2019)

# B.V.2. Géologie, hydrogéologie, hydrologie et contexte environnemental des captages

# B.V.2.1. Contexte géologique et hydrogéologique autour des captages

Le captage de « Paillol » est situé sur des terrains de type Flysh noir, ardoisier, de la Ballongue datés des niveaux Albien moyen à Cénomanien inférieur mais une partie de leur alimentation peut aussi provenir des colluvions déposées en fond de vallons. Le captage de « Lamousquère Cap réservoir » est lui situé exclusivement sur des terrains de type Flysh noir, ardoisier. Un extrait de la carte géologique au droit des captages est présenté ciaprès :



Mustration 20 : Contexte géalogique du territaire (Source : BD Charm50 BRGM; Scan25 IGN)

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » se situent au droit de la masse d'eau libre FRFG049 « Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro o0 »,

Leurs descriptifs sont présentés en suivant et dans les fiches en annexe 4 (FRFG049).

#### Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro o0 Code: FRFG049 Système hydraulique composite propre aux zones intensément plissées de Type: montagne Etat hydraulique : Libre Superficie: 4050 Km 2 Commission Garonne territoriale: Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Département(s): Pyrénées



Illustration 21 - Descriptif de la masse d'eau FRFG049 « Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro oû » (Source : SIE Adour Garonne)

#### B.V.2.2. Contexte environnemental autour des captages

#### B.V.2.2.1. Milieu terrestre

Le captage de « Paillol » est situé à une altitude d'environ 1018,03 mNGF et le captage de « Lamousquère Cap réservoir » à une altitude d'environ 914 mNGF, dans le bassin versant de la Bouigane, affluent rive gauche du Lez.

Un extrait de la carte IGN au 1/25 000cmc est présenté ci-dessous.

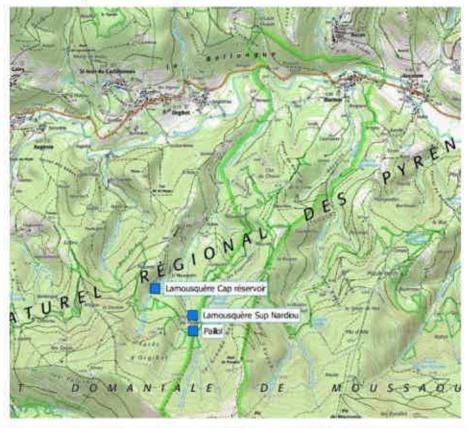


Illustration 22 : Localisation des captages de « Lamousquère Cap réservair » et « Paillol » sur fond topographique IGN (Source : Scan25 IGN)

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont localisés dans une forêt de feuillus. Le captage de « Paillol » est situé à proximité immédiate d'une piste qui peut être empruntée par des marcheurs, des véhicules ou des animaux. Le captage de « Lamousquère Cap réservoir » est quant à lui situé dans une parcelle clôturée comprenant le réservoir de « La Mousquère ». L'environnement immédiat des captages est illustré sur la carte d'occupation du sol en suivant.

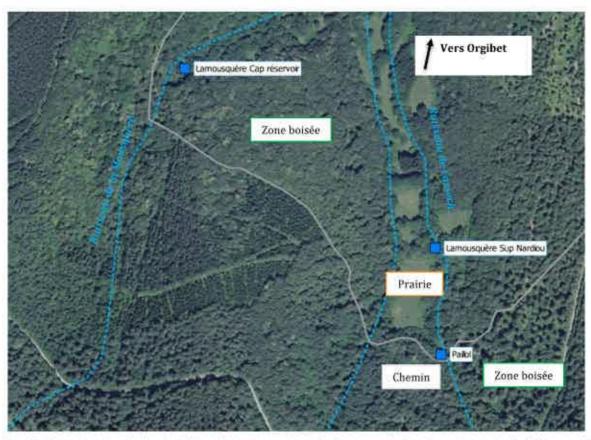


Illustration 23 : Occupation des sols à proximité îmmédiate des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source : BD Ortho (GN)



Illustration 24 : Clichés de l'environnement immédiat des captages de « Paillal » et « Lamousquère Cap réservoir » (de gauche à droite) (Saurce : CEREG, 2019)

#### B.V.2.2.2. Bassin versant des captages

Afin de caractériser l'occupation des sols dans le bassin versant des captages, leur contour est représenté en suivant sur la photographie aérienne, le Registre Parcellaire Graphique (RPG) et la carte d'occupation des sols CORINE LAND COVER.

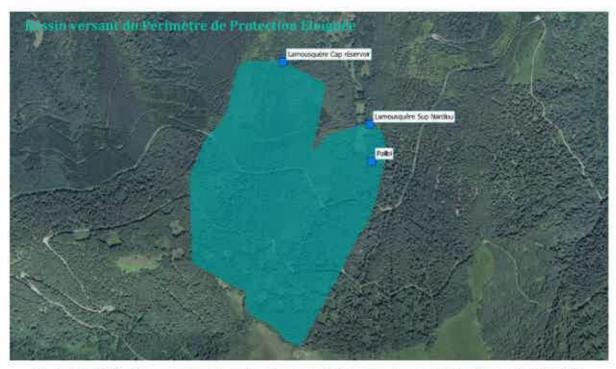


Illustration 25 : Bassin-versant des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillal » (Source : BD Ortho IGN)



Illustration 26 : Registre parcellaire graphique à proximité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Pailloi » (Source : BD Ortho IGN, RPG2017)



Illustration 27 : Occupation du sol à proximité immédiate du bassin versant des captages de « Lamousquère Cap réservair » et « Paillal » (Source : BD Ortho IGN, Corine Land Cover 2018)

Il ressort de l'observation de ces documents que le bassin versant des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » est intégré au sein d'une zone boisée (feuillus) selon Corine Land Cover et le RPG.

#### B.V.2.2.3. Eaux superficielles

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont des captages de source naturelle. Le captage de « Lamousquère Cap réservoir » est situé à proximité du ruisseau de la Mousquère, affluents de la Bouigane. Ces sources n'alimentent aucun cours d'eau.



Illustration 28: Contexte hydrographique autour des captages (Source : SIE Adour-Garonne)

D'après la cartographie du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (voir extrait sur la figure cidessous), les captages ne sont pas localisés dans des zones potentiellement humides.

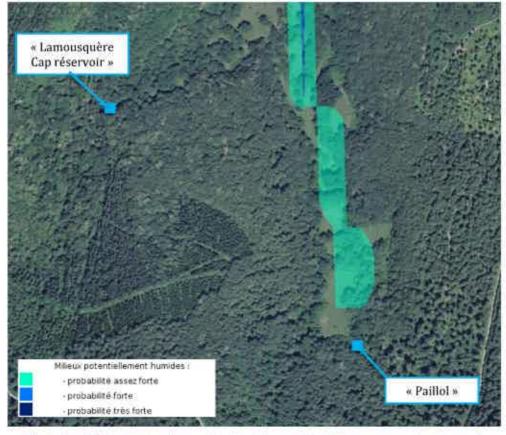


Illustration 29: Localisation des zones humides (Source : http://sig.reseau-zones-humides.org/)

Les bases de données sur l'eau indiquent par ailleurs que la commune d'Orgibet se situe :

- En zone de répartition des eaux (ZRE) ;
- Hors zone vulnérable ;
- Hors zone sensible.

#### B.V.2.2.4. Inondabilité par les cours d'eau

La commune d'Orgibet ne dispose pas d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

#### B.V.2.2.5. Natura 2000

La commission européenne, en accord avec les Etats membres, a fixé, le 21 mai 1992, le principe d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire. Ce réseau est nommé Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Le réseau Natura 2000 est le résultat de la mise en œuvre de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive "Oiseaux" qui prévoit la création de zones de protection spéciale (ZPS) ayant pour objectif de protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe,
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite directive "Habitats" qui prévoit la création de zones spéciales de conservation (ZSC) ayant pour objectif d'établir un réseau écologique. Lorsqu'ils ne sont pas encore validés par la Commission Européenne, ces périmètres sont dénommés "sites d'intérêt communautaire".

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » ne sont pas localisés au sein d'un site Natura 2000.

Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à 4km au Sud des captages. Il s'agit du site Directive Habitats « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère » (FR7300821) et du site Directive Oiseaux « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre Haute et du Crabère » (FR7312001).

#### B.V.2.2.6. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un **inventaire** national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Ces inventaires initiés depuis 1982 par le Ministère de l'Écologie, visent au recensement et à l'identification des milieux naturels remarquables à l'échelle régionale. Outils de la connaissance de la biodiversité, ils n'ont cependant pas juridiquement statut de protection, mais constituent un élément d'expertise pour évaluer les incidences des projets d'aménagement sur les milieux naturels, pris en considération par les tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne;
- Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont implantés au sein de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique :

- ZNIEFF de type I, « Sud de la vallée de la Bellongue » (730012080) qui s'étend sur une superficie de 6155 ha :
- ZNIEFF de type II, « Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez » (730012102) qui s'étend sur une superficie de 28414 ha.

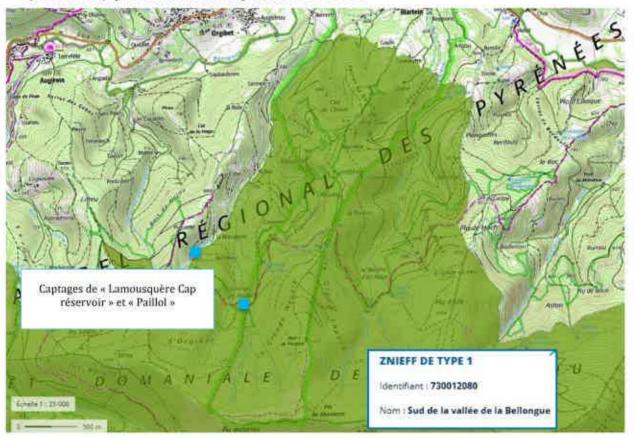


Illustration 30 : Localisation de la ZNIEFF 730012080 « Sud de la vallée de la Bellongue » (Source : Géoportail)



Illustration 31 : Localisation de la ZNIEFF 730012102 « Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez » (Source : Géoportail)

#### Ces deux ZNIEFF sont présentées dans le tableau ci-après et dans les fiches en annexe 5.

Tableau 12 : ZNIEFF et critéres d'Intérêt localisés au droit des captages de « Lamousquere Cap réservoir » et « Paillal » (Source : INFN)

Type de zone	pe de zone Nom Code Critères d'intérêts		Critères d'intérêts	Distance à la zone d'étude
ZNIEFF de type l	Sud de la vallée de la Bellongue	730012080	Ecologique, Oiseaux, Mammifères, Insectes, Floristique, Auto-épuration des eaux, Expansion naturelle des crues, Ralentissement du ruissellement, Soutien naturel d'étiage, Fonctions de protection du milieu physique, Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges, Etapes migratoires, zones de stutionnement, dortoirs, Zone particulière d'alimentation, Zone particulière liée à la reproduction, Paysager	Zone incluse
Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez		730012102	Ecologique, Faunistique, Floristique, Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, Fonctions de régulation hydraulique, Fonctions de protection du milieu physique, Paysager	Zone incluse

#### B.V.2.2.7. Autres inventaires et zones de protection

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont situés au sein du Parc Naturel Régional des Pyrénées ariégoises (FR8000047) adopté le 28 mai 2009 par décret ministériel.

Les abords immédiats des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » ne comprennent pas :

- D'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope);
- De Réserve Naturelle Nationale ;
- De Réserve Naturelle Régionale ;
- De Parc National;
- De ZICO (Zone Importance pour la Conservation des Oiseaux)
- De zone RAMSAR;
- De forêt domaniale ou de forêt de protection.

# B.VI. BILAN BESOINS/RESSOURCES

#### B.VI.1. La ressource en eau

Les seules données de débit disponibles sur les captages de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillol » actuellement sollicités sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Débits disponibles sur les sources de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillol » (Source : SMDEA/Cereg juillet 2019))

Date	Débit Lamousquère Cap réservoir	Débit Lamousquère Sup Nardiou	Débit Paillol
04/07/2019		0,06 l/s	0,41/s
06/08/2019	0,141/s		

Le débit minimum connu sur chacune des sources :

- Pour « Lamousquère Cap réservoir » : il est de 0,14 l/s, soit 504 l/h et 12 m³/j. Il a été mesuré en 2019.
   Il correspond à un volume annuel d'environ 4 415 m³/an ;
- Pour « Lamousquère Sup Nardiou » : il est de 0,06 l/s, soit 216 l/h et 5 m³/j. Il a été mesuré en 2019. Il correspond à un volume annuel d'environ 1 892 m³/an ;
- Pour « Paillol »: il est de 0,4 l/s, soit 1 440 l/h et 35 m³/j. Il a été mesuré en 2019. Il correspond à un volume annuel d'environ 12 614 m³/an.

En raison de ses faibles débits, le captage de « Lamousquère Sup Nardiou » va être abandonné.

#### B.VI.2. Les besoins

Comme indiqué au chapitre B.IV.1.3, le volume mis en distribution et la consommation annuelle représentatifs de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » sont ceux de l'année 2017. Ainsi, le besoin annuel de l'UDI s'établit à 3 222 m³/an soit environ 8,8 m³/j en moyenne. La consommation moyenne annuelle de l'UDI est 1 231 m³/an soit environ 3,4 m³/j en moyenne.

Ces consommations comprennent les volumes :

- Facturés ;
- Relevés et non facturés (fontaines, point d'eau publics, etc.);
- De service ;
- De vidange « qualité ».

Ainsi, le rendement moyen du réseau de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » s'établit à 38,2 %.

Pour rappel, sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (incluant Ruhau), la population permanente est de 14 habitants. La population de pointe en période estivale sur cette UDI est estimée à 25 habitants.

En considérant un ratio de consommation journalière de 150 litres par jour par habitant, le besoin de pointe journalière pour la consommation humaine s'établit à 3,75 m³/j (=0,150 m³/j/hab. x 25 habitants).

Il n'est pas prévu d'évolution significative des besoins sur cette UDI.

# B.VI.3. Le bilan besoins/ressources

Le débit minimum connu sur chacune des sources qui va être conservée :

- Pour « Lamousquère Cap réservoir » : il est de 0,14 l/s, soit 504 l/h et 12 m³/j. Il a été mesuré en 2019.
   Il correspond à un volume annuel d'environ 4 415 m³/an ;
- Pour « Paillol »: il est de 0,4 l/s, soit 1 440 l/h et 35 m³/j. Il a été mesuré en 2019. Il correspond à un volume annuel d'environ 12 614 m³/an.

Le débit minimum mesuré est donc, pour les deux ressources, de près de 47 m3/j.

En considérant le débit de la ressource égal au débit minimum mesuré tout au long de l'année, ce qui constitue une hypothèse sécuritaire, les besoins journaliers (incluant le hameau de « Ruhau » à terme), estimés à 8,8 m³/j, correspondent à environ 19 % de la ressource disponible. Il convient de rappeler que la ressource, exploitée depuis de nombreuses années, a toujours permis de répondre aux besoins de l'UDI du « Orgibet Lamousquère ».

Le SDAGE Adour-Garonne 2016 - 2021, dans sa disposition C15 « Améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et limiter l'impact de leurs prélèvements », rappelle les obligations réglementaires en matière de gestion des rendements de réseaux. Cette disposition renvoie à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales, créé par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable. Les dispositions de ce décret, inscrites au code général des collectivités territoriales et au code de l'environnement, prévoient une majoration de la redevance de prélèvement lorsque le rendement n'atteint pas un seuil défini par la réglementation et en l'absence d'un plan d'action de résorption de fuites. En l'espèce, s'agissant de l'UDI de « Orgibet Lamousquère », le rendement seuil à considérer est égal à :

65 + Indice Linéaire de Consommation / 5

L'indice linéaire de consommation, ILC, est exprimé en m3/km/j, il résulte de la formule suivante :

Volume comptabilisé domestique et non domestique + Volume consommé sans comptage + Volume de service + Volume exporté
Linéaire de réseau (hors branchements) x 365 jours

Appliqué à l'UDI de « Orgibet Lamousquère », ce ratio ILC est en moyenne (selon les données de consommation exposées précédemment) égal à 1,12 (= 1231 (moyenne conso) / (3,0 x 365))

Le rendement seuil à atteindre sur l'UDI du « Orgibet Lamousquère » est donc de 65,22 %.

Le rendement moyen actuel sur l'UDI du « Orgibet Lamousquère » de 38,2% est inférieur à cette valeur cible.

Le SMDEA entend poursuivre ses actions pour une gestion plus économe de la ressource en eau, à savoir :

- étude des bruits de fond ;
- sectorisation et recherche de fuite;
- définition d'un programme d'action ;
- amélioration des fichiers abonnés pour attribution des consommations à chaque UDI;
- caractérisation et comptage des volumes consommés non-facturés (abreuvoirs, fontaines, trop-pleins,
  ...). En particulier, les trois fontaines présentes sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et sur le hameau
  de « Ruhau » sera équipée d'un bouton poussoir et d'un compteur.

L'échéancier prévu pour la mise en œuvre de ces mesures est le suivant :

	Années après l'obtention de la DUP		
	N+1	N+2	N+3
Etude des bruits de fond	X		
Sectorisation et recherche de fuite	X		
Définition d'un programme d'action	X		
Caractérisation et comptage des volumes consommés non-facturés	. X		
Amélioration des fichiers abonnés pour attribution des consommations à chaque UDI		X	
Pose compteurs et boutons poussoirs sur fontaine (x3)	X		

Dans le cas de l'UDI de « Orgibet Lamousquère », pour que le SMDEA atteigne un rendement minimum de 65,22 % conformément aux objectifs de la mesure C15 du SDAGE, il faudrait que le volume d'eau mesuré au compteur général soit d'environ 1 887 m³/an (et non de 3 222 m³/an).

Il faudrait alors que le SMDEA trouve une perte de 3,7 m³/j [(3222 - 1887)/365] soit 0,04 l/s. Ce débit est très faible. Une telle fuite ou perte est difficilement localisable par le SMDEA.

Ce raisonnement permet d'affirmer que pour ce genre de réseau de distribution, la collectivité aura des difficultés à atteindre les objectifs de la mesure C15 du SDAGE.

Toutefois, la collectivité s'engage à respecter au mieux cette mesure et interviendra sur chaque fuite qui sera détectée ou tout autre élément permettant d'atteindre un rendement de 65,22 %.

# B.VII. REGIME MAXIMAL D'EXPLOITATION DEMANDE

Le régime d'exploitation maximal demandé pour les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol », exprimé en m³/j, est établi sur les éléments détaillés précédemment à savoir :

- un rendement du réseau de l'ordre de 38,2 % en situation actuelle ;
- des besoins de pointe journalière pour la consommation humaine s'établissant à 3,75 m³/j sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » incluant le hameau de « Ruhau » ;
- une production moyenne journalière s'établissant à 9,5 m³/j sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (8,8 m³/j) et sur le hameau de « Ruhau » (0,7 m³/j) couvrant les besoins en pointe.

Le régime maximal d'exploitation demandé est de 9,5 m<sup>3</sup>/j. Une attention toute particulière sera portée par l'exploitant du réseau à la recherche de fuites pour diminuer au maximum l'impact du prélèvement sur le milieu naturel.

Ce régime maximal d'exploitation est inférieur au débit minimum mesuré des deux sources qui est de près de 47 m³/j.

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » seront sollicités en continu sur l'année.

## B.VIII. DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE PREVUS

Le SMDEA veille à appliquer les dispositions du Code de la Santé Publique qui visent à distribuer « au robinet du consommateur » une eau destinée à la consommation humaine respectant les limites et références de qualité mentionnées dans les articles R. 1321-2 et R. 1321-3 dudit Code, précisées dans un arrêté ministériel du 11 janvier 2007 ; et à prendre les mesures appropriées pour respecter en permanence ces normes de qualité.

# B.VIII.1. Dispositifs de surveillance et de contrôle

# B.VIII.1.1.Surveillance et télésurveillance de la qualité de l'eau et des débits prélevés

Le SMDEA veille au bon fonctionnement des systèmes de production, de traitement et de distribution et organise la surveillance de la qualité de l'eau distribuée.

Il n'existe pas de dispositif de télésurveillance sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère ».

### B.VIII.1.2.Contrôle de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau fera l'objet d'un contrôle sanitaire réglementaire selon un programme annuel défini par la réglementation en vigueur et mis en œuvre par le laboratoire agréé par le Ministère chargé de la Santé pour le département de l'Ariège. Les frais d'analyses et de prélèvements seront à la charge du SMDEA selon les tarifs et modalités également fixés par la réglementation en vigueur.

Les contrôles réglementaires seront réalisés sur des points de surveillance enregistrés dans le fichier SISE-Eaux de la Délégation Départementale de l'Ariège de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie.

Les agents des services de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie chargés de l'application du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement auront constamment libre accès aux installations.

## B.VIII.2. Information sur la qualité de l'eau distribuée

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire et les synthèses commentées que peut établir la Délégation Départementale de l'Ariège de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie sous la forme de bilans sanitaires de la situation pour une période déterminée seront portés à la connaissance du Public selon les dispositions et la réglementation en vigueur.

## B.VIII.3. Entretien des ouvrages

Les ouvrages de captage, les dispositifs de protection, les installations de traitement, les réservoirs et le réseau public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine seront conçus selon les dispositions de la réglementation en vigueur et seront régulièrement entretenus et contrôlés.

Un contrôle visuel régulier des ouvrages de captage sera effectué afin de pouvoir en réaliser l'entretien, de manière à en assurer le bon fonctionnement.

# C. PIECES SPECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

# C.I. QUALITE DES EAUX BRUTES, TRAITEMENT DE L'EAU ET DISTRIBUTION

## C.I.1. Evaluation de la qualité des eaux

Dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée au sein de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » entre 2015 et 2019, les analyses ont eu lieu :

- · Au niveau des captages (5 analyses sur 31);
- Au niveau de la production (4 analyses sur 31);
- Au niveau de la distribution (22 analyses sur 31) :

Des analyses de 1<sup>ère</sup> adduction ont été effectuées sur l'eau prélevée au niveau des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » en août 2019. Les résultats de ces analyses sont reproduits dans le rapport de l'hydrogéologue agréé joint en annexe 2.

Pour les captages, l'eau apparait comme non conforme.

- Pour « Paillol » : « Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. La non-conformité
  porte sur au moins un paramètre microbiologique et a nécessité une restriction de consommation de l'eau
  pour les personnes sensibles : personnes âgées, immunodéprimées, nourrissons, femmes enceintes, .... Il a été
  demandé à l'exploitant de prendre les mesures correctives nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau. Un
  nouveau contrôle a été programmé pour vérifier le retour à une situation normale. ».
- Pour « Lamousquère Cap réservoir » : « Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, Il est recommandé de laisser couler l'eau avant de l'utiliser à fins alimentaires. ».

Pour « Paillol », la non-conformité est liée à un dépassement de la limite de qualité bactériologique et au caractère agressif de l'eau. Pour « Lamousquère Cap réservoir », les non-conformités concernent uniquement des dépassements de la référence de qualité de l'équilibre calco-carbonique qui attribue un caractère agressif à l'eau.

Au niveau de la production, les résultats du contrôle sanitaire depuis 2015 font ressortir les éléments suivants :

- Un pH basique (7,9);
- Une faible conductivité traduisant une faible minéralisation mais ne nécessitant pas de restriction de consommation.

Ces résultats au niveau de la production sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la production sur les années 2015 à 2019 (Source : ARS Occitanie)

	Nombre d'analyses à la production	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur moyenne	Limite de qualité maximale	Références de qualité	Nombre de dépassements
pH	1	7,9	7,9	7,9	- 5	Mini : 6,5 Maxi : 9,0	0
Conductivité	4	177	186	180	27	Mini : 200 Maxi : 1100	4
Turbidité (NFU)	4	0,17	2,16	0,7	E	Maxi: 0,5	121
Carbone organique total (mg/L C)	#	o	o	o	ži.	Maxi:2	0
Nitrates (mg/L)	4	17,1	1,8	1.4	50,0	2:	0
Nitrites (mg/L)	4	0	0	0	0.1	8	0.
Ammonium (mg/L)	4	0	o	0	5	Maxi : 0,1	0

Au niveau de la distribution, les résultats du contrôle sanitaire sur les années 2015 à 2019 font ressortir les éléments suivants :

- Un pH basique compatible avec les normes de qualité (7,8 en moyenne);
- Une faible conductivité traduisant une faible minéralisation mais ne nécessitant pas de restriction de consommation;
- Plusieurs dépassements pour le paramètre turbidité.

#### Ces résultats au niveau de la distribution sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la distribution sur les années 2015 à 2019 (Source : ARS Occitanie)

	Nombre d'analyses	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur moyenne	Limite de qualité maximale	Références de qualité	Nombre de dépassements
pН	5	7,6	8,1	7,8		Mini : 6,5 Maxi : 9,0	0
Conductività	20	131	184	165	141	Mini : 200 Maxi : 1100	:14
Turbidité (NFU)	20	0.14	3,5	0,66	141	Maxi : 2	4
Carbone organique total (mg/L C)	92	20	8	2	à	Maxi : 2	323
Nitrates (mg/L)	1	1,2	1,2	1,2	50,0	+)	0
Nitrites (mg/L)	1	0	0	0	0,1	#2	0
Ammonium (mg/L)	20	Ü	0	0	·	Maxi : 0,1	0

En ce qui concerne la qualité bactériologique de l'eau distribuée, les résultats obtenus à la production et à la distribution par les prélèvements de l'ARS entre 2015 et 2019 sont les suivants :

Tableau 16 : Synthèse des données bactériologiques de l'ARS entre 2015 et 2019 (Source : ARS Occitonie)

	Nombre d'analyses	Valeur minimum	Valeur maximum	Limite de qualité	Référence de qualité	Nombre de dépassements	% des prélèvements
Bactéries coliformes (/100 ml)	24	0	33	-	0	11	46%
Bact, et spores sulfito-réduc	24	0	4	9	0	2	8%
Entérocoques	25	0	T	0	2	3	12%
Escherichia coli	25	0	1	0		5	20%

Ces résultats d'analyse révèlent que les eaux produites par les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » peuvent être ponctuellement contaminées d'un point de vue bactériologique.

Elles ont fait l'objet de restriction de consommation entre 2015 et 2019 à 3 reprises pour l'ensemble de la population et à 3 reprises pour les personnes fragiles. La restriction de consommation pour l'ensemble de la population revient à interdire la consommation de l'eau en raison d'importants dépassements des limites de qualité bactériologique.

## C.I.2. Dispositifs de traitement des eaux

A l'heure actuelle, les eaux distribuées font l'objet de chlorations manuelles dans le réservoir de « La Mousquère » une fois par semaine.

Le SMDEA projette de mettre en place un système de traitement UV au réservoir de « La Mousquère ».

# C.II. MESURES DE PROTECTION DES EAUX BRUTES PRODUITES PAR LES CAPTAGES

Le rapport d'expertise proposant les périmètres de protection à mettre en place autour des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » a été établi en octobre 2019 par M. David LABAT, hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé désigné par Madame la Déléguée Départementale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie.

Les périmètres de protection et mesures décrits ci-dessous émanent de ce rapport qui est joint à ce dossier en annexe 2.

# C.II.1. Risques de pollution des eaux brutes produites par les captages

Les risques de pollution pour les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » se limitent ici à la présence de bétail mais aussi d'une potentielle exploitation forestière.

# C.II.2. Caractéristiques des Périmètres de Protection, Immédiate, Rapprochée et Eloignée

M. David LABAT a défini des Périmètres de Protection Immédiate (PPI), Rapprochée (PPR) et Eloignée (PPE), présentés dans son rapport d'expertise réalisé en octobre 2019.

Les superficies et l'occupation des sols de l'ensemble de ces périmètres sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 17 : Caractéristiques des périmètres de protection du captage de « Paillal »

	Périmètre de Protection	Superficie	Occupation des sols	Etat parcellaire
	PPI « Paillol »	432 m²	Ouvrage et forêt	Partie des parcelles n°636, 913 et 914, section B du plan cadastral de la commune d'ORGIBET
Captage de « Paillol »	PPR « Paillal »	126 961 m²	Forêt et prairie	Partie des parcelles n° 634, 636, 641, 642, 644, 914, section B du plan cadastral de la commune d'ORGIBET Totalité des parcelles n° 637, 638, 639, 640, 643, section B du plan cadastral de la commune d'ORGIBET Partie des parcelles n° 1 339 et 1 341, section A du plan cadastral de la commune d'ILLARTEIN
	PPE « Paillol »	296 771 m²	Farêt	*

Tableuu 18 : Caractéristiques des périmètres de protection des captages de « Lamousquère Cap réservoir »

	Périmètre de Protection	Superficie	Occupation des sols	Etat parcellaire
Captages de « Lamousquère Cap réservoir »	PPI « Lamousquère Cap réservoir »	665 m²	Ouvrage et forêt	Partie de la parcelle nº879, section B du plan cadastral de la commune d'ORGIBET
	PPR « Lamousquère Cap réservoir »	146 943 m²	Forêt	Partie des parcelles n° 634, 653, 654, 662, 875, 877, 878, 879, 881, 882, 886, 887, 888, 889, 890, 971, 972, 990, section B du plan cadastral de la commune d'ORGIBET  Totalité des parcelles n°, 652, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 880, 883, 884, 885, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, section B du plan cadastral de la commune d'ORGIBET
	PPE « Lamousquère Cap réservoir »	353 810 m²	Forêt	27 8

Les superficies des Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée sont issues des représentations effectuées par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé.

L'ensemble de ces périmètres est présenté sur fond cadastral puis sur fond de plan IGN dans les figures suivantes.

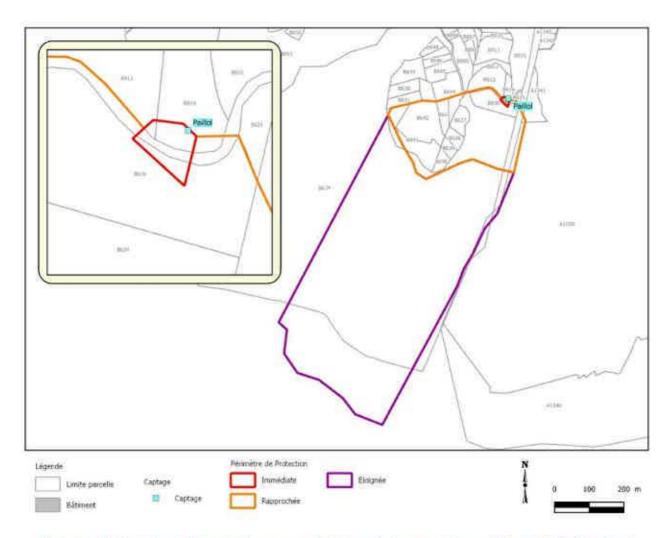


Illustration 32 : Périmètres de Protection du captage de « Paillol » sur fond cadastral (Source : M. David LABAT, 2019, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé)

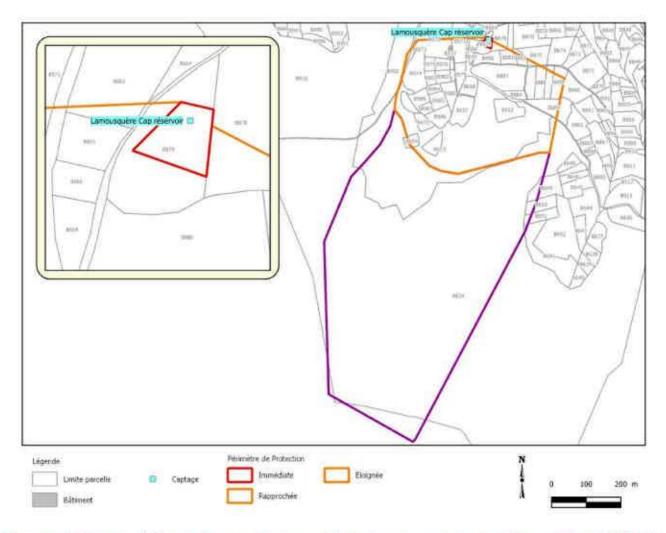


Illustration 33 : Périmètres de Protection du captage de « Lamonsquère Cap réservoir » sur fond cadastral (Source : M. David LABAT, 2019, Avis de l'hydrogéologue agrée en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé)

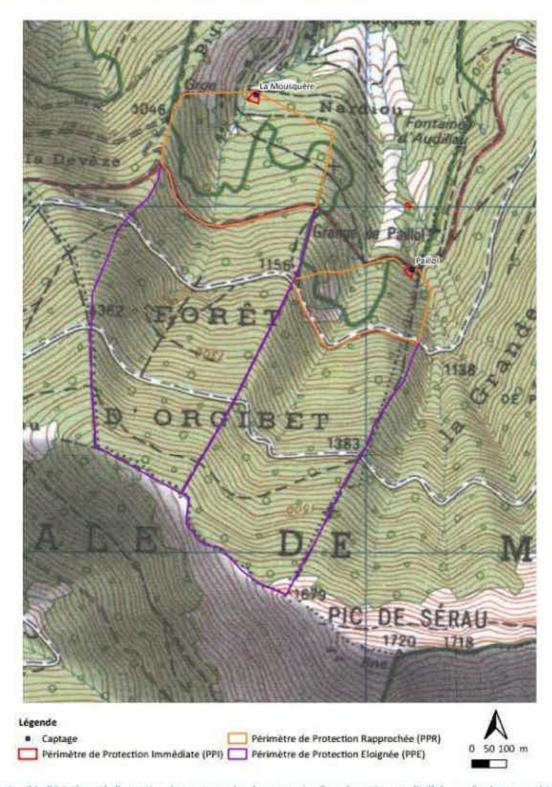


Illustration 34 : Périmètres de Protection des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sur fond topographique IGN (Source : M. David LABAT, 2019, Avis de l'hydrogéologue agréé en mutière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Sonté)

# C.II.3. Dispositions spécifiques à mettre en œuvre pour protéger les eaux brutes produites par les captages

Les prescriptions édictées par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé sont rappelées ci-dessous.

#### C.II.3.1. Périmètre de Protection Immédiate

Objectif: Le principal objectif du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) porte sur la protection physique des ouvrages de captage dans leur environnement immédiat contre les risques de dégradations de ces ouvrages ou de pollution des eaux superficielles aux abords immédiats des captages.

Au-delà des préconisations de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé, le guide des bonnes pratiques sylvicoles à l'intérieur des Périmètres de Protection Immédiate des captages d'eau destinée à la consommation humaine énonce :

« Modalítés des coupes de bois : Il y a lieu de veiller à ce que les coupes de bois ne s'accompagnent jamais de dessouchage et ne compromettent pas la pérennité du couvert végétal au sol. Par exemple, une coupe rase de taillis vigoureux est possible. Une coupe d'arbres mûrs ou sénescents, pour éviter leur renversement (chablis) et la pénétration d'eaux boueuses dans le sol, est souhaitable.

Intrants : L'emploi de pesticides et de substances phytopharmaceutiques, destinés à contrôler la végétation ou à lutter contre un ravageur forestier, est interdit.

L'usage de moteur à explosion (débroussailleuse, tronçonneuse) impose les précautions les plus strictes quant aux risques de déperdition de carburants ou d'huile : remplissage des réservoirs et stockage des produits hors du Périmètre de Protection Immédiate, en aval de celui-ci et dans des bacs de rétention de volume suffisants. Utiliser des huiles de chaines de tronçonneuse et des huiles hydrauliques biodégradables.

Utilisation d'engins mécaniques: L'évacuation des bois ne peut s'effectuer avec des engins mécaniques. Compte tenu de la taille restreinte de ces périmètres, l'évacuation des bois est effectuée manuellement, sans recourir à la traction animale.»

#### C.II.3.1.1. Périmètre de Protection Immédiate du captage de «Lamousquère Cap réservoir »

Communes d'implantation : ORGIBET (09219)

Références cadastrales : Partie de la parcelle nº879, section B, du plan cadastral de la commune d'ORGIBET

Superficie: le PPI s'étendra sur une superficie d'environ 665 m<sup>2</sup>

Propriété: Propriétaire privé

Conformément à l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, le PPI doit être acquis en pleine propriété par le SMDEA, exploitant du captage, soit à l'amiable soit par expropriation. Lorsque le propriétaire de la parcelle sur laquelle s'implante le PPI est une collectivité, une convention de gestion peut être établie entre celle-ci et l'exploitant du captage (article L.1321-2 du Code de la Santé Publique). L'acquisition à l'amiable sera privilégiée par le SMDEA.

Les terrains compris dans ce périmètre devront être clôturés et régulièrement entretenus.

Il sera installé sur la clôture le panneau suivant :



Illustration 35 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.L.

Délimitation du PPI et préconisations de M, David LABAT: « Le périmètre de protection immédiate correspond à un arc de cercle de 30 mètres environ de hauteur. A l'intérieur de ce périmètre toute activité et fait devraient être interdits à l'exception de ce qui est nécessaire à son entretien et à celui du captage. ».

#### C.II.3.1.2. Périmètre de Protection Immédiate du captage de « Paillol »

Communes d'implantation : ORGIBET (09219)

Références cadastrales : Partie des parcelles n°636, 913 et 914, section B, du plan cadastral de la commune

d'ORGIBET

Superficie: le PPI s'étendra sur une superficie d'environ 432 m²

Propriété : Propriétaires privés

Conformément à l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, le PPI doit être acquis en pleine propriété par le SMDEA, exploitant du captage, soit à l'amiable soit par expropriation. Lorsque le propriétaire de la parcelle sur laquelle s'implante le PPI est une collectivité, une convention de gestion peut être établie entre celle-ci et l'exploitant du captage (article L.1321-2 du Code de la Santé Publique). L'acquisition à l'amiable sera privilégiée par le SMDEA.

Les terrains compris dans ce périmètre devront être clôturés et régulièrement entretenus.

Il sera installé sur la clôture le panneau suivant :



Illustration 36 - Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.I.

Délimitation du PPI et préconisations de M. David LABAT: « Le périmètre de protection immédiate a été délimité directement sur le terrain afin de prendre en compte la topographie locale. A l'intérieur de ce périmètre toute activité et fait devraient être interdits à l'exception de ce qui est nécessaire à son entretien et à celui du captage. ».

#### C.II.3.2. Périmètre de Protection Rapprochée

<u>Objectif</u>: Le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) a pour fonction de protéger les eaux prélevées par les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » des pollutions pouvant éventuellement atteindre les ouvrages de captage et altérer temporairement ou définitivement la qualité des eaux.

#### C.II.3.2.1. Périmètre de Protection Rapprochée du captage de «Lamousquère Cap réservoir »

Commune concernée : ORGIBET (09219)

Superficie: le PPR s'étendra sur une superficie d'environ 146 943 m²

Son étendue est déterminée en prenant en compte les caractéristiques de l'aquifère et du sous-sol ; notamment la vitesse de transfert de l'eau, le pouvoir de fixation et de dégradation du sol et du sous-sol vis-à-vis des polluants ainsi que le pouvoir de dispersion des eaux souterraines.

A l'intérieur de ce périmètre, peuvent être instaurées diverses servitudes et mesures de police sous forme d'interdictions et de réglementations.

Le Périmètre de Protection Rapprochée doit avoir une superficie suffisante pour assurer une protection efficace du captage.

Délimitation du PPR et préconisations de M. David LABAT : « Le périmètre de protection rapprochée englobera ici la zone d'alimentation proche du captage. Il conviendrait d'interdire toute activité et fait susceptibles de nuire à la qualité de l'eau dans cette zone soit :

- toute création de piste forestière,
- toute nouvelle construction ou abri même provisoire,
- tout dépôt ou épandage de produit quelle qu'en soit la nature,
- toute aire de stabulation permanente de bétail ou installation d'abreuvoirs

Toute exploitation forestière devra se conformer aux préconisations du guide des bonnes pratiques sylvicoles élaboré par la DDT et l'ARS de l'Ariège. »

Les interdictions édictées par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé constituent des servitudes qui grèvent les parcelles concernées. Au terme de l'enquête publique, ces servitudes seront inscrites au bureau de la conservation des hypothèques.

Dans la mesure où il existe une atteinte au droit de la propriété, la réglementation prévoit la possibilité d'indemniser ces contraintes.

A proximité des périmètres de protection, il conviendrait, afin de sensibiliser les différents acteurs (touristes, forestiers, ...) des risques potentiels de pollution, d'installer des panneaux indiquant la présence du captage et rappelant les prescriptions de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé.

L'implantation de ces panneaux, dont un modèle non contractuel est présenté ci-dessous, pourrait se faire aux abords des pistes permettant l'accès aux PPR.



Mustration 37 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.R.

#### C.II.3.2.2. Périmètre de Protection Rapprochée du captage de « Paillol »

Commune concernée: ORGIBET (09219) et ILLARTEIN (09141)

Superficie: le PPR s'étendra sur une superficie d'environ 65 502 m²

Son étendue est déterminée en prenant en compte les caractéristiques de l'aquifère et du sous-sol ; notamment la vitesse de transfert de l'eau, le pouvoir de fixation et de dégradation du sol et du sous-sol vis-à-vis des polluants ainsi que le pouvoir de dispersion des eaux souterraines.

A l'intérieur de ce périmètre, peuvent être instaurées diverses servitudes et mesures de police sous forme d'interdictions et de réglementations.

Le Périmètre de Protection Rapprochée doit avoir une superficie suffisante pour assurer une protection efficace du captage.

Délimitation du PPR et préconisations de M. David LABAT ; « Le périmètre de protection rapprochée englobera ici la zone d'alimentation proche du captage. Il conviendrait d'interdire toute activité et fait susceptibles de nuire à la qualité de l'eau dans cette zone soit :

- toute création de piste forestière,
- toute nouvelle construction ou abri même provisoire,
- tout dépôt ou épandage de produit quelle qu'en soit la nature,
- toute aire de stabulation permanente de bétail ou installation d'abreuvoirs

Toute exploitation forestière devra se conformer aux préconisations du guide des bonnes pratiques sylvicoles élaboré par la DDT et l'ARS de l'Ariège. »

Les interdictions édictées par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé constituent des servitudes qui grèvent les parcelles concernées. Au terme de l'enquête publique, ces servitudes seront inscrites au bureau de la conservation des hypothèques.

Dans la mesure où il existe une atteinte au droit de la propriété, la réglementation prévoit la possibilité d'indemniser ces contraintes.

A proximité des périmètres de protection, il conviendrait, afin de sensibiliser les différents acteurs (touristes, forestiers, ...) des risques potentiels de pollution, d'installer des panneaux indiquant la présence du captage et rappelant les prescriptions de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé.

L'implantation de ces panneaux, dont un modèle non contractuel est présenté ci-dessous, pourrait se faire aux abords des pistes permettant l'accès aux PPR.



Mustration 38 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.R.

#### C.II.3.3. Périmètre de Protection Eloignée

Objectif: Le Périmètre de Protection Eloignée est facultatif. Il est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Il recouvre en général l'ensemble du Bassin d'Alimentation du Captage (BAC) ou de son Aire d'Alimentation (AAC).

#### C.II.3.3.1. Périmètre de Protection Eloignée du captage de « Lamousquère Cap réservoir »

Commune concernée: ORGIBET (09219)

Superficie: le PPE s'étendra sur une superficie de plus de 35 ha

Délimitation du PPE et préconisations de M. David LABAT: « Ce périmètre englobe une partie du bassin d'alimentation. A l'intérieur de ce périmètre, il conviendra d'appliquer de manière stricte la règlementation en vigueur concernant la protection de la ressource en éau. ».

#### C.II.3.3.2. Périmètre de Protection Eloignée du captage de « Paillol »

Commune concernée: ORGIBET (09219) et ILLARTEIN (09141)

Superficie : le PPE s'étendra sur une superficie de de 30 ha environ

Délimitation du PPE et préconisations de M. David LABAT : « Ce périmètre englobe le bassin d'alimentation du captage. A l'intérieur de ce périmètre, il conviendra d'appliquer de manière stricte la règlementation en vigueur concernant la protection de la ressource en eau. ».

# C.III. ETAT PARCELLAIRE DES OUVRAGES DE PRODUCTION, STOCKAGE ET TRAITEMENT

L'état parcellaire des Périmètres de Protection de captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 19 : Etat parcellaire des PPI, PPR et PPE des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillal »

	Numéro	Propriété			Réfe	érence ca	dastrale		Surface	Surface
	d'ordre	rrapriete	Section	Commune	Numéra	Nature	Lieu-dit	Surface	emprise*	périmètr
PPI Lamousquêre Cap rêservoir	, I	Prívé	B	ORGIBET	879	Forêt	Nardiou	2 044	665	665
	-4	Privé	В		636	Forêt	Grange de Paillol	6 104	137	
PPI Paillol	5	Privé	В	ORGIBET	913	Forêt	Grange de Paillol	6816	25	432
	6	Privé	В		914	Forêt	Grange de Paillol	1 729	170	
	7	Prívé	B		634	Forêt		645 268	4 598	
	8	Privé	B		652	Forêt		4 282	4 282	
	9	ONF	B		653	Farêt		103 643	54 214	
	10	ONF	B		654	Forêt		1 416	998	
	11	Privé	B		655	Foret		1.850	1 850	
	12	ONF	В		656	Forêt		2 192	2 192	146 943
	13.	Prive	В		657	Foret		4.513	4 513	
	14	Privé	В		658	Forêt		2.348	2 348	
	15	Privé	В		659	Forêt		465	465	
	16	Privé	В		660	Forêt		313	313	
	17	Prívé	В		661	Forêt		528	528	
	18	Privé.	B		662	Forêt		1.545	212	
PPR	19	Privé	В		875	Foret		3 918	366	
Lamousquère	-20		В	ORGIBET	877	Foret		1.196	10	
Cap réservoir	21	Privé	В		878	Forét		3 266	789	
	22	Privé	B		879	Forêt		2 044	1 062	
	23	Privé	8		880	Forêt		2 432	2 432	
	24	Privé	B		881	Forêt		1 735	1 705	
	25	Privé	В		882	Forêt		1 159	842	
	26	Privé	В		883	Forêt		9.278	9 278	
	27	Privé	В		884	Forêt		1 338	1 338	
	28	Privé	В		885	Forêt		2 437	2 437	
	29	Privé	В		886	Foret		2.743	2 660	
	30	Privé	В		887	Forêt		1 946	1 615	1
	31	Prive	В		888	Forêt		3 009	2 045	1

	Numéro	Propriété				érence ca	dastrale		Surface	Surface
	d'ordre	* A Ope Text	Section	Commune	Numéro	Nature	Lieu-dit	Surface	emprise*	périmètr
	32	Privé	В		889	Forêt		5 653	3 229	
	33	Privé	В		890	Forêt		4512	52	
	34	Privé	В		971	Forêt		5 149	2 726	
	35	Privé	В		972	Foret		12 162	4 711	
	36	Privé	B		973	Forêt		59	59	
	37	Privě	В		974	Foret		5 987	5 987	
	38	Prívé	В		975	Foret		1 206	1 206	
	39	Prive	B		976	Forêt		1.504	1 504	
	40	Privé	B		977	Forêt		466	466	
	41	Privé	В		978	Forêt		310	310	
	42	Privé	В		979	Foret		2 674	2 074	
	43	Prive	B		980	Forêt		2 492	2 492	
	44	Privé	В		981	Foret		409	409	
	45	Privé	B		982	Foret		1 578	1 578	
	46	Prive	В		983	Foret		1.180	1.180	
	47	Prívé	B		984	Forêt		1 002	1 002	
	48	Privé	В		985	Forêt		2 035	2 035	
	49	Privé	В		986	Foret		2 982	2 982	
	50	Prive	В		987	Forêt		1 072	1.072	
	51	Prive	В		988	Foret		2 304	2 304	
	52	Privé	В		989	Forêt		1 560	1 560	
	53	ONF	B		990	Forêt		17 147	336	
	54	ONF	В		634	Forêt		645 268	25 624	
	55	Privé	В		636	Forêt		6 104	5 961	
	56	Prive	В		637	Foret		3 149	3 149	
	57.	Prive	В		638	Foret		2 003	2.003	
	58	Prívé	В	ORGIBET	639	Foret		1 609	1 609	65 500
PPR Paillol	59	Privé	B		640	Forêt		1 956	1 956	20000000
ren rumoi	60	Privé	В		641	Forêt		9 767	8 270	
	61	Privé	В		642	Farêt		14 626	12 648	
	62	Privé	₿		643	Forêt		2 647	2 647	
	63	Privé	В		644	Forêt		6 890	1835	
	64	Privé	В		914	Forêt		1 680	78.	
	65	Prive	Α	ILLARTEIN	1 339	Forêt		965 813	1 875	
	66	Privé	A	BERTENAN AND	1341	Forêt		5 294	143	

<sup>\*</sup>Les superficies des emprises sont des valeurs estimées en attente de documents d'arpentage.

# C.IV. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX, ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX ET JUSTIFICATION DU PROJET

# C.IV.1. Echéancier prévisionnel et estimation du coût des travaux

Le tableau ci-après présente un échéancier prévisionnel des travaux.

Les coûts estimés du projet sont d'environ 210 000 € HT. Ce montant comprend les missions d'accompagnement.

Tableau 20 : Echéancier prévisionnel des travaus prévus pour le captage de « Paillol »

Travaux	Période	Estimation du coût
Achat de terrain	N+2	Cf. Estimation du service des domaines lor de la demande d'instruction
Préparation de chantier/Protection/Repli	N+1	1 500 € HT
Nettoyage du PPI (débroussaillage, chablis, déviation ruissellement, décapage terre)	N+1	2 000 € HT
Clâture (90 m): fourniture et pose de poteaux bois (h = 2,00 m) surmontés de trois fils de tansion en terrain pentu	N+1	7 200 € HT
Portail	N+1	1 000 € HT
Réhabilitation du captage visitable	N+I	12 000 € HT
Indemnisations des servitudes	N+2	Dans le PPR : $126\ 961\ m^2 \times 0.036 = 3\ 808.83\ \in HT$
Panneaux signalétiques	N+1	Panneau du PPI (achat et pose) : 500 € HT  Panneau du PPR (achat et pose) : 4 000 € HT
Divers et imprévus	9	15 %

Tableau 21 : Echéancier prévisionnel des travaux prévus pour le captage de « Lamousquère Cap réservoir »

Travaux	Période	Estimation du coût
Achat de terrum	N+2	Cf. Estimation du service des domaines lors de la demande d'instruction
Aménagement d'une piste d'accès na desserte	N+I	1 500 € HT
Préparation de chantier/Protection/Repli	N+1	1.500 € HT

Nettoyage du PPI (débroussaillage, chablis, déviation ruissellement, décapage terre)	N+1	2 000 € HT
Clôture (125 m): fourniture et pose de poteaux bois (h = 2,00 m) surmontés de trais fils de tension en terrain pentu	N+1	10 000 € HT
Portail:	N+I	1 000 € HT
Réhabilitation du captage visitable	N + I	12 500 € HT
Indemnisations des servitudes	N+2	Dans le PPR : 146 943 m² x 0,03€ = <b>4 408,29 € HT</b>
Panneaux signalétiques	N+1	Panneau du PPI (achat et pose) : 500 € HT  Panneau du PPR (achat et pose) : 2 000 € HT
Divers et imprévus	7-	15 %

Tableau 22 : Echéancler prévisionnel des travaux prévus sur le réservoir de « La Mousquère », le traitement et l'UDI

Travaux	Période	Estimation du coût
Remplacement de la cuve de 3 m² du réservoir de « La Mousquère » par un réservoir de 10 m²	N+1	25 000 € HT
Traitement (UV au niveau du nouveau réservoir – branchement électrique sur 260 ml - création d'un regard) + télésurveillance	N+1	20 000 € HT
Pose d'un compteur	×	Existant
Pase campteurs et boutons paussoirs sur fontaine (x3)	N+I	6 000 € HT
Programme de recherche de fuites	N+1	1 000,00 € HT
Suppression du réservoir de la Riole	N+1	
Abundon du captage « Lamousquère Sup Nardiou »	N+I	10 000€ HT
Divers et imprévus	7	15 %

Tableau 23 : Echéancier prévisionnel des travaux prévus pour le roccordement de l'DDI de « Ruhau »

Travaux	Période	Estimation du coût
Pose d'une canalisation depuis le réservoir de « La Mausquère » jusqu' à l'emplacement du captage de « Ruhau » (Ø 32 mm) sur 300 ml	N+Z	36 000 € HT

Suppression du captage de « Ruhau » et du réservoir de « Ruhau »	N+2	10 000€ HT
Divers et imprévus	7	15 %

### C.IV.2. Justification du projet

Le présent rapport devrait permettre au SMDEA de régulariser sa situation vis-à-vis de la réglementation en matière d'eau potable.

#### Considérant :

- l'avis favorable de Monsieur David LABAT, hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé, dans son rapport daté d'octobre 2019;
- que l'eau des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » est d'ores-et-déjà utilisée pour l'alimentation en eau potable de la population de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » ;

il s'agit donc bien d'un dossier de régularisation.

#### Régularisation au titre du Code de l'Environnement :

- de la Déclaration d'Utilité Publique (au titre de l'article L.215-13)
- de la déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0 annexée à l'article R. 214-1 (au titre des articles L.214-1 à L.214-6)

Considérant les besoins actuels sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » :

Il est sollicité une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour le prélèvement à partir des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » de 9,5 m³/j pour alimenter l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et le hameau de « Ruhau ».

Une attention toute particulière sera portée par l'exploitant du réseau à la recherche de fuites pour diminuer au maximum l'impact du prélèvement sur le milieu naturel par la mise en place d'un programme d'actions sur l'UDI.

#### Régularisation au titre du Code de la Santé Publique :

- de l'instauration des périmètres de protection
   (au titre de l'article L.1321-2 du code de la Santé Publique)
- de l'autorisation de délivrer de l'eau en vue de la consommation humaine (au titre de l'article L.1321-7 du code de la Santé Publique)

# D.PIECES SPECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

# D.I. ANALYSE DES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE ANNEXEES A L'ARTICLE R.214-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet est à examiner au regard de l'ensemble des rubriques de la nomenclature des opérations, annexée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement. De par sa teneur, est à examiner la rubrique du titre I « Prélèvements ».

#### TITRE I - PRELEVEMENTS

Sont susceptibles d'être concernées par un tel projet les rubriques suivantes du titre I « Prélèvements » :

1.1.1.0. « Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D). »

La ressource captée provient d'une source n'alimentant aucun cours d'eau.

#### Le projet ne porte pas déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0.

- 1.1.2.0. « Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :
- 1° Supérieur ou égal à 200 000 m3/an (A);
- 2° Supérieur à 10 000 m3/an mais inférieur à 200 000 m3/an (D). »
- 1.2.1.0. « A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :
- 1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m³/ heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (A) ;
- 2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m³/ heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (D). »
- 1.2.2.0. « A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, dans un cours d'eau, sa nappe d'accompagnement ou un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe, lorsque le débit du cours d'eau en période d'étiage résulte, pour plus de moitié, d'une réalimentation artificielle. Toutefois, en ce qui concerne la Seine, la Loire, la Marne et l'Yonne, il n'y a lieu à autorisation que lorsque la capacité du prélèvement est supérieure à 80 m3/ h (A). »

La ressource captée provient d'une source n'alimentant aucun cours d'eau.

Le projet ne porte pas déclaration au titre des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0 et 1.2.2.0.

1.3.1.0 « A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils :

1° Capacité supérieure ou égale à 8 m³/h (A) ; 2° Dans les autres cas (D). »

Par Arrêté préfectoral du 19 juillet 1994, la commune d'Orgibet est classée en Zone de Répartition des Eaux. Le débit maximum prélevé sera inférieur à 8 m³/h (D).

A ce titre, le projet appelle une déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0.

En conclusion à cette analyse des rubriques de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement, le projet est déclaré au titre de la seule rubrique 1.3.1.0.

Le respect des prescriptions de l'arrêté de prescriptions lié à la rubrique 1.3.1.0 fait l'objet d'une note spécifique ajoutée en annexe 7 du dossier.

# D.II. INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL

#### D.II.1. Incidences sur la ressource en eau

#### D.II.1.1. Phase travaux

On rappelle que les travaux envisagés sont les suivants :

#### ✓ Périmètres de Protection Immédiate (PPI) :

- · Acquisition des parcelles concernées par détachement cadastral
- Nettoyage (débroussaillage, chablis, déviation ruissellement, décapage terre)
- Mise en place d'une clôture + portail d'accès autour des PPI
- Mise en place de panneaux signalétiques

#### ✓ Ouvrages de captage :

- Réhabilitation des captages visitables (« Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol »)
- Aménagement d'une piste d'accès aux captage de « Lamousquère Cap réservoir »
- Abandon du captage de « Lamousquère Sup Nardiou »

#### ✓ Stockage et dispositif de traitement :

- Remplacement de la cuve de 3 m³ du réservoir de « La Mousquère » par un réservoir de 10 m³
- Installation d'un système de désinfection UV au niveau du réservoir de « La Mousquère » et création d'un regard
- Abandon du réservoir de la Riole

#### ✓ Raccordement du hameau de « Ruhau » :

- Mise en place d'une canalisation de 300 m en diamètre 32 mm depuis le réservoir « la Mousquère » jusqu'au captage de « Ruhau » ;
  - Débroussaillage, dans l'emprise des travaux, de terrains boisés ;
  - Ouverture d'une tranchée;
  - Chargement et évacuation des déblais excédentaires ;
  - Apport et mise en place de sable et de tout-venant naturel pour remblaiement de la tranchée;
  - Mise en place de la canalisation ;
  - Remblaiement de la tranchée avec réemploi des terres extraites ;
  - Maçonnerie de béton pour butée de coudes et ancrage y compris coffrage, enrobage du réseau :
- Abandon du captage de « Ruhau » et du réservoir de « Ruhau »

#### ✓ Réseau :

	Annees ap	res l'obtentior	i de la DUP
	N+1	N+2	N+3
Etude des bruits de fond	X		
Sectorisation et recherche de fuite	X		
Définition d'un programme d'action	X		
Caractérisation et comptage des volumes consommés non-facturés	X		
Amélioration des fichiers abonnés pour attribution des consommations à chaque UDI		X	
Pose compteurs et boutons poussoirs sur fontaine (x3)	X		

of control of the control of the party

A noter par ailleurs qu'il existe des fontaines qui coulent sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et sur le hameau de « Ruhau » sans bouton poussoir ni compteur. Un bouton poussoir et un compteur sera installé afin d'en limiter la consommation d'eau.

#### ■ Incidences quantitatives sur les eaux superficielles et souterraines

La réalisation des travaux n'aura pas d'incidence sur les écoulements superficiels ni sur l'alimentation en eau des eaux souterraines étant donné la petite extension des aménagements considérés.

#### Incidences qualitatives sur les eaux superficielles et souterraines

Les travaux peuvent engendrer une pollution des eaux superficielles et souterraines, notamment par les matières en suspension. D'autre part, la circulation et le travail des engins sur les zones de chantier peuvent entraîner une pollution par la libération accidentelle d'hydrocarbures.

Le stockage des matériaux nécessaires au chantier (sable, ciment, etc.) se fera sur une zone de faible emprise aménagée à cet effet à distance des captages en dehors de leur Périmètre de Protection Immédiate et de leur Périmètre de Protection Rapprochée.

Les risques pour la qualité des eaux superficielles et souterraines seront réduits si les règles générales de chantier sont bien respectées.

#### D.II.1.2. Phase exploitation

Les captages existants de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont exploités depuis plusieurs dizaines d'années. Aucune incidence notable n'est connue à ce jour. Les modalités d'exploitation ne sont pas amenées à être modifiées.

#### Incidences quantitatives sur les eaux superficielles et souterraines

S'agissant de sources naturelles de faible débit n'alimentant aucun cours d'eau, aucun impact quantitatif sur les eaux souterraines ni sur les eaux superficielles n'est à prévoir en phase d'exploitation au niveau des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol ».

L'amélioration du rendement du réseau permettra par ailleurs de diminuer les volumes prélevés.

#### Incidences qualitatives sur les eaux superficielles et souterraines

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » ne sont pas de nature à dégrader la qualité des eaux superficielles. S'agissant de sources, les risques de contamination des eaux souterraines par l'ouvrage de captage sont faibles à nuls.

La mise en place des périmètres de protection autour des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et le respect des préconisations définies dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permettront de préserver la qualité des eaux prélevées et donc la qualité des eaux souterraines dans le secteur concerné par le projet. La mise en place des périmètres de protection autour des captages permettra de protéger la ressource en eau en interdisant ou en règlementant certaines activités anthropiques.

Par ailleurs, on rappelle que le traitement de l'eau s'effectue au niveau du réservoir et non des captages et qu'aucun produit n'est déversé dans le milieu naturel. L'entretien des captages et de leur Périmètre de Protection Immédiate n'aura pas d'incidence sur la qualité des eaux superficielles et souterraines car il ne sollicitera l'utilisation d'aucun produit polluant.

Les travaux de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et leur exploitation ainsi que les travaux de raccordement du hameau de « Ruhau » n'auront donc aucun impact significatif sur la ressource en eau.

# D.II.2. Incidences sur le risque d'inondation

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » ne sont pas situés en zone inondable.

Les travaux de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et leur exploitation ainsi que les travaux de raccordement du hameau de « Ruhau » n'auront donc aucun impact significatif sur le risque d'inondation.

#### D.H.3. Incidences sur les zones humides

D'après la cartographie du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides, aucune zone humide n'est identifiée à proximité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol ».

Les travaux de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et leur exploitation ainsi que les travaux de raccordement du hameau de « Ruhau » n'auront donc aucun impact sur les zones humides.

# D.II.4. Incidences sur les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Tel qu'indiqué au chapitre B.V.2.2.6, les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont implantés au sein de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique :

- ZNIEFF de type I, « Sud de la vallée de la Bellongue » (730012080);
- ZNIEFF de type II, « Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez » (730012102).

Il est considéré que les travaux et l'exploitation des captages auront une incidence négligeable sur les deux ZNIEFF précitées, compte-tenu :

- du fait qu'il s'agit de la mise en conformité de ressources en eau destinées à la consommation humaine exploitées depuis plusieurs années et visant à une meilleure protection des ouvrages de captage et de l'environnement;
- de la taille modeste du Périmètre de Protection Immédiate par rapport à la superficie des deux ZNIEFF;
- de la nature peu destructive des travaux de mise en conformité (réaménagement des ouvrages de captage) et de raccordement du hameau de « Ruhau »;
- de la courte durée des travaux et de leur réalisation en période diurne ;
- de l'absence d'incidence négative significative sur la ressource en eau en phase exploitation.

Les travaux de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et leur exploitation ainsi que les travaux de raccordement du hameau de « Ruhau » n'auront donc aucun impact significatif sur les deux ZNIEFF recensées aux alentours des captages.

## D.II.5. Incidences sur les autres inventaires et zones de protection

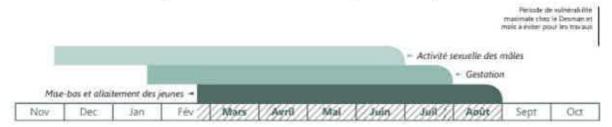
Pour rappel du chapitre B.V.2.2.7, les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont compris dans le périmètre du PNR des Pyrénées ariégeoises mais dans aucune autre zone d'inventaire ou de protection.

Les travaux de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et leur exploitation ainsi que les travaux de raccordement du hameau de « Ruhau » e n'auront aucun impact sur les autres zones d'inventaires ou de protection.

## D.II.6. Incidences sur le Desman des Pyrénées

Le cours d'eau de la Mousquère se situe en zone de présence avérée du Desman des Pyrénées. Cependant, toutes les précautions<sup>1</sup> seront prises afin que les travaux ne présentent aucun impact pour cette espèce :

 Évitement de la période de mise-bas et d'élevage des jeunes (période de vulnérabilité maximale de fin février à fin août) → les travaux se feront sur la période de septembre à novembre.



- Limitation du nombre d'engins et de personnes sur le chantier pour réduire au maximum le risque d'écrasement et la détérioration de l'habitat → Peu d'agents seront présents
- Evitement de la circulation sur les berges et/ou dans le lit du cours d'eau → les travaux seront réalisés manuellement. Il s'agit de déconnectée l'arrivée du captage de Nardiou et raccorder l'arrivée du captage de Paillol à la canalisation aval.

Au regard des précautions énoncées ci-dessus, le projet n'aura pas d'incidence sur le Desman des Pyrénées.

# D.II.7. Synthèse des incidences

Le tableau ci-dessous synthétise les incidences prévisibles notables ou non du projet, avant d'éventuelles mesures d'évitement et de réduction. Cette évaluation des incidences n'est pas restreinte aux seuls milieux aquatiques.

Les recommandations pour le Desman des Pyrénées sont issues du Livret 4 du Guide technique de recommandations pour la gestion du desman des Pyrénées et de ses habitats (mai 2020). Ce guide est disponible sur : <a href="https://www.desman-life.fr/node/275">https://www.desman-life.fr/node/275</a>

Le code couleur utilisé tient compte de l'intensité de l'incidence :

- Positive = bleu
- Nulle = gris
- Négligeable = vert
- Notable = jaune

Ainsi, les incidences que les travaux de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et leur exploitation ainsi que les incidences des travaux de raccordement du hameau de « Ruhau » sont susceptibles d'avoir sur l'environnement sont <mark>négligeables</mark> à <mark>nulles</mark> en phase travaux ou en phase exploitation pour l'ensemble des thématiques étudiées.

Tableau 24 : Synthèse des incidences en phase travaux et en phase exploitation

Thématiques	Facteurs	Incidences prévisibles des travaux	Incidences prévisibles de l'exploitation	Observations
				Des risques de pollutions chroniques au accidentelles en phase chantier mais des règles de chantier à respecter
	Eaux souterraines	Négligeable	Nutte	Mise en place des périmètres de protection et respect des préconisations de l'arrêté de DUP.
	10 mm 10 mm 1000 100 mm 1 mm 1000 mm 1	THE PERSON NAMED OF THE PE		Traitement réalisé au niveau du réservair et aucur produit déversé vers le milieu naturel
				Aucun produit polluant utilisé autour des captages.
Milieu	Eaux de ruissellement et imperméabilisation sols	Nulle	Nulla	Aucune surface autre que celle des captages, déjà existants, ne sera imperméabilisée (quelques m²).
physique	Milieu aquatique superficiel	Nulle	Negligeable	Trop-plein au niveau des captages. Prélèvement du seul déhit nécessaire à l'exploitation.
	Qualité eaux superficielles	Nulle	Nutte	Mise en place des périmètres de protection et respect des préconisations de l'arrêté de DUP.  Traitement réalisé au niveau du réservair et aucur produit déversé vers le milieu naturel.  Aucun produit polluant utilisé autour des captoges.
	Risque d'Inondation	Nulle	Nulle	Localisation hors zone inondable.
	Milieu terrestre	Negligeable	Nulle	Ouvruges existants.
Habitats et	Continuité écologique	Nutle	Nulle	Travaux de courte durée et de faible emprise.
biocénose	Ecologie générale et milieux traversés	Néglipeable	Nulle	Ouvrages existants, pas de destruction d'habitats (de type zones humides) ou d'espèces. Pas d'incidences sur le Desman des Pyrénées.
	Usages de l'eau	Nutle	Nulle	Aucun autre usage de l'eau.
	Usages proches	Nulle	Nulle	Aucun autre usage à proximité.
	Sécurité publique et sûreté des ouvrages	Nëgligeable	Migligenble	Configuration topographique du secteur garuntie la sécurité.
Milieu humain	7#1//////A-1///	Market Control	ALC: NO	Entretien régulier des ouvrages.
	Impact sonore	Negligeable	Nulla	Très peu de travaux, courte période.
	Qualité de l'air	Negligeable	Nulle	Aucun rejet dans l'atmosphère.
	Patrimoine culturel	Nutle	Nulle	Hors périmètre de site classé/inscrit.
	Impact paysager	Négliocáble	Négligeoble	Faible ampleur par rapport aux captages existants.

#### D.III. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE

Chaque bassin hydrographique, tel le bassin Adour-Garonne, est doté d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), en vertu de l'article L.212-1 III du code de l'environnement. Le SDAGE du bassin Adour-Garonne pour les années 2016 à 2021 a été adopté le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Celui-ci définit les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin.

Il se décline en quatre orientations fondamentales qui répondent aux objectifs des directives européennes et particulièrement la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Elles prennent aussi en compte les dispositions du SDAGE 2010-2015 en y introduisant de nouveaux objectifs et en confortant l'objectif emblématique du SDAGE : atteindre 69 % des eaux superficielles en bon état en 2021.

Le Comité de Bassin impulse ainsi un nouvel élan à la politique publique de l'eau dans le Sud-ouest, mise en œuvre par l'ensemble des acteurs de l'eau. Dans le prolongement du SDAGE 2010-2015, il donne un cadre à toutes les interventions de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau sur le bassin, ainsi qu'un guide pour l'ensemble des acteurs des territoires.

Il répond aux grands enjeux du bassin :

- · La réduction des pollutions ;
- L'amélioration de la gestion quantitative ;
- · La préservation et la restauration des milieux aquatiques ;
- La gouvernance de l'eau.

Il intègre des évolutions importantes comme l'adaptation au changement climatique, la contribution du bassin aux objectifs du plan d'action pour le milieu marin, et l'articulation avec le plan de gestion des risques d'inondation.

Comme précédemment, les objectifs de gestion sont désormais pris en compte à deux échelles : au niveau du bassin Adour-Garonne avec les enjeux globaux du bon état, et au niveau de l'unité hydrographique de référence (U.H.R.), déclinant des objectifs locaux en fonction des conditions particulières liées à une entité hydrographique homogène.

Les quatre orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021 sont les suivantes :

- Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE ;
- Orientation B : Réduire les pollutions ;
- Orientation C : Améliorer la gestion quantitative ;
- Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Les chapitres qui sont susceptibles de concerner le projet figurent aux orientations B et C du document. Les orientations A et D sont exclues de l'analyse du fait qu'elles se rapportent à des thèmes non concernés par les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol ».

#### Orientation B du SDAGE « Réduire les pollutions »

Cette orientation, visant à lutter contre les pollutions, préserver et reconquérir la qualité des eaux, compte 43 dispositions réparties en 4 chapitres :

- Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants ;
- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée ;
- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau;
- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité de eaux, des estuaires et des lacs naturels.

Le premier chapitre, « Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants », traite principalement de l'assainissement, de l'épuration et des eaux pluviales. Il ne concerne donc pas le projet de mise en conformité des captages.

Le deuxième chapitre, « Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée », traite des pratiques agricoles pour la diminution des « pollutions diffuses ». Le projet n'est pas concerné par ce chapitre.

Dans le troisième chapitre, « Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau », la disposition B25 « Protéger les ressources alimentant les captages les plus menacés » pourrait concerner le projet de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol ».

Elle énonce : « Les personnes publiques en charge des services publics d'eau potable portent des programmes d'action de réduction des pollutions responsables de la dégradation de la qualité des eaux brutes au sein de leur aire d'alimentation de captage, afin de fiabiliser durablement la qualité des eaux approvisionnant les populations ».

La mise en place des périmètres de protection autour des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et l'instauration des mesures associées permettra de protéger la ressource en eau en interdisant ou en règlementant certaines activités anthropiques. De ce fait, la pression liée aux pollutions à la fois accidentelles et diffuses générées par les activités humaines (activités agricoles, forestières, etc.) sera diminuée. Il y aura donc une influence positive sur la qualité de l'eau des captages et, donc, sur la santé humaine.

Dans ces conditions, la disposition B25 du SDAGE est respectée.

Le quatrième chapitre de cette orientation, intitulé « Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité de eaux, des estuaires et des lacs naturels », concerne les écosystèmes lacustres et littoraux, il n'est donc évidemment pas concerné par le projet associé aux captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol ».

#### Orientation C du SDAGE « Améliorer la gestion quantitative »

Cette orientation, visant à restaurer durablement l'équilibre quantitatif en période d'étiage, compte 21 dispositions réparties dans les 3 chapitres suivants :

- Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer ;
- Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique (en mettant notamment en œuvre les documents de planification ou de contractualisation);
- Gérer la crise.

Le chapitre « mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer » comprend 2 dispositions. La première vise les collectivités en charge de l'élaboration des SAGE et les porteurs de plan de gestion des étiages, elle ne concerne donc pas le projet de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol ».

Seule la **disposition C2** « Connaître les prélèvements » concerne le projet puisque les infrastructures comprennent les dispositifs de comptage des volumes prélevés et les abonnés desservis disposent de compteurs individuels.

Dans ces conditions, la disposition C2 du SDAGE est respectée.

Dans le chapitre « gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique », 17 dispositions sont présentes. La quasi-totalité de ces dispositions (C3 à C13 et C16 à C19) dépasse l'échelle du projet étudié et ne ressort pas de l'action du pétitionnaire.

Seules les dispositions C14 « Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau et quantifier les économies d'eau » et C15 « Améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et limiter l'impact de leurs prélèvements » concernent le projet. Les données de production et de consommation présentées précédemment affichent un rendement inférieur au rendement seuil à atteindre de 65,22 % pour l'UDI de « Orgibet Lamousquère » sur la commune d'Orgibet, Dans ces conditions et afin de s'assurer que les dispositions C14 et C15 du SDAGE sont respectées, le SMDEA va engager un plan de résorption des fuites ainsi qu'un recensement des éventuels points de consommation sans comptage (fontaines, lavoirs, ...).

Ainsi, dans ces conditions, les dispositions C14 et C15 du SDAGE seront respectées.

Le troisième chapitre, réparti en 2 dispositions, vise à gérer les étiages sévères que connait régulièrement le bassin durant l'été et l'automne. Ces situations de crises récurrentes amènent à restreindre voire interdire temporairement certains usages afin de concilier la sécurité de l'alimentation en eau potable, les activités économiques et un niveau d'eau suffisant pour les milieux aquatiques. Ainsi, ce chapitre ne concerne pas directement le pétitionnaire dans le cadre du projet de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol », sinon dans l'application éventuelle des mesures de crise si elles adviennent.

Le projet de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » est parfaitement compatible avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.

# D.IV. SYNTHESE DES MESURES CORRECTIVES OU COMPENSATOIRES ENVISAGEES

Le paragraphe suivant synthétise les mesures correctives envisagées :

- · En phase travaux :
  - Respect des règles générales de chantier ;
- · En phase exploitation :
  - Amélioration du rendement sur le réseau d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

# **E. ANNEXES**

#### LISTE DES ANNEXES

Annexe n°1 : Plan détaillé des réseaux

Annexe n°2a : Avis sanitaire de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé concernant les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » – M. David LABAT, octobre 2019

Annexe n°2b : Plans modificatifs des périmètres de protection réglementaire définis par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé concernant les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » – M, David LABAT

Annexe n°3 : Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique sur les captages suivants : Le Maluc, La Croix du Tailleur, Le Château, Nardiou, Iloun-Ruhau – François BOURGES, Septembre 2006

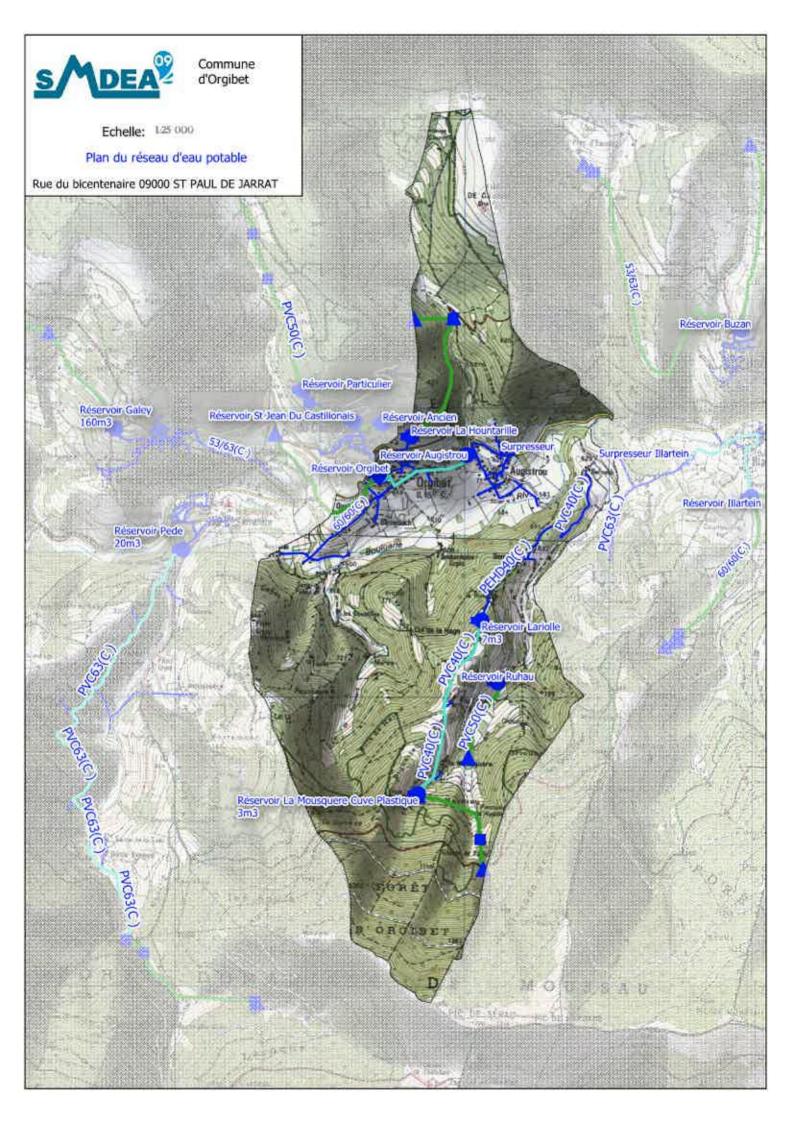
Annexe nº4 : Fiche de la masse d'eau souterraine FRFG049 « Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro o0 »

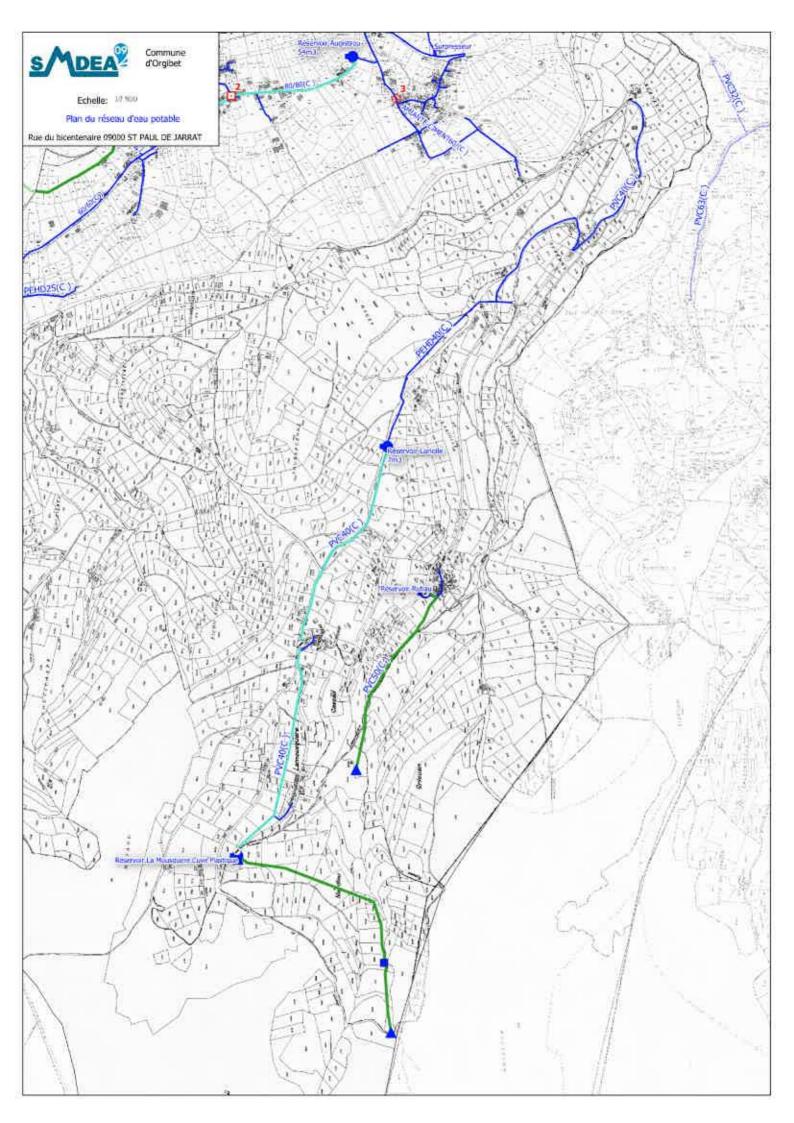
Annexe n°5 : Fiches des ZNIEFF concernées par les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol »

Annexe nº6: Analyses de 1err adduction

Annexe n°7: Examen de conformité à l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements relevant notamment de la rubrique 1.3.1.0

SMDSA - Captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sur la commune d'Orgibet
Annexe n°1 : Plan détaillé des réseaux





Annexe n°2a : Avis sanitaire de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé concernant les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » – M. David LABAT, octobre 2019

### COMMUNE d'ORGIBET (09)

----

# AVIS DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE EN MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE CONCERNANT LA PROTECTION SANITAIRE

# DES CAPTAGES ALIMENTANT LE HAMEAU DE LAMOUSQUERE (COMMUNE D'ORGIBET)

D. LABAT

Octobre 2019

Je soussigné David LABAT, enseignant-chercheur à l'Université Paul Sabatier, agissant en tant qu'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique dans le Département de l'Ariège, certifie avoir procédé, à la demande de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à l'examen hydrogéologique en vue de la mise en place de la protection sanitaire de trois captages alimentant la commune d'Orgibet à la demande du SMDEA (Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège).

La visite de terrain a été effectuée le 4 Juillet 2019 accompagné de Johanna LE CHENADEC, Jean Paul SUBRA et Jean SOCCOL (SMDEA), Amandine PONS (CEREG), Eric CHELLE (ARS Ariège) et M. Van Der Rosse (GEINFRA). La présente expertise s'appuiera sur cette visite de terrain.

#### SITUATION DES TROIS CAPTAGES

Le captage de Paillol est localisé à 1018 m d'altitude au sein d'un terrain boisé. Ses coordonnées Lambert 93 sont X= 531919.04 et Y= 6203310.91. Il est situé sur la parcelle 914 section B appartenant à Yvon Tougne.

Le captage de Lamousquère Sup Nardiou est localisé à 956 m d'altitude au sein d'un terrain boise à proximité du ruisseau. L'ancien captage situé encore plus près du ruisseau a été emporté lors d'une crue. Ses coordonnées Lambert 93 sont X= 531908.93 et Y= 6203498.42. Il est situé sur la parcelle 910 section B appartenant à M. Pujol et Mme Gaffet.

Le captage de Lamousquère Cap réservoir est localisé à 914 m d'altitude au sein d'un terrain boise. Ses coordonnées Lambert 93 sont X= 531466.41 et Y= 6203815.54. Il est situé sur la parcelle 879 section B appartenant à M. Rosen et Mme Schmidt.

Les bassin d'alimentation des trois captages sont constitués de zones boisées aux pentes modérées avec quelques rares pâtures (Figures 1 à 3).

Ces trois captages doivent pourvoir à l'alimentation en eau potable les hameaux de Lamousquère, La Cobe, La Riole, Serenne et Bernech, soit 18 abonnés et une occupation permanente de 10 habitants. Par ailleurs, le SMDEA souhaite intégrer le raccordement futur du hameau de Ruhau qui compte 5 abonnés. En effet, ce hameau est actuellement alimenté par une ressource de mauvaise qualité présentant de nombreuses non conformités. Actuellement, les besoins quantitatifs sont donc estimés à 2,5 m³/j.

Il s'agit ici de fournir un avis concernant le risque et la protection sanitaire des trois captages.

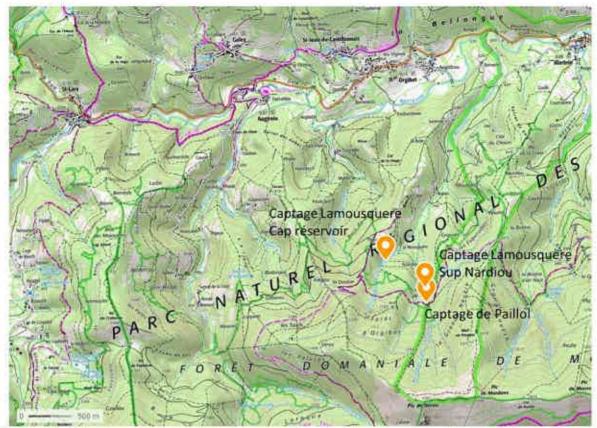


Figure 1 : Situation générale des captages alimentant la commune d'Orgibet (source : <a href="http://www.geoportail.fr/">http://www.geoportail.fr/</a> - Nord orienté vers le haut)

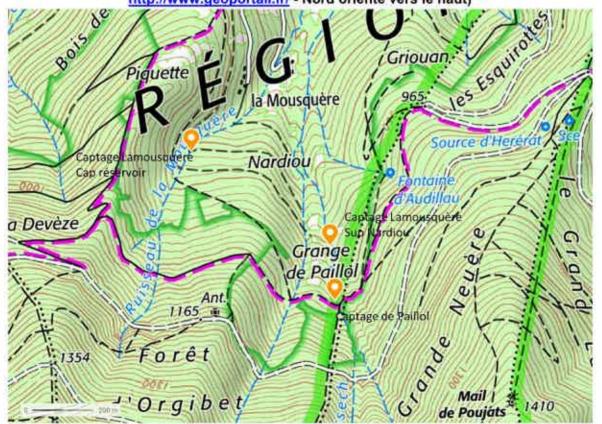


Figure 2 : Situation locale des captages alimentant la commune d'Orgibet (source : <a href="http://www.geoportail.fr/">http://www.geoportail.fr/</a> - Nord orienté vers le haut)

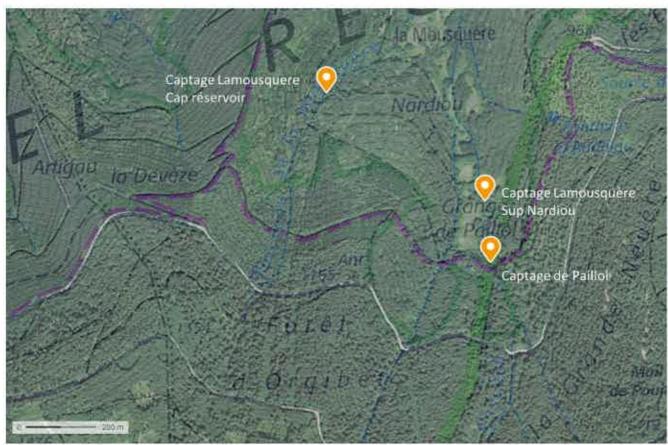


Figure 3 : Situation des captages alimentant la commune d'Orgibet (source : http://www.geoportail.fr/ - Nord orienté vers le haut)

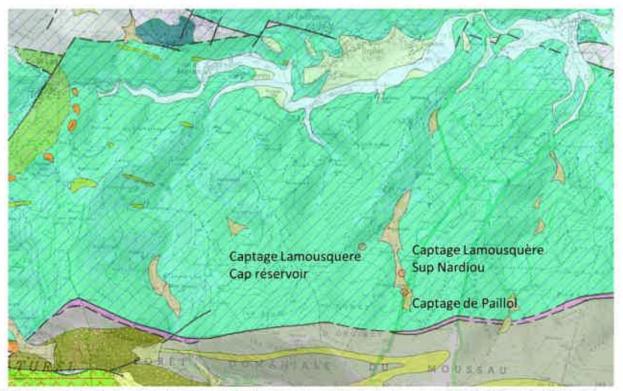


Figure 4 : Carte géologique harmonisée de la zone d'étude (source : http:// infoterre.brgm.fr/ - Nord orienté vers le haut)

#### HYDROGEOLOGIE

Les captages de Lamousquère Sup Nardiou et Paillol sont situés sur des terrains de type Flysh noir, ardoisier, de la Ballongue datés des niveaux Albien moyen à Cénomanien inférieur mais une partie de leur alimentation peut aussi provenir des colluvions déposées en fond de vallons (Figure 4). Le captage de Lamousquère réservoir est lui situé exclusivement sur des terrains de type Flysh noir, ardoisier (Figure 4).



Figure 5 : Captage de Paillol : buse d'arrivée du drain (a), ouvrage de captage (b), intérieur de la buse d'arrivée (c), environnement du captage (d et e)

Pour le captage de Paillol (Figure 5), lors de la visite, la température de l'eau était de 8.2°C et la conductivité s'élevait à 150 μS/cm. Il s'agit donc d'une eau faiblement minéralisée avec un temps de séjour relativement court. La mesure du débit s'est effectuée au niveau de la vanne de l'ouvrage par la méthode du seau-chrono. Une valeur de 0 ,4 l/s soit 35 m³/j sera retenue.



Figure 6 : Captage de Lamousquere Sup Nardiou : ouvrage de captage (a, b), intérieur du captage (c), environnement du captage (d et e)

Pour le captage de Lamousquère sup Nardiou (Figure 6), lors de la visite, la température de l'eau était de 9.6°C et la conductivité s'élevait à 189 μS/cm. Il s'agit donc d'une eau faiblement minéralisée avec un temps de séjour relativement court. La mesure du débit s'est effectuée au niveau de la vanne de l'ouvrage par la méthode du seau-chrono. Une valeur de 0,06 l/s soit 5,4 m³/j sera retenue.



Figure 7 : Captage de Lamousquere Cap réservoir : ouvrage de captage et environnement.

Pour le captage de Lamousquère Cap réservoir (Figure 7), lors de la visite, la température de l'eau était de 9.4°C et la conductivité s'élevait à 196 μS/cm. Il s'agit donc d'une eau faiblement minéralisée avec un temps de séjour relativement court. Il n'a pas été possible lors de la visite de terrain de mesurer le débit mais celui-ci a pu être estimé au niveau de la vanne le 6 Août 2019 à 12 m³/j.

Le débit est donc largement suffisant pour subvenir aux besoins exprimés. Les analyses chimiques montrent que les eaux sont conformes aux normes de potabilité pour leurs qualités physicochimiques.

#### ENVIRONNEMENT- RISQUES DE POLLUTION

Les risques de pollution pour les trois captages se limitent ici à la présence potentielle de bétails à proximité de la source et sur la zone amont (pollution d'origine fécale) mais aussi d'une potentielle exploitation forestière en amont du captage Ceci pourrait entraîner une contamination bactériologique et/ou contamination aux hydrocarbures.

## MESURES DE PROTECTION SANITAIRE SPECIFIQUES PRECONISEES POUR LE CAPTAGE DE PAILLOL (cf. annexes)

Captage: Le captage de Paillol est constitué d'un ouvrage très ancien se situant en bord de chemin, une conduite PVC amenant ensuite l'eau dans une buse située environ 5 mètres en contrebas. Il conviendra de reprendre totalement l'ouvrage en procédant à une reprise des drains. L'ouvrage final devra être équipé d'un capot inox équipé d'une ventilation et d'un clapet anti retour sur le trop plein. La ressource pourrait donc être mieux exploitée. Le chemin traversant actuellement la zone à proximité immédiate du captage devra être détourné.

Périmètre de protection immédiate (P.P.I.): Le périmètre de protection immédiate a été délimité directement sur le terrain afin de prendre en compte la topographie locale. A l'intérieur de ce périmètre toute activité et fait devraient être interdits à l'exception de ce qui est nécessaire à son entretien et à celui du captage.

## MESURES DE PROTECTION SANITAIRE SPECIFIQUES PRECONISEES POUR LE CAPTAGE DE LAMOUSQUERE SUP NARDIOU (cf. annexes)

Captage: Le captage de Lamousqère Sup Nardiou est constitué d'une simple buse avec des drains un peu au-dessus du ruisseau. Il a été mis en place à la suite de la destruction de l'ancien ouvrage en 2008. Il conviendra de reprendre totalement l'ouvrage en procédant à une reprise des drains. L'ouvrage final devra être équipé d'un capot inox équipé d'une ventilation et d'un clapet anti retour sur le trop plein. La ressource pourrait donc être mieux exploitée.

Périmètre de protection immédiate (P.P.I.): Le périmètre de protection immédiate a été délimité directement sur le terrain afin de prendre en compte la topographie locale. A l'intérieur de ce périmètre toute activité et fait devraient être interdits à l'exception de ce qui est nécessaire à son entretien et à celui du captage.

## MESURES DE PROTECTION SANITAIRE PRECONISEES POUR LES CAPTAGES DE PAILLOL ET DE LAMOUSQUERE SUP NARDIOU (cf. annexes)

Périmètre de protection rapprochée (P. P. R.): Le périmètre de protection rapprochée englobera ici la zone d'alimentation proche des deux captages. Il conviendrait d'interdire toute activité et fait susceptibles de nuire à la qualité de l'eau dans cette zone soit :

- toute création de piste forestière,
- toute nouvelle construction ou abri même provisoire,
- tout dépôt ou épandage de produit quelle qu'en soit la nature,
- toute aire de stabulation permanente de bétail ou installation d'abreuvoirs

Toute exploitation forestière devra se conformer aux préconisations du guide des bonnes pratiques sylvicoles élaboré par la DDT et l'ARS de l'Ariège.

Périmètre de protection éloignée (P. P. E.): Ce périmètre englobe le bassin d'alimentation des deux captages (en grande partie commun). A l'intérieur de ce périmètre, il conviendra d'appliquer de manière stricte la règlementation en vigueur concernant la protection de la ressource en eau.

# MESURES DE PROTECTION SANITAIRE PRECONISEES POUR LE CAPTAGE DE LAMOUSQUERE CAP RESERVOIR (cf. annexes)

Captage: Le captage de Lamousquère Cap Réservoir est constitué d'une simple buse avec un drainage direct. Il conviendra de reprendre totalement l'ouvrage en procédant à une reprise des drains et en limitant les fuites latérales de ressources. L'ouvrage final devra être équipé d'un capot inox équipé d'une ventilation ou d'une porte avec ventilation et d'un clapet anti retour sur le trop plein. La ressource pourrait donc être mieux exploitée.

Périmètre de protection immédiate (P.P.I.): Le périmètre de protection immédiate correspond à un arc de cercle de 30 mètres environ de hauteur. A l'intérieur de ce périmètre toute activité et fait devraient être interdits à l'exception de ce qui est nécessaire à son entretien et à celui du captage.

Périmètre de protection rapprochée (P. P. R.): Le périmètre de protection rapprochée englobera ici la zone d'alimentation proche du captage. Il conviendrait d'interdire toute activité et fait susceptibles de nuire à la qualité de l'eau dans cette zone soit :

- toute création de piste forestière,
- toute nouvelle construction ou abri même provisoire,
- tout dépôt ou épandage de produit quelle qu'en soit la nature,
- toute aire de stabulation permanente de bétail ou installation d'abreuvoirs

#### COMMUNE D'ORGIBET

Toute exploitation forestière devra se conformer aux préconisations du guîde des bonnes pratiques sylvicoles élaboré par la DDT et l'ARS de l'Ariège.

Périmètre de protection éloignée (P. P. E.): Ce périmètre englobe une partie du bassin d'alimentation. A l'intérieur de ce périmètre, il conviendra d'appliquer de manière stricte la règlementation en vigueur concernant la protection de la ressource en eau.

#### CONCLUSION GENERALE

Sous réserve de l'application des mesures énumérées ci-dessus, j'émets un avis favorable à l'utilisation des eaux des captages de Paillol, Lamousquère Sup Nardiou et Lamousquère Cap réservoir pour l'alimentation en eau potable des hameaux de Lamousquère et Ruhau.

Fait à Toulouse le 11 Octobre 2019

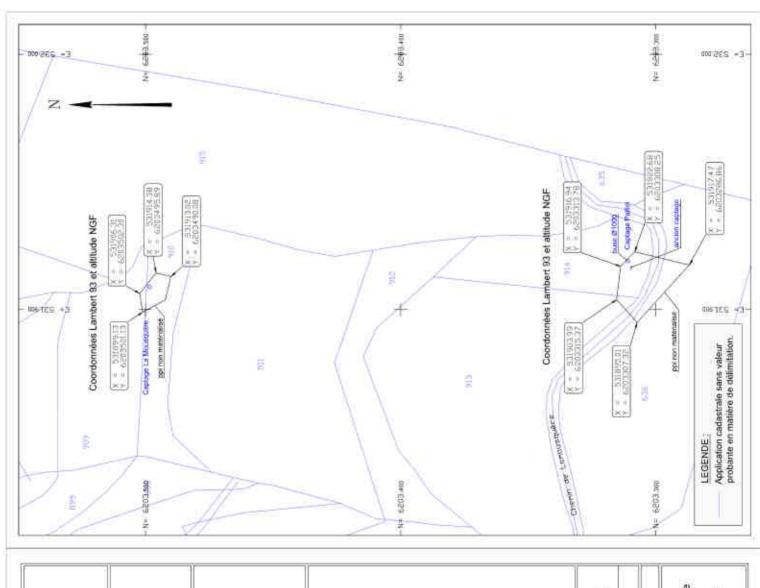
D. LABAT

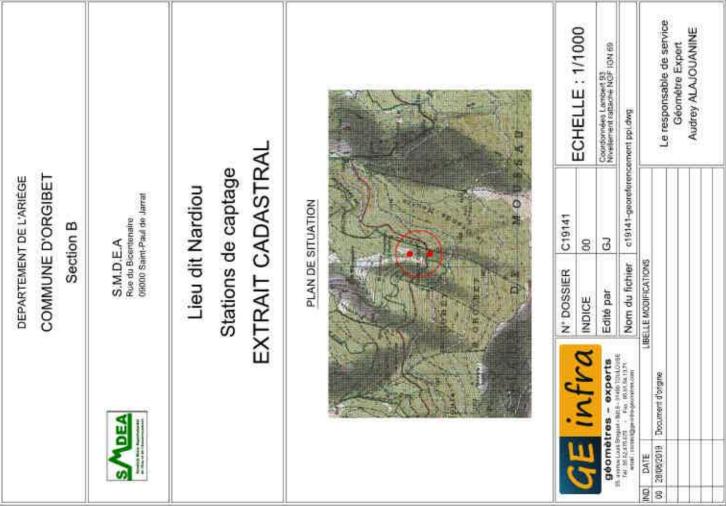
#### Annexes

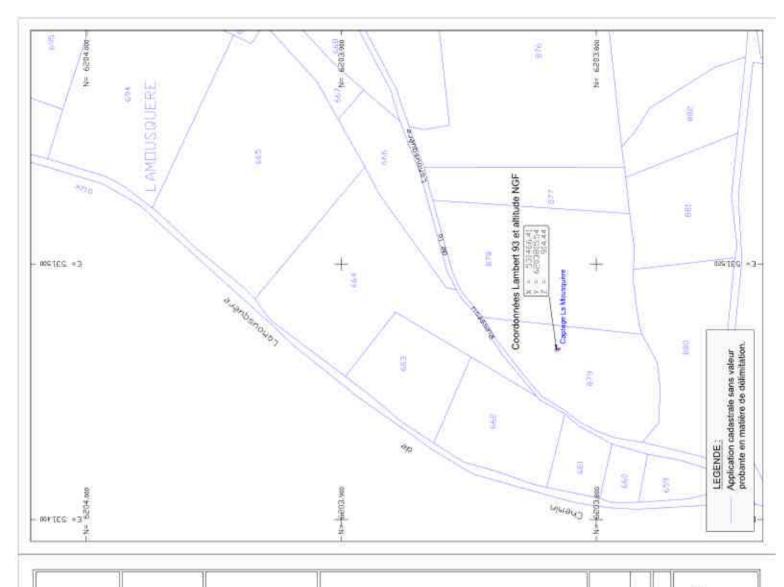
- 1 : Délimitation des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée (source des documents : http://www.geoportail.fr/)
- 2 : Résultats d'analyses des prélèvements d'eau.

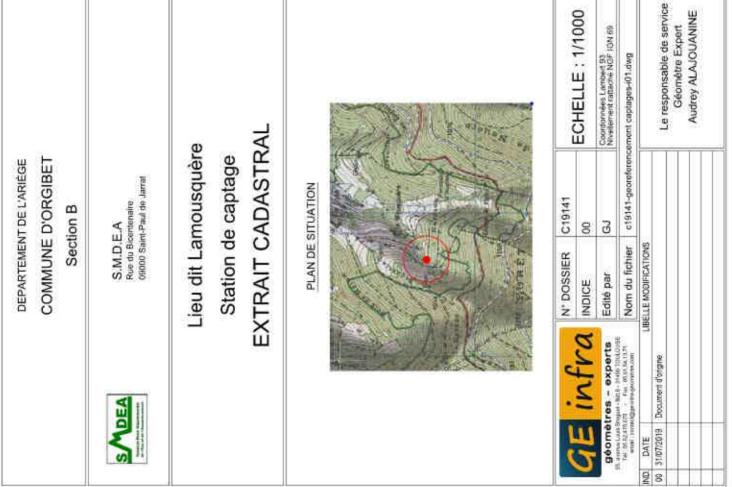
#### COMMUNE D'ORGIBET

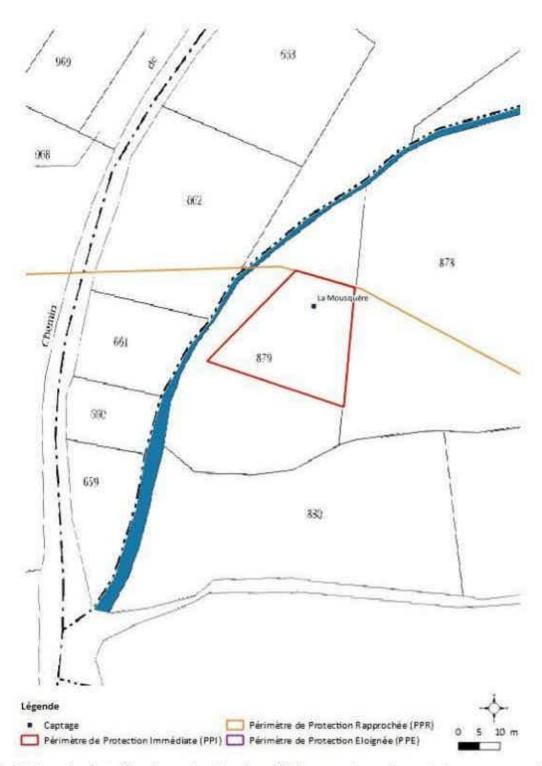
Délimitation du périmètre de protection immédiate pour les captages de Paillol et Lamousquere Sup Nardiou (source : Geinfra)



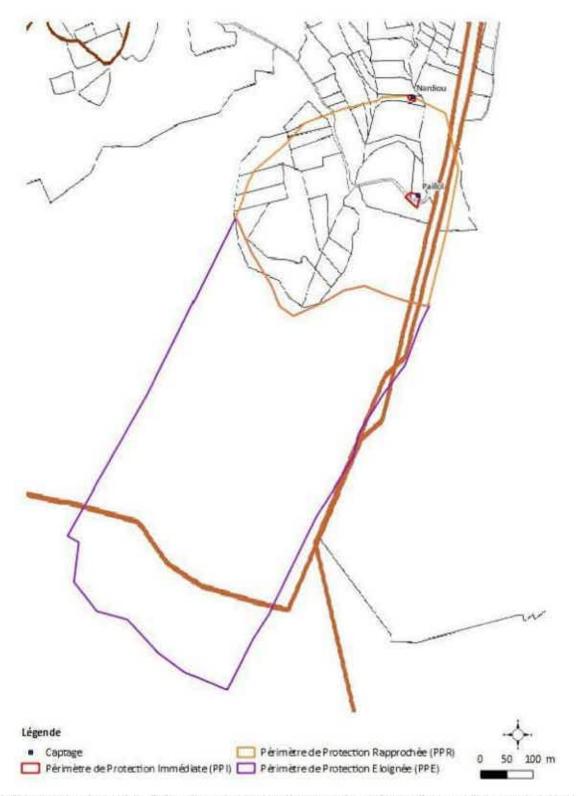




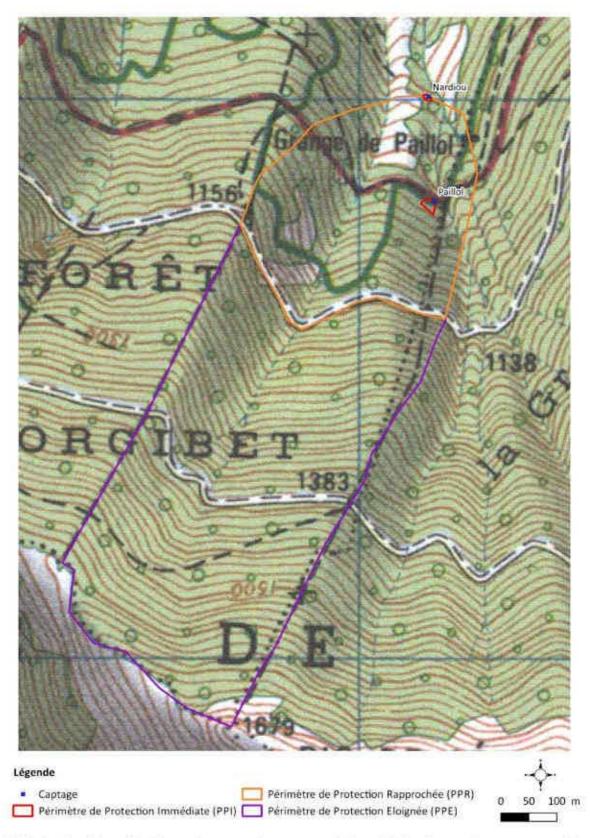




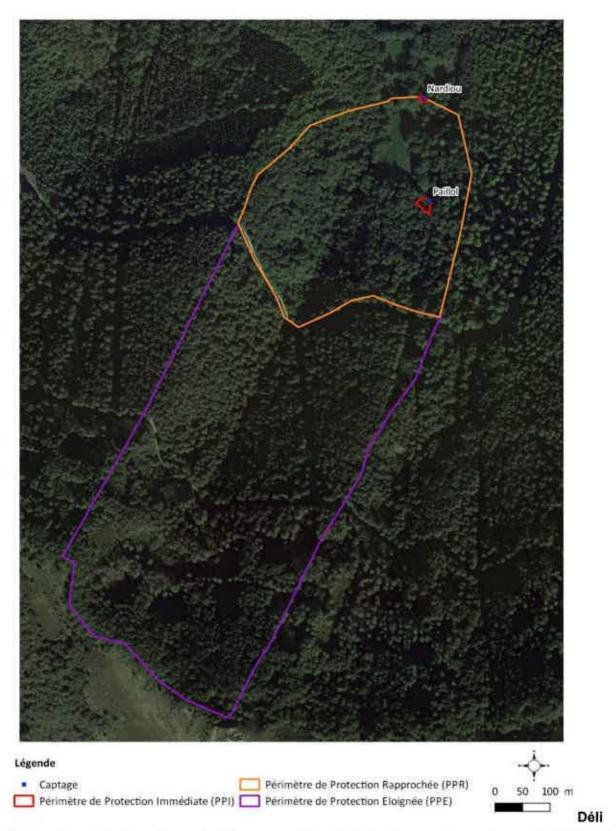
Délimitation du périmètre de protection immédiate pour le captage de Lamousquere Cap réservoir (source : <a href="http://www.geoportail.fr/">http://www.geoportail.fr/</a>).



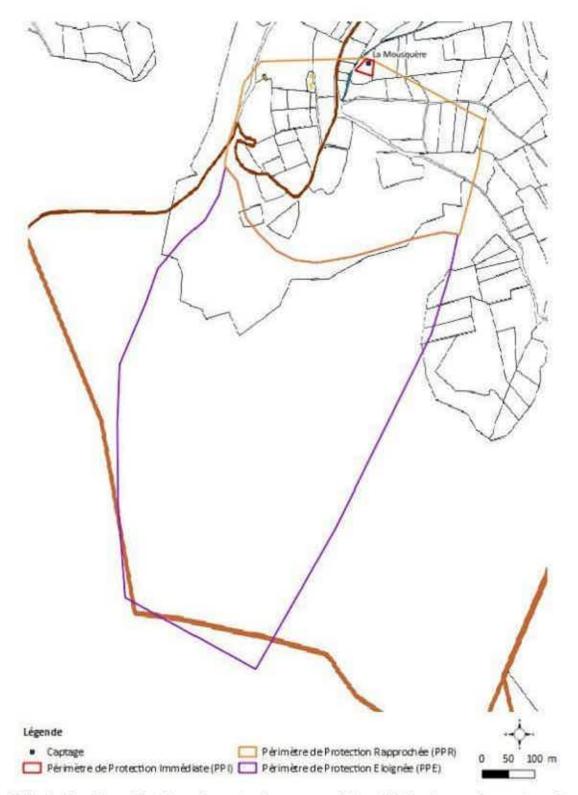
Délimitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour les captages de Paillol et Lamousquere Sup Nardiou sur fond cadastral (source : <a href="http://www.geoportail.fr/">http://www.geoportail.fr/</a>).



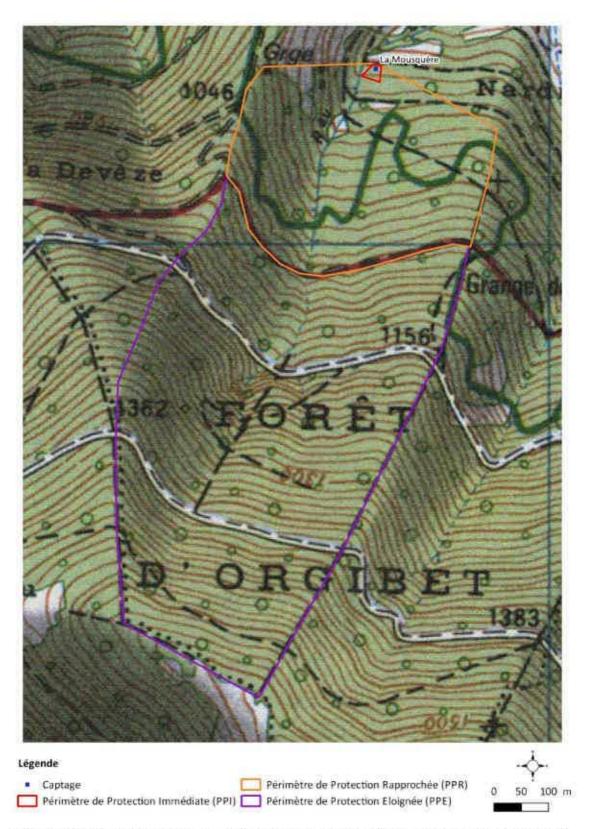
Délimitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour les captages de Paillol et Lamousquere Sup Nardiou sur fond IGN (source : <a href="http://www.geoportail.fr/">http://www.geoportail.fr/</a>).



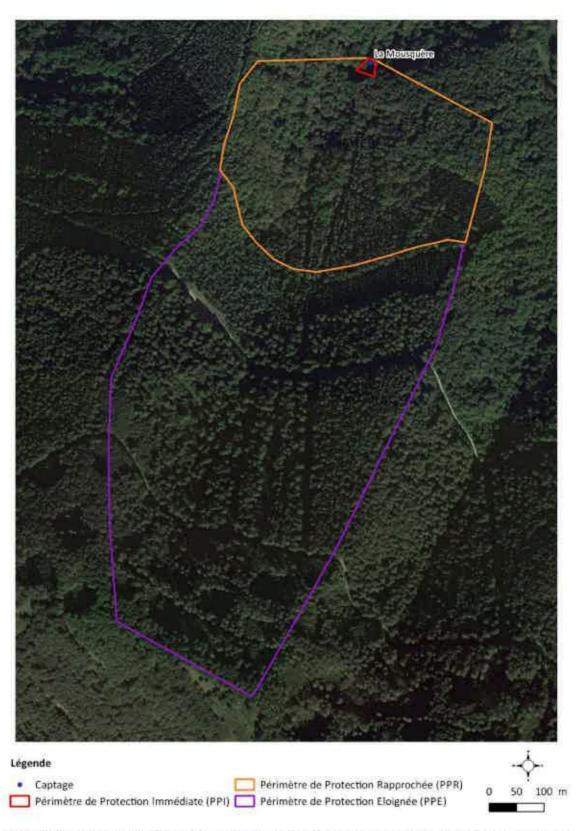
mitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour les captages de Paillol et Lamousquere Sup Nardiou sur fond photographie aérienne (source : http://www.geoportail.fr/).



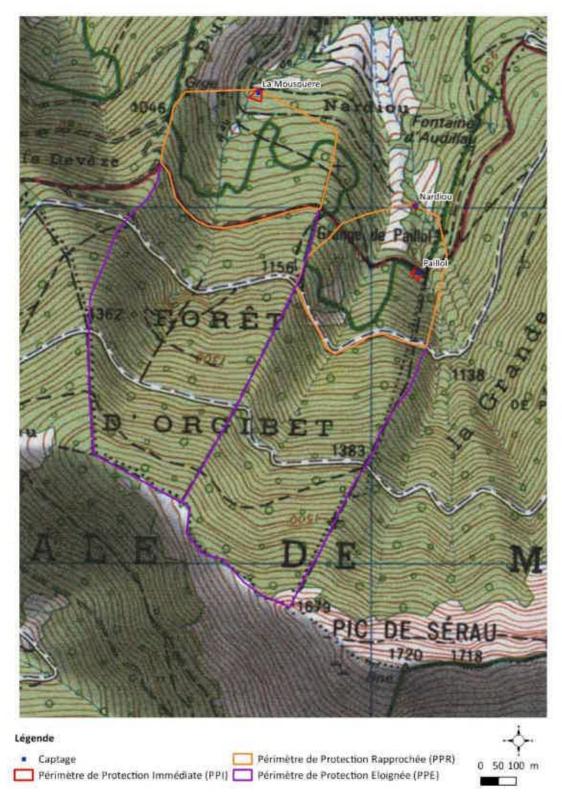
Délimitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour le captage de Lamousquere Cap réservoir sur fond cadastral (source : <a href="http://www.geoportail.fr/">http://www.geoportail.fr/</a>).



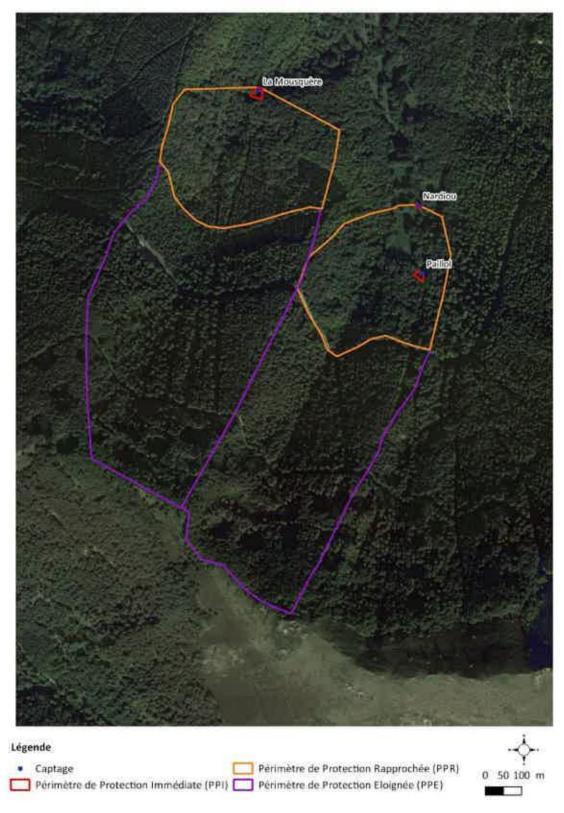
Délimitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour le captage de Lamousquere Cap réservoir sur fond IGN (source : http://www.geoportail.fr/).



Délimitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour le captage de Lamousquere Cap réservoir sur fond photographie aérienne (source : http://www.geoportail.fr/).



Délimitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour l'ensemble des captages sur fond IGN (source : <a href="http://www.geoportail.fr/">http://www.geoportail.fr/</a>).



Délimitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour l'ensemble des captages sur fond photographie aérienne (source : <a href="http://www.geoportail.fr/">http://www.geoportail.fr/</a>).





#### PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

### Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sonitaires

Courriel: Jean-luc bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 05.34.09.83.67 Fax : 05.34.09.36.40 S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

#### CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : ETUDE

#### S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 06/08/2019 à 14h00 pour l'ARS et par ARS09 : ERIC CHELLE

Nom et type d'installation : CAPTAGE/RESERVOIR NARDIOU INFÉRIEUR (CAPTAGE )

Type d'equ: EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

EXHAURE LAMOUSQUERE INFERIEUR - ORGIBET ( OUVRAGE CAPTAGE

Nom et localisation du point de surveillance : NARDIOU)

Code point de surveillance : 0000001634 Code installation : 000493 Type d'analyse : MPRPE

Code Sise analyse : 00133321 Référence laboratoire : F-19-25668 Numéro de prélèvement : 00900133277

#### Conclusion sanitaire ( Prélèvement n° 00900133277.)

Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, Il est recommandé de laisser couler l'eau avant de l'utiliser à fins alimentaires.

vendredi 20 septembre 2019

Pour la Préfète et par délégation, Par empêchement de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, La Déléguée Départementale

Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

1, 8d Alsace Lorraine - 8P 30076 09008 FOIX CEDEX - Tél : 05 34 09 36 36

			Limites o	de qualité	9005715115	nces de lité
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	8.7	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH .	7.7	unité pH		l I	6.5	9.0

Dri	3/3/	Unite DH		-	0.5	9.0	
			Limites	imites de qualité		nces de lité	
Analyse laboratoire  CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES Aspect (aualitatif) Odeur (aualitatif) Odeur (aualitatif) Turbidité néphélométrique NFU COMP ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS Benzène Biohénvle COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS Chlarure de vinvl monomère Dichloroéthane-1 2 Tétrachloroéthvlène-1 1 2 2 Tétrachloroéthvlène-1 1 2 2 Tétrachloroéthvlène-1 1 2 2 Tétrachloroéthvlène-1 1 2 C Tétrachloroéthvlène-1 1 C C Gentalia de Surface (bleu méth.) ma/L Hvdrocarbures dissous ou émulsionnés Phénols (indice phénol C6H5OH) ma/L EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE Carbonates CO2 libre calculé Equilibre calcosarbonique 0/1/2/3/4 Hvdrocarbures do 1 " échantillon Titre alcalimétrique complet Titre hvdrotimétrique FER ET MANGANESE Fer dissous Manoanèse total HydroCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU Benzo(a) ni pérvlène Benzo(sh livernène METABOLITES DES TRIAZINÈS Atrazine-2-invdroxy Atrazine désethvl-2-hydroxy Atrazine déséthvl-2-hydroxy Atrazine déséthvl-2-hydroxy Atrazine déséthvl-2-hydroxy Atrazine déséthvl-2-hydroxy Atrazine déséthvl-2-hydroxy Atrazine déséthvl-2-hydroxy Terburthvlor-désethvl Terburthvlor-désethvl Terburthvlor-désethvl	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Max	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	1.			-			
	0	ANS OBJE				1	
	Ö	ANS OBJE					
Odeur (qualitatif)	0	ANS OBJE					
	0	ANS OBJE					
	0.23	NFU				2.0	
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS							
CONTRACTOR STATE OF THE STATE O	<0.05 <0.005	uq/L		1.0			
The state of the s	₹0.005	ua/L	-				
The state of the s	<0.05	ua/L		1		ī	
	10.5	ua/L		3		-	
	(0.5	uo/L		10			
	<0.5	ua/L		10			
	40.5	ua/L		10			
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES							
Agents de surface (bleu méth.) ma/L	<0.05	ma/L					
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0.05	ma/L					
	<0.005	ma/L					
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE		2					
Carbonates	16	na(CO3)/L					
	5	ma/L			THE PARTY OF THE P		
	4	INS OBJE			1.0	2.0	
	113	ma/L				-	
	9.3	unité pH °f				-	
	10.2	0.5					
Wilder British William William William	19.5	1 2		-			
	1 22	ua/L				200	
	<5 <5	ua/L ua/L				50	
		DW/ E	-			- 50	
	(0.002	ua/L		0.01			
STATE OF THE STATE	<0.002	ua/L		0.10			
5-71-17-17-17-17-17-17-17-17-17-17-17-17-	+0.002	ua/L		0.10			
	40.002	ua/L		0.10			
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0.002	uq/L		0.10			
The state of the s	₹0.002	ua/L		0.10			
METABOLITES DES TRIAZINES							
Atrazine-2-hydroxy	< 0.010	ua/L		0.1			
	<0.02	ua/L		0.1			
	<0.050	ua/L		0.1			
	<0.01	ua/L		0.1			
	<0.100 <0.010	ua/L ua/L		01			
	<0.010	ua/L ua/L		0.1			
Control Contro	40.030	ua/L		0.1			
	<0.005	ua/L		0.1			
Terbuthvlazin déséthvl	<0.005	ua/L		0.1			
Terbuthvlazin déséthvl-2-hvdroxv	<0.010	uq/L		0.1			
MINERALISATION							
Calcium	32.10	ma/L					
Chlorures	1.1	ma/L				250	
Conductivité à 25°C	212	⊔S/cm			200	1100	
Maanésium	5.90	ma/L					
Potassium Silicates (en ma/L de SiO2)	0.30 6.42	ma/L 10(5iO2)/I					
Sodium	157	ma/L				200	
Sulfates	14.0	ma/L				250	
						200	
A DECEMENTS EL MICROPOLITANIES M							
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M. Aluminium total µa/l	₹10	ua/L		-		200	

Arsenic	<5	ua/L	10	1
Baryum,	40.005	ma/L		1
Bare ma/L	<0.010	ma/L	1	
Codmium	41	ua/L	5	_
Chrome total	<5 0.005	ua/L	50	
Cuivre	40 005	mq/L	2	1
Cvanures totaux	- 45	uo(CN)/L	50	
Fluorures ma/L	0.086	ma/L	2	
Mercure	<0.25	ua/L	1 20	
Nickel	-5	ua/L	20	_
Plomb	<b>45</b>	ua/L	10	
Sélénium	45	ua/L	10	
Zinc	«O.005	ma/L		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES				
Carbone organique total	<0.3	ma(C)/L		2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
APPROPRIATE TO THE STATE OF THE	0.05	to usw to		
Ammonium (en NH4)	₹0.05	ma/L	FOO	0.1
Nitrates (en NO3)	1.2	ma/L	50.0	_
Nitrites (en NO2)	<0.05	ma/L	0.5	_
Phosphore total (exprimé en ma(P2O5)/L)	<0.05	1a(P2O5)/		
PARAMETRES INVALIDES				
Chloroméquat chlorure (utiliser CLMQ)	<0.02	ua/L	0	
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE			-	
A TOTAL CONTRACTOR OF THE RESERVE OF THE PROPERTY OF THE PROPE	1 72702	K   K   K   K   K   K   K   K   K   K		
Activité alpha alobale en Ba/L	<0.03	Ba/L		
Activité bêta attribuable au K40	<0.006	8a/L		
Activité béta alobale en Ba/L	<0.05	Ba/L		
Activité béta alob, résiduelle Ba/L	₹0,05	Ba/L		2222
Activité Tritium (3H)	<7.6	Bq/L		100.0
Dose indicative	<0.1	m5v/a		0.1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact, aér, revivifiables à 22°-68h	7	n/mL		
Bact, gér, revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/(100mL)		0
Bact, et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/(100mL)		Ö
Entérocoques /100ml-MS	O O	n/(100mL)	0	- 10
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/(100mL)	Ö	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES,	18 00	1777-3200-351		- 1
	11 11	4		
Acétochiore	≺0 005	UO/L	0.1	
Alachione	40 005	uo/L	0.1	
BendaxvI-M	<0.01	ua/L	0,1	
Boscalid //	<0.020	ua/L	0.1	
Cvazofamide	<0.020	ya/L	0.1	
Cymoxanil	<0 100	ua/L	0,1	
Dichlormide	<0.050	ua/L	0.1	
Diméthénamide ( )	<0.010	ua/L	0.1	
ESA acetochlore	<0.010	ua/L	0.1	
ESA alachlore	< 0.010	ua/L	0.1	
ESA metazachiore	<0.100	uo/L	0.1	
ESA metalachlare	< 0.010	ua/L	0.1	
Fenhexamid	<0.050	ua/L	0.1	
Isoxaben	<0.010	ua/L	0.1	
Métazachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Métalachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Napropamide	<0.010	ua/L	0.1	
Orvzelin	<0.100	ua/L	0.1	
OXA acetochlore	<0.010	ua/L	0.1	
OXA alochlore	<0.010	ua/L	0.1	
OXA metazachlore	<0.010	ua/L	0.1	
OXA metolachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Penoxsulam	<0.010	ua/L	0.1	
Propachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Propyzamide	<0.050	ua/L	0.1	
Pvroxsulame	<0.010	ua/L	0.1	
Tébutam	<0.050	ua/L	0.1	
TolvIfluanide	<0.01	ua/L	0.1	
PESTICIDES ARYLOXYACIDES				
2.4.5-T	<0.010	ua/L	0.1	1
2 4-D	<0.010	ua/L	0.1	
2.4-MCPA	<0.010	ua/L	0.1	
Clodinatop-proparayl	<0.010	ua/L	0.1	
Dichlorprop		ua/L	01	
	ALC: 43356	LIU/L	01	
	<0.010	can /5		
Dichlororop-P	<0.01	ua/L		
Dichlorono-P Diclofop méthyl	<0.01 <0.010	ua/L	0.1	
Dichlorprop-P Diclofop méthyl Fénoxaprop-éthyl	<0.010 <0.010	ua/L ua/L	01 01	
Dichlorprop-P Diclofop méthyl Fénoxaprop-éthyl Fluazifop butyl	<0.01 <0.010 <0.010 <0.010	ua/L ua/L ua/L	01 01 01	
Dichlorprop-P Diclofop méthyl Fénoxaprop-éthyl Fluazifop butyl Mécobrop	<0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010	μα/L μα/L μα/L μα/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Dichlorprop-P Diclofop méthyl Fénoxaprop-éthyl Fluazifop butyl Mécobrop Mécobrop-p	<0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010	μα/L μα/L μα/L μα/L μα/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Dichlorprop-P Diclofop méthyl Fénoxaprop-éthyl Fluazifop butyl Mécobrop Mécobrop-b Triclopyr	<0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010	μα/L μα/L μα/L μα/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Dichlorprop-P Diclofop méthyl Fénoxaprop-éthyl Fluazifop butyl Mécobrop Mécobrop-b Triclopyr	<0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010	μα/L μα/L μα/L μα/L μα/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Dichlororop-P Dichlororop-P Diclofop méthyl Fénoxaprop-éthyl Fluazifop butyl Mécoprop Mécoprop-b Triclopyr PESTICIDES CARBAMATES Asulame	<0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010	μα/L μα/L μα/L μα/L μα/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	

Carbaryl		<0.010	ua/L	0.1	1
Carbendazime		<0.010	ua/L	0.1	
Carbétamide		<0.010	uo/L	01	
Carbofuran		<0.010	ua/L	0.1	
Chlorprophame		(0.005	ua/L	0.1	
Fenoxycarbe		(0.050	ua/L	01	
Hydroxycarbofuran-3		<0.01	uo/L	0.1	_
Mark to Albert Burger Market New York Control of the Control of th			The state of the s	01	
Iprovalicarb		<0.050	ua/L	71-17-1	
Méthiocarb		<0.010	ua/L	01	
Méthomyl		<0.050	ua/L	0.1	
Molinate		<0.010	ua/L	0.1	
Propoxur		<0.010	ua/L	0.1	
Prosulfocarbe		<0.010	ua/L	0.1	
Pyrimicarbe		<0.010	ua/L	0.1	
Thiophanate methyl		<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES DIVERS					
AND THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPE					
2.6 Dichlorobenzamide		<0.01	ua/L	0.1	
Acétamiorid		<0.010	μα/L	0.1	
Aclonifen		<0.005	ua/L	0.1	
AMPA		<0.020	ua/L	0.1	
Anthroquinone (pesticide)		<0.05	uo/L	0.1	
Benfluraline		< 0.005	ua/L	0.1	
Benaxacor		40.005	ua/L	0.1	
Bentazone		< 0.010	ua/L	0.1	
Bifenox		< 0.050	μα/L	0.1	
Bromocil		<0.01	ua/L	0.1	
Bromadiolone		40.050	ua/L	0.1	
Butraline		<0.010	ua/L	0.1	
Captane		40.005	ua/L	01	
Carfentrazone éthyle		(0.050	ua/L	01	
Chloridazone		<0.010	ua/L	01	
Chlorothalanil		<0.01	ua/L	01	_
Clethodime		<0.010		01	
#17560337/TIMES			ua/L		
Clomazone		<0.010	ua/L	0.1	_
Clopyralid		<0.100	ua/L	0.1	
Cloquintocet-mexvl		<0.010	ua/L	0.1	
Clothianidine		<0.010	ua/L	0.1	
Cycloxydime		<0.020	ua/L	0.1	
Cyprodinil		<0.010	ua/L	0.1	
Cvprosulfamide		<0.010	ua/L	0.1	
Desmethylnorflurazon		<0.010	ua/L	0.1	
Dichlobénil		<0.01	ua/L	0.1	
Dicofol	6	<0.005	ua/L	0.1	
Diflufénicanil	1/3	<0.02	ua/L	0.1	1
Diméthomorphe	-	<0.010	ua/L	0.1	
Dinocap		<0.01	ua/L	0.1	
Diguat	12 3	<0.020	ua/L	0.1	
Dodine	33 - 33	<0.010	ua/L	0.1	
Ethofumésate.		₹0 005	ua/L	0.1	
Famoxodone	11	<0.005	ua/L	0.1	
Fénamidone		<0.01	ua/L	01	
Fenoropidin		<0.010	ua/L	01	
Fenoropimorphe		<0.050	ua/L	01	
PARTICIPATE AND					
Fibrania		<0.010 <0.100	ua/L	0.1	
Floricamide			ua/L	0.1	
Flumioxazine		«0.050	ua/L	0.1	_
Fluauinconazole		<b>40 020</b>	υα/L	0.1	
Flurochloridone		+0.005	ua/L	0.1	
Fluroxypir		<0.100	μα/L	0.1	
Fluroxypir-meptyl		<0.100	ua/L	0.1	_
Flurtamone		<0.010	ua/L	0.1	
Folpel		<0.005	ua/L	0.1	_
Fosetyl-aluminium		<0.02	ua/L	0.1	
Glufosinate		<0.02	uo/L	0.1	
Glyphosate		<0.020	ua/L	0.1	
Imazamox		<0.010	ua/L	0.1	
Imidaclopride		<0.010	ua/L	0.1	
Iprodione		< 0.005	ua/L	0.1	
Isoxaflutole		< 0.100	ua/L	0.1	
Lenacile		<0.010	ua/L	0.1	
Meniguat		<0.02	ua/L	01	
Mětalaxvie		(0.010	ua/L	01	
Métaldéhyde		40.050	ua/L	01	
Norflurazon		<0.005	ua/L	0.1	
Oxadixyl		<0.010	ua/L	0.1	
Oxyfluorfene		<0.005	ua/L	0.1	
to the Motor Control of the Annual Control of the C		<0.020	ua/L	0.1	
Panaguat		<0.005		01	
Dandimáthalina		10.000	ua/L	0.1	_
		A DAG			
Prochloraze		<0.010	ua/L		
Procymidone		<0.005	up/L	0.1	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine		<0.005 <0.010	ua/L ua/L	01	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine Pyrifénox		<0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine Pyrifénox Pyriméthanil		<0.005 <0.010 <0.005 <0.010	ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine Pyrifénox		<0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1	

Ouinoxyfen	40.005	ua/L	0.1	I
Roténone	<0.010	ua/L	0.1	
Spiroxomine	<0.050	ua/L	0.1	
Tébufénazide	<0.010	ua/L	0.1	
Tétroconazole	<0.005	ua/L	0.1	
Thioclopride	<0.010	ua/L	0.1	
Thiamethoxam	<0.010	uo/L	0.1	
Total des pesticides analysés	<0.01	ua/L	0.5	
Trifluraline	₹0.005		0.3	
		ua/L		_
Vinchlozoline	«O.005	ua/L	01	- 14
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS				
Bromoxynil	<0.030	ua/L	0.1	
Bromoxynil octanoate	<0.050	ua/L	0.1	
Dicamba	<0.100	ua/L	0.1	
Imazaméthabenz-méthyl	<0.010	ug/L	01	
Ioxynil	<0.010	ua/L	01	
50.000000	10.010	4075	0,1	
PESTICIDES ORGANOCHLORES				
Aldrine	<0.005	ua/L	0.0	1
Chlordane alpha	<0.005	ua/L	0.1	
Chlordane béta	< 0.005	ua/L	0.1	
DDD-2 4'	<0.005	ua/L	0.1	
DDD-4 4'	<0.005	ua/L	0.1	
DDE-2 4'	40 005	ua/L	0.1	
DDE-4 4'	<0.005	ua/L	0.1	
C.C. Thorald has	40.005		01	_
DDT-2.4'		ua/L	01	
DDT-4.4°	<0.005	uo/L		
Dieldrine	«0.005	ua/L	0.0	
Dimétachlore	<0.01	ua/L	0.1	
Endosulfon alpha	<0.005	ua/L	0.1	
Endosulfan béta	<0.005	ua/L	0.1	
Endosulfon sulfate	<0.005	ua/L	0.1	
Endosulfan total	<0.005	ua/L	0.1	
Endrine	<0.005	ua/L	0.1	
HCH alpha	<0.005	ua/L	0.1	
HCH alpha+beta+delta+aamma	<0.005	ua/L	0.1	
HCH béta	< 0.005	ua/L	0.1	
HCH delta	<0.005	ua/L	0.1	
HCH aamma (lindane)	<0.005	ua/L	0.1	
Heptachlore	<0.005	ua/L	0.0	
Heptachlore épaxyde	< 0.005	ua/L	0.0	
Hexachlarobenzène	40 005	ua/L	01	
Isodrine	<0.005	ua/L	0.1	
Oxediazon	40 005	ua/L	01	
	10,003	DUT L	0.1	
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES	<i>y</i>		V	
Cadusafos	<0.010	ua/L	0.1	
Chlorfenvinohos	< 0.010	ua/L	0.1	
Chlorméphos	<0.005	ua/L	0.1	
Chlorpyriphoséthyl	<0.005	ua/L	0.1	
Chlorovriphos méthyl // ^	<0.005	ua/L	0.1	
Diazinon	<0.005	ua/L	0.1	
Dichlorvos	<0.01	ua/L	0.1	
Diméthoate	<0.010	ua/L	01	
Ethoprophos	<0.010	uo/L	01	
Fenitrothian	(0.005	ua/L	01	
	<0.050	74/10	5775	
Fenthion		ua/L	0.1	_
Malathion	40.005 -0.005	ua/L	0.1	_
Méthidathion	<b>₹0.005</b>	uo/L	0.1	
Oxvdéméton méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Parathion éthyl	*0.005	ua/L	0.1	
Parathian méthyl	40.005	ua/L	0.1	
Phoxime	+0.030	ua/L	0.1	
Proparaite	<0.100	ua/L	0.1	
Quinalphos	<0.005	ua/L	0.1	
Téménhos	<0.005	ua/L	0.1	
Terbuphos	<0.005	ua/L	0.1	
Trichlorfon	<0.010	ua/L	0.1	
Vamidothion		ua/L	0.1	
PESTICIDES PYRETHRINOIDES	< 0.010			
	×0.010			
	0.000		87	
Alphaméthrine	<0.005	ua/L	0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine	<0.005 <0.005	ua/L ua/L	0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine	<0.005 <0.005 <0.005	ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005	ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005	100/L 100/L 100/L 100/L 100/L 100/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005	100/L 100/L 100/L 100/L 100/L 100/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenoropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 005 <0 010	00/L 00/L 00/L 00/L 00/L 00/L 00/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonii butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 005 <0 010 <0 005	U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES Azoxystrobine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.010 <0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonii butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES	«0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010	U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L	01 01 01 01 01 01 01 01 01	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES Azoxystrobine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 050	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cvfluthrine Cvperméthrine Deltaméthrine Fenoropathrine Lambda Cvhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine PESTIGIDES STROBILURINES Azoxystrobine Fluoxastrobine	«0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	01 01 01 01 01 01 01 01 01	

Trifloxystrobine	40.005	ua/L	0.1	1
PESTICIDES SULFONYLUREES				
	0.000		- 1 27 1	_
Amidosulfuron	<0.020	ua/L	0.1	_
Flazasul furen	<0.010	ua/L	0.1	
Mésosulfuron-méthyl	<0.010	μα/L	0.1	_
Metsulfuron méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Nicosulfuron	<0.010	ua/L	0.1	-
Rimsulfuron	<0.010	uq/L	0.1	
Sulfosulfuron	<0.020	uq/L	0.1	
Thifensulfuron méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Tribenuron-méthyle	<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES TRIAZINES				
Améthryne	+0 005	ua/L	0.1	
Atrazine	<0.005	UQ/L	01	_
CATHINITECTURE				_
Ovanazine	<0.01	ua/L	0.1	
lufenacet	<0.010	ua/L	0.1	_
dexazinone	<0.010	ua/L	0.1	-
Wétamitrone	<0.010	ua/L	0.1	
Métribuzine	<0.010	ua/L	0.1	
Prométhrine	<0.005	ua/L	0.1	
robazine	<0.005	ua/L	0.1	
5ébuthylazine	<0.005	ua/L	0.1	
Simazine	<0.005	ua/L	0.1	
Terbuméton	<0.01	ua/L	0.1	
Ferbuthylozin	<0.005	ua/L	0.1	
Terbutryne	<0.005	ua/L	0.1	
PESTICIDES TRIAZOLES				
The state of the s	0.020	- 6	0.5	
Aminotriazale	<0.020	ua/L	0.1	_
Bitertanol	<0.010	ua/L	0.1	
Bromuconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Cyproconazal	<0.050	ua/L	0.1	
Difénacanazole	<0.02	ua/L	0.1	
Doxyconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Fenbuconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Fludioxonil	<0.010	ua/L	0.1	
Flusilazol	< 0.010	μα/L	0.1	
-lexaconazole	< 0.030	ua/L	0.1	
Metconazol	10.020	ua/L	0.1	
Myclobutanil	40.030	ua/L	0.1	
Penconazole	+0.020	ug/L	0.1	
Propiconazole	×0.010	ua/L	0.1	
Prothioconazale	(0.100	ua/L	0.1	
Tébuconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Thiencarbazone-methyl	<0.010	77.2023	0.1	
	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	ua/L		
Triadiméfon	<0.01	ua/L	0.1	
Triadimenal	<0.01	ua/L	0.1	-
Triazamate	<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES TRICETONES				
Mésotrione (( )	< 0.010	ua/L	0.1	1
Sulcotrione	<0.010	υα/L	0.1	
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES		11 34 344 3	1 142 N.C. 111	
I-(3 4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.010	ua/L	0.1	
-(3.4-dichlorophényl)-urée	<0.050	ua/L	0.1	_
Chlortoluron	<0.010	ua/L	01	
Desméthylisoproturon	<0.01	ua/L	0.1	
Diuron	<0.010	ua/L	0.1	
Codosulfuron-methyl-sodium	< 0.010	uq/L	0.1	
Soproturon	<0.030	ua/L	0.1	
inuron	+0.030	μα/L	0.1	
Métabenzthiazuron	< 0.010	ua/L	0.1	
Wétabramuran	<0.010	ua/L	0.1	
MANAGEMENT AND A STATE OF THE S				
Métaxuron	<0.010	ua/L	0.1	





PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

#### Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel: Jean-luc bernard@ars.sante.fr

Téléphone: 05.34.09.83.67 Fax: 05,34,09,36,40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

#### CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : ETUDE

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 06/08/2019 à 10h30 pour l'ARS et par ARS09 : ERIC CHELLE

Nom et type d'installation : CAPTAGE PAILLOL/LAMOUSQUERE SUPERIEUR (CAPTAGE )

Type d'equ: EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

Nom et localisation du point de surveillance : EXHAURE LAMOSQUERE/PAILLOL SUPERIEUR - ORGIBET (
LAMOUSQUERE)
Code point de surveillance : 0000007442 Code installation : 005493 Type d'analyse : MPRPE Code Sise analyse: 00133322 Référence laboratoire : F-19-25664 Numéro de prélèvement : 00900133278

#### Conclusion sanitaire (Prélèvement nº 00900133278)

Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. La non-conformité porte sur au moins un paramètre microbiologique et a nécessité une restriction de consommation de l'eau pour les personnes sensibles: personnes âgées, immunodéprimées, nourrissons, femmes enceintes, .... Il a été demandé à l'exploitant de prendre les mesures correctives nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau. Un nouveau contrôle a été programmé pour vérifier le retour à une situation normale.

vendredi 20 septembre 2019

Pour la Préfète et par délégation, Par empêchement de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, La Déléguée Départementale

Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

			Limites o	de qualité	9005715115	nces de lité
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	7.7	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH .	7.7	unité pH		l I	6.5	9.0

pH	7.7	unité pH		l I	6.5	9.0
	17		Limites	de qualité		nces de alité
Analyse laboratoire  CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES Aspect (aualitatif) Couleur (aualitatif) Couleur (aualitatif) Turbidité néphélométrique NFU COMP ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS Benzène Bibhénvie COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS Chlarure de vinvi monomère Dichloroéthane-1, 2 Tétrachloroéthviène-1, 1, 2, 2 Tétrachloroéthviène-1,	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Max
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
	0	ANS OBJE				
	0	ANS OBJE				
	0	ANS OBJE				
	0.25	NFU				2.0
	0,25	INFO				2.0
An including the contract of the second of t	1 222					
NOTE: THE PARTY OF	<0.05 <0.005	ua/L ua/L		1.0		-
	10.005	DQ/C		-		-
	1 44-		_			
	<0.05	ua/L		1		-
	₹0.5 ₹0.5	ua/L ua/L		10		
	₹0.5	ua/L		10		_
	10.5	ua/L		10		
	<0.05	ma/L				
	₹0.05	ma/L				
	40 005	ma/L				
	11. 11	A CONTRACTOR				
Participating the first of the participation of the	16	na(CO3)/L				
	4	ma/L				
	4	INS OBJE			1.0	2.0
Hvdrooénocarbonates	84	ma/L			11/12/20	
	8.63	unité pH				
	69	°f				
	7.3	°f		_		-
	/					
A SCHOOL STATE OF THE SCHO	<5	ua/L				200
		ua/L				50
	40.002	ua/L		0.01		
	<0.002	ua/L		0.10		
AN AND AND AND AND AND AND AND AND AND A	(0.002	ua/L		0.10		
	40.002 40.002	ua/L ua/L		0.10		-
	40.002	ug/L		0.10		
	-0.002	Day E		0.50		-
	0.010	l madi		0.1		-
	<0.010	ua/L ua/L		01		
	<0.050	ua/L		0.1		
	<0.01	ua/L		01		
	₹0,100	ua/L		0.1		
	<0.010	ua/L		0.1		
Hydroxyterbuthylazine	<0.010	ua/L		0.1		
Simazine hydroxy	<0.030	ua/L		0.1		
Terbuméton-désethyl	<0.005	ua/L		0.1		
Terbuthylazin déséthyl Terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy	<0.005 <0.010	ua/L		0.1		
ICHTON TACAS ARTICLE TO THE GROOM STATE AND A STATE AN	10.010	ua/L		0.1		
MINERALISATION						
Calcium	23.20	ma/L				250
Chlorures Conductivité à 25°C	11	ma/L uS/cm			200	250 1100
Magnésium	4.13	ma/L			200	1100
Potassium	0.21	ma/L				
Silicates (en ma/L de SiO2)	5.84	10(5102)/1				
Sodium	113	ma/L				200
Sulfates	7.3	ma/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M. Aluminium total µa/l	×10	ua/L		- 1		200

Arsenic	<5 0.00F	ua/L	10	
Baryum	<0.005 <0.010	ma/L ma/L	- ,	- 1
Bore ma/L Cadmium	(1	ug/L	5	
Chrome total	-(5)	ua/L	50	
Cuivre	<b>&lt;0.005</b>	mq/L	2	1
Cvanures totaux	<b>45</b>	uo(CN)/L	50	
Fluorures ma/L	0.080	ma/L	2	
Mercure	<0.25	ua/L	1	
Nickel	-15	ua/L	20	
Plomb	₹5	ua/L	10	
Sélénium	45 40.005	ua/L	10	
Zinc	(0.005	ma/L		_
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	110000	11-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1		
Carbone organique total	<0.3	ma(C)/L		2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH4)	<0.05	ma/L		0.1
Nitrates (en NO3)	1.4	ma/L	50.0	540,000
Nitrites (en NO2)	<0.05	ma/L	0.5	
Phosphore total (exprimé en ma(P2O5)/L)	<0.05	1a(P2O5)/		
PARAMETRES INVALIDES				
Chloroméguat chlorure (utiliser CLMQ)	<0.02	ua/L	0	
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	W 14 M			
TWO AND CONTROL TO A MEDICAL CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PR	.0.00	0.40		
Activité alpha alobale en Ba/L	<0.02	Ba/L		
Activité bêta attribuable au K40 Activité béta alobale en Ba/L	<0.006 <0.05	Ba/L Ba/L		
Activité béta alobaie en Ba/L Activité béta alob. résiduelle Ba/L	₹0.05	Bq/L Bq/L		
Activité Deta glob. residuelle Ba/L Activité Tritium (3H)	₹7.5	Ba/L		100.0
Dose indicative	₹0.1	mSv/a		0.1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES			13 13	
Bact aer revivifiables à 22°-68h	- 7	11 200	7 1	7
Bact, der, revivitiables à 22 -55h Bact, der, revivifiables à 36°-44h	6	n/mL n/mL		_
Bactéries coliformes /100ml-MS	1	1/(100mL)		0
Bact, et spores sulfito-rédu./100ml	Ô	n/(100mL)		Ö
Entérocaques /100ml-MS	ő	n/(100mL)	0	
Escherichia cali /100ml - MF	-1	n/(100mL)	Ö	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES,	11 00	THE STATE OF THE S		
	0.000	At a seem of		-
Acétochlore	<0.005 <0.005	uo/L	0.1	
Alachlore BendaxvI-M	<0.01	uo/L	01	
Bendiaxvi-M Boscalid	(0.020	ua/L ua/L	01	_
Cvazofamide	<0.020	ua/L	0.1	
Cymoxanil	<0 100	ua/L	01	
Dichlormide	<0.050	ua/L	0.1	
Diméthénamide	<0.010	ua/L	Ŏ1	
ESA acetochlore	<0.010	ua/L	0.1	
ESA alachlore	< 0.010	ua/L	0.1	
ESA metazachlore	< 0.100	ua/L	0.1	
ESA metolachlore	< 0.010	ua/L	0.1	
Fenhexamid	<0.050	ua/L	0.1	
Isoxaben	<0.010	ua/L	0.1	
Métazachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Métalachlore	<0.010	ua/L	0.1	_
Napropamide	<0.010	ua/L	0.1	
Orvzalin OVA sestechlara	<0.100 c0.010	ua/L	0.1	
OXA acetochlore	<0.010 <0.010	ua/L ua/L	01	
OXA metazachlore	<0.010	ua/L	0.1	
OXA metazachiore	<0.010	ua/L	01	
Penoxsulam	<0.010	uo/L	01	
Propachlore	<0.010	ua/L	01	
Propyzamide	(0.050	uo/L	01	
Pyroxsulame	<0.010	ua/L	01	
Tébutam	<0.050	ua/L	0.1	
Tolylfluanide	<0.01	ua/L	0.1	
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	0000000	11	1900 11	
2.4.5-T	<0.010	ua/L	0.1	T
2 4-D	<0.010	uo/L	0.1	
2 4-MCPA	<0.010	ua/L	0.1	
Clodinatop-proparayl	<0.010	ua/L	0.1	
Dichlorprop	<0.010	ua/L	0.1	
Dichlorprop-P	<0.01	ua/L	0.1	
Diclofop méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
U-port-decision of the Heaville Control of the Cont	<0.010	uq/L	0.1	
Fénoxaprop-éthyl		ua/L	01	
	< 0.010			
Fluazifos butvl	₹0.010	ua/L	0.1	
Fluazifon butvl Mécobron	<0.010 <0.010	ua/L ua/L	0.1	
Fluazifon butvl Mécobron Mécobron-n	<0.010	200000000000000000000000000000000000000		
Fluazifon butvl Mécobron Mécobron-n Triclabyr	<0.010 <0.010	ua/L	0.1	
Fénoxaprob-éthvi Fluazifob butvi Mécobrob Mécoprob-b Triclopyr PESTICIDES CARBAMATES Asulame	<0.010 <0.010	ua/L	0.1	

Carbaryl		<0.010	ua/L	0.1	1
Carbendazime		<0.010	ua/L	0.1	
Carbétamide		<0.010	uo/L	01	
Carbofuran		<0.010	ua/L	0.1	
Chlorprophame		(0.005	ua/L	0.1	
Fenoxycarbe		(0.050	ua/L	01	
Hydroxycarbofuran-3		<0.01	uo/L	0.1	_
Mark to Albert Burger Market New York Control of the Control of th			The state of the s	01	
Iprovalicarb		<0.050	ua/L	71-17-1	
Méthiocarb		<0.010	ua/L	01	
Méthomyl		<0.050	ua/L	0.1	
Molinate		<0.010	ua/L	0.1	
Propoxur		<0.010	ua/L	0.1	
Prosulfocarbe		<0.010	ua/L	0.1	
Pyrimicarbe		<0.010	ua/L	0.1	
Thiophanate methyl		<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES DIVERS					
AND THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPE					
2.6 Dichlorobenzamide		<0.01	ua/L	0.1	
Acétamiorid		<0.010	μα/L	0.1	
Aclonifen		<0.005	ua/L	0.1	
AMPA		<0.020	ua/L	0.1	
Anthroquinone (pesticide)		<0.05	uo/L	0.1	
Benfluraline		< 0.005	ua/L	0.1	
Benaxacor		40.005	ua/L	0.1	
Bentazone		< 0.010	ua/L	0.1	
Bifenox		< 0.050	μα/L	0.1	
Bromocil		<0.01	ua/L	0.1	
Bromadiolone		40.050	ua/L	0.1	
Butraline		<0.010	ua/L	0.1	
Captane		40.005	ua/L	01	
Carfentrazone éthyle		(0.050	ua/L	01	
Chloridazone		<0.010	ua/L	01	
Chlorothalanil		<0.01	ua/L	01	
Clethodime		<0.010		01	
#17560337/TIMES			ua/L		
Clomazone		<0.010	ua/L	0.1	_
Clopyralid		<0.100	ua/L	0.1	
Cloquintocet-mexvl		<0.010	ua/L	0.1	
Clothianidine		<0.010	ua/L	0.1	
Cycloxydime		<0.020	ua/L	0.1	
Cyprodinil		<0.010	ua/L	0.1	
Cvprosulfamide		<0.010	ua/L	0.1	
Desmethylnorflurazon		<0.010	ua/L	0.1	
Dichlobénil		<0.01	ua/L	0.1	
Dicofol	6	<0.005	ua/L	0.1	
Diflufénicanil	1/3	<0.02	ua/L	0.1	1
Diméthomorphe	-	<0.010	ua/L	0.1	
Dinocap		<0.01	ua/L	0.1	
Diguat	12 3	<0.020	ua/L	0.1	
Dodine	33 - 33	<0.010	ua/L	0.1	
Ethofumésate.		₹0 005	ua/L	0.1	
Famoxodone	11	<0.005	ua/L	0.1	
Fénamidone		<0.01	ua/L	01	
Fenoropidin		<0.010	ua/L	01	
Fenoropimorphe		<0.050	ua/L	01	
PARTICIPATE AND					
Fibranii		<0.010 <0.100	ua/L	0.1	
Floricamide			ua/L	0.1	
Flumioxazine		«0.050	ua/L	0.1	_
Fluauinconazole		<b>40 020</b>	υα/L	0.1	
Flurochloridone		+0.005	ua/L	0.1	
Fluroxypir		<0.100	μα/L	0.1	
Fluroxypir-meptyl		<0.100	ua/L	0.1	_
Flurtamone		<0.010	ua/L	0.1	
Folpel		<0.005	ua/L	0.1	_
Fosetyl-aluminium		<0.02	ua/L	0.1	
Glufosinate		<0.02	uo/L	0.1	
Glyphosate		<0.020	ua/L	0.1	
Imazamox		<0.010	ua/L	0.1	
Imidaclopride		<0.010	ua/L	0.1	
Iprodione		< 0.005	ua/L	0.1	
Isoxaflutole		< 0.100	ua/L	0.1	
Lenacile		<0.010	ua/L	0.1	
Meniguat		<0.02	ua/L	01	
Mětalaxvie		(0.010	ua/L	01	
Métaldéhyde		40.050	ua/L	01	
Norflurazon		<0.005	ua/L	0.1	
Oxadixyl		<0.010	ua/L	0.1	
Oxyfluorfene		<0.005	ua/L	0.1	
to the Motor Control of the Annual Control of the C		<0.020	ua/L	0.1	
Panaguat		<0.005		01	
Dandimáthalina		10.000	ua/L	0.1	_
		A DAG			
Prochloraze		<0.010	ua/L		
Procymidone		<0.005	up/L	0.1	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine		<0.005 <0.010	ua/L ua/L	01	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine Pyrifénox		<0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine Pyrifénox Pyriméthanil		<0.005 <0.010 <0.005 <0.010	ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine Pyrifénox		<0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1	

Ouinoxyfen	40.005	ua/L	0.1	I
Roténone	<0.010	ua/L	0.1	
Spiroxomine	<0.050	ua/L	0.1	
Tébufénazide	<0.010	ua/L	0.1	
Tétroconazole	<0.005	ua/L	0.1	
Thioclopride	<0.010	ua/L	0.1	
Thiamethoxam	<0.010	uo/L	0.1	
Total des pesticides analysés	<0.01	ua/L	0.5	
Trifluraline	₹0.005		0.3	
		ua/L		_
Vinchlozoline	«O.005	ua/L	01	- 1
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS				
Bromoxynil	<0.030	ua/L	0.1	
Bromoxynil octanoate	<0.050	ua/L	0.1	
Dicamba	<0.100	ua/L	0.1	
Imazaméthabenz-méthyl	<0.010	ug/L	01	
Ioxynil	<0.010	ua/L	01	
50.000000	10.010	4075	0,1	
PESTICIDES ORGANOCHLORES				
Aldrine	<0.005	ua/L	0.0	1
Chlordane alpha	<0.005	ua/L	0.1	
Chlordane béta	< 0.005	ua/L	0.1	
DDD-2 4'	<0.005	ua/L	0.1	
DDD-4 4'	<0.005	ua/L	0.1	
DDE-2 4'	40 005	ua/L	0.1	
DDE-4 4'	<0.005	ua/L	0.1	
C.C. Thorald has	40.005		01	_
DDT-2.4'		ua/L	01	
DDT-4.4°	<0.005	uo/L		
Dieldrine	«0.005	ua/L	0.0	
Dimétachlore	<0.01	ua/L	0.1	
Endosulfon alpha	<0.005	ua/L	0.1	
Endosulfan béta	<0.005	ua/L	0.1	
Endosulfon sulfate	<0.005	ua/L	0.1	
Endosulfan total	<0.005	ua/L	0.1	
Endrine	<0.005	ua/L	0.1	
HCH alpha	<0.005	ua/L	0.1	
HCH alpha+beta+delta+aamma	<0.005	ua/L	0.1	
HCH béta	< 0.005	ua/L	0.1	
HCH delta	<0.005	ua/L	0.1	
HCH aamma (lindane)	<0.005	ua/L	0.1	
Heptachlore	<0.005	ua/L	0.0	
Heptachlore épaxyde	< 0.005	ua/L	0.0	
Hexachlarobenzène	40 005	ua/L	01	
Isodrine	<0.005	ua/L	0.1	
Oxediazon	40 005	ua/L	01	
	10,003	DUT L	0.1	
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES	<i>y</i>		V	
Cadusafos	<0.010	ua/L	0.1	
Chlorfenvinohos	< 0.010	ua/L	0.1	
Chlorméphos	<0.005	ua/L	0.1	
Chlorpyriphoséthyl	<0.005	ua/L	0.1	
Chlorovriphos méthyl // ^	<0.005	ua/L	0.1	
Diazinon	<0.005	ua/L	0.1	
Dichlorvos	<0.01	ua/L	0.1	_
Diméthoate	<0.010	ua/L	01	
Ethoprophos	<0.010	uo/L	01	
Fenitrothian	(0.005	ua/L	01	
	<0.050	74/10	5775	
Fenthion		ua/L	0.1	_
Malathion	40.005 -0.005	ua/L	0.1	_
Méthidathion	<b>₹0.005</b>	uo/L	0.1	
Oxvdéméton méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Parathion éthyl	*0.005	ua/L	0.1	
Parathian méthyl	∗0.005	ua/L	0.1	
Phoxime	+0.030	ua/L	0.1	
Proparaite	<0.100	ua/L	0.1	
Quinalphos	<0.005	ua/L	0.1	
Téménhos	<0.005	ua/L	0.1	
Terbuphos	<0.005	ua/L	0.1	
Trichlorfon	<0.010	ua/L	0.1	
Vamidothion		ua/L	0.1	
PESTICIDES PYRETHRINOIDES	< 0.010			
	×0.010			
	0.000		87	
Alphaméthrine	<0.005	ua/L	0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine	<0.005 <0.005	ua/L ua/L	0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine	<0.005 <0.005 <0.005	ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005	ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005	100/L 100/L 100/L 100/L 100/L 100/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005	100/L 100/L 100/L 100/L 100/L 100/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenoropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 005 <0 010	00/L 00/L 00/L 00/L 00/L 00/L 00/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonii butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 005 <0 010 <0 005	U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES Azoxystrobine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.010 <0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonii butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES	«0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010	U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L	01 01 01 01 01 01 01 01 01	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES Azoxystrobine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 050	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cvfluthrine Cvperméthrine Deltaméthrine Fenoropathrine Lambda Cvhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine PESTIGIDES STROBILURINES Azoxystrobine Fluoxastrobine	«0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	01 01 01 01 01 01 01 01 01	

Trifloxystrobine	40.005	ua/L	0.1	1
PESTICIDES SULFONYLUREES				
	0.000	- 6	- 1 27 1	_
Amidosulfuron	<0.020	ua/L	0.1	_
Flazasul furen	<0.010	ua/L	0.1	
Mésosulfuron-méthyl	<0.010	μα/L	0.1	_
Metsulfuron méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Nicosulfuron	<0.010	ua/L	0.1	-
Rimsulfuron	<0.010	uq/L	0.1	
Sulfosulfuron	<0.020	uq/L	0.1	
Thifensulfuron méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Tribenuron-méthyle	<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES TRIAZINES				
Améthryne	+0 005	ua/L	0.1	
Atrazine	<0.005	UQ/L	01	_
CATHINITECTURE				_
Ovanazine	<0.01	ua/L	0.1	
lufenacet	<0.010	ua/L	0.1	_
dexazinone	<0.010	ua/L	0.1	-
Wétamitrone	<0.010	ua/L	0.1	
Métribuzine	<0.010	ua/L	0.1	
Prométhrine	<0.005	ua/L	0.1	
robazine	<0.005	ua/L	0.1	
5ébuthylazine	<0.005	ua/L	0.1	
Simazine	<0.005	ua/L	0.1	
Terbuméton	<0.01	ua/L	0.1	
Ferbuthylozin	<0.005	ua/L	0.1	
Terbutryne	<0.005	ua/L	0.1	
PESTICIDES TRIAZOLES				
The state of the s	0.020	- 6	0.5	
Aminotriazale	<0.020	ua/L	0.1	_
Bitertanol	<0.010	ua/L	0.1	
Bromuconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Cyproconazal	<0.050	ua/L	0.1	
Difénacanazole	<0.02	ua/L	0.1	
Doxyconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Fenbuconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Fludioxonil	<0.010	ua/L	0.1	
Flusilazol	< 0.010	μα/L	0.1	
-lexaconazole	< 0.030	ua/L	0.1	
Metconazol	10.020	ua/L	0.1	
Myclobutanil	40.030	ua/L	0.1	
Penconazole	+0.020	ug/L	0.1	
Propiconazole	×0.010	ua/L	0.1	
Prothioconazale	(0.100	ua/L	0.1	
Tébuconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Thiencarbazone-methyl	<0.010	77.2023	0.1	
	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	ua/L		
Triadiméfon	<0.01	ua/L	0.1	
Triadimenal	<0.01	ua/L	0.1	-
Triazamate	<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES TRICETONES				
Mésotrione (( )	< 0.010	ua/L	0.1	1
Sulcotrione	<0.010	υα/L	0.1	
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES		11 34 344 3	1 142 N.C. 111	
I-(3 4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.010	ua/L	0.1	
-(3.4-dichlorophényl)-urée	<0.050	ua/L	0.1	_
Chlortoluron	<0.010	ua/L	01	
Desméthylisoproturon	<0.01	ua/L	0.1	
Diuron	<0.010	ua/L	0.1	
Codosulfuron-methyl-sodium	< 0.010	uq/L	0.1	
Soproturon	<0.030	ua/L	0.1	
inuron	+0.030	μα/L	0.1	
Métabenzthiazuron	< 0.010	ua/L	0.1	
Wétabramuran	<0.010	ua/L	0.1	
MANAGEMENT AND A STATE OF THE S				
Métaxuron	<0.010	ua/L	0.1	





PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

#### Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel: Jean-luc bernard@ars.sante fr

Téléphone : 05,34,09,83,67 Fax : 05,34,09,36,40 S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

#### CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : ETUDE

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 06/08/2019 à 11h40 pour l'ARS et par ARS09 : ERIC CHELLE

Nom et type d'installation : CAP LAMOUSQUERE INTERMEDIAIRE (CAPTAGE )

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

EXHAURE LAMOUSQUERE INTERMEDIAIRE - ORGIBET ( OUVRAGE DE

Nom et localisation du point de surveillance : CAPTAGE RESERVOIR )

Code point de surveillance : 0000005130 Code installation : 003374 Type d'analyse : MPRPE

Code Sise analyse : 00133323 Référence laboratoire : F-19-25660 Numéro de prélèvement : 00900133279

#### Conclusion sanitaire (Prélèvement nº 00900133279)

Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, Il est recommandé de laisser couler l'eau avant de l'utiliser à fins alimentaires.

vendredi 20 septembre 2019

Pour la Préfète et par délégation, Par empêchement de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, La Déléguée Départementale

Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

	Résultats	Unité	Limités de qualité		Références de qualité	
Mesures de terrain			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	8.9	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH .	7.5	unité pH		I	6.5	9.0

Analyse   laboratoire	férences c qualité ni Ma
ARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES   ASPECT (qualitatif)	
Aspect (qualitatif)	2.0
Aspect (qualitatif)	2.1
Couleur (aualitatif)	2.1
Saveur (aualitatif)	2.1
Turbidité néphélométrique NFU  COMP ORG. VOLATILS à SEMI-VOLATILS  Benzène  Benzène  Biohènvie  COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS  Chicrure de virryi monomère  Chicrure de virryi de virryi de volume de virryi de	2.1
Benzène	2.
Benzène	
Bibhénvie	
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS  Chiarure de vinvi monomère	
Chlorure de vinvl monomère	
Dichloroéthane-1.2	
Tétrachloroéthylène-11 2 2	
Tétrachloroéthylèn+Trichloroéthylène	
Trichloroéthvlène	
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES   Agents de surface (bleu méth.) ma/L   40.05	
Agents de surface (bleu méth.) ma/L	
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés   40.05 ma/L	
Phénols (indice phénol C6H5OH) ma/L	
Carbonates	
CO2 libre calculé	
Color	
Historia	
## DIT OF THE PROPERTY OF THE	0 2
Titre alcalimétrique complet   97 °f	
10.2 of	
FER ET MANGANESE	
Fer dissous	
Managnèse total   45 µa/L	20
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	50
Benzo(a)ayrène *         40.002         ua/L         0.01           Benzo(b)fluoranthène         <0.002	
Benzo(b)fluoranthène         <0.002	
Benzo(a h.i)pérviène         40.002         ua/L         0.10           Benzo(k)fluoranthène         40.002         ua/L         0.10           Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)         40.002         ua/L         0.10           Indéno(1.2.3-cd)pyrène         40.002         ua/L         0.10	
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances) 40.002 ua/L 0.10 Indéno(1.2.3-cd)pyrène 40.002 ua/L 0.10	
Indéno(1.2.3-cd)pyrène <0.002 µa/L 0.10	
METADOLITES DES TOTAZINES	
MC TABULLES DES TRENCHNES	
Atrazine-2-hydroxy <0.010 \(\mu/L\) 0.1	
Atrazine-déisapropyl (0.02 µq/L 0.1	
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy (0.050 µa/L 0.1	
Atrazine déséthyl         <0.01         va/L         0.1           Atrazine déséthyl-2-hydroxy         <0.100	
Atrazine desethyl déisopropyl 40.00 ua/L 0.1  Atrazine déséthyl déisopropyl 40.010 ua/L 0.1	
Hydroxyterbuthylazine (0.010 µg/L 0.1	
Simozine hydroxy <0.030 ua/L 0.1	
Terbuméton-désethyl (0.005 µa/L 0.1	
Terbuthvlazin déséthvl <0.005 ua/L 0.1	
Terbuthvlazin déséthvl-2-hvdroxv <0.010 µa/L 0.1	
MINERALISATION	
Calcium 35.80 ma/L	
Chlorures 11 ma/L	25
Conductivité à 25°C 210 µS/cm 20	0 110
Magnésium 4.38 ma/L	_
Potassium 0.13 ma/L	_
50dium 140 ma/L	- 24
Sulfates 8.7 ma/L	20
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	20 25
Aluminium total µa/l <10 µa/L	
AUTODOUG TOTAL IN / 1	

Arsenic	<5	ua/L	10	
Baryum,	40.005	ma/L		1
Bore ma/L	<0.010	ma/L	1	
Codmium	41	ua/L	5	
Chrome total	<5 0.005	ua/L	50	
Cuivre	40 005	mq/L	2	1
Cvanures totaux	-5	uo(CN)/L	50	
Fluorures ma/L	0.069	ma/L	2	
Mercure	<0.25	ua/L	1 20	
Nickel	-5	ua/L	20	
Plomb	<b>45</b>	ua/L	10	
Sélénium	45	ua/L	10	_
Zinc	«O.005	ma/L		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES				
Carbone organique total	<0.3	ma(C)/L		2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH4)	<b>₹0.05</b>	ma/L		0.1
Nitrates (en NO3)	0.5	ma/L	50.0	0.1
Nitrites (en NO2)	<0.05	ma/L	0.5	_
Phosphore total (exprimé en ma(P2O5)/L)	<0.05	1g(P2O5)/	0.5	_
	10.05	MULTEOSIA		
PARAMETRES INVALIDES				
Chloroméauat chlorure (utiliser CLMQ)	<0.02	ua/L	0	
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE				
ATTACAM TO A REPORT OF THE ACCORDANCE OF THE PROPERTY OF THE P	(0.02	0.0	7	
Activité alpha alobale en Ba/L	<0.03	Ba/L		
Activité bêta attribuable au K40	<0.006	Ba/L		
Activité béta alobale en Ba/L	<0.06	Ba/L		
Activité béta alob, résiduelle Ba/L	₹0,06	Ba/L		100.0
Activité Tritium (3H)	٠7.6	Bq/L		100.0
Dose indicative	<0.1	m5v/a		0.1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact, aér, revivifiables à 22°-68h	102	n/mL		- 1
Bact, gér, revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL		2.1
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/(100mL)		0
Bact, et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/(100mL)		0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)	0	1 12
Escherichia cali /100ml - MF	0	n/(100mL)	0	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES,	11 10	177790000000000000000000000000000000000		-
	0.000	AL COURS II	A	-
Acétochlore	₹0.005	uo/L	0.1	
Alachlare	40 005	un/L	0.1	_
BenalaxvI-M	<0.01	ua/L	0.1	
Boscalid	40 020	ua/L	0.1	
Cvazofamide	<0.020	ua/L	0.1	
Cymoxanil	<0.100	ua/L	0.1	
Dichlormide	<0.050	ua/L	0.1	
Diméthénamide ( )	<0.010	ua/L	0.1	
ESA acetochlore	<0.010	ua/L	0.1	
ESA alachlore	<0.010	ua/L	01	_
ESA metazachlore	<0.100	ua/L	0.1	
ESA metolachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Fenhexamid	40.050	ua/L	0.1	
Isoxaben	<0.010 <0.010	ua/L	0.1	
Métazachlore		ua/L	0.1	_
Métalachlore	<0.010	ug/L	0.1	
Napropamide	<0.010	ua/L	0.1	
Oryzalin	<0 100 0 010	ua/L	0.1	
OXA acetochlore	<0.010	ua/L	0.1	_
OXA alachlore	<0.010	ua/L	01	
OXA metazachlore	<0.010	uo/L	0.1	
OXA metolachlore	<0.010	un/L	01	
Penoxsulam	<0.010	uo/L	0.1	
Propachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Propyzamide D. mayrulama	<0.050	ua/L	0.1	
Pyroxsulame Téhutem	<0.010	ua/L	01	_
Tébutan Taluffuanida	<0.050	ua/L	0.1	_
Tolylfluonide	<0 01	ua/L	0.1	
PESTICIDES ARYLOXYACIDES			- 2- 2-	
2,4.5-T	<0.010	ua/L	0.1	
2.4-D	< 0.010	ua/L	0.1	
2.4-MCPA	<0.010	ua/L	0.1	
Clodinafop-proparayl	<0.010	ua/L	0.1	
Dichlorprop	<0.010	ua/L	0.1	
Dichlorprop-P	<0.01	ua/L	0.1	
Diclofop méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Fénoxaprop-éthyl	<0.010	uq/L	0.1	
	10.010	100 to 10	0.1	
AUTHORANIA THE THE PRODUCT	<0.010	ua/L		
Fluazifos butvl		ua/L ua/L	0.1	
Fluazifon butvl Mécobron	<0.010			
Fluazifoo butvl Mécobrop Mécobrop-p	<0.010 <0.010	ua/L ua/L	0.1	
Fluazifon butvl Mécobron Mécobron-n Triclanur	<0.010 <0.010 <0.010	ua/L	0.1 0.1	
Fluazifon butvl Mécopron Mécopron-n Triclonyr PESTICIDES CARBAMATES	<0.010 <0.010 <0.010 <0.020	ua/L ua/L ua/L	01 01 01	
Fluazifoo butvl Mécobrop Mécobrop-b Triclopyr	<0.010 <0.010 <0.010	ua/L ua/L	0.1 0.1	

Carbaryl		<0.010	ua/L	0.1	1
Carbendazime		<0.010	ua/L	0.1	
Carbétamide		<0.010	uo/L	01	
Carbofuran		<0.010	ua/L	0.1	
Chlorprophame		(0.005	ua/L	0.1	
Fenoxycarbe		(0.050	ua/L	01	
Hydroxycarbofuran-3		<0.01	uo/L	0.1	_
Mark to Albert Burger Market New York Control of the Control of th			The state of the s	01	
Iprovalicarb		<0.050	ua/L	71-17-1	
Méthiocarb		<0.010	ua/L	01	
Méthomyl		<0.050	μα/L	0.1	
Molinate		<0.010	ua/L	0.1	
Propoxur		<0.010	ua/L	0.1	
Prosulfocarbe		<0.010	ua/L	0.1	
Pyrimicarbe		<0.010	ua/L	0.1	
Thiophanate methyl		<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES DIVERS					
AND THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPE					
2.6 Dichlorobenzamide		<0.01	ua/L	0.1	
Acétamiorid		<0.010	μα/L	0.1	
Aclonifen		<0.005	ua/L	0.1	
AMPA		<0.020	ua/L	0.1	
Anthroquinone (pesticide)		<0.05	uo/L	0.1	
Benfluraline		< 0.005	ua/L	0.1	
Benaxacor		40.005	ua/L	0.1	
Bentazone		< 0.010	ua/L	0.1	
Bifenox		< 0.050	μα/L	0.1	
Bromocil		<0.01	ua/L	0.1	
Bromadiolone		40.050	ua/L	0.1	
Butraline		<0.010	ua/L	0.1	
Captane		40.005	ua/L	01	
Carfentrazone éthyle		(0.050	ua/L	01	
Chloridazone		<0.010	ua/L	01	
Chlorothalanil		<0.01	ua/L	01	_
Clethodime		<0.010		01	
#175603397F131150			ua/L		
Clomazone		<0.010	ua/L	0.1	_
Clopyralid		<0.100	ua/L	0.1	
Cloquintocet-mexvl		<0.010	ua/L	0.1	
Clothianidine		<0.010	ua/L	0.1	
Cycloxydime		<0.020	ua/L	0.1	
Cyprodinil		<0.010	ua/L	0.1	
Cvprosulfamide		<0.010	ua/L	0.1	
Desmethylnorflurazon		<0.010	ua/L	0.1	
Dichlobénil		<0.01	ua/L	0.1	
Dicofol	6	<0.005	ua/L	0.1	
Diflufénicanil	1/3	<0.02	ua/L	0.1	1
Diméthomorphe	-	<0.010	ua/L	0.1	
Dinocap		<0.01	ua/L	0.1	
Diguat	12 3	<0.020	ua/L	0.1	
Dodine	33 - 33	<0.010	ua/L	0.1	
Ethofumésate.		₹0 005	ua/L	0.1	
Famoxodone	11	<0.005	ua/L	0.1	
Fénamidone		<0.01	ua/L	01	
Fenoropidin		<0.010	ua/L	01	
Fenoropimorphe		<0.050	ua/L	01	
PARTICIPATE AND					
Fibranii		<0.010 <0.100	ua/L	0.1	
Floricamide			ua/L	0.1	
Flumioxazine		«0.050	ua/L	0.1	_
Fluauinconazole		<b>40 020</b>	υα/L	0.1	
Flurochloridone		+0.005	ua/L	0.1	
Fluroxypir		<0.100	μα/L	0.1	
Fluroxypir-meptyl		<0.100	ua/L	0.1	_
Flurtamone		<0.010	ua/L	0.1	
Folpel		<0.005	ua/L	0.1	_
Fosetyl-aluminium		<0.02	ua/L	0.1	
Glufosinate		<0.02	uo/L	0.1	
Glyphosate		<0.020	ua/L	0.1	
Imazamox		<0.010	ua/L	0.1	
Imidaclopride		<0.010	ua/L	0.1	
Iprodione		< 0.005	ua/L	0.1	
Isoxaflutole		< 0.100	ua/L	0.1	
Lenacile		<0.010	ua/L	0.1	
Meniguat		<0.02	ua/L	01	
Mětalaxvie		(0.010	ua/L	01	
Métaldéhyde		40.050	ua/L	01	
Norflurazon		<0.005	ua/L	0.1	
Oxadixyl		<0.010	ua/L	0.1	
Oxyfluorfene		<0.005	ua/L	0.1	
to the Motor Control of the Annual Control of the C		<0.020	ua/L	0.1	
Panaguat		<0.005		01	_
Dandimáthalina		10.000	ua/L	0.1	_
		A DAG			
Prochloraze		<0.010	ua/L		
Procymidone		<0.005	up/L	0.1	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine		<0.005 <0.010	ua/L ua/L	01	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine Pyrifénox		<0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine Pyrifénox Pyriméthanil		<0.005 <0.010 <0.005 <0.010	ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine Pyrifénox		<0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1	

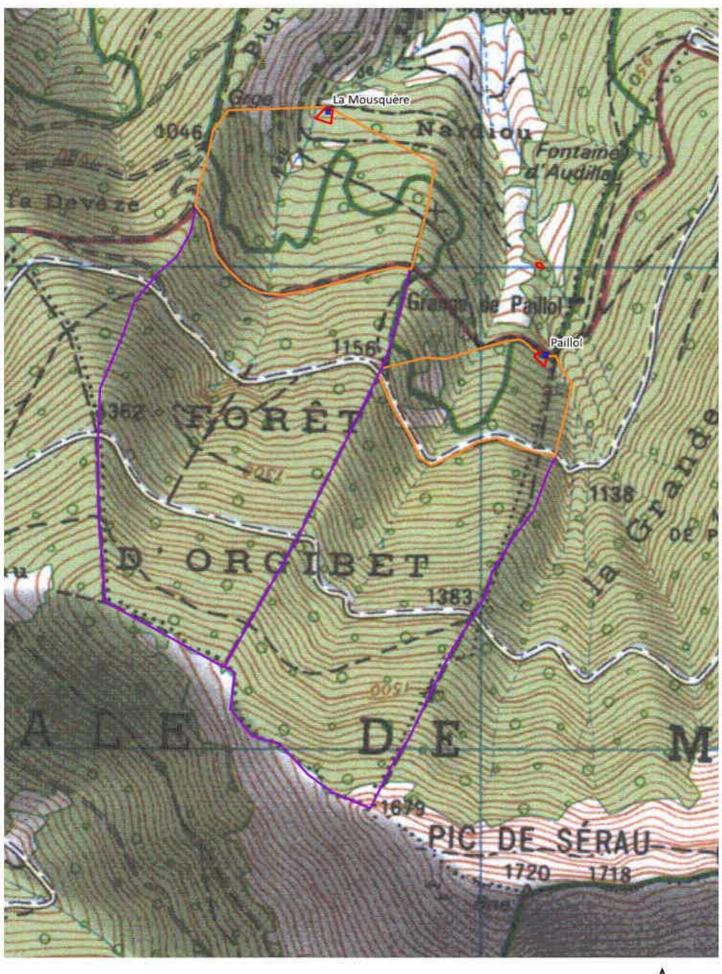
Agence Régionale de Santé Occitanie Délégation départementale de l'ARIÈGE 1, 8d Alsace Lorraine - 8P 30076 09008 FOIX CEDEX - Tél : 05 34 09 36 36

Ouinoxyfen	40.005	ua/L	0.1	I
Roténone	<0.010	ua/L	0.1	
Spiroxomine	<0.050	ua/L	0.1	
Tébufénazide	<0.010	ua/L	0.1	
Tétroconazole	<0.005	ua/L	0.1	
Thioclopride	<0.010	ua/L	0.1	
Thiamethoxam	<0.010	uo/L	0.1	
Total des pesticides analysés	<0.01	ua/L	0.5	
Trifluraline	₹0.005		0.3	
		ua/L		_
Vinchlozoline	«O.005	ua/L	01	- 14
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS				
Bromoxynil	<0.030	ua/L	0.1	
Bromoxynil octanoate	<0.050	ua/L	0.1	
Dicamba	<0.100	ua/L	0.1	
Imazaméthabenz-méthyl	<0.010	ug/L	01	
Ioxynil	<0.010	ua/L	01	
50.000000	10.010	4075	0,1	
PESTICIDES ORGANOCHLORES				
Aldrine	<0.005	ua/L	0.0	1
Chlordane alpha	<0.005	ua/L	0.1	
Chlordane béta	< 0.005	ua/L	0.1	
DDD-2 4'	<0.005	ua/L	0.1	
DDD-4 4'	<0.005	ua/L	0.1	
DDE-2 4'	40 005	ua/L	0.1	
DDE-4 4'	<0.005	ua/L	0.1	
C.C. Thorald has	40.005		01	_
DDT-2.4'		ua/L	01	
DDT-4.4°	<0.005	uo/L		
Dieldrine	«0.005	ua/L	0.0	
Dimétachlore	<0.01	ua/L	0.1	
Endosulfon alpha	<0.005	ua/L	0.1	
Endosulfan béta	<0.005	ua/L	0.1	
Endosulfon sulfate	<0.005	ua/L	0.1	
Endosulfan total	<0.005	ua/L	0.1	
Endrine	<0.005	ua/L	0.1	
HCH alpha	<0.005	ua/L	0.1	
HCH alpha+beta+delta+aamma	<0.005	ua/L	0.1	
HCH béta	< 0.005	ua/L	0.1	
HCH delta	<0.005	ua/L	0.1	
HCH aamma (lindane)	<0.005	ua/L	0.1	
Heptachlore	<0.005	ua/L	0.0	
Heptachlore épaxyde	< 0.005	ua/L	0.0	
Hexachlarobenzène	40 005	ua/L	01	
Isodrine	<0.005	ua/L	0.1	
Oxediazon	40 005	ua/L	01	
	10,003	DUT L	0.1	
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES	<i>y</i>		V	
Cadusafos	<0.010	ua/L	0.1	
Chlorfenvinohos	< 0.010	ua/L	0.1	
Chlorméphos	<0.005	ua/L	0.1	
Chlorpyriphoséthyl	<0.005	ua/L	0.1	
Chlorovriphos méthyl // ^	<0.005	ua/L	0.1	
Diazinon	<0.005	ua/L	0.1	
Dichlorvos	<0.01	ua/L	0.1	_
Diméthoate	<0.010	ua/L	01	
Ethoprophos	<0.010	uo/L	01	
Fenitrothian	(0.005	ua/L	01	
	<0.050	74/10	5775	
Fenthion		ua/L	0.1	_
Malathion	40.005 -0.005	ua/L	0.1	_
Méthidathion	<b>₹0.005</b>	uo/L	0.1	
Oxvdéméton méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Parathion éthyl	*0.005	ua/L	0.1	
Parathian méthyl	∗0.005	ua/L	0.1	
Phoxime	+0.030	ua/L	0.1	
Proparaite	<0.100	ua/L	0.1	
Quinalphos	<0.005	ua/L	0.1	
Téménhos	<0.005	ua/L	0.1	
Terbuphos	<0.005	ua/L	0.1	
Trichlorfon	<0.010	ua/L	0.1	
Vamidothion		ua/L	0.1	
PESTICIDES PYRETHRINOIDES	< 0.010			
	×0.010			
	0.000		87	
Alphaméthrine	<0.005	ua/L	0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine	<0.005 <0.005	ua/L ua/L	0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine	<0.005 <0.005 <0.005	ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005	ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005	100/L 100/L 100/L 100/L 100/L 100/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005	100/L 100/L 100/L 100/L 100/L 100/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenoropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 005 <0 010	00/L 00/L 00/L 00/L 00/L 00/L 00/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonii butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 005 <0 010 <0 005	U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES Azoxystrobine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.010 <0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonii butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES	«0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010	U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L	01 01 01 01 01 01 01 01 01	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES Azoxystrobine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 050	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cvfluthrine Cvperméthrine Deltaméthrine Fenoropathrine Lambda Cvhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine PESTIGIDES STROBILURINES Azoxystrobine Fluoxastrobine	«0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	01 01 01 01 01 01 01 01 01	

Agence Régionale de Santé Occitanie Délégation départementale de l'ARIÈGE 1, 8d Alsace Lorraine - 8P 30076 09008 FOIX CEDEX - Tél : 05 34 09 36 36

Trifloxystrobine	40.005	ua/L	0.1	1
PESTICIDES SULFONYLUREES				
	0.000		- 1 27 1	_
Amidosulfuron	<0.020	ua/L	0.1	_
Flazasul furen	<0.010	ua/L	0.1	
Mésosulfuron-méthyl	<0.010	μα/L	0.1	_
Metsulfuron méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Nicosulfuron	<0.010	ua/L	0.1	-
Rimsulfuron	<0.010	uq/L	0.1	
Sulfosulfuron	<0.020	uq/L	0.1	
Thifensulfuron méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Tribenuron-méthyle	<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES TRIAZINES				
Améthryne	+0 005	ua/L	0.1	
Atrazine	<0.005	UQ/L	01	_
CATHINITECTURE				_
Ovanazine	<0.01	ua/L	0.1	
lufenacet	<0.010	ua/L	0.1	_
dexazinone	<0.010	ua/L	0.1	-
Wétamitrone	<0.010	ua/L	0.1	
Métribuzine	<0.010	ua/L	0.1	
Prométhrine	<0.005	ua/L	0.1	
robazine	<0.005	ua/L	0.1	
5ébuthylazine	<0.005	ua/L	0.1	
Simazine	<0.005	ua/L	0.1	
Terbuméton	<0.01	ua/L	0.1	
Ferbuthylozin	<0.005	ua/L	0.1	
Terbutryne	<0.005	ua/L	0.1	
PESTICIDES TRIAZOLES				
The state of the s	0.020	- 6	0.5	
Aminotriazale	<0.020	ua/L	0.1	_
Bitertanol	<0.010	ua/L	0.1	
Bromuconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Cyproconazal	<0.050	ua/L	0.1	
Difénacanazole	<0.02	ua/L	0.1	
Doxyconazole	<0.010	µa/L	0.1	
Fenbuconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Fludioxonil	<0.010	ua/L	0.1	
Flusilazol	< 0.010	μα/L	0.1	
-lexaconazole	< 0.030	ua/L	0.1	
Metconazol	10.020	ua/L	0.1	
Myclobutanil	40.030	ua/L	0.1	
Penconazole	+0.020	ug/L	0.1	
Propiconazole	×0.010	ua/L	0.1	
Prothioconazale	(0.100	ua/L	0.1	
Tébuconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Thiencarbazone-methyl	<0.010	77.2023	0.1	
	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	ua/L		
Triadiméfon	<0.01	ua/L	0.1	
Triadimenal	<0.01	ua/L	0.1	-
Triazamate	<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES TRICETONES				
Mésotrione (( )	< 0.010	ua/L	0.1	1
Sulcotrione	<0.010	μα/L	0.1	
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES		11 34 344 3	1 1A2 N.C. 111	
I-(3 4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.010	ua/L	0.1	
-(3.4-dichlorophényl)-urée	<0.050	ua/L	0.1	_
Chlortoluron	<0.010	ua/L	01	
Desméthylisoproturon	<0.01	ua/L	0.1	
Diuron	<0.010	ua/L	0.1	
Codosulfuron-methyl-sodium	< 0.010	uq/L	0.1	
Soproturon	<0.030	ua/L	0.1	
inuron	+0.030	μα/L	0.1	
Métabenzthiazuron	< 0.010	ua/L	0.1	
Wétabramuran	<0.010	ua/L	0.1	
MANAGEMENT AND A STATE OF THE S				
Métaxuron	<0.010	ua/L	0.1	

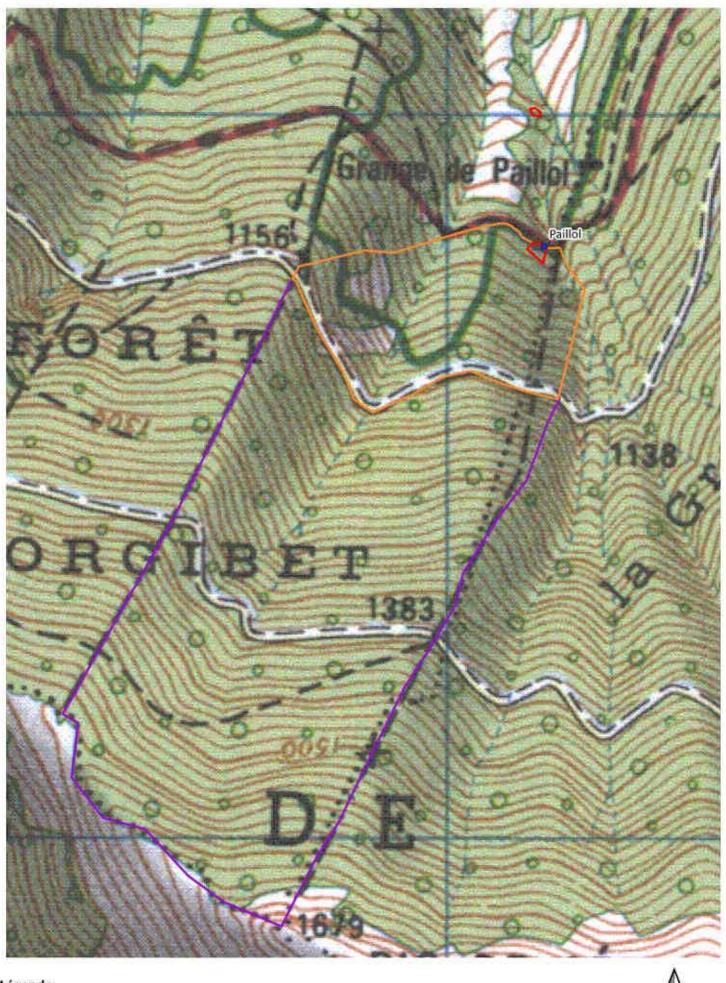
Annexe n°2b : Plans modificatifs des périmètres de protection réglementaire définis par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé concernant les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » – M. David LABAT





Captage
 Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
 Périmètre de Protection Immédiate (PPI)
 Périmètre de Protection Eloignée (PPE)

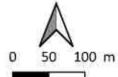




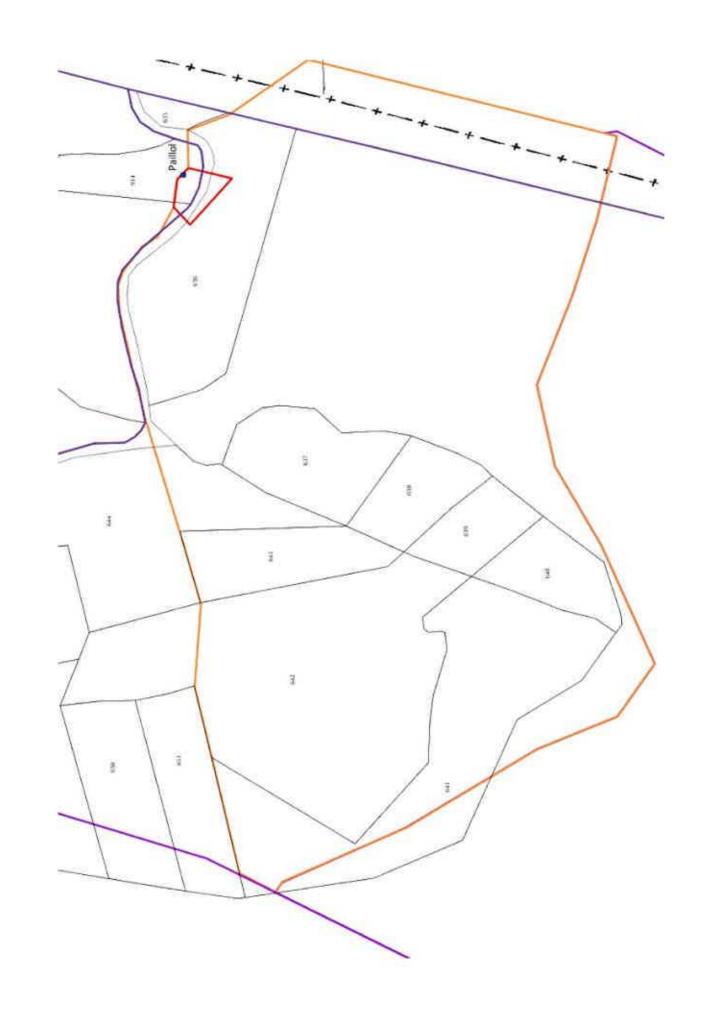
## Légende

Captage

Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) Périmètre de Protection Eloignée (PPE) Périmètre de Protection Immédiate (PPI) 🛭







Annexe n°3 : Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique sur les captages suivants : Le Maluc, La Croix du Tailleur, Le Château, Nardiou, Iloun-Ruhau – François BOURGES, Septembre 2006



30, rue de la République F-09200 Saint-Girons Tél. 05 61 04 64 11 Fax 05 61 04 64 45

Mél: GEConseil@wanadoo.fr, Internet: http://www.geconseil.com

# COMMUNE D'ORGIBET (09)

Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique sur les captages suivants :



Le Maluc, La Croix du Tailleur, Le Château, Nardiou, Iloun-Ruhau.

Fait à Saint-Girons

Par François BOURGES

Septembre 2006

## SOMMAIRE

Cadre général de l'opération.	p. 3
Mission de terrain	р. 3
Captage de la source du Maluc,	p. 4-12
Captages de la Croix du Tailleur,	p. 13-21
Captage le Château,	p. 22-30
Captage de Nardiou,	p. 31-39
Captage de Iloun-Ruhau	p. 40-47
Annexe (guide des bonnes pratiques sylvicoles)	p. 48
Conclusions	p. 49

## CADRE GÉNÉRAL

Je soussigné, François BOURGES, géologue, agissant en tant qu'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique dans le Département de l'Ariège, certifie avoir procédé, à la demande de Monsieur Charles Alozy (Directeur des Services des Equipements collectifs au Conseil Général de l'Ariège), à l'examen géologique concernant la protection sanitaire des captages communaux d'Orgibet: Le Maluc, la Croix du Tailleur, le Château, Nardiou, Iloun-Ruhau,

MISSIONS DE TERRAIN. Les missions ont été effectuées les 20 et 27 juin 2006 (Le Maluc, La Croix du Tailleur, le Château), 27 juin (Nardiou et Ilhou-Ruhau), accompagné de Monsieur Emmanuel Lecomte (Conseil Général de l'Ariège), de Monsieur Darouche (employé de la mairie d'Orgibet). Étaient également présents Monsieur Jean Roche Géologue et Mademoiselle Cécile Raffin étudiante en hydrogéologie.

Les sites de captage ont fait auparavant l'objet d'un relevé de géomètre, d'un bornage qui permettent de les situer précisément grâce à un report sur un fond topographique et sur le plan cadastral.

Après notre passage a eu lieu une visite du SMDEA qui a fait l'objet d'un rapport.

#### DOCUMENTATION

Documents utilisés ou consultés

- Planches de relevés de position des captages par le géomètre
- Plan cadastral des communes d'Orgibet, Galey, Saint-Jean-du-Castillonnais
- Rapport Conseil général de l'Ariège SATESE SMDEA visite 2006 des captages d'Orgibet
- Rapport BRGM Service géologique National « Projet de captage de deux sources pour le renforcement de l'alimentation en eau potable » par J. Roche 21 nov.1984
- Les analyses d'eau pour chacun des captages (annexées).

### CAPTAGE DE LA SOURCE DE NARDIOU

**SITUATION**: le captage se trouve à environ 2,5 km au Sud du village d'Orgibet dans le vallon des hameaux de Ruhau et la Mousquère.

Cordonnées en Lambert II étendu

X = 485.99

Y= 1768.59

Altitude 955 mètres

Le captage est situé au lieu dit Nardiou section B2 parcelle n° 910 du cadastre de la commune d'Orgibet.

DESCRIPTION DE LA ZONE DE CAPTAGE: Le captage est situé dans une zone assez reculée dans le fond d'un petit vallon à 2,5 mètres en rive gauche du ruisseau. L'accès se fait à pied. La pente du vallon est de 28%, le fond est relativement plat sur quelques mètres occupés par des alluvions du ruisseau, il est limité latéralement par des talus de quelques mètres où affleurent des schistes. Une clôture existe en périphérie du captage.

La zone est principalement constituée de bois, restent quelques clairières peu entretenues.

Le collecteur est un ouvrage en ciment à un seul compartiment qui reçoit deux venues : l'une est apparemment captée à l'arrière du collecteur, l'autre est un ajout d'un tuyau provenant d'une mouillère située à quelques mètres en amont du collecteur, au pied du talus de la rive gauche du vallon.

CARACTÈRISTIQUES DE LA VENUE D'EAU: Le débit n'est pas mesurable dans l'ouvrage. Emmanuel Leconte a estimé un débit de 0,55l/s pour ce captage dans le réservoir aval (visite du 9 février 2006). Les propriétés physico-chimiques de l'eau mesurées dans l'ouvrage sont :

- venue principale T° 10,3°C, conductivité 204 μs/cm, solides dissous totaux 102 ppm, pH 7,23.
- Venue secondaire mouillère pied de talus T°:9,7°C, conductivité 198 μs/cm, solides dissous totaux 99 ppm, pH 7,35.
- L'eau du ruisseau a également été mesurée pour comparaison T° 10,5°C, conductivité 196 μs/cm, solides dissous totaux 98 ppm, pH 7,71.

Les caractéristiques physico-chimiques ne permettent pas de distinguer l'eau du ruisseau de celle du captage. Les résultats de l'analyse d'eau fournie en annexe sont conformes (prélèvement du 27 septembre 2004) cependant on peut noter la valeur limite de la turbidité.

## GÉOLOGIE DES TERRAINS ET CARACTÉRISATION DE LA ZONE AQUIFÈRE :

Dans la zone d'émergence, le substratum est constitué de schistes qui affleurent en place sur les talus du vallon en amont du captage. La zone d'émergence principale et l'aquifère qui l'alimente se trouvent dans le petit remplissage alluvial du fond de vallon.

L'eau captée à ce niveau ayant les mêmes caractéristiques physico-chimiques que celle du ruisseau, des relations directes sont probables. En remontant le vallon à moins de 200 mètres du captage, sous un chemin forestier, deux venues voisines émergent des schistes et constituent la tête du ruisseau (voir localisation sur la planche 6). La qualité physicochimique de cette eau est proche de celles mesurées précédemment.

La localisation des sources de l'amont est

N 42° 54' 33.6 ", E 000 56' 36.4"

Le code de l'aquifère est NPYSS.

HYGIÈNE PUBLIQUE: L'aquifère est vulnérable, de petite taille et associé à des écoulements de surface. La position dans une zone peu fréquentée permet cependant d'éviter l'essentiel des pollutions anthropiques.

### MESURES DE PROTECTION SANITAIRE PRÉCONISÉES.

Il est nécessaire d'améliorer la protection du captage actuel. Il serait également envisageable de capter l'émergence en tête de ruisseau qui provient directement de la frange d'altération des schistes, sous réserve que cette ressource ne tarisse pas.

Concernant le captage actuel, les protections préconisées sont les suivantes.

Travaux sur le captage. L'ouvrage collecteur et le captage sont à refaire.

Nous recommandons ensuite la mise en œuvre des protections suivantes :

Un périmètre de protection immédiate (planche 6): il doit être clôturé correctement pour empêcher toute intrusion dans la zone la plus sensible incluant les parcelles 910 et 911 section B2 du cadastre de la commune d'Orgibet.

Faisant l'objet de détachements cadastraux, ce terrain devrait appartenir à la commune en pleine propriété. A l'intérieur de celui-ci, seules les activités en liaison directe avec l'exploitation du captage et sa protection sont autorisées ; elles incluent un entretien régulier.

Un périmètre de protection rapprochée (planche 6) qui étend vers l'amont la protection sur une distance moyenne de 200 mètres permet de restreindre l'activité dans le but de garantir la qualité de l'eau drainée dans cette zone.

Les bonnes pratiques sylvicoles doivent être appliquées (cf. document annexé).

Les interdictions concernent :

- la création de piste,
- la création de dépôt quel qu'en soit la nature,
- toute construction ou aménagement même provisoire,
- L'utilisation de produits phytosanitaires

Un périmètre de protection éloignée (planche 7). Ce périmètre inclut la zone d'alimentation déterminée ici d'après des limites topographiques. A l'intérieur de ce périmètre est recommandée la stricte application de la réglementation en vigueur concernant la protection des eaux, notamment lors de l'exploitation forestière.

Le traitement de l'eau. Il est recommandé de stériliser cette eau qui est probablement en relation avec des écoulements superficiels.

## Vues du captage de Nardiou



Collecteur avec les deux venues



Captage et contexte naturel

Alimentation en eau de la commune d'Orgibet Captage de la source de Nardiou

Planche 6

Section B2 du cadastre de la Commune d'Orgibet, lieu dit: Nardiou.

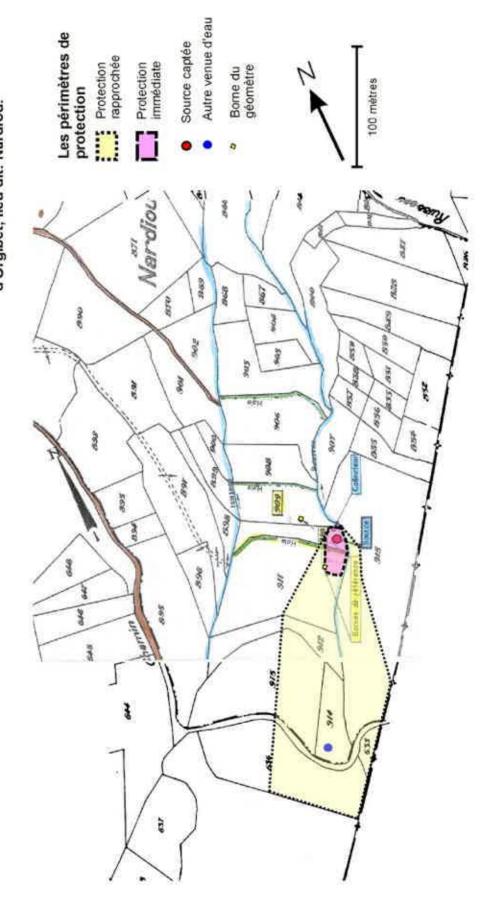
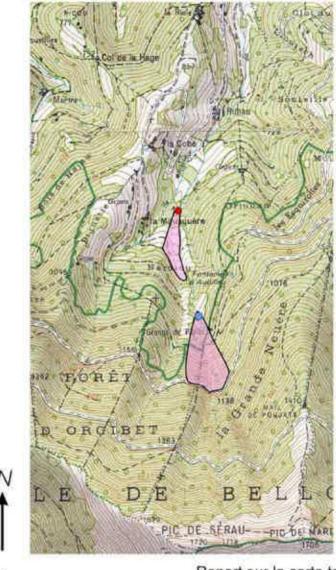


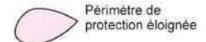
Planche 7

## Captages des sources de Nardiou et Iloun-Ruhau



## Légende

- Captage de la source de Nardiou
- Captage de la source de Iloun-Ruhau



Extrait agrandi de la feuille topographique d'Aspet IGN Top 25, 1947 OT

Report sur la carte topographique des périmètres de protection éloignée (PPE) des captages des sources de Nardiou et de lloun-Ruhau



## Annexe analyses

Direction départamentale des affaires sanitaires et sociales santé-environnement



#### Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Foix, le 29 octobre 2004

MONSIEUR

CONSEIL GENERAL DE L'ARIEGE

Périmétres Protection

HOTEL DU DEPARTEMENT

09000 FOIX

7.2 HT. 700.

## Unité de gestion:

## COMMUNE ORGIBET

istaliation

CAP 000493 LAMOUSQUERE SCE SUPERIEURE

Protevé la : lundi 27 septembre 2004 à 10kK par : DDASS : A BUGE

pint de surveitance

F 0000001634 EXHAURE LAMOUSQUERE/NARDIOU S

ocalisation exacts

Type visite: RP Motif : CS

interiour captage

DRGIBET

Mesures de terrain	terrain Résultats Limites de qualité		Références de qualité		
		intériour	e supérieure	Interiour	e supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL		1.5		71	-
Température de l'eau	9.8 °C		× 100		25.00
Have and the property of	577 57			775	55000

Type definalyse : 98P+	TOIRE DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'ARIE Code SISE de l'analyse : 00043640	Core SISE PLV : 000	
		Cose Side N.A. (kg)	epani.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUE Coloration	es engli Pt	The second second	15.00
Odeur (0=r.a.s., sinon=1 of comm.)		AD OTHER	15,00
Turbidite nephilométrique NFU	0 qualit		2.00
CHLOROBENZENES	1,00 NFU		2,00
Dichlorobenzine-1,2	<2 µg/i		100
Dichlorabenzine-1,3	<2 µg/i	To Jan David	1,023
Dictriorobenzéne-1,4	<2 µg/i	Upsage 1	
OMP. ORG. VOLATILES ET SEMI-VOLA			
Elenzèrie	≺1 µg/t	1,00	
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOL	INCOME.		
Dichloroethane-1,1	<25 µg/t		(1)1/
Orchloroethane-1.2	<2,5 jrg/t	3,00	and the second
Dichloroéthyléne-1,1	nou a>		
Dichlaroëthylérie-1,2 trans	47E 19A		=100
Dichleromethane	<10 µg/l	PETER STATE	15.17.01
Tétrachioroéthane-1.1.2.2	×10 μg9	III Samuel	
Tétrachiométhyléne-1,1,2,2	≺1 µg/t	10.00	
Tétrachlorure de carbone	<1 sight		I
Trichiproethane-1,1,1	<1 µg/(		1 V 7 1 6 1
Trichloroethane-1,1,2	Tou 1>		1
Trichloruëthylëne	=1 µg/t	10,00	
IVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUI	5.50		
Agents de surface(réag. bleu méth.)	Agu 00.58		tion to a
Hydrocarburns (Indice CH2)	<45 µg/l		
Phéndis (indice phénol CGH5OH)	<5 µg/t	10	
QUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	222/5/75	transactor V	11
Hydrogénocarbonates pH	110 mpll		September 1
ER ET MANGANESE	8.1 unitépir		6.50 9.00
Fer dissour	<5 pg/l	11 1	200.00
Manganése total	36 pg/	100000000000000000000000000000000000000	50.00

DDASS de l'Ariège IEP76 09008 FCIX CEDEX Tel: 95-34-09-36-36 Fax, 95-61-02-98-15 double unite anvironnementaisante gouv fr document à afficher dans les 2 jours ouvrés suivant la date de réception - se document n'est reproductible que dans son intégralité

uirection departementale des affaires sanitaires et sociales santé-environnement



PLW:00002941 page:2

	Résultats	Limites	de qualité	Références de quali	
		inférieure	supérfeure	inferieure	supérieure
HYDROCARB, POLYCYCLIQUES AROMATIQU					
Benzo(a)pyróne *	<0,002 µg/l		0.01	u u	A STATE OF THE STA
METABOLITES DES TRIAZINES	m-sa-			15 5	
Atrazine-deisopropyl	ngu 380,0=		0,10		
Attacine desethyl	40,020 pg/l		0,10	11 1	SUSA IN
Terbuthylazin déséthyl MINERALISATION	40.020 pg/l		0.10	31 31	
Californi	33.37 mg/l	1		1 1	
Chlorutes	1.3 mg/l			11 11	250,00
Conductivité à 25°C	201,3 µS/um		1000	205.00	1100,00
Magnépium	4,13 mg/l		100 mm	200,00	1100,00
Palassum	100 CO. 100 CO		00000		
Silicates (en mg/L de SiQ2)	0,29 mg/l			1 1	10 m
Sodium	5.20 mg/l		900000	1	22783117
Sulfaten	t,4 mgt		30.32		200.00
DLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	8.3 mg/l	1 1		U #	250,00
Aluminium total µg/l	35.0 ugt	1	The state of	9	200.00
Antimone	<5 µg/l		5.00	1 1	2.00,00
Amenic	≠5 μα/I		10.00	1 1	
Baryum	<0,005 mg/l		D.70	1 1	S H =
Bonn	Nou 05>		1000.00	) 1	
Cadmam	figures		5.00		- 1182
Chrome total	<5 µg/l		50.00		A. Server
Curre	<0.005 mpl		2.00	1 1	1.00
Cyanures totaux	<20 µg/i CN		50.00	1 1	1,000
Fluorures µg/L	<100 µg/l		1500.00	1 1	
Mercure	<0.5 µg/i	1 1	1,00	1 0	(75E)
Nickel	11110011111	1 1	III Coccontact	1 1	1115
Plomb	<5 µg/l		20,00	1 1	12
Serenum	<5 µg/t		25,00		
Zinc	<5 µg/l		10,00	1 1	160
XYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	≺0,005 mg/l	1 1		1 1	
Carbone organique total	<0.5 mg/l C	E 1	CONTRACTOR (	T 11	2.00
Hydrogéne sulfuré (prés=1,abs=0)	0 quain.	1 1	200	1 1	23/647
'ARAMETRE AZOTES ET PHOSPHORES	100,111,000	1	1	73 - 12	
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/l	1 1		1 1	0.10
Nitrates (en NO3)	1,33 mg/l		50,00	1 1	S 11
Nitrites (en NG2)	<0.02 mg/l		0,50		100 Sept 1
Phosphore total (en P2OS)	0.04 mg/l			T U	
ARAMETRE LIES A LA RADIOACTIVITE		8 1			
Activité alpha totale en Bq/L	<0.05 Bq/L		2		
Activité bela totale en Bg/L	<0.10 Eg/l				
Activité Tribum	<# But				100,00
Done totale indicative (radioacti.)  ARAMETRES (NVALIDES	<0,1 mSwlan	1			0.10
Dichlore-1,3-propone cis	<t f<="" pg="" td=""><td></td><td>123</td><td>1 0</td><td></td></t>		123	1 0	
Dichloro-1,3-propens trans (130CPYT	<1 µg/l		130	1 8	E 1170

DIASS de l'Arlège BP76 09008 FOIX CEDEX Tél: 05-34-09-35-36 Fax: 05-51-02-98-15 (dd0-same environnument/linsente gouv.ft document à afficher dans les 2 jours ouvrés suivant la date de réception - ce document n'extreproductible que dans son intégralité

Direction départementale des affaires nanitaires et sociales santé-environnement



PLV: 00042545 page: 3

	Résultats	Limites de qualité		Références de qual	
		inférieure	supérieure	intérieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				G 0	
Best, per reviviliables a 22*-66h	12 n/mi			1 1	
Bact, adv. revivifiables à 36*-44h	2 mini		The state		
Bact, et spores suifito-rédu /100m²	0 n/100ml		UNES/U		0
Coliformes totaux /100mi-M/5	0 n/100mi		0.00		0
Enterocoques /100mi-MS	0 n/100ml		0		100
Eschenctia coli /100ml -MF	0 er100ml		0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES,			47430-5-11	91 9	
Métazachione	*0,040 µg/l	1	0.10		
Mittolachiore	الوبر 010.0>		0.10	M W	
PESTICIDES OIVERS Chiprothatonii	To CONTRACT (\$10.79.01)	Ÿ i	man.	9	1
2000	<0.040 µg/l		0,10		Carl A
Dichloropropane-1,2	<10 µg/i		0,10		
Total pesticides PESTICIDES ORGANOCHLORES	<9,5 µg/l	1.	0.50	4 4	
Aldrine	<0,020 µg/l	1	0.03	T T	X 100 m
Chlordane elpha	<0.020 µg/1		0,10		725 1
Chipedane beta	<0.029 µg/l		0,10	1 1	
DD0-2,4°	<5,020 µg/1		0,10	1 1	L. CONTRACTOR
000-4.4	<0,020 µg/l		0.10	1 1	
DDE-2.4*			0,10	1 1	
DDE-4.4"	<0,020 µg/l		25.074.0	1 1	- 100
DDT-2,4*	<0.020 ugn		0.10	1 1	DESCRIPTION OF THE PERSON OF T
DDT-4.#	<0,020 µg/l		0,10	1 1	
Diehline	<0,020 µg/l		0.10	1 1	1053
A Company of the Comp	<0,020 pg4		0.03	1 1	
Endosullan sipha	<0.020 µgA		0.10	1 1	TO THE WAY
Endosulfan bésa	<0.020 µg/l		0.10	1 1	
Endosullan sulfate	<0,020 µg/l	1 1	0,10	1 1	0 E. W.
Endrine	<0.020 µgл		0.10	1 1	EALE:
F6CH alpha	<0,020 µg/l		0,10	1 1	10000
HCH beta	ايون 0,020>		0,10	1 1	0=E11
HCH delta	*0.020 jigit		0,10	1 1	
HCH gamma (lindane)	<0,020 µg/l		0,10	1 1	100
Hisptachlore	<0.020 µg/l	1	0.03	1 1	
Heptischlore époxide	40.020 <sub>419</sub> 5		0,00	1 1	
Historiobenzene	<0.020 ug/l		0.10	1 1	25
Oxychlordane	<0.020 µg/l	1 1	0,10	1 1	
ESTICIDES ORGANOPHOSPHORES	977	7	10000000	7 1	
Chlorpyriphos méthyl	×0.020 pg/l		0,10		350
Distrion	<0,020 µg/l		0.10	1 1	
Malathion	<0.020 µg/l		0.10		1000
Methidathion	<0,020 µg/l		0,10		
Parathion ethyl	<0.020 µg/t		0.10		
Parathion méthyl	<0,020 µg/l		0.10		
Pyrimiphos methyl	<0.020 pg/t		0,10	1 11	
Terbuphos	<0,020 pg/l		0.10		
Triazophos	<0.020 pg/l		0,10		

DOASS de l'Anège 8P76 09008 FOIX CEDEX Tol: 05-34-09-36-36 Fax: 05-61-02-98-15 do09-santa-navironnement@sanda.gouy.fr document à afficher dans les 2 jours ouvrés suivant la date de réception - ce document n'est reproductible que dans son intégralité Direction départementale des affaires sanitaires et sociales santé-environnement



PLV: 00042945 page: 4

	Résultats	Limites	de qualité	Référence	s de qualité
		inférieure	supérieure	Inférieure	supérieure
PESTICIDES TRIAZINES				TIME AND AND	
Amethryne	40,020 ug/l		0.10	1 1	A STREET
Atrazine	<0.020 µg/l		0.10		
Cyanazine	*0,020 sig#		0,10		1.64
Hexazinone	+0.010 µg/t		0,10		
Simazine	<0.020 µg/l		0,10		1000
Terbuméton	<0,020 µg/i		0.10		
Terbuthylazin	40,020 Mg/l		0,10		A 10
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES		- 반 - :		121	
Chlortoluron.	Rgq 010.0>		0,10		
Diuron	Agu 010,0>		0.10	11 1	
Isoprolurers	40,010 pg/i		0.10		72.00
Limuron	Ngy 010,0+		0,10	11. 1	- V
Metabenathiasuron	<0.010 μg/t		0.10		
Metabromuman	√0,010 μg/l		0,10		620/8/11
Métanuron	40,010 µg/l		0,10	1 1	
Manatinutura	<0.010 µg/l		0,10	1 1	
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	0.52	- 1		2 1	
Bramoforme C	<₹ ug/i	1 1	150.00	.1 (1)	
Chlorodibromomethane £	41 pg/1		150,00		10000
Chloroforme É	<1 µg/t		150,00		S. FLI
Dichloromonobromomáthane £	Figures :		150,00		HE

Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00042945)

Eau d'alimentation conforme sux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mésurés.

Le technicien sanitaire

Alam BUGE

DDASS de l'Arlège BP76 09008 FOIX CEDEX Tél: 05-34-09-36-36 Fax: 05-61-02-98-15 ddille-earle-environnement@ssarie.graux fr document à afficher dans les 2 lours devrés suivont la date de réception - ce document n'est reproductible que dans son intégralité

### CAPTAGE DE LA SOURCE D'ILOUN-RUHAU

**SITUATION**: le captage se trouve à environ 2 km au Sud du village d'Orgibet dans le vallon des hameaux de Ruhau et la Mousquère.

Cordonnées : Lambert II étendu

X= 485,88 Y= 1769,15

Altitude 820 mètres

Le captage est dans un vallon sur la parcelle 853 de la section B2 du plan cadastral de la commune d'Orgibet, au lieu-dit Nardiou.

DESCRIPTION DE LA ZONE DE CAPTAGE: Le captage est un ouvrage en ciment au raz du sol fermé par une plaque en ciment. Il situé au niveau d'une limite de coupe rase de résineux dans un valion où coule un ruisseau. Deux venues sont captées: la première est quasiment dans l'axe de l'écoulement principal, la seconde est amenée par un tuyau depuis une émergence localisée dans le bois encore sur pied près d'un second ruisseau. La pente vers l'amont du collecteur est de 20%. Sur le versant Ouest, les branches des arbres coupés sont restées sur place.

CARACTÉRISTIQUES DES VENUES D'EAU: Les deux arrivées d'eau ont les caractéristiques suivantes :

Venue locale : 0,26l/s,  $\,$  T° 10,1°C, pH 6,92, conductivité 265  $\,\mu$ s/cm, solides dissous totaux 134ppm.

Venue captée près du ruisseau : 0,5 l/s, T° 10,3°C, pH 6,97, conductivité 253 μs/cm, solides dissous totaux 126ppm.

Le débit de la venue locale est signalé comme stable alors que la deuxième venue baisserait fortement en étiage (la mesure réalisée le 9 février 2006 par Emmanuel Leconte sur le réservoir aval était de 1,45 l/s pour les deux venues).

L'eau est bicarbonatée calcique, elle présente une pollution bactériologique (voir analyses annexées).

#### GÉOLOGIE DES TERRAINS ET CARACTÉRISATION DE LA ZONE AQUIFÈRE :

L'amont de la zone d'émergence est caractérisé par la présence d'un remplissage d'alluvions localement de type torrentiel (blocs affleurant) situés entre les deux talwegs. Ce corps d'alluvions constitue un aquifère alimenté dans son amont soit par les écoulements superficiels soit par des sources. Les émergences captées se trouvent dans la partie aval de ce corps. Un écoulement permanent emprunte l'axe du petit talweg où se trouve le captage. En tête de ce ruisseau, un source alimente l'écoulement superficiel au point N42° 54' 52,4" et E000 56' 31,2"

Le code de l'aquifère est NPYSS.

HYGIÈNE PUBLIQUE: L'ouvrage de collecte est mal conçu et mal positionné. La périphérie de l'ouvrage ainsi que la zone de captage la plus proche sont très

vulnérables de part leur position en partie basse et la présence d'écoulements superficiels provoque des zones de stagnation. La zone de captage de la deuxième venue est également sujette à des problèmes de contamination par des eaux superficielles.

#### MESURES DE PROTECTION SANITAIRE PRÉCONISÉES.

Travaux sur le captage. Il est nécessaire de revoir les captages et le collecteur. Il faut s'assurer que la venue captée près du collecteur est bien distincte des arrivées superficielles. Dans le cas où le recaptage poserait problème il pourrait être envisagé de vérifier si la source qui se trouve en tête de ruisseau ne pourrait pas être captée car elle présenterait de meilleures garanties concernant la protection sanitaire.

Sur le captage actuel, nous recommandons ensuite la mise en œuvre des protections suivantes :

Un périmètre de protection immédiate (planche 8): il doit être clôturé pour empêcher toute intrusion dans la zone la plus sensible incluant un secteur des parcelles 852 et 853 (B2). Faisant l'objet de détachements cadastraux, ce terrain devrait appartenir à la commune en pleine propriété. A l'intérieur de celui-ci, seules les activités en liaison directe avec l'exploitation du captage sont autorisées; elles incluent un entretien régulier.

Un périmètre de protection rapprochée (planche 8) qui étend vers l'amont la protection permet de restreindre l'activité dans le but de garantir la qualité de l'eau drainée dans cette zone.

Les bonnes pratiques sylvicoles doivent être appliquées (cf. document annexé) notamment l'interdiction de coupe rase de résineux comme cela a été fait sur le flan du vallon en limite du captage.

Les interdictions concernent :

- · Les pratiques d'élevage intensives.
- la création de piste,
- la création de dépôt quel qu'en soit la nature,
- L'utilisation de produits phytosanitaires.
- toute construction ou aménagement même provisoire.

Un périmètre de protection éloignée (planche 7). Ce périmètre inclut la zone d'alimentation déterminée ici d'après des limites topographiques. A l'intérieur de ce périmètre est recommandée la stricte application de la réglementation en vigueur concernant la protection des eaux, notamment lors de l'exploitation forestière.

Le traitement de l'eau. Il est recommandé en raison des risques évidents de contamination par de l'eau superficielle et de la non conformité de l'analyse.

## VUES DU CAPTAGE D'ILOUN-RUHAU



Vue en direction de l'amont



Deuxième venue captée



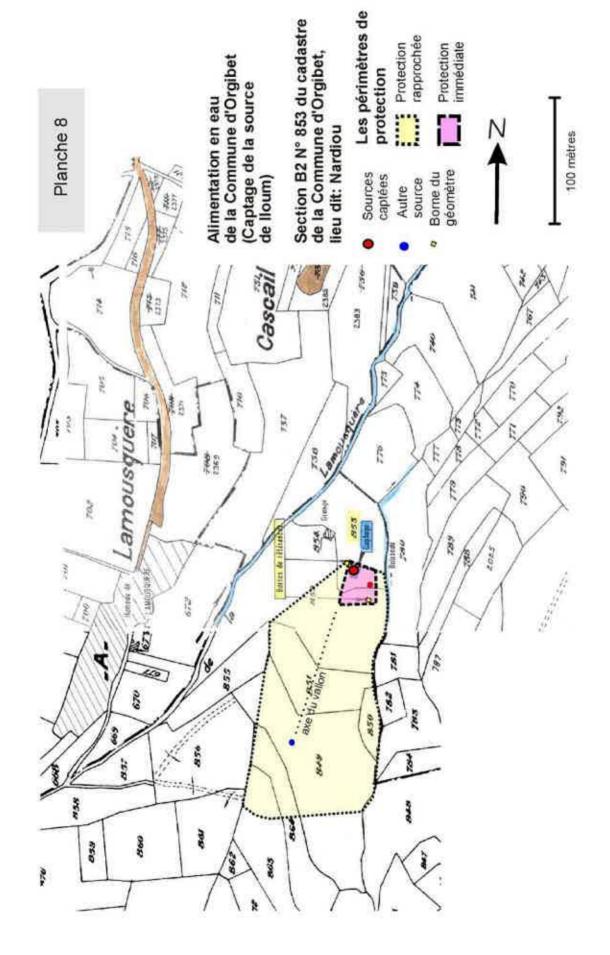
Vue en direction de l'aval, l'ouvrage de collecte est indiqué par la flèche



Ouvrage collecteur



Vue de l'amont de la plantation de sapins dans l'axe du talweg





#### Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Foix, le 4 novembre 2004

MONSIEUR

CONSEIL GENERAL DE L'ARIEGE

Périmètres Protection

HOTEL DU DEPARTEMENT

09000 FOIX

5

## Unité de gestion:

#### COMMUNE ORGIBET

Installation Point de surveitance CAP 500494 ILOUN/RUHAU

Prefevé le : lundi 27 septembre 2004 à 50no-

par : DDASS : A BUGE

P 0000001635 EXHAURE ILOUN/RUHAU

Type visits: SP

Localisation exacts Commune

ouvrage captage

ORGIBET

: 05 Motor

11.6 °C	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
11.6 °C	î	No. of Contrast of		
11.6 °C				
	4			25,00
ORE DEPARTMENTAL DES EAUX DE L'	WRIEGE CA	M.P./ Reference	Labo F-04-190	99
Code SISE de l'analyse : 00043641		Code SISE PLV	:00042946	
ES				
<5 mg/l Pt	- fil :	Description (	1	15.00
	Code SISE de l'analyse : 00043641	Code SISE de l'analyse : 00043641 ES	Code SISE de l'analyse : 00043641 Code SISE PLV ES	ES

Type defaratyse : 960**	Code SISE de l'analyse : 00043641	Code SISE PLV: 0004	2946
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUE	3		
Coloration	<5 mg/Ft		15,00
Odeur (0=r a.s., sinon=1 of comm.)	fi quafit.		(house)
Turbidité néphélométrique NFU CHLOROBENZENES	0.45 NFU		2.00
Dichlorobenzéne-1,2	<2 µgt	10 10 11	William
Dichlorobenzene-1,3	<2 µg/l		100000
Dichlorobenzene-1,4	<2 µgt		10000
COMP. ORG. VOLATILES ET SEMI-VOLAT	Serven IIII		
Benzène	<1 µg/l	1,00	
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLA  Dichloroethano-1.1			
	<25 µg/t		7
Dichloroethane-1,2	<2,5 µg/l	3,00	27/0
Dichloroëthyléne-1,1	<5 ug/l		400000000
Dichloroëthylene-1,2 trans	<10 µg/t		A E
Dichloromethane	<10 µg/l		
Tétrachioroethane-1,1,2,2	/10 µg/l	tamm's	100
Tetrachloroéthylène-1,1,2,2	<1 ppt	10,00	0
Tétrachiorure de carbone	New te	100000	10 100
Trichloroéthane-1,1,1	<1 µgil		1
Truchtoxoethume-1,1,2	figu 1>	1000000	
Trichloroethylene	tou t>	10.00	
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES		1 1000	
Agents de surtsos(réag. bleu méth.)	<50 µg/l		
Hydrocarbures (Indica CH2)	<45 µg/l		1000
Phénois (Indice phénol CdH5CH) EQUILIBRE CALCO-CARBOWQUE	+5 µgñ		- ( -
Hydrogenocarbonates	151 mg/l		Total Control
prt FER ET MANGANESE	8.0 unicepH		00,6 02,
Fer dissous	<5 µgit	101 103	200,00
Manganèse totali	≪5 µg4		50,00

DDASS de l'Anège BP76 09008 FOIX CEDEX Tél: 05-34-09-36-36 Fax: 05-61-02-98-15 de09-santo-severonnement@sante.gouy.fr document à afficher dans les 2 jours ouvrés suivant la date de réception - ce decument n'est reproductible que dans son intégralité

Uirection departementale des affaires nanitaires et sociales santé-environnement



PLY DEGERME page (3

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		intérieure	supérieure	inférieure	supérieure
HYDROCARE. POLYCYCLIQUES AROMATIQU					
Benzo(a)pyréne *	<0.002 µgA		0.01	T I	
METABOLITES DES TRIAZINES		6 U		20 00	
Atrazine-déisopropyl	<0.080 µg/l		0,10		
Atrezne déséthyl	~p <sub>0</sub> 0,020,π		0,10	11 11	=
Terbuthylazin déséthyl	<0.020 µg/l	N 5	0.10	- E - E	
MINERALISATION Calcium	43.76 mg/l	1	i encel	D 1	1
Chlorures	The second second		EXCEPTION OF	11 11	250.00
Conductivité à 25°C	1.3 mg/l		50,000	200 20	1000000
Magnesium	267,7 µS/cm		100	200,00	1100.00
	6,66 mg/l		1 (2 miles)		ALCOHOL:
Potassum	0,12 mg/l		11=17.5		1 - 32
Silicates (en mg/L de SiO2)	5,92 mg/l			1 1	SESSION .
Sodium	1,5 mg/l				200,00
Sulfates OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Ngm E,01	yl .		-1), SI	250,00
Aluminium total µg/l	≤10 µg/l	ii i	1-15,00	1 1	200,00
Antimone	<5 μp/l	1 1	5.00		2000,000
Artienic	<5 µg/l		10.00		
Baryum	257/07/07/		75535000	1 1	
Bore	<0.005 mg/t		1000.00		
Cadmium	√30 µg/i		3555000000		
	<1 pg/l	11 1	5.00	11 11	= = 2
Chrome total	Mgq 6>	1 1	50,00	1	2.00
Culvra	<0,005 mg/l		2,00		1,00
Cyanurus totaux	<20 µg/t CN		50,00		
Fluoruces µg/L.	<100 µg/t		1500,00		15-011
Mercure	*0.5 µg/1	1	1.00		- C1 HS
Nickel	<5 µg/i		20,00		
Plomb	<5 µgrl		25.00	1 1	-51 12 17
Selenium	<5 µgn		10,00	11 1	UI CAU
Zinc	<0.005 mg/l	11 3		11	
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES		19	- 1	100	200
Carbone erganique total	40,5 mg/l C		100	1 1	2,00
Hydrogène sulfuré (prés=1 abs=0) PARAMETRE AZOTES ET PHOSPHORES	0 qualit.	J 1		(B) (B)	
Animonium (en NH4)	<0.02 mg/l	i i		1 8	0.10
Nitrates (en NO3)	0,76 mg/l	1 1	50.00		
Näntes (en NO2)	<0.02 mg/l	1 1	0.50		- 15
Phosphore total (en P2O5)	<0.04 mg/l	1 1	99,000	1 1	DOGGL
PARAMETRE LIES A LA RADIOACTIVITE	<0.04 mg/r	1 1			
Activité alpha totale en Bg/l.	<0,04 Bg/L	1 1	- TO 1	1 E	100
Activité bela totale en Bg/L	<0.10 Bpf	1 1			24 0
Activité Tritura	<8 Bull		100		100,00
Dose totale indicative (radioacti.)	<0.1 mSv/an		- 1		0.10
PARAMETRES INVALIDES	Total midwan	9 1			- Jan 19
Dichloro-1,3-propône cis	<1 µg/l	1 1		1 1	
Dichloro-1.3-propine trans (130CPYT	57 µg6			1 1	

DDASS de l'Anège BP76 00008 FOIX CEDEX Tet 05-34-08-36-36 Fax: 05-61-02-06-15 dell'il nunie environnement@saule.gore fo document à afficher dans les 2 jours ouvrés suivant la date de réception - ce document n'est reproductible que dans son intégralité Direction départementale des affaires sanitaires et sociales santé-environnement



PLV-00042040 page: 3

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		Intérioure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				77	
Bact, aér, reviviliables à 221-68h	119 n/ml	1 (		10 VI	
Boot, adv. revivillables & 36*-44h	6 noni				100
Bact, et spores sulfijo-rédu/100ml	2 n/100ml		SALES !		0
Colifornes totaux /100ml-M5	1 n/100ml		12 JH		0
Enterocoques /100mi-MS	0 n/100ml		0		371116.5
Eschenichia coli /100mi -MF	1 n/100md		U		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES,	5020040-04WII		ministrative control	11 11	
Métazachlore	Pens 040,0>		0,10		LUS U-S
Métolachiore	*0.010 pg/l		0,10	15 31	10000
PESTICIDES DIVERS Chlorothalionil	<0.040 µg/l	1 9	0,10	1 1	
Dichloropropane-1,2	<10 pg/l		0,10	1 1	
Total pesticides	<0,5 μμ1		0,50		201101
PESTICIDES ORGANOCHLORES	-u,u pipe		9,00	U /	
Aldrine	<0.020 µg/l	1	0.03	1 1	STORY OF U
Chlordane alpha	40,020 µg/l		0,10		
Chlordane beta	<0,020 µg/l		0.10	1 1	ALLES
000-2.4	<0.020 pg/l		0.10	1 1	
000-4,4"	<8,020 µg/t		0,10		W 0
DDE-2,4°	40,020 µg/l		0,10		100
DDE-4.4"	<0.020 arp#		0.10		15 100
DOT-2.4	<0.020 µg/l		0.10		43 - 1711
DDT-4,4*	<0,020 µg/l		0.10		100000
Dieldrine	<0.020 µg/l		0,03	11 1	
Endosulfan alpha	<0.020 µµt		0.10	1 1	F
Endosalian béta	<0.020 µg/		0.10		A 1 ( 120 )
Endosulian sullate	<0.020 µg/i		0,10		15
Endrine	<0.020 µg/t		0,10	1 1	
HCH alpha	<0.020 µg/l		0.10		
HCH béta	<0.020 µg/i	1 1	0.70	11 1	A
HCH delta	<0.020 µg/l		0.10		Section 1
HCH gamma (lindane)	<0.020 µg/l		0.10		
Hoptachiore	<0.020 upit		0.03		= 11
Heptachiare époxide	*0,020 up/f	1 1	0.03	1 1	1
Hexachlorobenzéne	<0,020 µg/l		0.10	1 1	112344
Oxychfordane :	<0,020 µg/l		0.10		
ESTICIDES ORGANOPHOSPHORES	page page		Water 1		
Chlorpyriphos méthyl	<0,020 µg/l	1 1	0.10		
Distance	<0.020 pg#		0.10	1 1	
Mafathion	<0.020 µg/l		0,10		
Methicarthion	<0,020 µg/l	1 1	0,10	4 4	
Parathion ethyl	<0,020 pgr		0,10		11.7
Parathion methyl	<0.020 µg/l		0,10		
Pyrimighios methyl	<0,020 µg/l		0,10		
Terbuphos	<0.020 µg/l		0,10		
Triazophos	<0.020 µg/l	1	0,10		

DDASS de l'Arlège BP76 09008 FOIX CEDEX Tél: 05-34-09-36-36 Fax: 05-61-02-98-15 du(l/2-sanie-environnement/disante.couv.)/
document à afficher dans les 2 jours ouvrés suivant la date de réception - ce document n'est reproductible que dans son intégrafité.

des affaires sanitaires et sociales santé-environnement

PLM: 80842940 ##ge | #



	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		intérieure	supérieure	inférieure supérieure	
PESTICIDES TRIAZINES					
Améthryise	<0.020 µg/l	1	0.10		
Atrazine	10,020 µgn		0,10		
Cymnizme	+0.020 µg/l		0.10		
Hexazinone	<0.010 µg/l		0.10		
Simazine	<0.020 µg/l		0.10		
Terburnéton	<0.020 pg/l		0,10		
Terbuthyiazin	40,620 µg/t		0.10	100 100 7	
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES			2017	1	
Chiortoluron	ngq 010,0>	1	0,10		
Diuron	Tigy oto.o>		0,10	100	
leaproturan	±pu pro,o>		0.10	100.000	
Lmuron	√0.010 pg/l	1 1	0.10		
Métabenzthiaguron	<0.010 µg/i		0.10		
Metabromuron	<0,010 µg/i		0.10	0.00	
Métoxuron.	<0.010 µg/l	10 0	0,10		
Monolinuron	10 mg/l 010,0>		0,10		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	,	177 (25	11.000	1	
Bromoforme €	Ngu 1×	1 1	150,00		
Chlorodibromométhane E	<1 µg/l		150,00		
Chloroforme E	*t µg/L		150,00	100	
Dichloromonobromométhane E	<1 ug/l		150,00		

## Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 69042946)

Les fimiles de qualité sont dépassées dans des proportions récessitant des mosures de restriction de consommation de l'eau pour les personnes fragiles: immunodéprimés, personnes âgées, nouvrissons, temmes enceintes, .... Nous vous rappelons la nécessité de prendre des dispositions pour avertir la population et remédier à ce problème.

Le technicien sanitaire

Alam BUGE

DOASS de l'Ariège BP76 09008 FOIX CEDEX Tél: 05-34-09-36-36 Fax: 05-61-02-98-15 (4009-parte-proinconomichial secto around document à afficher dans les 2 jours ouvres suivant la date de réception - ce document n'est reproductible que dans son intégrafité

#### Annexe

## Guide des bonnes pratiques sylvicoles à l'intérieur des périmètres de protection immédiate et rapprochée:

#### Périmètre de protection immédiate :

Lors des travaux de création du Périmètre de Protection Immédiate ou des travaux d'entretien périodique, le guide de bonnes pratiques sylvicoles suivant doit être respecté.

#### Modalités des coupes de bois:

Il y a lieu de veiller à ce que les coupes de bois ne s'accompagnent jamais de dessouchage et ne compromettent pas la pérennité du couvert végétal au sol.

Par exemple, une coupe rase de taillis vigoureux est possible. Une coupe d'arbres mûrs ou sénescents, pour éviter leur renversement (chablis) et la pénétration d'eaux boucuses dans le sol est souhaitable.

#### Intrants :

L'emploi de pesticides destinés à contrôler la végétation ou à lutter contre un ravageur forestier est interdite.

L'usage de moteur à explosion (débroussailleuse, tronçonneuse) impose les précautions les plus strictes quant aux risques de déperdition de carburants ou d'huile : remplissage des réservoirs et stockage des produits hors du périmètre de protection immédiate, en aval de celui-ci et dans des bacs de rétention de volume suffisant.

#### Utilisation d'engins mécaniques :

L'évacuation des bois ne peut s'effectuer avec des engins mécaniques.

Compte tenu de la taille restreinte de ces périmètres, l'évacuation des bois est effectuée manuellement, sans recourir à la traction animale.

### Périmètre de protection rapprochée :

Dans ce périmètre, la récolte du bois et la mise en valeur de la forêt ne doivent pas provoquer, même indirectement, une modification significative de la circulation et de la nature des écoulements superficiels, susceptibles de polluer les émergences de la source.

Par conséquent, lors des travaux d'exploitation de la forêt, le guide de bonnes pratiques sylvicoles suivant doit être respecté.

#### Modalités des coupes de bois:

Dans tous les cas, il y a lieu de veiller à ce que les récoltes ne s'accompagnent jamais de dessouchage et ne compromettent pas la pérennité du couvert végétal au sol.

Toute coupe rase de résineux est interdite.

#### Intrants:

L'emploi de pesticides destinés à contrôler la végétation ou à lutter contre un ravageur forestier est interdit.

L'usage de moteur à explosion (débroussailleuse, tronçonneuse) impose les précautions les plus strictes quant aux risques de déperdition de carburants ou d'huile : remplissage des réservoirs et stockage des produits hors du périmètre de protection rapprochée ou dans des bacs de rétention de volume suffisant.

#### Utilisation d'engins mécaniques :

La récolte des bois peut être réalisée à l'aide d'engins mécaniques à la condition expresse que leur passage dans le périmètre de protection rapprochée ne s'accompagne pas de perturbations de sol (orniérage, terrassements) susceptibles de modifier la circulation des eaux.

## CONCLUSIONS

J'émets un avis favorable au captage des sources de Maluc, Le château, Nardiou, pour la consommation domestique de la commune d'Orgibet, sous réserve de l'application des recommandations suivantes concernant la protection des ressources en eau :

- Instauration des protections immédiates rapprochées et éloignées.
- réalisation d'ouvrages de captage de bonne qualité.
- Entretien régulier et nettoyage des ouvrages.

Concernant le captage de lloun-Ruhau, l'avis favorable est strictement conditionné à un recaptage complet des émergences garantissant que des eaux superficielles ne viennent pas polluer la ressource. Une attention particulière sera portée à l'exploitation forestière en cours sur ce secteur.

Concernant le captage de la Croix du Tailleur, l'avis favorable est strictement conditionné à la possibilité de réaliser des travaux permettant la neutralisation des pollutions provenant de la piste forestière et l'instauration des protections réglementaires.

Fait à Saint-Girons le 20 septembre 2006

Eurgeol, François BOURGES

Annexe n°4 : Fiche de la masse d'eau souterraine FRFG049 « Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro o0 »

# EU Code FRFG049



Eco-Region Plaines occidentales L'Adour, la Garonne, la Dordogne, la Charente et les cours d'eau

## Masse d'eau souterraine :5049

Nouveau code national (Sandre vel:1): FG049

#### Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro of

Caractéristiques principales Intensément plissé Type

Ecoulement Libre

Caractéristiques sec	ondaires	S	urface en kr	112
Karstique Intrusion saline	Y N	affleurante	sous couverture	totale
Entitės disjointes	Y	3891	158	4049
Trans-bassin	N	Trans-fron	tière	N

Niveaux de reconvrement

96.11% 3.89%

FG049 Gave de Pau Niveaux de Types de masse d'eau superposition Allouid Dissimple Alderentin (5) Editor volcamque The Ampartment's faculament agenting Specie 5 70

Commentaires 568a, 568c,568f,568g,568j, 620l, 620m partiels - transdistrict : calcaires du Massif de l'Aneto Bassin de l'Ebre

Annexe n°5 : Fiches des ZNIEFF concernées par les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol »









# Sud de la vallée de la Bellongue (Identifiant national : 730012080)

#### (ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : Z2PZ0412)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Brousseau Cécile (Association des naturalistes de l'Ariège - Espaces naturels d'Ariège), .- 730012080, Sud de la vallée de la Bellongue. - INPN, SPN-MNHN Paris, 22P. https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730012080.pdf

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) :Brousseau Cécile (Association des naturalistes de l'Ariège - Espaces naturels d'Ariège)

Centroïde calculé: 487184°-1770923°

#### Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN: 27/11/2009
Date actuelle d'avis CSRPN: 27/11/2009
Date de première diffusion INPN: 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN: 17/06/2014

	_
1. DESCRIPTION	
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	
6. HABITATS 5	
7. ESPECES	
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	
9. SOURCES	



#### 1. DESCRIPTION

#### 1.1 Localisation administrative

- Département : Haute-Garonne

Département : Ariège

- Commune: Melles (INSEE: 31337)
- Commune: Orgibet (INSEE: 09219)
- Commune: Salsein (INSEE: 09279)
- Commune: Antras (INSEE: 09011)
- Commune: Argein (INSEE: 09014)
- Commune: Bonac-Irazein (INSEE: 09059)
- Commune: Augirein (INSEE: 09027)

Commune: Boutx (INSEE: 31085)
Commune: Saint-Lary (INSEE: 09267)
Commune: Aucazein (INSEE: 09025)
Commune: Portet-d'Aspet (INSEE: 31431)
Commune: Uchentein (INSEE: 09317)
Commune: Bordes-sur-Lez (INSEE: 09062)
Commune: Audressein (INSEE: 09026)
Commune: Illartein (INSEE: 09141)
Commune: Balacet (INSEE: 09034)

#### 1.2 Superficie

6155,51 hectares

#### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 960 Maximale (mètre): 2126

#### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

#### 1.5 Commentaire général

La ZNIEFF de la vallée de la Bellongue s'étend sur 6 170ha à l'extrême ouest du département de l'Ariège. Comprise entre 550 et 2 200 m d'altitude (étages collinéen à subalpin), elle correspond à une partie de la haute chaîne des Pyrénées avec des paysages de haute montagne grandioses. Située dans la zone axiale de la chaîne pyrénéenne, la ZNIEFF repose sur un socle géologique primaire métamorphique et cristallin. La géologie complexe de la zone fait que les structures géologiques s'interpénêtrent d'une façon telle que l'on passe sans transition nette de terrains calcaires à des terrains sur roches acides. Le climat est de type montagnard atlantique avec des précipitations assez élevées. Les vallées assez humides sont occupées par les villages et une agriculture extensive de montagne qui développe un paysage bocager alliant linéaires arborés et granges dans une identité paysagère marquée. La forêt (hêtraie, hêtraie-sapinière) occupe une large place à l'étage montagnard. Dans la partie la plus occidentale, vers le pic de la Calabasse (point culminant de la ZNIEFF), au-delà de la limite de la forêt, les landes, landines et pelouses subalpines et alpines dominent le paysage. Un milieu souterrain intéressant se développe dans les parties calcaires. La vallée de la Bellongue est un bassin collecteur important pour la rivière la Bouigane.

La ZNIEFF occupant les étages de végétation collinéen à subalpin, de nombreux milieux d'un grand intérêt sont présents. Nous pouvons mentionner plus particulièrement un complexe de micro-habitats tourbeux et humides : bas-marais, tourbières de transition, tourbières à Narthecium, radeaux à Trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata) et Potentille des marais (Potentilla palustris) et boisements humides. Outre leur intérêt en tant qu'habitats d'espèces, ces milieux jouent un rôle important d'un point de vue fonctionnel : atténuation des effets de crues par stockage d'eau, ralentissement des ruissellements de surface. Ces types d'habitats se rencontrent particulièrement au niveau des tourbières de Ruech, mais aussi de façon disséminée sur l'ensemble de la ZNIEFF au niveau des ruisseaux, sources, etc.



La flore de milieux humides et tourbeux est particulièrement intéressante avec entre autres le Rossolis à feuilles rondes (Drosera rotundifolia), protégé au niveau national, le Trèfle d'eau ou encore la Grassette alpine (Pinguicula alpina). 8 espèces de sphaignes sont également connues aux tourbières de Ruech. Les milieux rocheux (falaises, éboulis, affleurements) sont eux aussi très riches avec des espèces spécialisées comme des saxifrages (Saxifraga media, Saxifraga pentadactylis, Saxifraga rotundifolia...). Le Géranium cendré (Geranium cinereum) et l'Orchis parfumé (Orchis coriophora subsp. fragrans), des espèces protégées au niveau national, sont présents sur la zone. Il existe également une diversité mycologique intéressante avec 21 espèces de champignons déterminantes connues à ce jour. D'un point de vue faunistique, les intérêts concernent différents groupes. Pour les mammifères, on notera la présence du Desman des Pyrénées dans les différents cours d'eau de la zone. Cette espèce endémique est inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore ». En ce qui concerne les oiseaux, la zone est importante pour les galliformes de montagne. Le Grand Tétras (Tetrao urogallus), la Perdrix grise de montagne (Perdix perdix hispanicus) et le Lagopède alpin (Lagopus mutus) sont nicheurs sur la zone, et font partie de la directive « Oiseaux ». L'entomofaune est également concernée avec la présence de papillons patrimoniaux des pelouses d'altitude comme la sous-espèce pyrénéenne de l'Apollon (Parnassius apollo pyrenaica). Des cortèges diversifiés de coléoptères sont aussi connus, que ce soit des saproxyliques ou des cavernicoles.

#### 1.6 Compléments descriptifs

#### 1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional

#### Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

#### 1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Urbanisation discontinue, agglomération

#### Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

#### 1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Montagne

#### Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire



## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Oiseaux - Mammiféres - Insectes - Floristique	<ul> <li>- Auto-épuration des eaux</li> <li>- Expansion naturelle des crues</li> <li>- Ralentissement du ruissellement</li> <li>- Soutien naturel d'étiage</li> <li>- Fonctions de protection du milieu physique</li> <li>- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges</li> <li>- Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs</li> <li>- Zone particulière d'alimentation</li> <li>- Zone particulière liée à la reproduction</li> </ul>	- Paysager

#### Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

#### 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF de la vallée de la Bellongue correspond au bassin collecteur en rive droite de la Bouigane. Pour une large part, les limites correspondent aux lignes de crêtes qui séparent ce bassin collecteur de la vallée du Biros au sud, et de la vallée de la Garonne à l'ouest et au nord-ouest. À l'est, les contours suivent le cours du Lez en excluant les zones les plus anthropisées. Enfin, au delà la limite nord, à savoir en bas de versant, les enjeux naturels identifiés se raréfient ; cette zone est intégrée à la ZNIEFF de type 2 « Massifs de Melles [...] ».

#### 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pollutions et nuisances	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Păturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pratiques et travaux forestiers	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pratiques liées aux loisirs	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire



# 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

#### 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon	
- Algues - Autre Faunes - Lichens - Oiseaux - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés	- Amphibiens - Bryophytes - Reptiles - Lépidoptères - Coléoptères	- Mammiféres - Ascomycètes - Basidiomycètes	T \$255000	
<ul> <li>Arachnides</li> <li>Myriapodes</li> <li>Odonates</li> <li>Orthoptères</li> <li>Diptères</li> <li>Hyménoptères</li> <li>Autres ordres d'Hexapodes</li> <li>Hémiptères</li> <li>Autres Fonges</li> </ul>				

#### 5.2 Habitats

# 6. HABITATS

#### 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	62 Falaises continentales et rochers exposés			1	
	61.3 Eboulis ouest- méditerranéens et éboulis thermophiles			30	
	61.1 Eboulis siliceux alpins et nordiques			a	
	54.59 Radeaux å Menyanthes thfoliata et Potentilla palustris		Informateur : ANA (Holliger Benoît). Maugé Christian		1995 - 1996
	54 Bas-marais, tourbières de transition et sources				
	51.141 Tourbiëres à Nartheclum		Informateur : ANA (Holliger Benoît, Tessier Marc), Maugé Christian		1995 - 2005
	51.1 Tourbières hautes à pau près naturelles				



EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	63 Neiges et glaces éternelles			10.7	
	36.3 Pelouses acidiphiles alpines et subalpines			5	
	51 Tourbières hautes				

#### 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	43 Forēts mixtes			15	
	42 Forêts de conifères			10	
	41 Forêts caducifoliées			45	
	38.3 Prairies de fauche de montagne			12	
	31.2 Landes séches			2	
	53 Végétation de ceinture des bords des eaux		=		
	52 Tourbières de couverture				
	24 Eaux courantes				
	31.4 Landes alpines et boréales			5	
	36.4 Pelouses calcicoles alpines et subalpines			9	

# 6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

#### 6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire





# 7. ESPECES

# 7.1 Espèces déterminantes

Année/ Période d'observation	2005 - 2005	2002 - 2002	1990 - 1990	1991 - 1991	1995 - 1995	1990 - 1990	1993 - 1993	1991 - 1991	1990 - 1991	1990 - 1990
Effectif supérieur estimé	01	æ								
Effectif Inférieur estime	10	*								
Degre d'abondance										
Sources	Informateur: ANA (Tessier Marc)	Informateur : ECODIV (Muratet Jean)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE	Informateur: ARIANE (De Murtnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (Bodin Michel)	Informateur: ARIANE	Informateur ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction Indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce	Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur	Calotnton des Pyrénées, Euprocte des Pyrénées	Polypore pied- de-chêvre	Bolet cramoisi	Cepe royal	Clavaire verniceile	Cortinaire de Bulliard			Argouane
Nom scientifique de l'espèce	Alytes obstetricans (Laurenti, 1768)	Calofriton asper (Al Duges, 1852)	Albatrellus pes- caprae (Pers, Fr.) Pouzar	Aureoboletus gentilis (Quélet) Pouzar	Boletus regius Krombholz	Clavaria vermicularis Swartz : Fr.	Cortinarius bulliardil (Pers.: Fr.) Fr.	Cystoderma granulosum (Batsch : Fr.) Fayod	Cystoderma terreyr (Berkeley & Br.) Harmaja	Lepista panaeolus (Ft.) P. Karsten
Code Espèce (CD_NOM)	197	444427	44371	29336	29465	40854	34160	38170	38190	464375
Groupe	Access	Subminens			***	0.000	Basidiomycetes			drill



Date d'édition : 06/07/2818 https://wpn.muhn/h/zore/cheft/73/07/2080

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inferieur estime	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
464285	Macrotyphula Junces (Alb. & Schw.: Fr.) Berthier		Reproduction certains ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
37809	Psathyrella sarcocephala (Fr. Fr.) Singer		Reproduction certains ou probable	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
41052	Ramaria gracilis (Pers.: Fr.) Quelet	Clavaire anisée	Reproduction certaine ou probable	Informateur ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995
41093	Ramaria sangurnea (Pers.) Quelet		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
38950	Volvariella surrecta (Knapp) Singer	Volvaire parasite	Reproduction certaine ou probable	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
6728	Sphagnum capilifolium (Ehm.) Hedw		Reproduction certaine ou probable	Informateur Royaud Alain	Moyen			2001 - 2001
6740	Sphagnum denticulatum Brid.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2001 - 2001
6746	Sphagnum fallax (H. Klinggr.) H. Klinggr.		Reproduction certains ou probable	Informateur : Royaud Alain	Moyen			2001 - 2001
6751	Sphagnum girgensoluni Russow		Reproduction certains ou probable	Informateur : Rayaud Alain	Moyen			2001 - 2001
6774	Sphagnum papillosum Lindb		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Falble			2001 - 2001
6780	Sphagnum quinquefanum (Braithw.) Wamst.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Mayen			2001 - 2001



Nom scientifique de l'espèce		Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inferieur estime	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
5 -	Sphagnum rubellum Wilson		Reproduction certains ou probable	Informateur : Royaud Alain	Moyen			2001 - 2001
BB (	Sphagnum tenellum (Brid.) Pers ex Brid.		Reproduction certaine ou probable	Informateur: Royaud Alain	Faible			2001 - 2001
Aesalus trabaeoid trzer, 17	Aesalus scarabaeoides (Panzer, 1795)		Reproduction Indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît)		*	€	2000 - 2000
260 196 196	Ampedus aethiops sensu Dajoz, 1962 non (Lacordaire, 1835)		Reproduction Indéterminée	Informatieur: ANA (Hotliger Benolt)		(C #27	*	2000 - 2000
Ampedus Hongatulu bricius, 17	Ampedus elongatulus (Fabricius, 1787)		Reproduction	Informateur:: ANA (Holliger Benoît)		₩2	**	2000 - 2000
Ampedus rigerrimus Lacordaire ir Botsduval & cordaire, 183	Ampedus nigerimus (Lacordaire in Boisduval & Lacordaire, 1835)		Reproduction indeterminée	Informateur: ANA (Holliger Benoît)		·	£ <del>e</del>	2000 - 2000
us ru ens,	Ampedus rufiperinis (Stephens, 1830)		Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Holliger Benott)		•	ंस	2000 - 2000
Aphaenaps bouilloni coiffait, 1955	Apnaenaps bouillani Coiffait, 1955		Reproduction	Informateur: ANA (Bertrand Alam), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		<b>#</b> 3 1	÷	1995 - 2002
Aphaenops Ducephalus Dieck, 1869)	ops alus 869)		Reproduction Indéterminée	Informateur: ANA (Bertrand Alain), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		**	***	1983 - 2003
Aphaenops sloberad fourés, 195	Aphaenops sloberad Fourès, 1954		Reproduction Indéterminée	Informateur: ANA (Bertrand Alam), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		(##)	i d <del>id</del> e	1954 - 2003
rēs,	Aphaenops vandeli Fourès, 1954		Reproduction	Informateur: ANA (Bertrand Alain), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		\$ <b>∔</b> 3	æ	1954 - 2003

	÷			
6	÷	•		č
	Q	)	200	i
•	Ξ		0830	i C
	-			Q112
	r	Įĝ	12	1000

Année/ Période d'observation	2000 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000	1995 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000	1991 - 1991	1969 - 2003	2000 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000
Effectif supérieur estimé	***	S <del>¥</del> €	िक्त	e	**	; <del>=</del> ;	+	( <del>42</del> )	æ	×e	€	-	**
Effectif inférieur estlmé	#27	1 <del>44</del>	( <del>C</del>	2 <b>4</b>	÷	( <del>14</del> )	<u></u>	<del>=</del> :	14-1	:4:	<del>(*)</del>	· ***	#
Degré d'abondance													
Sources	Informateur: ANA (Holliger Benott)	Informateur : ANA (Holliger Benott)	Informateur: ANA (Holliger Benoft)	Informateur: ANA (Holliger Benoît), EIP (Brustel Herve)	Informateur: ANA (Holliger Benoit)	Informateur : ANA (Holliger Benoit)	Informateur : ANA (Holliger Benott)	Informateur : ANA (Bertrand Alain)	Informateur : ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur : ANA (Holliger Benoft)	Informateur : ANA (Holliger Benott)	Informateur : ANA (Holliger Benott)	Informateur : ANA (Holliger Benott)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction indéterminée	Reproduction indeterminee	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction	Reproduction indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indeterminée
Nomm vernaculaire de l'espèce	Lepture ecussanne											Clairon porte-croix	Chevrette bleue
Nom scientifique de l'espèce	Aredolpona scutellate	Bolitophagus reticulatus (Linnaeus, 1767)	Cardiaphorus gramineus (Scopoli, 1763)	Denticollis rubens Piller & Milterpacher, 1783	Diacanthous undulatus (De Geer, 1774)	Dimagus emyl	Eucnemis capucina Ahrens, 1812	Geotrechus trophonius (Abelite de Perrin, 1672)	Hydraphaenops vandell Coiffait, 1969	Hylis olexai (Palm, 1955)	Ischnomera caerulea (Linnaeus, 1758)	Opito moitis (Linnaeus, 1758)	Pietycerus caraboides (Linnaeus, 1758)
Code Espèce (CD_NOM)	416807	244614	11487	11520	240433	416814	11402	222763	222723	234862	224052	234678	8282
Groupe													

	7	
250		
b	200	
=	200E	
-	CHELMINITES OF WANDINGS TO SOUTH TO SOU	
N	NO.	

Date d'adronn : 06/07/2918 https://inph.mmh//r/2006/2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	234610	Platyrhinus resinosus (Scopoli, 1763)		Reproduction	Informateur : ANA (Holliger Benoft)		-	÷	2000 - 2000
	234809	Platystomos albinus (Linnaeus, 1758)		Reproduction Indéterminée	Informatieur : ANA (Holliger Benoit)		<b>*</b>	: <del>(**</del>	2000 - 2000
	7870	Potosia fieberi (Krastz, 1880)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benott)		-	#	2000 - 2000
	12200	Prionus conanus (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur ANA (Holliger Benoît)		**	*	2000 - 2000
	12354	Ropalopus femoratus (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéferminée	Informateur : ANA (Holiger Benoft), EIP (Brustel Herve)			Ħ	1995 - 2000
	11426	Selatosomus Orpustulatus (Linnaeus, 1767)		Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Holliger Benoît)		¥.	÷.	2000 - 2000
	10512	Sinodendron cylindricum (Linnaeus, 1758)	Sinadendre cylindrique	Reproduction Indéterminée	Informateur: ANA (Holliger Benoit)		¥2	÷	2000 - 2000
	223791	Speonomus camerei Foures, 1954		Reproduction indéterminée	Informatieur : ANA (Bertrand Alain). Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		-	(#S)	1991 - 2002
	223803	Speonamus opistrionixus Gers & Dupuis, 1988		Reproduction indéterminée	Informateur Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		-	( <del>*</del>	2002 - 2002
	240500	Stenegostus rufus (De Geer, 1774)		Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Holliger Benott)		:# ·	ïe-	2000 - 2000
	244663	Tenebrio opacus Duffschmid, 1812		Reproduction indéterminée	Informatieur : ANA (Holliger Benoit)		\$ <del>4</del> 5	: <del>(=</del> :	2000 - 2000
	12062	Tetratoma fungorum Fabricius, 1790		Reproduction indeterminée	Informateur ANA (Hottiger Benoit)		(G€	Sec	2000 - 2000
	235421	Thymalus limbatus (Fabricius, 1787)	Fausse-casside des champignons	Reproduction indéterminée	Information: ANA (Holliger Benoit)		<b>₽</b> 2	**	2000 - 2000



Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	Tillus elongatus (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Holliger Benoit)		\$7	#est	2000 - 2000
223137	Trichoforus holosenceus (Rossi, 1790)		Reproduction	Informateur ; ANA (Hoiliger Benott)		1 <del>4-1</del> 1	S <del>€</del> E	2000 - 2000
234605	Tropideres albirostris (Schaller, 1783)		Reproduction	Informateur: ANA (Holliger Benoit)		·	िक	2000 - 2000
234865	Xylophilus corticalis (Paykull, 1800)		Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Holliger Benoit)		<b>#</b> 5		2000 - 2000
240816	Nitocretia gracilis Chappuis, 1955		Reproduction Indéterminée	Informateur: ATEK		ne.	15	2003 - 2003
237170	Ontoniscus violaceus Dalens, Rousset & Fournier, 1996		Reproduction	Informateur: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		æ	S=-	1996 - 1996
252487	Speccyclops racovital Induensis Chappuis & Kiefer, 1952		Reproduction	Informateur : ATEK		3 <del>2-</del> 3	2 <b>4</b> -3	2003 - 2003
53918	Bolonia pales (Denis & Schiffernüller, 1775)	Nacré subalpin (Le), Palés (Le), Nacré alpin (Le), Palés (Le)	Reproduction	Informateur: ANA (Radigue François)		4	4	1996 - 1996
432542	Colles phicomone oberthueri (Esper, 1780)	Cantide (Le), Soulré des montagnes (Le)	Reproduction	Informateur; ANA (Radigue François)		2	es .	1996 - 1996
219804	Erebia sthennyo Grasilin, 1850	Mairè andorran (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Radigue François)		82	2	1996 - 1996
53312	Heteropterus morpheus (Palles, 1771)	Miroir (Le). Stérope (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Comminges (Enjaibal Marc)		344	÷	2006 - 2006
53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Bacchante (La), Dejanire (La)	Reproduction	Informateur : ANA (Holliger Benoît)		#3	**	2000 - 2000



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	54085	Maculinea anon (Linnaeus, 1758)	Azure du Serpoiet (L'), Azure d'Anon (L'), Argus a bendes brunes (L'), Anon (L'), Argus Anon (L'),	Reproduction Indéterminée	Informateur : ANA (Radigue François), Nature Comminges (Enjelbal Marc)		¥	ev.	1996 - 2006
	416803	Pamassius apolio pyremaica Harcourt- Bath, 1896		Reproduction Indéterminée	Informateur ; ANA (Radigue François), Maugê Christian		( <del>)</del>	N	1994 - 1996
	60243	Gatemys pyrenaicus (E Geoffroy, 1811)	Desman des Pyrénées, Rat-trompette	Reproduction Indéterminée	Informateur ; ANA (Bertrand Alain)		19 <u>1</u>	æ	1986 - 2000
	61128	Rupicapra pyrenalca Bonaparte, 1845	Isard	Reproduction	Informateur: Nature Midi-Pyrenées (Delmas Norbert, Rombaut Cyril)		<b>%</b>	i,e	2003 - 2003
	199831	Abida pyrenaearia (Michaud, 1831)	Maillot des Pyrénées	Reproduction certains ou probable	Informateur: Anonyme		8 <b>#</b>	:#:	1993 - 2005
sanhanan	336326	Pyrenaeana carascalopsis (Fagot, 1884)	Helice du Val d'Aran	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme			e	1993 - 2005
Oiseaux	2957	Lagopus mutus pyrenaicus Hartert, 1921	Lagopède des Pyrenees	Reproduction certains ou probable	Informateur: FDC 09 (Marty Evelyn), Nature Comminges (Castaing Guillaume), Nature Midi-Pyrenées (Castaing Guillaume), OGM		se.	864	2000 - 2006
	2992	Perdix perdix hispaniensis Reichenow, 1892		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDC 09 (Marty Evelyn), Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert), OGM		R <del>e</del>	ъ	1998 - 2005
	82824	Anthemis carpatica Waidst: 8, Kit. ex Willd., 1803	Anthèmis des Carpathes	Reproduction certains ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
Phanerogames	83260	Aquilegia pyrenaica DC, 1815	Ancolle des Pyrénées	Reproduction certains ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice), Maugé Christian	Fort	<b>.</b>	10	1990 - 2006



Année/ Période d'observation	2005 - 2006	2006 - 2008	2007 - 2007	2006 - 2006	2005 - 2005	2007 - 2008	2008 - 2008	2008 - 2008	1995 - 1995	2005 - 2006	2006 - 2006
Effectif supërieur estime	10				100						
Effectif inférieur estlimé	¥				F						
Degré d'abondance		Fort				Faible	Fort				
Sources	Informateur : ANA (Tessier Marc)	Informateur: CBNPMP (Laigneau Françoise), Maugé Christian	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Pressed Boris)	Informatieur Maugé Christian	Informateur: ANA (Tessier Marc)	Informateur: Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Laigneau Françoise), MHN Toulouse (Presseq Boris)	Informateur CBNPMP (Laigneau Françoise)	Informateur CBNPMP (Laigneau Françoise)	Informateur : ANA (Holliger Benoth), Maugé Christian	Informateur : Nature Comminges (Enjalbal Marc)	Information: Mauge Christian
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce	Arabette nouvelle, Arabette â orelllettes	Muffier asaret. Petil Asaret	Campanule a chapelet	Campanule à belles fleurs, Campanule des Corbières	Latche	Latche paniculée	Laiche puce. Carex pucier	Laiche à bec, Laiche en ampoules	Carum verticiile	Muguet, Clochette des bots	Cillet semblable a un Arména, Derhawie a feuilles fines
Nom scientifique de l'espèce	Arabis nove subsp. nove Vill., 1779	Asarina procumbens Milt., 1768	Campanula precatoria Tumb- Lagr., 1873	Campanula speciosa subsp. speciosa Pourr., 1788	Carex macrostylos Lapeyr., 1813.	Carex paniculata L., 1755	Carex pulicaris L., 1753	Carex rostrata Stokes, 1787	Carum verticillatum (L.) W.D.J.Koch, 1824	Convallaria majalis L., 1753	Dethawa splendens (Lapeyr.) Kerguélen, 1993
Code Espèce (CD_NOM)	131654	84229	87699	132527	88653	88753	88802	88840	89264	92282	94653
Groupe											



Date deution : 09/07/2018 https://kyn.muhn/httpse/inneft/300/2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	133817	Dianthus barbatus subsp. barbatus L., 1753	Oeillet barbu. Oeillet de Grardin	Reproduction certaine ou probable	Informateur: ANA (Dedieu Maunce), Mauge Christian	Moyen	Ę.	10	1995 - 2006
	95442	Drosera rotundifolia L., 1753	Rossolis à fouilles rondes	Reproduction certains ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benott, Tessier Marc), CBNPMP (Lalgneau Françoise), Maugé Christian		101	1000	1995 - 2008
	97265	Erysmum seipkae Polatschek, 1979	Velar des Pyrenées	Reproduction certains ou probable	Informateur CBNPMP (Laigneau Françoise)	For			2008 - 2008
	98485	Festuca pyrenaica Reut., 1861	Fétuque des Pyrénées	Reproduction certains ou probable	Informateur: Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	99870	Gentiana brachyphylla VML, 1779	Gentjane å feuilles courtes	Reproduction pertains ou probable	Informateur : Assoc, TERRANGOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	135056	Geranium cinereum subsp. cinereum Cav., 1787	Geranium á feuilles cendrées, Géranium cendré	Reproduction certaine ou probable	Informateur: ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Pressed Boris)	Fart	1 <del>4-</del> 1	10	1994 - 2007
	103553	Impatiens noli- tangere L., 1753	Balsamine des bots. Impatiente ne-me-touchaz-pas, Impatiente NY-touchez-pas	Reproduction certains ou probable	Informateur : Assoc. TERRANGOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Prud'homme François), MHN Toulouse (Presseq Boris), ONF (Savoie Jean-Marie)				1991 - 2008
	108345	Menyanthes trifolists L. 1753	Trefle d'eau. Ményanthe	Reproduction certains ou probable	Informateur: ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise)		æ	001	2005 - 2008
	108739	Molopospermum pelaponnesiacum (L.) W.D.J.Koch, 1824	Maloposperme du Péloponnêse	Reproduction certaine ou probable	Informateur: ANA (Tessier Marc)		( <b>#</b>	10	2005 - 2005
	111234	Oreochloa elegans (Sennen) A.W.Hill, 1933	Sesiérie élégante	Reproduction certains ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006



Date d'édition : 06/07/2818 https://wpn.muhn/h/zore/cheft/73/07/2080

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estlimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
113609	Pinguicula alpina L. 1753	Grassette des Alpes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		-	10	2005 - 2005
115619	Potentilla pyrenaica Ramond ex DC, 1805	Potentille des Pyrénées	Reproduction certains ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergés Christophe), MHN Toulouse (Presseq Borls)				2007 - 2007
139512	Pulsatila alpina subsp. alpina (L.) Delarbre, 1800	Anémone blanche	Reproduction certains ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		<b>#</b> :	1	2005 - 2005
117446	Reseda glauca L. 1753	Reseda glauque	Reproduction pertains ou probable	Informateur: ANA (Tessier Maro), Assoc. TERRANGOS (Neau Miguel), CBNPMP (Berges Christophe), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presset Boris)			01	2005 - 2007
140427	Sagina saginoides subsp. pyrenaica (Rouy) Fort Quer. 1949	Sagine des Pyrénées	Reproduction certains ou probable	Informateur: Assoc, TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
120977	Saxifraga areticides Lapeyr., 1801	Saxifrage de Burzer	Reproduction certains ou probable	Informatiour . Mauge Christian				2006 - 2006
121110	Saxifraga media Gouan, 1773	Saxifrage moyen, Saxifrage Intermediaire	Reproduction certains ou probable	Informateur : Mauge Christian				2006 - 2006
140677	Saxifraga pentadactylis subsp pentadactylis Lapeyr, 1801	Saxifrage pentadactyle	Reproduction certains ou probable	Informateur: Maugé Christian				2006 - 2006
140929	Sempervivum tectorum subsp. tectorum L., 1753	Grande Joubarbe	Reproduction certains ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		7	100	2005 - 2005

# 7.2 Espèces autres



Année/ Période d'observation	1990 - 1990	1958 - 1958	1970 - 1970	1970 - 1970	1991 - 1991	1990 - 1991	1990 - 1990	1990 - 1990	1990 - 1990	1991 - 1991	1990 - 1990	1991 - 1991
Effectif supérieur estlimé		æ	***	∵e:								
Effectif inférieur estlimé		#	( <del>*</del>	rae								
Degré d'abondanco												
Sources	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Information: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur: ARIANE	Informateur:: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur ARIANE
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction	Reproduction	Reproduction	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou
Nomm vernaculaire de l'espèce	Monille rande, Monille grise				Polypore craquelé	Clavaire on pilon	Cortinaire pourpre	Balet châtain	Hygrophore		Plutee du saule	Clavaire choux-fleur
Nom scientifique de l'espèce	Morchella esculenta (L. ex Fr.) Pers.	Friesea trogiophila Cassagnau, 1958	Pseudosinella subduodecima Gisin & da Gama, 1970	Pseudosinella wrei Absolon, 1901	Albatrellus cristatus (Pers.: Fr.) Kollaba & Pouzar	Clavariadelphus pistifianis (L. Fr.) Donk	Cortinanus purpurascens Fr	Gyroporus castaneus (Bull. Fr.) Quélet	Hygrocybe psittacine (J.C. Sch., Fr.) Kummer	Hygrocybe instis (Pers. ? Pers.) F.H. Moller	Pluteus salicinus (Pers.: Fr.) Kummer	Ramana botrytis (Pers. : Fr.) Ricken
Code Espèce (CD_NOM)	48691	215944	216254	216266	44363	40883	35475	29528	30280	30140	38898	41009
Groupe	Ascomycetes		Autres					() () ()	Basidiomycetes			

t	-	80		
•	÷			R
	0	Ì	wi.	뷿
•	E		ij	ii.
	2	i	100	18
	P	đ	4	13

Année/ Période d'observation	1990 - 1991	1990 - 1993	1993 - 1993	2000 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000
Effectif supérieur estimé				5 <del>4</del>	9 <del>4</del> -0	G <del>es</del>	e	( <del>-</del>	-	9 <b>4</b> 3	:÷		9 <del>4-</del> 3
Effectif inférieur estimé				: <del>14</del> 3	-	æ	¥5	3 <del>4</del> 5	See	<del>141</del> 3	8 <b>∓</b>	¥0:	5 <del>2</del> -5
Degré d'abondance													
Sources	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)	Informateur ; ANA (Hotliger Benoit)	Informateur: ANA (Hoiliger Benott)	Informateur: ANA (Holliger Benoit)	Informateur ANA (Holliger Benoit)	Informateur : ANA (Hottiger Benoit)	Information: ANA (Holliger Benoit)	Informateur : ANA (Holliger Benoit)	Informateur: ANA (Holliger Benoit)	Informateur:: ANA (Holliger Benoit)	Informateur : ANA (Holliger Benoit)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction Indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indeterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indeterminée	Reproduction indéferminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indeterminée	Reproduction indéterminée
Nomm vernaculaire de l'espèce	Russule fetide	Bolet pomme de pin	Bolet parasite	Acanthodere a femurs rentlés	Lepture arlequine			Cert-volent (måle), Biche (femelle), Lucane		Rhagle mordante	Rhagie sycophante	Rosalle des Alpes	
Nom scientifique de l'espèce	Russula foetens (Pers. : Fr.) Pers.	Strobilomyces floccopus (Vahl. Fr.) P. Karsten	Xerocomus parasilicus (Bull.: Fr.) Quèlet	Aegomorphus: clavipes (Schrank, 1781)	Anaglyptus mysticus (Linnaeus, 1758)	Anoplodera sexguttata (Fabricius, 1775)	Callimellum angulatum	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	Morimus asper (Suizer, 1776)	Rhagium mordax (De Geer, 1775)	Rhagium sycophanta (Schrank, 1781)	Rosalta alpina (Linnaeus, 1758)	Xylotrechus antilope (Schönherr, 1817)
Code Espèce (CD_NOM)	39751	29678	29808	223070	11744	12239	416811	10502	11775	12207	12208	12348	12375
Groupe								Coléoptères					



Date d'adricon : 06/07/2918 https://kgo.munin.fo/2006/2004/2004/2004/2004

Année/ Période d'observation	1960 - 1960	2006 - 2007	1991 - 2008	1991 - 1991	2007 - 2007	2008 - 2008	2008 - 2008	2006 - 2006	2006 - 2006	2008 - 2008	2007 - 2007
Effectif supérieur estlimé	*										
Effectif inférieur estimé	#0										
Degré d'abondance			Fat	Fg						Fort	
Sources	Information: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur : Assoc, TERRANGOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)	Informateur : CBNPMP (Prud'homme François), ONF (Savoie Jean-Marle)	Informateur ; ONF (Savoie Jean-Marte)	Informateur : Assoc, TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergés Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)	Informateur CBNPMP (Laigneau Françoise)	Informateur : CBNPMP (Laigneau Françoise)	Informateur: Nature Comminges (Enjalbal Marc)	Informatieur Mauge Christian	Informateur : CBNPMP (Prud'homme François)	Informatieur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Berges Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction indéterminée	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce		Buplevre anguleux	Cephalanthère rouge, Ellébonne rouge	Aubépine à deux styles	Épilobe de Dureu	Fetuque d'Auquier	Fétuque des berges, Fétuque des ruisseaux	Limodore avortë. Limodore sans feuille	Charée	Luzeme fachetée	Paronyque a feuilles de Renouée
Nom scientifique de l'espèce	Ontoniscus trajeni Vandel, 1933	Bupleurum angulosum L., 1753	Cephalanthera rubra (L.) Rich., 1817	Crataegus laevigata (Poir.) DC., 1825	Epiloblum dunaei J.Gay ex Godr., 1849	Festuca auquieri Kerguelen, 1979	Festuca nivularis Boiss., 1838	Limedarum abortivum subsp. abortivum (L.) Sw. 1799	Lithospermum avense L., 1753	Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Paronychia polygonifolia (VIII.) DC., 1805
Code Espèce (CD_NOM)	237168	87021	89928	92864	96165	98086	98506	159985	106379	107574	112453
Groupe	Crustacės						Phanérogames				

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
159922	Patentilla aichimillaídes subsp aichimillaídes Lapeyr	Potentille fausse Atchémille	Reproduction certains ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
119827	Sagine saginoides (L.) H.Karst., 1882	Sagine fausse sagine, Sagine de Linné	Reproduction certains ou probable	Informateur : Mauge Christian				2006 - 2006
121846	Scieranthus uncinatus Schur, 1850	Scieranthe a crochets	Reproduction certains ou probable	Informateur: Assoc. TERRANDOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
125816	Taxus baccata L., 1753	// a bales	Reproduction certains ou probable	Informateur : ONF (Savole Jean-Marle)				1991 - 1991
126563	Thymus polydichus A.Kem. ex Borbás, 1890	Thym à pilosité variable	Reproduction certaine ou probable	Information: ANA (Tessier Marc)		( e	01	2005 - 2005
128428	Valeriana pyrenalca L., 1753	Valériane des Pyrenées	Reproduction certains ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergés Christophe), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2006 - 2007
129191	Vicia hirsuta (L.) Gray, 1621	Vesce herissee. Ers velu	Reproduction certains ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
129325	Vicia tetrasperma (L.) Schreb., 1771	Lentillon	Reproduction certains ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
79278	Zootoca vivipara (Lichtenstein, 1823)	Lézard vivipare	Reproduction Indéterminée	Informateur: ANA (Holliger Benoil)		÷	*	1994 - 1994



## 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation		
	***	Alytes obstetricans		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)		
	197	(Laurenti, 1768)	Déterminante -	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)		
Amphibiens	300000000	Calotriton asper	-MASON SPOONS	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)		
	444427	(Al. Duges, 1852)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)		
	8750	Aphaenops bucephalus (Dieck, 1869)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)		
Insectes	10502	Lucanus cervus (Linneeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)		
		Rosalia alpina		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)		
	12348	(Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)		
			Petronicante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)		
	53615	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)		
	458947	Aphaenops bouilloni Coiffalt, 1955	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)		
	459009	Aphaenops sioberae Foures, 1954	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)		
	459023	Aphaenops vendell Foures, 1954	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)		
-		60243 Galernys pyrenaicus		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)		
Mammifères	60243	(E. Geoffroy, 1811)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)		
	61128	Rupicapra pyrenaica Bonaparte, 1845	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)		
:21212564701700	12120200	Perdix perdix hispaniensis	ALDRON HOSPONSHO	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (//e		
Oiseaux	2992	Reichenow, 1892	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)		
Reptiles	79278	Zootoca vivipara (Lichtenstein, 1823)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)		
	92282	Convallaria majalis L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)		
Angiospermes	95442	Drosera rotundifolia L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)		
	133817	Dianthus barbatus subsp. barbatus L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)		
	Septific Septification of the septiment	Sphagnum capillifolium	207000007880000	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)		
Bryidae	6728	(Ehrh.) Hedw.	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)		



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	6746	Sphagnum fallax	ARTINE DARKETON	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	6/40	(H.Klinggr.) H.Klinggr.	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	(24/01)	Sphagnum		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	6751	girgensohnli Russaw	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	2028	Solvensian as description	538 W R	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	6774		Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	6780		Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	6784	Sphagnum rubellum Wilson	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	2000	Sphagnum tenellum	w.u.	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	6795	(Brid.) Pers. ex Brid.	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
ymnospermes	125816	Taxus baccata L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

# 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

#### Non renseigné

#### 9. SOURCES

Туре	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Espaces Naturels de Midi- Pyrénées - conservatoire régional	1999	Les tourbières de Midi-Pyrénées : comment les conserver ? Espaces Naturels de Midi- Pyrénées, programme life tourbières de France. 116 p.
1240000 <del>-1</del> 0164-0049	Préfecture de l'Ariège - DIREN Midi-Pyrénées	2003	Projet de réserve naturelle de l'Ariège Document préparation Enquête publique. 285 pages
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain)		
Informateur	ANA (Bertrand Alain), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	ANA (Bertrand Alain), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		



Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Dedieu Maurice)		
	ANA (Dedieu Maurice), Maugé Christian		
	ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	ANA (Holliger Benoît)		
	ANA (Holliger Benoît)		
	ANA (Holliger Benoît), EIP (Brustel Hervé)		
	ANA (Holliger Benoît), Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît), Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît, Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise), Maugé Christian		-
	ANA (Holliger Benoît, Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Radigue François)		
	ANA (Radigue François), Maugé Christian		
	ANA (Radigue François), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc), Assoc. TERRANCOS (Neau Miguel), CBNPMP (Berges Christophe), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	Anonyme	-	
	ARIANE		-
	ARIANE (Badin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (personne morale)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Laigneau Françoise), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc: TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Berges Christophe), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)		



Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Assoc, TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Prud'homme François), MHN Toulouse (Presseq Boris), ONF (Savoie Jean-Marie)		
	ATEK		
	ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	-	
	ATEK (personne morale)		
	CBNPMP (Bergés Christophe)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise), Maugé Christian		
	CBNPMP (personne morale)		
	CBNPMP (Prud'homme François)		
	CBNPMP (Prud homme François)		
	CBNPMP (Prud'homme François), ONF (Savoie Jean-Marie)		
	ECODIV (Muratet Jean)		
	ECODIV (Muratet Jean)		
	EIP (Brustel Hervé)		
	FDC 09 (Marty Evelyn)		
	FDC 09 (Marty Évelyn), Nature Comminges (Castaing Guillaume), Nature Midi- Pyrénées (Castaing Guillaume), OGM		
	FDC 09 (Marty Évelyn), Nature Comminges (Castaing Guillaume), OGM		
	FDC 09 (Marty Évelyn), Nature Midi- Pyrénées (Delmas Norbert), OGM		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (personne morale)		
	Maugé Christian		
	Maugé Christian		
	MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Nature Comminges (Castaing Guillaume)		
	Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert)		_
	Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert, Rombaut Cyril)		
	Nature Midi-Pyrénées (Rombaut Cyril)		
	OGM		<u> </u>
	OGM (personne morale)		
	ONF Midi-Pyrénées (personne morale)		



Туре	Auteur	Année de publication	Titre
	ONF (personne morale)		
	ONF (Savoie Jean-Marie)		
	ONF (Savoie Jean-Marie)		
	Royaud Alain		
	Royaud Alain		









# Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez (Identifiant national : 730012102)

#### (ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : Z2PZ2062)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Durand Bruno (Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées), .- 730012102, Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez. - INPN, SPN-MNHN Paris, 50P. https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730012102.pdf

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) : Durand Bruno (Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées)

Centroïde calculé: 479618°-1772203°

#### Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN: 04/03/2010
Date actuelle d'avis CSRPN: 04/03/2010
Date de première diffusion INPN: 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN: 17/06/2014

Y resolves and the second seco	<b>2</b> 0
1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	5
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	10
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	50
9, SOURCES	50



#### 1. DESCRIPTION

#### 1.1 Localisation administrative

- Département : Haute-Garonne

Département : Ariège

Commune: Melles (INSEE: 31337)
 Commune: Sor (INSEE: 09297)
 Commune: Orgibet (INSEE: 09219)
 Commune: Salsein (INSEE: 09279)
 Commune: Antras (INSEE: 09011)

- Commune : Argein (INSEE : 09014)

- Commune : Bonac-Irazein (INSEE : 09059)

Commune : Augirein (INSEE : 09027)
 Commune : Fos (INSEE : 31190)

- Commune : Boutx (INSEE : 31085)

Commune : Saint-Lary (INSEE : 09267)
 Commune : Aucazein (INSEE : 09025)

- Commune : Portet-d'Aspet (INSEE : 31431) - Commune : Uchentein (INSEE : 09317)

- Commune : Sentein (INSEE : 09290)

- Commune : Bordes-sur-Lez (INSEE : 09062)

- Commune : Lez (INSEE : 31298)

Commune : Audressein (INSEE : 09026)
 Commune : Illartein (INSEE : 09141)

- Commune : Argut-Dessous (INSEE : 31015)

- Commune : Balacet (INSEE : 09034)

#### 1.2 Superficie

28414,39 hectares

#### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 514 Maximale (mètre): 2612

#### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

#### 1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF de type 2 se situe dans la partie centrale de la chaîne pyrénéenne, à cheval sur les départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège. Elle rassemble le sud-est du Comminges et le sud-ouest du Couserans. Ces montagnes sont dominées au sud par le pic de Crabère (2 629 m) et le pic de Maubermé (2 880 m) sur la ligne de crête franco-espagnole. Le site est délimité par les vallées de la Garonne à l'ouest, du Lez à l'est et de la Bellongue au nord. La géologie est des plus complexes avec des unités calcaires alternant avec des zones de roches cristallines. L'essentiel du site appartient à la zone axiale des Pyrénées ou « haute chaîne primaire ». La crête frontière est constituée par des terrains paléozoïques : les roches y sont majoritairement schisteuses avec quelques passages gréseux et des intercalations calcaires, surtout importantes du côté ariègeois. Le climat est de type montagnard, marqué par des influences atlantiques, les isothermes annuelles s'échelonnant de 0°C sur les sommets les plus élevés à 10°C dans les parties les plus basses. Les précipitations sont assez élevées en moyenne, mais restent contrastées, allant de 1 100 mm par an au fond de la vallée de la Garonne à plus de 1 600 mm par an dans les hautes vallées ainsi que sur les crêtes frontalières. L'enneigement est fréquent au-dessus de 1 000 m, et durable plusieurs mois de suite au-dessus de 1 500 à 2 000 m. La diversité géologique couplée à une amplitude altitudinale importante (la zone s'étend de 500 m à plus de 2 800 m d'altitude) entraîne une diversité importante d'habitats naturels. Aux étages collinéen et montagnard, les milieux dominants sont forestiers avec, selon la gestion forestière, l'exposition et l'altitude, des hêtraies, hêtraies-sapinières et sapinières. Aux étages subalpins et alpins, ce sont les landes et les pelouses qui prédominent. Les habitats les plus remarquables



sont liés, pour la plupart d'entre eux, soit aux zones humides, soit aux zones rocheuses. Le plateau d'Uls au nord du pic de Crabère forme le plus vaste système tourbeux de Haute-Garonne. Cet ensemble de replats dominès par les pics des Coupets et de Pièle de Mil est constitué d'un étang d'eau peu profonde et de dizaines de mares, parfois temporaires. Il comprend un complexe d'habitats d'un très grand intérêt (bas-marais acides, gazons amphibies d'isoètes, tremblants à Carex rostrata, buttes de sphaignes ombrotrophes, mares à Sphagnum cuspidatum...). D'autres complexes tourbeux sont présents localement sur la ZNIEFF. Pour les milieux rocheux, nous mentionnerons les communautés d'orpins et de joubarbes des affleurements et rochers érodés, les parois calcaires du Saxifragion mediae, les éboulis siliceux du Galeopsion pyrenaicae et du Senecion leucophyllae. On notera également, parmi les habitats déterminants de la zone, des formations originales liées aux sources pétrifiantes calcaires présentes surtout à basse altitude, et des sapinières à Rhododendron dans certains secteurs en ombrée.

La diversité des milieux présents permet à une flore riche et variée de s'exprimer. La position centrale de cette ZNIEFF dans la chaîne des Pyrénées entraîne la présence d'espèces végétales de domaines différents qui se trouvent ici en limite d'aire de répartition, Ainsi l'Agrostide de Durieu (Agrostis durieui), la Phalangère à feuilles planes (Simethis mattiazzii) et l'Ajonc nain (Ulex minor) sont des espèces d'influence atlantique en limite orientale pour les Pyrénées, tandis que le Genêt purgatif (Cytisus oromediterraneus), le Céraiste des Pyrénées (Cerastium pyrenaicum) et l'Asarine couchée (Asarina procumbens), ici en limite occidentale, témoignent d'une influence méditerranéenne. Parmi les très nombreuses espèces déterminantes mentionnées, plus d'une vingtaine sont protégées, que ce soit au niveau régional, national ou européen. C'est le cas des espèces mentionnées ciaprès (hormis les sphaignes). Les milieux humides ou tourbeux hébergent le Rossolis à feuilles rondes (Drosera rotundifolia) et la Petite utriculaire (Utricularia minor), deux espèces carnivores, le Lycopode inondé (Lycopodiella inundata), les deux espèces d'isoètes (Isoètes lacustris et Isoètes echinospora), la Linaigrette engainante (Eriophorum vaginatum) et le Troscart des marais (Triglochin palustris). En outre, 17 espèces de sphaignes sont mentionnées sur la ZNIEFF, et confirment la richesse de ces milieux. Les fissures des rochers, éboulis et pelouses qui les colonisent sont l'habitat de nombreuses espèces à répartition limitée : la Pédiculaire d'Allioni (Pedicularis rosea subsp. allionii), dont les seules stations connues se trouvent sur cette zone, le Pigamon à gros fruits (Thalictrum macrocarpum), une espèce endémique des Pyrénées qui affectionne les escarpements en ombrée, l'Érodium glanduleux (Erodium glandulosum), endémique des Pyrénées et du nord de l'Espagne, la Bartsie en épi (Nothobartsia spicata), endémique des Pyrénées centrales et occidentales, et le Géranium cendré (Geranium cinereum), présent en France uniquement dans les Pyrénées. D'autres espèces des rochers sont spécifiques des étages subalpins et alpins, C'est le cas de l'Androsace des Pyrénées (Androsace pyrenaica), endémique des Pyrénées centrales, de l'Androsace de Vandelli (Androsace vandellii) et de la Drave douteuse (Draba dubia). L'Anogramme à feuilles mînces (Anogramma leptophyla) est une fougère annuelle qui pousse sur les falaises siliceuses à basse altitude. Elle profite ici des conditions climatiques plus « chaudes » de la vallée de la Garonne. Autre espèce thermophile, l'Orchis parfumé (Orchis coriophora subsp. fragrans) pousse quant à lui dans les prairies bien exposées de la vallée du Lez. Trois orchidées rares sont présentes dans les sous-bois frais : l'Épipogon sans feuilles (Epipogium aphyllum), la Listère en cœur (Listera cordata) et la Racine-de-corail (Corallorhiza trifida). La Phyllodoce bleue (Phyllodoce caerulea) est une espèce rare des landes alpines connue en France uniquement dans les Pyrénées centrales. Parmi les nombreuses espèces déterminantes de champignons, plusieurs sont particulièrement remarquables. Hericium coralloides et Janoporus hirtus, deux espèces saproxyliques respectivement rare et très rare, poussent sur les vieux troncs pourrissants de sapins. Hemipholiota myosotis et Omphalina sphagnicola, tous deux assez rares, sont caractéristiques des tourbières, et Russula aquosa est une espèce rare inféodée aux forêts tourbeuses. Parmi les espèces faunistiques présentes sur la zone, plusieurs sont emblématiques des montagnes pyrénéennes. Au premier rang de celles-ci, on mentionnera l'Isard (Rupicapra rupicapra) et l'Ours brun (Ursus arctos), qui a été réintroduit sur le site à partir de 1996 et pour lequel deux zones de mise bas ainsi que plusieurs tanières d'hibernation sont connues. Espèce originale, le Desman des Pyrénées ou « rat trompette » (Galernys pyrenaicus) bénéficie de nombreux cours d'eau peu perturbés. Ce petit mammifère est endémique des Pyrénées et du quart nord-ouest de la péninsule Ibérique. En ce qui concerne les oiseaux, nous mentionnerons le Grand Tétras (Tetrao urogallus), dont les populations ne cessent de régresser, qui niche dans les secteurs de vieilles forêts. La faune herpétologique est représentée entre autres par l'Euprocte (Euproctus asper), un amphibien endémique de la chaîne pyrénéenne, présent ici dans de nombreux torrents et ruisselets. D'autres espèces moins charismatiques méritent tout de même d'être mentionnées. Citons, pour les oiseaux, la Chouette de Tengmalm (Aegolius funereus), qui affectionne les peuplements âgés de hêtres et de sapins, le Hibou grand-duc (Bubo bubo), qui niche dans les falaises des zones de basse altitude, la Perdrix grise de montagne (Perdix perdix hispanicus) et le Lagopède alpin (Lagopus mutus), présents au-dessus de la limite des forêts. Parmi les reptiles, le Lézard des Pyrénées du val d'Aran (Iberolacerta aranica) est lié aux formations rocheuses et éboulis froids. Le secteur entre le Crabère et le pic de Barlonguère, au-dessus de 1 900 m, abrite l'essentiel des populations de cette espèce ; trois autres localités sont situées au nord du mont Valier. Parmi les invertébrés, plus d'une centaine d'espèces déterminantes sont mentionnées. En ce qui concerne les coléoptères, deux cortèges sont à signaler : des espèces cavernicoles avec les genres Aphaenops, Hydraphaenops, Geofrechus et Speonomus, qui regroupent au total une quinzaine d'espèces pour la plupart endémiques des Pyrénées voire micro-endémiques pour certaines d'entre elles, et des espèces saproxyliques (plus de 40 espèces déterminantes). Chez les rhopalocères, on retiendra l'Azuré du serpolet (Maculinea arion), la Bacchante (Lopinga achine), les sous-espèces pyrénéennes de l'Apollon (Parnassius apollo pyrenaica) et du Semi-apollon (Parnassius mnemosyne vernetanus), tous les quatre protégés en France. Pour les orthoptères, les trois espèces mentionnées sont, comme leur nom l'indique, endémiques des Pyrénées ; il s'agit de la Miramelle des Pyrénées (Cophopodisma pyrenaea), du Gomphocère pyrénéen (Gomphoceridus brevipennis) et de la Decticelle des Pyrénées (Metrioptera buyssoni). En ce qui concerne les odonates, nous mentionnerons la Leucorrhine douteuse (Leucorrhinia dubia), pour laquelle le secteur du plateau d'Uls héberge les seules populations de Haute-Garonne. Pour les mollusques, on relêve 4 espèces déterminantes dont trois ont une aire de répartition limitée (Abida pyrenaearia vergniesiana,



Cochlostoma nouleti et Pyrenaearia carascalensis). On mentionnera enfin 6 espèces déterminantes de crustacés, plus d'une vingtaine d'espèces déterminantes de collemboles et presque autant de syrphes.

Les principaux facteurs d'évolution de ce secteur encore préservé sont liés aux activités humaines à travers l'exploitation des ressources naturelles et le potentiel touristique : les zones les plus proches des routes et du réseau des pistes forestières sont les plus sujettes à destruction directe, ainsi que les alentours immédiats de la station de ski du Mourtis. L'exploitation forestière peut constituer une source de dérangement pour des espèces qui y sont particulièrement sensibles telles que le Grand Tétras, et avoir un impact conséquent sur les communautés floristique et fongique, des vieilles sapinières notamment. L'abandon du pastoralisme et la fermeture des milieux (pelouses) constituent une menace à long terme sur la diversité. Enfin, des phénomènes d'assèchement ou d'atterrissement menacent directement le complexe de zones humides et tourbeuses en mosaïque dans cette ZNIEFF.

#### 1.6 Compléments descriptifs

#### 1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit selon la loi de 1930.
- Site classé selon la loi de 1930
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional

#### Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

#### 1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Elevage
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Urbanisation discontinue, agglomération
- Activités hydroélectriques, barrages

#### Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

#### 1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Chute d'eau, cascade
- Lac
- Vallée
- Falaise continentale
- Eboulis
- Montagne
- Escarpement, versant pentu
- Col
- Combe
- Grotte
- Couloir d'avalanche
- Cirque
- Auge
- Cuvette

#### Commentaire sur la géomorphologie



#### 1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

#### 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires	
- Ecologique - Faunistique - Floristique	<ul> <li>Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales</li> <li>Fonctions de régulation hydraulique</li> <li>Fonctions de protection du milieu physique</li> </ul>	- Paysager	

#### Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

#### 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Contraintes du milieu physique
- Formations végétales, étages de végétation

#### Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les contours de cette ZNIEFF de type 2 reposent principalement sur des critères géomorphologiques (crêtes et talwegs). À l'ouest, la limite suit le fond de la vallée de la Garonne. Sur toute la partie sud, elle suit la crête frontière jusqu'au port de l'Esque, en passant par le Crabère et le pic de Maubermé. Au sud-est, le ruisseau de l'Orle constitue la limite avec la ZNIEFF du « massif du mont Valler », le Lez étant la limite nord-est. Enfin, au nord, ce sont les bas de versant des montagnes calcaires d'altitude moyenne, la haute vallée du Ger et la vallée de la Bouigane qui constituent les limites. Quatre ZNIEFF de type 1 composent cette vaste zone : « Versant nord du massif du Crabère et massifs annexes de Saint-Béat à Saint-Lary », « Sud de la vallée de la Bellongue », « Vallée du Biros » et « Partie médiane du Lez et affluents entre Sentein et Les Bordes-sur-Lez ». Cette ZNIEFF de type 2 inclut également certains secteurs plus anthropisés comme les villages de Sentein, Antras, ou Irazein, jugés de taille néglgeable par rapport à la superficie de la ZNIEFF, ainsi que la station de ski de Mourtis, qui héberge quant à elle des enjeux naturels.

#### 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet negatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Påturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel



Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

#### Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

#### 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

#### 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon	
- Algues		- Amphibiens		
<ul> <li>Autre Faunes</li> </ul>		<ul> <li>Mammiféres</li> </ul>		
- Bryophytes		- Oiseaux		
- Lichens		<ul> <li>Phanérogames</li> </ul>		
- Poissons		<ul> <li>Ptéridophytes</li> </ul>		
- Mollusques		- Reptiles		
- Crustacés		Country New York		
- Arachnides				
- Myriapodes				
- Odonates				
- Orthoptères				
- Lépidoptères				

#### 5.2 Habitats

Coléoptères
 Diptères
 Hyménoptères

Hémiptères
Ascomycètes
Basidiomycètes
Autres Fonges

- Autres ordres d'Hexapodes

#### 6. HABITATS

#### 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	62.1 Végétation des falaises continentales calcaires			í a	
	62.2 Végétation des falaises confinentales siliceuses			3 <b>7</b> 1	
	63 Neiges et glaces étarnelles				



EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	61.3 Ebouils quest- méditerranéens at éboulis thermophiles			<b>1</b>	
	54.5 Tourbières de transition				
	54.4 Bas-marais acides	_		91	
	54.2 Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)			7411	
	54.1 Sources				
	53 Végétation de ceinture des bords des eaux				
	52 Tourbiëres de couverture				
	51.1 Tourbières hautes à peu près naturelles				
	42.42 Forêts de Pins de montagne xéroclines			(0)	
	42.413 Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Rhadadendron			2	
	38.3 Prairies de fauche de montagne		Informateur : AREMIP (Parde Jean- Michel), CBNPMP (Berges Christophe), ONF Midi- Pyrénées	3	2000 - 2000
	36.2 Communautés des affleurements et rochers désagrégés alpins		Informateur : AREMIP (Parde Jean- Michel)	74	2006 - 2006
	36.1 Communautés des combes à neige				
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio- européennes				
	34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes				
	31.6 Fourrés subalpins et communautés de hautes herbes (mégaphorbíaies)			(9)	
	24 Eaux courantes	=			



EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.45 Mares de tourbières à Sphaignes et Utriculaires				
	65 Grottes				
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales				

#### 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.14 Hétrales neutrophiles pyrénéo-cantabriques			15	
	41.2 Chénales-charmales			6	
	31.842 Landes à Cytisus purgans				
	38 11 Pāturages continus			2	
	61.1 Eboulis siliceux alpins et nordiques			91	
	37.8 Mégaphorbiales alpines et subalpines				
	37.3 Prairies humides oligotrophes				
	36.4 Pelouses calcicoles alpines et aubalpines			4	
	36.3 Pelouses acidiphiles alpines et subalpines			7	
	31.8 Founés			9	
	22 Eaux douces stagnantes				
	31.4 Landes alpines et boréales			.7	
	44 Forêts riveraines, forêts et fourrès très humides				
	43 Forêts mixtes			4	
	35.12 Pelouses à Agrostis-Festuca			5	
	31.2 Landes séches			5	



EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	42.1 Sapiniëres			13	
	41.4 Forêts mixtes de pentes et ravins			2	
	41.12 Hétrales atlantiques acidiphiles			7	

### 6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



### 7. ESPECES

# 7.1 Espèces déterminantes

Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif Inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Alyte ac	Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur	Reproduction Indéterminée	Information: ANA (Tessier Marc)		0.	10	2005 - 2005
Calo Pyrénée des F	Calonton des Pyrénées, Euprocte des Pyrénées	Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Bertrand Alain, Holliger Benott), ECODIV (Muratet Jean), Nature Comminges (Enjalbal Marc), ONCFS Sud-Ouest (Menoni Emmanuel), Prud'homme François		₩2	#2	1985 - 2006
Tritor	Triton marbre	Reproduction indéterminée	Informateur: AREMIP (Parde Jean-Michel)		2	2	2004 - 2004
		Reproduction certains ou probable	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995
		Reproduction certains ou probable	Informatiour : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
Pézize en bouciler	bouciler	Reproduction certains ou probable	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
		Reproduction indeterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		æ	<del></del>	1986 - 1986
		Reproduction indéterminée	Informateur: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		( <del>C</del>	<b>%</b> €	1988 - 1988
		Reproduction	Informatieur: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		<b>#</b> 2	¥81	1970 - 1984
Polypo	Polypore pied- de-crièvie	Reproduction certains ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1995

حب	
znie	20425 ANTIPILES DOVIDER TO SO SO SE (WYGROX) DY SONIFES

Date d'edition : 06/07/2018 https://wpn.muto.in/coe/cneff/73/07/27/02

Année/ Période d'observation	1991 - 1991	2006 - 2006	1990 - 1990	1985 - 1996	1995 - 1996	1991 - 1991	1980 - 1990	1890 - 1895	2004 - 2004	1983 - 1993	1996 - 1996
Effectif supérieur estimé											
Effectif inférieur ostlmě											
Degré d'abondance											
Sources	Informateur: ARIANE	Informateur: CBNPMP (Cornol Gilles: Hannoire Carole)	Informateur ; ARIANE	Informateur ; ARIÁNE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur ; ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: CBNPMP (Corriol Gilles)	Informateur; ARIANE (Bodin Michel)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction pertains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce	Bolet cramoisi			Cépe royal			Clavaire vermicelle			Continaire de Bulliard	Continaire à pied giauque
Nom scientifique de l'espèce	Aureoboletus gentiis (Quélet) Pouzar	Bankera violascens (Alb. & Schw. Fr.) Pouzar	Bolbibus lecteus J.E. Lange	Botetus regius Krambhotz	Chroogomphus helveticus (Singer) Moser	Chrysomphalina grossula (Pers.) Norvell, Redhead & Ammirah	Clavaria vermicularis Swartz : Fr.	Collybia fuscopurpurea (Pers.: Fr.) Kummer	Coprinus silvaticus Peck	Cortinanus bulliardii (Pers. : Fr.) Fr.	Cortinarius glaucopus (J.C. Sch.: Fr.) Fr.
Code Espèce (CD_NOM)	29336	41598	36763	29465	29846	462366	40854	30623	37370	34160	34989
Groupe											

0	ģ.	8	
5	â	Ē.	
à	Ξ	Η.	
è	ŧ	g	
2	ς.	R	
1	H	走	
-3	8	를	
8	2	3	
9	ő	2	
3	ø	Ē	
2	g.	8	
è	8	E	
		日.	
		E	
		葛	
		菱	
		S	
		Ä	
		Į	

Znief
Znief
Znestwiese

vernaculaire biologique(s) de l'espèce Reproduction certaine ou
Reproduction certains ou probable
Reproduction certains ou probable
Reproduction certains ou probable
Reproduction pertains ou probable
Reproduction certains ou probable
Reproduction certaine ou probable
Reproduction certains ou probable
Reproduction certains ou probable
Reproduction certains ou probable
Reproduction certains ou probable

06/07/2918	730012102	
te d'édition :	Manual accusary	
D	Septements/	
	https://	

Znieff
Zestwiese

Effectif Année/ supérieur Période estimé d'observation	2003 - 2003	2003 - 2003	1995 - 2004	2003 - 2003	2002 - 2002	1991 - 2003	1996 - 1996	1996 - 1996	2006 - 2009	1996 - 1996	1996 - 1996
Effectif E inférieur sur e e					1						
Degré d'abondance											
Sources	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles)	Informatieur : ARIANE (De Munnik Nicolas).	Informatieur ; ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informatieur : ARUANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : CBNPMP (Cornot Gales, Hannoire Carole)	Informatieur ; ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou
Nomm vernaculaire de l'espèce						Polypore roux		Lactaire fullgineux	Lactaire à odeur de célèri	Lactaire des fourbières	
Nom scientifique de l'espèce	Hygrocybe laeta (Pers., Fr.) Kummer	Hygrophoropsis pailida (Cooke) Kreisei	Hypholoma elongatum (Pers. Fr.) Ricken	Hypholoma lappanicum (Fr.) Moser	Inocybe hystrix (Fr.) P. Karsten	Inonotus meades (Pers.) P. Karsten	Jahroporus hirtus (Quélet ? Cooxe) Nuss	Lactarius fullginosus (Fr.: Fr.) Fr.	Lactarius helvus (Fr. : Fr.) Fr.	Lactarius thelogalus sensu auct. p.p.	Lasiochiaena
Code Espèce (CD_NOM)	30198	32166	36972	36982	36380	43122	43168	39306	39321	39287	514136
Groupe											

- 65	-6
-	
- 623	1
174	-
100	
-	
-	-
-	-
യ	•
- 6	٠,
	-3
	- 2
-	-
- 20	×
- 0	-
- 22	м:
100	-
- 77	
- 140	
- 100	-3
- 70	=1
20	
- 40	- 74
-	
-	-
-0	
. 144	
	-
	-
	٠.
	-
	7
	×.
	-5
	٠.
	-
	-

Znieff
Zest-Mullis

Année/ Période d'observation	1995 - 1995	2004 - 2004	1990 - 1990	1990 - 1990	2006 - 2006	1995 - 2003	1990 - 1990	1996 - 1996	2006 - 2006	2003 - 2003	1991 - 2004
Effectif supérieur estimé											
Effectif inférieur estimé											
Degré d'abondanco											
Sources	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur ; ARIÂNE (De Munnik Nicolas)	Informateur : CBNPMP (Corriot Gilles, Hannoire Carole)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : CBNPMP (Comini Gilles, Hannoire Carole)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce			Argonane								Corne d'abondance
Nom scientifique de l'espèce	Lentinellus flabeliformis (Bolt Fr.) Ito	Lepiota cortinarius J.E. Lange	Lepista panaeolus (Fr.) P. Karsten	Macrotyphula juncea (Alb. & Schw., Fr.) Berthier	Neolentinus adhaerens (Alb. & Schw.: Fr.) Redhoad & Ginns.	Omphalina sphagnicola (Berk.) Moser	Pholiota adiposa (Batsch: Fr.) Kummer	Phollote aurivella (Batsch: Fr.) Kummer	Pholibta limonella (Peck) Sacc	Pholiota spumosa (Fr.: Fr.) Singer	Pleuratus comucopiae (Paulet) Quélet
Code Espèce (CD_NOM)	34242	38317	464375	464285	465161	32808	465245	516646	465249	37148	34373
Groupe											

Ġ	-				č
	Œ	)	10	SHORIGIE	
٠,	Ξ		3	Ŕ	5

Date deutson: 06/07/2918 https://kyn.muhn/k/200e/cneft/73/07/21/02

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
34488	Pleurotus ostreatus (Jacq. : Fr.) Kummer	Pleurote en hultre	Reproduction certains ou probable	Informateur: CBNPMP (Corriot Gitles)				2004 - 2004
38914	Pluteus umbrosus (Pers.: Fr.) Kummer	Plutèe ombré	Reproduction certains ou probable	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicotas)				2003 - 2003
37809	Psathyrella sarcocephala (Fr. Fr.) Singer		Reproduction certains ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
38739	Pulverolepiota pulverulenta (Huljsman) Bon		Reproduction certains ou probable	Informateur ; ARIÂNE (De Munnik Nicolas)				2003 - 2003
44204	Pychoporellus fulgens (Fr.) Donk	Polypore flamboyant	Reproduction certains ou probable	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
41052	Ramaria gracilis (Pers. Fr.) Quélet	Clavaire anisée	Reproduction certains ou probable	Informateur ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995
41093	Ramaria sanguinea (Pers.) Quelet		Reproduction certaine ou probable	Informateur ARIANE				1991 - 1991
32916	Rhodocybe himeola (Fr. : Fr.) P.D. Orton		Reproduction certains ou probable	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
32926	Rhodocybe mundula (Lasch: Fr.) Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)				2002 - 2002
39595	Russula aquosa Leclair	Russule aqueuse	Reproduction certains ou probable	Informateur ; ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
39664	Russula claroffava Grove	Russule jaune noircissante	Reproduction certains ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996

Photo	7.
0	ngg Sga
· =	SOLD TO
N	SOLATI SOLATI WANTED

Date d'edition : 06/07/2918 https://wybn.rvuhn.fr/2009/cme#7/3007/27/02

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	39882	Russula fundellii Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2002 - 2002
	39720	Russula silvestris (Singer) Reumaux	Russule emètique des chênes	Reproduction certains ou probable	Informatieur: ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
	38950	Volvanella surrecta (Knapp) Singer	Volvaire parasife	Reproduction certains ou probable	Informateur ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	6728	Sphagnum capilifollum (Ehm.) Hedw.		Reproduction certains ou probable	Informatieur : Royaud Alain	Falble			2001 - 2003
	6734	Sphagnum compactum Lam & DC.		Reproduction pertains ou probable	Informateur ; Royaud Alain	Falbe			2003 - 2003
	6740	Sphagnum denticulatum Brid.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2001 - 2003
	6746	Sphagnum fallax (H.Klinggr.) H.Klinggr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2001 - 2003
Bryophytes	6748	Sphagnum flexuosum Dozy & Molic		Reproduction certains ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2003 - 2003
	6751	Sphagnum girgensohm Russow		Reproduction certains ou probable	Informateur : Rayaud Alain	Faible			2001 - 2003
	6760	Sphagnum magellanicum Brid.		Reproduction certains ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2003 - 2003
	6789	Sphagnum palustre L		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Corriol Gilles, Hannoire Carole), Royaud Alain	Faible			2003 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estlimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	6774	Sphagnum papillosum Lindb.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Falble			2001 - 2003
	6780	Sphagnum quinquefarium (Braithw.) Warnst.		Reproduction certains ou probable	Informateur: AREMIP (Parde Jean-Michel), Royaud Alain	Falble			2001 - 2006
	6784	Sphagnum rubellum Wilson		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Mayen			2001 - 2001
	6785	Sphagnum russowii Wamst.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2003 - 2003
	6289	Sphagnum squanosum Crome	,	Reproduction pertaine ou probable	Informatieur : CBNPMP (Cornol Gilles, Hannoire Carole)				2006 - 2006
	9629	Sphagnum subnitens Russow & Warmst.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2003 - 2003
	6794	Sphagnum subsecundum Nees		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2003 - 2003
	6795	Sphagnum tenellum (Brid.) Pers. ex Brid.		Reproduction certains ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2001 - 2003
	1,629	Sphagnum teres (Schimp.) Angstr		Reproduction certains ou probable	Informateur; Royaud Alain	Faible			2003 - 2003
	223973	Abdera flexuosa (Paykull, 1799)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		*	9 <del>4</del> -5	2003 - 2003
Caleoptères	200336	Aesalus scarabaeoides (Panzer, 1795)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Hotliger Benoît)		·#	- <del>(4</del>	2000 - 2000

Date d'édition : 06/07/2918 https://kipn.mutio//fraces/cneft/73/07/27/02

dion	000	000	203	900	900	202	203	203	203	203	303
Année/ Période d'observation	2000 - 2000	2000 - 2000	2003 - 2003	2000 - 2000	2000 - 2000	1995 - 2002	1983 - 2003	1954 - 2003	1954 - 2003	1993 - 2003	2003 - 2003
Effectif supérieur estimé	8#	: Sec	2	( <del>1-</del> 2	( <del>-</del>	ise.	#	e:	F		¥
Effectif inférieur estimé	-	æ	1 88	û <del>+</del> ÷	£	9 <b>#</b>	¥	<b>4</b> 3	**	.a <del>=</del> :	÷
Degré d'abondance											
Sources	Informateur: ANA (Holliger Benoff)	Information: ANA (Holliger Benoit)	Informateur : EIP (Brustel Hervé)	Informateur: ANA (Holliger Benoit)	Informateur : ANA (Holliger Benoft)	Informatiour : ANA (Bertrand Alain), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur: ANA (Bertrand Alain), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur : ANA (Bertrand Alain), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur: ANA (Bertrand Alain), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur: ANA (Holliger Benott), EIP (Brustel Hervé)	Informateur : EIP (Brustel Horvé)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction Indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indeterminée	Reproduction	Reproduction	Reproduction	Reproduction	Reproduction
Nomm vernaculaire de l'espèce										Lepture écussonne	
Nom scientifique de l'espèce	Ampedus sethiops sensu Dajoz, 1962 non (Lacordane, 1835)	Ampedus elongetulus (Fabricius, 1787)	Ampedus melanurus Mulsant & Guillebeau, 1855	Ampedus nigerimus (Lacordaire in Boisduval & Lacordaire, 1835)	Ampedus rufipennis (Stephens, 1830)	Aphaenops bouilloni Coiffail, 1955	Aphaenops bucephalus (Deck, 1869)	Aphaenops sioberae Fourès, 1954	Aphaenops vandell Fourès, 1954	Aredolpona scutellata	Benibotarus alternatus
Code Espèce (CD_NOM)	416788	416791	11509	240354	240360	458947	8750	459009	459023	416807	235101
Groupe							•	,			,



مرابا سابا	
0	ME COROLE

Date displayments (Notice Child)

Effectif Année/ supérieur Période estimé d'observation	1 2000 - 2003	1 2000 - 2000	1 2003 - 2003	3 1995 - 2000	1 2000 - 2000	1 2005 - 2005	1 2000 - 2000	1 2000 - 2003	1991 - 1991	1 1969 - 2003	1 2003 - 2003	1 2000 - 2003	1 2000 - 2003
Effectif Eff inférieur sup estimé es	¥.	<u></u>	24	322		151		HA-F		27	124	÷	2,112
Degré infer d'abondance esti													
Sources	Informateur : ANA (Holliger Benott), EIP (Brustel Hervé)	Informateur:; ANA (Holliger Benoît)	Informateur : EIP (Brustel Hervé)	Informateur: ANA (Holliger Benott), EIP (Brustel Hervé)	Informateur ANA (Holliger Benott)	Informateur : CRPF Midi-Pyrénées (Larrieu Laurent)	Informateur : ANA (Holliger Benott)	Informateur : ANA (Holliger Benott), EIP (Brustel Hervé)	Informateur : ANA (Bertrand Alain)	Informateur: ATEK; Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur : EIP (Brustel Herve)	Informateur: ANA (Holliger Benoît), EIP (Brustel Hervé)	Informateur : ANA (Holliger Benolt), EIP (Brustel Hervé)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction Indéterminée	Reproduction	Reproduction indéterminée	Reproduction indéferminée	Reproduction indeterminée	Reproduction indeterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indeterminée
Nomm vernaculaire de l'espèce													
Nom scientifique de l'espèce	Solitophagus reticulatus (Linnaeus, 1767)	Cardiophorus gramineus (Scopoli, 1763)	Clytus frapicus (Panzer, 1795)	Denticollis rubens Piller & Mitterpacher, 1783	Discenthous undustrus (De Geer, 1774)	Dictyoptera aurora (Herbst, 1784)	Dirhagus emyi	Eucnemis capucina Ahrens, 1812	Geotrechus trophonius (Abelile de Perrin, 1872)	Hydraphaenops vandell Couffait, 1969	Hylis cariniceps (Reitter, 1902)	Hylis olexel (Palm, 1955)	Ischnomera caerulea (Linnaeus 1758)
Code Espèce (CD_NOM)	244614	11487	12389	11520	240433	235102	416814	11402	222763	222723	234860	234862	224052
Groupe													

	-		
6	-		
	Œ	T I	Harrie Control
•	=	10 15	000
		I A	4
	N	133	

Année/ Période d'observation	2003 - 2003	2003 - 2003	2000 - 2000	2000 - 2000	1997 - 1997	2000 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000	1995 - 2000	2000 - 2000	2000 - 2000	1991 - 2002
Effectif supérieur estirné	ites	1 :ses	4	! 5 <del>€</del> 1	1:0 <del>6</del>	<del>(10</del> 0)	9 <del>4</del> 3	#0	e	æ	**	) jæj	() () <del>(</del> -2)
Effectif inférieur estímé	( <del>\$</del>	e	4	( <del>12</del> 8		### (F	3 <b>∔</b> 3	<b>Q2</b> ()	æ	25	49)	<b>(25)</b>	31 A - 13
Degré d'abondance													
Sources	Informateur: EIP (Brustel Hervé)	Informatieur : EIP (Brustel Hervé)	Informatieur: ANA (Holliger Benoît)	Informateur : ANA (Holliger Benoit)	Informateur : EIP (Brustel Hervé)	Informateur:: ANA (Holliger Benoit)	Informateur : ANA (Holliger Benoit)	Informatieur:: ANA (Holliger Benoft)	Informateur : ANA (Holliger Benott)	Informateur: ANA (Holliger Benoit), EIP (Brustel Hervé)	Informatieur : ANA (Holliger Benott)	Informatieur : ANA (Holliger Benott)	Informateur: ANA (Bertrand Alain), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction	Reproduction indéterminée
Nomm vernaculaire de l'espèce			Clairon pode-croix	Chevrette bleue								Sinodendre	
Nom scientifique de l'espèce	(Schnomera cinerascens (Pandelle in Grenier, 1867)	Mycetophagus piceus (Fabricus, 1777)	Opilo mollis (Linnaeus, 1758)	Platycerus ceraboldes (Linnaeus, 1758)	Platydema violacea (Fabricius, 1790)	Platyrhinus resinosus (Scopoli, 1763)	Platystomos albinus (Linnaeus, 1758)	Potosia fieben (Kraatz, 1880)	Priorius coriarius (Linnaeus, 1758)	Ropalopus femoratus (Linnaeus, 1758)	Selatosomus bipustulatus (Limiaeus, 1767)	Sinodendron cylindricum (Limaeus, 1758)	Speonomus camerel Foures, 1954
Code Espèce (CD_NOM)	12159	224039	234678	8282	244683	234610	234509	7870	12200	12354	11426	10512	223791
Groupe													



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondanco	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	223803	Speanamus opisthonoxus Gers & Dupuls, 1988		Reproduction Indéterminée	Informateur ; Laboratoire EcoLab (UMR 5245)			÷	2002 - 2002
	240489	Stenagostus rhombeus (Olivier, 1790)		Reproduction Indéterminée	Informateur: EIP (Brustet Hervé.)		#1	#8	2003 - 2003
	240500	Stenagostus rufus (De Geer, 1774)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		+	( <del>*</del>	2000 - 2000
	244663	Tenebrio opacus Duftschmid, 1812		Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Holliger Benoît)		¥5	*	2000 - 2000
Li	224166	Tetratoma ancora Fabricius, 1790		Reproduction Indéterminée	Informateur EIP (Brustel Hervé)		e	18 <del>8</del>	2003 - 2003
	12062	Tetratoma fungorum Fabricius, 1790		Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Holliger Benoît)		#	æ:	2000 - 2000
	235421	Thymatus limbatus (Fabricius, 1787)	Fausse-casside des champignons	Reproduction indéferminée	Informateur ; ANA (Holiger Benott), EIP (Brustel Hervé)		5 <u>44</u> 5	N	2000 - 2003
	11858	Tillus elongatus (Limaeus, 1758)		Reproduction Indéterminée	Informateur ANA (Holliger Benott), EIP (Brustel Hervé)		÷	. 4	2000 - 2003
	223137	Trichoferus holosericeus (Rossi, 1790)		Reproduction	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		·	( <del>#</del> .)	2000 - 2000
	234837	Triplax senes (Schaller, 1783)		Reproduction indéterminée	Informateur: EIP (Brustel Hervé)		ιn	un.	2000 - 2000
	234845	Triplax scutellans Charpentler, 1825		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustet Hervé)		9	10	2000 - 2000
	234605	Tropideres albirostris (Schaller, 1783)		Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Holliger Benott)		e	त <del>्रक</del>	2000 - 2000
li .	234865	Xylophilus corticalis (Paykull, 1800)		Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Holliger Benoit), EIP (Brustel Hervé)		Ţ.	÷	2000 - 2003
Crustacés	240816	Mitocretia gracilis Chappuis, 1955		Reproduction	Informateur: ATEK		æ	-	2003 - 2003

u	See		
7	les et l		8
	W	HE	100
	C	NATION IN	1001
1	N	AND S	(WZ)

Effectif Année/ supérieur Période estime d'observation	1 1996 - 1996	1 2003 - 2003	1 2003 - 2003	1 2003 - 2003	1 2003 - 2003	1 2003 - 2003	1 2003 - 2003	3 2003 - 2003	3 2003 - 2003	39 2003 - 2003	3 2003-2003	2 2003 - 2003	
Effectif inférieur estimé	( <del>4</del> )	1 1 <u>4</u> 4	-	i¥÷	-	-	¥27	2¥	e	39	8	2	4
Degré d'abondance													
Sources	Informateur: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur: ATEK	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)	Informatieur . SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)	Informateur SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)	Informatiour : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)	Informatieur: SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)	Informateur: SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)	Informatieur: SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)	Informateur: SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)	Information:
Statut(s) biologique(s)	Reproduction Indéterminée	Reproduction	Reproduction indéterminée	Reproduction indéferminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction indeterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction Indéferminée	Reproduction indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction
Nomm vernaculaire de l'espèce													
Nom scientifique de l'espèce	Oritoniscus violaceus Dalens. Rousset & Fournier, 1996	Speocyclops recovitzei liquensis Chappuis & Kiefer, 1952	Arctophila bombiforme (Fallen, 1810)	Chałcosyrphus eunolus (Loew, 1873)	Cheilosía chrysocoma (Meigen, 1822)	Chellosia cynocephala Loew, 1840	Chellosia lenis (Becker, 1894)	Chellosia vicina (Zetterstedt, 1849)	Eupeodes trrotensis (Dušek & Láska, 1973)	Melanogaster nuda (Macquart, 1829)	Merodon aeneus Meroden, 1822	Microdon mutabilis (Linnaeus, 1758)	Neoescia fenur
Code Espèce (CD_NOM)	237170	252487	217369	217377	24343	24344	24436	217426	217492	217511	23931	24552	217554
Groupe								Dipteres					



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estlimé	Année/ Période d'observation
	24389	Pipiza quadrimaculata (Panzer, 1804)		Reproduction	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		9	9	2003 - 2003
	217585	Platycheirus europaeus Goeldin, Maibach & Speignt, 1990		Reproduction	Informateur: SYRPHYS (Sarthou Jean-Preme, Sarthou Véronique)		ų.	ë	2003 - 2003
	24571	Sericamyla lappona (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		e i	<u>.</u>	2003 - 2003
	217623	Sphegina varifacies Kassebeer, 1991		Reproduction Indéterminée	Informatieur: SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		w	-uo	2003 - 2003
	24580	Temnostoma bombylans (Fabricius, 1805)		Reproduction	Informateur: SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		2	2	2003 - 2003
	217631	Termostoma mendionale Krivosheina & Mamayev, 1962		Reproduction	Informateur: SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Veronique)		g.	¥	2003 - 2003
	24581	Temnostome vespifome (Linnaeus, 1758)		Reproduction indeterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Veronique)		··	-	2003 - 2003
	24605	Xyfote florum (Fabricius, 1805)		Reproduction indéterminée	Informatieur: SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Veronique)		8	m	2003 - 2003
	54200	Agriades glandon (Prunner, 1798)	Azure des Soldanelles (L'), Argus gris-bleu (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		1/ <del>2</del> /20	H <del>e</del> e	2002 - 2002
Lepidopleres	54176	Ancia arfaxerxes (Fabricius, 1793)	Argus de l'Hélianthème (L'). Argus marron (L')	Reproduction indéterminée	Informateur SHNAO (Demergés David)		æ	:#:	2005 - 2005
	53918	Boloria pales (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacre subalpin (Le), Paiès (Le), Nacre alpin (Le), Paies (Le)	Reproduction Indéterminée	Informateur: ANA (Radigue François), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		( <del>L</del>	5 <b>4</b> 5	1996 - 2002



Znieff
Zosławies
Zosławies
Zosławieszosoka
Wydłoży Drzysład

Effectif Année/ supérieur Période estime d'observation	1996 - 2002	1 2002 - 2002	1 2002 - 2002	1996 - 1996	1 2006 - 2008	1 2005 - 2005	1 2000 - 2006	2 1996 - 2006	2 1992 - 2003	2 2004 - 2005
Effectif inférieur estlimé	¥		( <del>4</del> -)	2	-	#2	3 <del>2</del> -3	<b>\$</b>	**	¥
Degré d'abondance										
Sources	Informateur: ANA (Radigue François), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)	Informateur: ANA (Radigur François)	Informateur: Nature Comminges (Enjaibal Marc)	Informateur: SHNAO (Demergès David)	Informateur : ANA (Holitger Benoit), Nature Comminges (Enjalbal Marc)	Informateur : ANA (Radigue François), Nature Comminges (Enjaibai Marc)	Informateur : ANA (Holiger Benott, Radigue Français), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme, Legal Luc), Maugé Christian	Informateur:
Statut(s) biologique(s)	Reproduction Indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction	Reproduction Indéferminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction	Reproduction
Nomm vernaculaire de l'espèce	Candide (Le), Southé des. montagnes (Le)	Maire pyrénéen (Le)	Moire fontinal (Le), Pronoë (Le), Moire fonce (Le), Arachné (L.)	Moire andorran (Le)	Mirair (Le), Sterope (Le)	Gorgone (La)	Bacchante (La). Déjanire (La)	Azure du Serpolet (L), Azure d'Anon (L), Argus à bandes brunes (L), Anon (L), Argus Anon (L)		
Nom scientifique de l'espèce	Collas phicomone oberthueri (Esper, 1780)	Erebia gorgone Bolsduval, 1833	Erebia pronce glottis Fruhstorfer, 1920	Erebia sthennyo Graslin, 1850	Heteropterus morpheus (Pallas, 1771)	Lesiommata petropolitana (Fabricius, 1787)	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Maculines and (Linnaeus, 1758)	Pamassius apollo pyrenaica Harcourt- Bath, 1896	Parnassius mnemosyne
Code Espèce (CD_NOM)	432542	53516	416802	219804	53312	53611	53615	54085	416803	416842
Groupe										

Znieff
Zestwiese

Date d'éution : 06/07/2918 https://dem.num.jh/zores/znieff/35012102

Année/ Période d'observation	2004 - 2004	2004 - 2005	1999 - 1999	1996 - 1996	1986 - 2004	2004 - 2007	2002 - 2002	2002 - 2002	2002 - 2003	1992 - 2006
Effectif supérieur estimé	: <del>-</del>	::			୍କ	Se.	90	2	11	¥3:
Effectif inférieur estlimé	+	ne:				sæ	20	e,	ne:	##X
Degré d'abondance										
Sources	Informateur: AREMIP (Parde Jean-Michel)	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel)	Informateur : AFL (Coste Clother)	Informateur : AFL (Coste Clother)	Informateur : AED (Bertrand Alain), Bertrand Alain, Nature Midi-Pyrénées (Biaugeau Michel, Roux Didier), ONEMA	Informateur: ANA (Bertrand Alain)	Informateur ; GCMP (Déjean Sylvain)	Informateur : GCMP (Déjean Sylvain)	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), ONF	Informateur: Nature Comminges (Erijatbal Marc), Nature Midt-Pyriénées (Calas Jérôme, Castaing Guillaume, Delmas Norbert, Dramard Jean-Michel, Queval Bernard, Queval Roselyne, Rombaut Cyril, Roux Didiert, ONCFS Sud-Ouest (Gluzel, Menoni Emmanuel)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction	Reproduction	Reproduction indéterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction indeterminée	Reproduction indéterminée	Passage, migration	Passage, migration	Reproduction certaine ou probable	Reproduction Indéterminée
Nomm vernaculaire de l'espèce	Azure du Genêt (L'), Argus segitté (L'), Bleu-violet (Le), Ides (L')	Grande Coronide (La), Pupille (Le), Semi-Acteon (Le)			Desman des Pyrénées, Rat-trompette	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	Minioptère de Schreibers		Petit rhinalophe	Isard
Nom scientifique de l'espèce	Plebejus idas (Linnaeus, 1760)	Salyrus ferula (Fabricius, 1793)	Dactylospora rimulicola (Moll. Arg.) Hafeliner	Parmella pseudosinuosa Asahina, 1951	Galemys pyrenaicus (E. Geoffroy, 1811)	Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Minkopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	Phinolophus	hipposideros (Bechstein, 1800)	Rupicapra pyrenaica Ronaparte, 1945
Code Espèce (CD_NOM)	54126	53358	659907	662518	60243	60630	79305		60313	61128
Groupe							9	Mammières		



biologique(s)
Reproduction Informateur certains ou Anonyme probable
Reproduction Informateur: certaine ou Anonyme probable
Reproduction Information: certaine ou Anonyme probable
Reproduction Informateur : certaine ou ANA (Tessier Marc) probable
Reproduction Informateur certaine ou Anonyme
Reproduction Informateur: Indéterminée ANA (Maurette Jean)
Reproduction Informateur : Indeterminée Nature Comminges (Prud'homme François)
Reproduction Informateur: certains ou AREMIP (Parde Jean-Michel) probable
Reproduction Informateur: certaine ou AREMIP (Parde Jean-Michel)
Reproduction ANA (Garric Julien, Morscheidt Jérôme). FDC 09 (Marty certaine ou Évelyn), Nature Comminges (Castaing Guillaume), Nature probable Midi-Pyrénées (Castaing Guillaume, Delmas Norbert), OGM
Hivemage sejour Informateur hors de période AREMIP (Parde Jean-Michel)



Date distrior : 09/07/2818 https://www.numn.htmose.cneet/730072702

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondanco	Effectif inferieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur: AREMIP (Parde Jean-Michel)		100	io.	1985 - 2005
	2992	Perdix perdix hispanionsis Reichenow, 1892		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDC 09 (Marty Evelyn), Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert), OGM		<b>#</b> 0	60	1998 - 2005
	4488	Pyrrhocorax pyrrhocorax (Linnaeus, 1758)	Crave à bec rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		2	8	1993 - 1993
	66243	Cophopodisma pyrenaea (Fischer, 1853)	Mramelle pyrênêenne	Reproduction Indéterminée	Informateur : ANA (Paumier Jean-Marc, Tessier Marc)		10	99	2005 - 2006
Orthopières	66119	Gamphocendius brevipennis (Brisaut de Barneville, 1858)	Gomphocere	Reproduction	Informateur ; ANA (Paumier Jean-Marc)		1 3 <del>4</del> 5	95	2005 - 2005
	65720	Metrioptera buyssoni (Saulcy, 1887)	Decticelle albigeoise, Decticelle pyrénéenne	Reproduction	Informateur		1 <del>4-</del> 1	æ	2001 - 2006
	80619	Agrostis duneui Boiss & Reut. ex Gand., 1896	Agrostide de Duneu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Penin David)		1001	10000	2002 - 2002
	11508	Alka praecox L. 1753	Canche printanière	Reproduction certaine ou probable	Informateur: AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Françoise)				2006 - 2007
Phanérogames	81369	Allium ericetorum Thore, 1803	All des landes. All des bruyères	Reproduction certaine ou probable	Informateur AREMIP (Parde Jean-Michel)	Moyen			2006 - 2006
	82542	Androsace vandelli (Turra) Chlov., 1919	Androsace de Vandelli	Reproduction certains ou probable	Informateur: ANA (Tessier Marc)		10	100	2006 - 2006
	82545	Androsace vitaliana (L.) Lapeyr., 1813.	Androsace vitaliane, Androsace de Vital	Reproduction certains ou probable	Informateur : Pessoto Lilliane				2007 - 2007



Année/ Période d'observation	2006 - 2006	2006 - 2006	1990 - 2006	2005 - 2005	2005 - 2005	2004 - 2008	2007 - 2007	2006 - 2008	2005 - 2007	1995 - 2008	2006 - 2008
Effectif supérieur estimé		1000	10		10	100		100		0	100
Effectif inférieur estimé		101	¥I		<b>9</b> 2	Ŧ		E		*	5
Degré d'abondance			Fort							Fort	
Sources	Informateur : Maugé Christian	Informateur: Nature Comminges (Enjatbal Marc)	Informateur: ANA (Dedieu Maurice), AREMIP (Parde Jean-Michel), ARIANE (De Munnik Nicolas), Kuku-Belharra (Presseq Boris), Maugé Christian	Informateur : Georges Nicolas, PNR PA (Séjalon Sephie)	Informateur: ANA (Tessier Marc)	Informateur: ANA (Tessier Maro), ARIANE (De Munnik Nicolas), Nature Midi-Pyrénées (Menand Mathieu)	Informateur : CBNPMP (Laigneau Françoise)	Informateur : ANA (Tessier Maro), Nature Midi-Pyrénées (Menand Mathieu)	Informateur : Pessofo Lilliane	Informateur: ANA (Bertrand Alain, Dedieu Maurice), AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Françoise, Lay Sébastien, Penin David), Maugé Christian	Informatiour ; ANA (Tessier Marc), Nature Midi-Pyrénées (Menand Mathieu)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce	Anthemis des Carpathes	Phalangere rameuse, Anthericum ramifie	Ancolle des Pyrénées	Arabette cillée	Arabette nouvelle, Arabette à oreillettes	Sabline pourprée, Sabline rougissante	Amosèris naine	Génépi blanc, Amoise à Neurs lameuses	Genépi blanc, Genépi jaune	Muller asaret. Petit Asaret	
Nom scientifique de l'espèce	Anthemis carpatica Waldst. 8 Kit. ex Willd., 1803	Anthericum ramosum L., 1753	Aquilegia pyrenaica DC., 1815	Arabis ciliata Clairv., 1811	Arabis nova subsp. nova VIII., 1779	Arenaria purpurascens Remond ex DC., 1805	Amoserts minima (L.) Schweige & Korte, 1811	Artemisia eriantha Ten., 1831	Artemisia umbellifornis Lam. 1783	Aserina procumbens Mill., 1768	Astragalus alpinus subsp. alpinus L., 1753
Code Espèce (CD_NOM)	82824	82909	83260	83303	131554	83638	83880	83969	84053	84229	131902
Groupe											



Année/ Période d'observation	2007 - 2007	2006 - 2006	2006 - 2006	2005 - 2005	1995 - 2008	1995 - 2008	1994 - 2008	1995 - 1995	2006 - 2006	2006 - 2006	1995 - 2008
Effectif supérieur estimé			100	100					1000		
Effectif inférieur estímě			E	<del>-</del>					101		
Degré d'abondance					Faible	Fort	Faible				
Sources	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Borls)	Informatieur : Mauge Christian	Informatieur ; ANA (Tessier Marc)	Informateur: ANA (Tessier Marc)	Informateur Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Laigneau Françoise), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Borls)	Informateur: CBNPMP (Laigneau Françoise), Mhamedi	Informatieur: AREMIP (Parde Jean-Michel, Pujo José), CBNPMP (Laigneau Françoise, Lebiond Micolas), Mhamed	Informateur: ANA (Holliger Benoit), Maugé Christian	Informateur : ANA (Tessier Marc)	Informatieur ; Nature Comminges (Enjalbal Marc)	Information: AREMIP (Duquesne G., Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Françoise)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction pertains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce	Campanule a chapelet	Campanule à belles fleurs, Campanule des Corbières	Laiche noiréire	Laiche	Laiche paniculée	Laiche puce, Carex pucier	Laiche a beo, Laiche en ampoules	Carum verticale	Céraiste des Pyrénées	Melinet des Pyrenées, Cérrithe des Pyrenées	Cirse de Montpellier
Nom scientifique de l'espèce	Campanula precatoria Timb. Lagr., 1873	Campanula speciosa subsp. speciosa Poum, 1788	Carex atrata L., 1753	Carex macrostylos Lapeyr., 1613	Carex paniculats L., 1755	Carex pulicaris L., 1753	Carex rostrala Stokes, 1787	Carum verticillatum (L.) W.D.J.Koch, 1824	Cerastium pyrenalcum J.Gay, 1832	Cerimne glabra subsp. pyrenaica (ArvTauv.) Kerguélen, 1993	Cirsium monspessulanum (L.) Hill, 1768.
Code Espèce (CD_NOM)	87699	132527	88359	88653	88753	88802	88840	89264	20005	133174	91369
Groupe											



Année/ Période d'observation	1991 - 2000	2006 - 2006	1994 - 2006	2004 - 2006	2000 - 2000	2006 - 2008	1995 - 2006	1994 - 2008	2003 - 2003
Effectif supérieur estimé	100		100		10	1000	10	1000	
Effectif inférieur estlmé	Ē		Ę		¥	101	(###	101	
Degré d'abondance				Moyen			Moyen	Fable	
Sources	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), Joseph Gerard	Informateur: Nature Comminges (Erjalbal Marc)	Informateur : AREMIP (Mary Jean-Pierre), Charller B., Roux JL., ISATIS (Bethacene Lionel), Joseph Gérard, ONCFS Sud-Ouest (Lecateller )	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: Joseph Gérard	Informateur: Maugé Christian, Nature Comminges (Enjatbal Marc), Nature Midi-Pyrénées (Menand Mathieu), PNR PA (Georges Nicolas, Séjalon Sophie)	Informatieur : ANA (Dedieu Maunce), AREMIP (Parde Jean-Michel), ISATIS (Belhacéne Lionel), Maugé Christian	Informateur:  ANA (Bertrand Alain, Dedieu Maurice, Holliger Benoft, Tessier Marc), AREMIP (Parde Jean-Mitchel, Pulo Jose), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Berges Christophe, Corriol Gilles, Hannoire Carole, Laigneau Françoise, Leblond Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel), Kuku-Belharra (Presseq Borts), Maugé Christian, Mhamedi, ONCFS Sud- Ouest	Information: ISATIS (Belhacène Lionel)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce	Orchis vert, Orchis grenouille, Satyrion vert	Muguet, Clochette des bois	Racine de corali, Corallontiza trillos, Coralline	Cytise oroméditerranéen, Genét Genét purgatif	Orchis eleve	CEllet semblable a un Armèria. Dethawie a feuilles lines	Oeillet de Girardin	Rossofts a feuilles rondes	Scripe des marais
Nom scientifique de l'espèce	Coelogiossum viride (L.) Hartm., 1829	Convallaria majalis L., 1753	Corallorhiza trilida Châtel., 1760	Cytisus cromediterraneus Rivas Mart. 8 al., 1984	Dactylorhiza elata subsp. sesquipedalis (Wild.) Soo, 1962	Dethawia splendens (Lapeyr.) Kerguèlen, 1993	Dianthus barbetus subsp. barbatus L., 1753	Drosera rotundifolia L., 1753	Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817
Code Espèce (CD_NOM)	92097	92282	92421	94145	133668	94653	133817	95442	95922
Groupe									

- 40	es:
916	0
25	g
900	£
0	£
8	쁼
품	ä
6	Ē
8	差
0	§.
	E
	ŝ
	ë
	P

Znief Zestwitts Zestwitts Zestwitzen Zestwitzen Zestwitzen



Année/ Période d'observation	1994 - 2007	1991 - 2007	2006 - 2007	1991 - 2008	2005 - 2005	1994 - 2004	1995 - 2004	1991 - 2007
Effectif supérieur estlimé	100	1000		901		100	1000	100
Effectif inférieur estimé		101		F		Ξ	101	F
Degré d'abondance	Fart	Fort	Fort	Far		Mayen	Moyen	To.
Sources	Informatieur: ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Berges Christophe, Lay Sébastien, Penin David), MHN Toulouse (Presseq Boris), PNR PA (Georges Nicolas, Sejaton Sophie)	Informateur ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles, Hannolice Carole, Leblond Nicolas, Prud'homme François), Charlier B., EIP (Savole Jean-Marie), ISATIS (Beihacène Lionel), Joseph Gérard, ONCFS Sud-Ouest (Lecateller), ONF (Savoie Jean-Marie)	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Françoise)	Informateur: Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergés Christophe, Chaney Matthieu, Corriol Gilles, Hannoire Carole, Penin David, Prud'homme François), MHN Toulouse (Presseq Borls), ONF (Savoie, Jean-Marie)	Informateur: CBNPMP (Berges Christophe)	Informatieur: ANA (Dedieu Maunce)	Informateur: ANA (Bertrand Alain, Dedieu Maurice), Kuku-Belharra (Presseq Boris), Maugé Christian	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François), EIP (Savote Jean-Marie), ISATIS (Bethacéne Lionel), Joseph Gérard, ONGFS Sud-Ouest (Lecatetier ), ONF (Savote Jean-Marie)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce	Géranium á feuilles cendrees, Géranium cendré	Goodyére rampante	Millepertuis à foullies de lin. Millepertuis à fouilles de saule. Millepertuis à feuilles lineaires	Balsamine des bois, Impatiente ne-me-touchez- pas, Impatiente Ny-touchez-pas	Leontodon de Dubois	Grande Marguerite. Marguerite élevée	Lis des Pyrénées	Listère à feuilles cordées
Nom scientifique de l'espèce	Gerantum cinareum subsp. cinereum Cav., 1787	Goodyera repens. (L.) R.Br., 1813	Hypencum Inaritolium Vahl, 1790	Impatiens noll- langere L., 1753	Leantadon duboisii Sennen, 1936	Leucanthemum maximum (Ramond) DC., 1837	Lillum pyranalcum Gouan, 1773	Listera cordeta (L.) R.Br., 1813
Code Espèce (CD_NOM)	135056	100551	103292	103553	105492	105799	105992	106367
Groupe								



Date dedition - 09/07/2018 https://dop.minhib/faces/2007/2002

Effectif Année/ supérieur Période estimé d'observation	100 2000 - 2006	100 2005-2008	10 1995-2005	100 2006 - 2006	10 1991 - 1991	2006 - 2006	2008 - 2008	100 2006 - 2006	100 2002 - 2006	2008 - 2008
Effectif inférieur si estlimé	÷	ŧ	· #	Œ	*			ŧ	Œ	
Degré d'abondance									Fort	
Sources	Informatieur: ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Penin David), ISATIS (Belhacène Lionel), Nature Midi-Pyrènées (Delmas Norbert)	Information: ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise)	Informateur: ANA (Tessier Marc), Maugé Christian	Informateur . ANA (Tessuer Marc)	Informateur ; Joseph Gérard	Informateur ; Mauge Christian	Informateur: Nature Midi-Pyrénées (Menand Mathieu)	Informateur: ANA (Tessier Marc)	Informateur: ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Penin David)	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Menand Mathieu)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce	Azaite naine	Trefle d'eau. Mênyanthe	Moloposperme du Pélopornèse	Orpin de Candolle	Orchis à odeur de vanille	Sesière élégante	Pediculaire de Kerner	Pédiculaire mixte	Pédiculaire des marais, Pédiculaire des Pyrénées	Pediculaire d'Allion
Nom scientifique de l'espèce	Loiseleuria procumbens (L.) Desv., 1813	Menyanthes trifoliata L. 1753	Molapospermum pelaponnesiacum (L.) W.D.J.Koch, 1824	Mucizonia sedoides (DC.) D.A.Webb, 1961	Ovchis corlophora subsp. fragrans (Pollini) K.Richt., 1890	Oreochida elegans (Sennen) A.W.Hill, 1933	Pediculans kemen Dalla Torre, 1882	Pedicularis mixta Gren., 1853	Pedicularis pyrenaica J.Gay, 1832	Pedicularis rosea subsp. allioni (Rob.L.)
Code Espèce (CD_NOM)	106457	108345	108739	108840	138369	111234	112584	112586	112591	138636
Groupe										

ų,	
4	N S
ij	MARIE BOSONIA
-	200

Date d'édition : 06/07/2018 https:///dpn.mutin/h/200e/27/2007/2012

de l'espece  Reproduction  Reproduction
Phyliodoce bleve probable probable
des Alpes certaine ou probable
Potentille des Reproduction Pyrénées probable
Onthis blanc certaine ou probable
Anemone blanche certaine ou probable
Anemone Reproduction certains ou printanière probable
Reproduction certains ou probable
Renoncule à certaine ou probable
Reseda glauque certaine ou probable



Année/ Période d'observation	2006 - 2007	2007 - 2008	1994 - 2006	2006 - 2006	2006 - 2006	2002 - 2006	2005 - 2006	2002 - 2006	2006 - 2006	2005 - 2006
Effectif supérieur estlimé			1000			100		901	1000	10
Effectif inférieur estlimé			101			Ŧ			101	#2
Degré d'abondance	Fort		Fort		Ē	Mayen		Faible		
Sources	Informatieur: Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Lalgneau Françoise), MHN Toulouse (Presseq Boris)	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Laigneau Françoise)	Informatieur : ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc)	Informatieur : Maugé Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc)	Informatieur ; CBNPMP (Laigneau Françoise)	Information: ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Penin David), Kuku-Belharra (Presseq Borls)	Informateur : CBNPMP (Berges Christophe), Georges Nicolas, Mauge Christian, PNR PA (Séjaion Sophie)	Informateur: ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Penin David), Kuku-Belharra (Presseq Borts), Mauge Christian	Informateur: ANA (Tessier Marc)	Informateur: ANA (Tessier Marc), Pessoto Lilliane
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce	Sagine des Pyrénées	Grande pimprenelle. Sangulsorbe. Sangulsorbe officinale, Pimprenelle	Saxifrage aquatique	Saxifrage de Burser	Saxifrage de L'Écluse	Saxifrage faux-geranium	Saxifrage moyen, Saxifrage intermédiaire	Saxifrage pentadactyle	Saxifrage negligee	Scuteilaire des Alpes
Nom scientifique de l'espèce	Sagina saginoides subsp. pyranaica (Rouy) Font Quer. 1949	Sanguisorba officinalis L., 1753	Saxfrage equatica Lapeyr., 1801	Saxifraga aretioides Lapeyr., 1801	Saxifraga clusii subsp. clusii Gouan, 1773	Saxifraga geranioldes L., 1755	Sexifraga media Gouan, 1773	Saxifiaga pentadactylis subsp pentadactylis Lapeyr, 1801	Saxifaga praetermissa D.A.Webb, 1963	Scutellana alpina subsp. alpina L. 1753
Code Espèce (CD_NOM)	140427	120758	120976	120977	140611	121059	121110	140677	121154	140836
Groupe										

110				
	4	80		
	4	D	1	SERVICE
,		D		_2:

Date deution : 06/07/2918 https://www.numn.frz.coe/cnet/73/07/21/02

Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondanco	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Petite scutellaire. Scutellaire naine	tellaire, e naine	Reproduction certains ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), Mhamedi	Faible			1995 - 2005
Joubarbe-araignée Joubarbe à foiles d'araignée	algnée, e s ignée	Reproduction certains ou probable	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicotas)				2004 - 2004
Grande joubarbe	barbe	Reproduction certains ou probable	Informateur ; ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc)		F	100	1995 - 2005
Silêne de Suède	apan	Reproduction certains ou probable	Informateur ; Pessoto Lilliane				2005 - 2005
Silène couché	he	Reproduction certaine ou probable	Informateur ; CBNPMP (Laigneau Françoise)		,		2006 - 2006
Simethis à feuilles aplatles, Siméthis de Mattiazzi	ulles Hrits.	Reproduction certains ou probable	Informateur: CBNPMP (Laigneau Françoise, Prud'homme François)				2003 - 2007
Pigamon à grands fruits, Pigamon à gros fruits	ands ion	Reproduction certains ou probable	Informateur : ARIÂNE (De Munnik Nicotas)	Fort	(#E)	01	2004 - 2004
Tozzie des Alpes	sedp	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Bethacéne Lionel)				1998 - 1998
Treffe brun	100	Reproduction certains ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas)	Moyen	ŧ	190	1994 - 2006
Troscart des marais	parais.	Reproduction certains ou probable	Informateur: ANA (Bertrand Alain)		©¥	10	1985 - 1995
Petite utriculaire, Utriculaire mineure	aire, neure	Reproduction certains ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2004 - 2004





Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
128782	Veronica acinifolia L., 1762	Veronique à feuilles d'acinos. Véronique à feuilles de Calament Acinos	Reproduction certains ou probable	Informateur: AREMIP (Parde Jean-Michel)				2006 - 2006
129033	Veronica unficifolia Jacq., 1773	Véronique à feuilles d'ortie	Reproduction certains ou probable	Informatieur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Faible	Ŧ	001	2004 - 2004
82783	Anogramma leptophylla (L.) Link, 1841	Anogramme à feuilles minces, Grammitis	Reproduction certains ou probable	Informateur : CBNPMP (Lebiond Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel)		101	1000	2004 - 2004
95589	Dryoptens remota (A.Braun ex D0ii) Druce, 1908	Fougère à pennes aspacées. Fougère espacée	Reproduction certains ou probable	Informateur: CBNPMP (Lebtond Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel)				2004 - 2004
103841	Isoetes echnospora Duneu, 1861	Isoete à spores Spinuleuses	Reproduction certaine ou probable	Information: AREMIP (Parde Jean-Michel, Pujo José), ISATIS (Belhacène Lionel)				1994 - 2003
103843	Isoefes lacustris L., 1753	Isoele des lacs	Reproduction certains ou probable	Informateur: AREMIP (Parde Jean-Michel, Pujo José)				1994 - 1995
77963	Coronella girondica (Daudin, 1803)	Coronelle grondine, Coronelle bordelaise	Reproduction	Informatieur: AREMIP (Parde Jean-Michel)		ισ.	9	1990 - 2005
79283	Iberolacerta aranica (Ambas, 1993)	Lézard du Val d'Aran	Reproduction indéterminée	Informatieur : ANA (Sarric Julien, Paumier Jean-Marc, Sfreddo Guillaume, Tessier Marc, Vergne Julien), Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		:#	25	2001 - 2006

## 7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif Inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ascomycétes	48691	Morchella esculenta (L. ex Fr.) Pers.	Manille rande. Manille grise	Reproduction certaine ou probable	Informatieur: ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990



Année/ Période d'observation	1994 - 1994	1996 - 1996	1958 - 1958	1958 - 1958	1958 - 1958	1970 - 1970	1977 - 1977	1958 - 1958	1991 - 1991	2006 - 2006	2002 - 2002	1990 - 1991
Effectif supérieur estimé			æ	U+€	**	÷	) en	*				
Effectif inférieur estlimé			*		<u></u>	<u>a</u>	ą.	*				
Degré d'abondanco												
Sources	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur Laboratoire EcoLab (UMR 5245)	Informateur: ARIANE	Informateur: CBNPMP (Corriot Gilles, Hannoire Carole)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARÍANE (De Munnik Nicoles)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction Indeterminée	Reproduction Indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indeterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction indéterminée	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce									Polypore craquele		Girolle abricot	Clavaire en pilon
Nom scientifique de l'espèce	Morchella esculenta var. rotunda Pers.	Otidea alutacea (Pers.) Massee	Cassagnaudina colffait (Cassagnau, 1955)	Friessa troglophila Cassagnau 1958	Protachorutes pyrenaeus Cassagnau, 1955	Pseudosinella subduodecima Gisin & da Gama, 1970	Pseudosinella theodoridesi Gisin & da Gama, 1969	Rusekella peyrei (Cessagnau, 1955)	Albetrellus cristatus (Pers.: Fr.) Kotlaba & Pouzar	Cantharellus amethysteus (Quelet) Sacc	Canthareilus friesii Quélet	Clavariadelphus pistiliaris (L. Fr.) Donk
Code Espèce (CD_NOM)	48701	48989	215967	215944	215859	216254	216262	215947	44363	29908	29920	40883
Groupe					3	Autres					Basidiomycettes	

4	•
1	H 7
.=	1000
	NATION
N	100 N

Date d'édition : 06/07/2018 https:///wph.muhn/h/zose.cneff/73/07/21/02

Année/ Période d'observation	1990 - 2009	1996 - 1996	1990 - 1996	1996 - 1996	2004 - 2004	1997 - 1997	1990 - 1990	1991 - 1991	1985 - 1985	1990 - 1990	2006 - 2006
Effectif supërieur estlimë											
Effectif inférieur estimé											
Degré d'abondance											
Sources	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicotas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: CBNPMP (Cornol Gilles)	Informateur: ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur: ARUANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Informateur : CBNPMP (Cornot Gilles, Hannoire Carole)
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction pertains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable
Nomm vernaculaire de l'espèce	Cortinaire pourpre		Bolet châtain		Hygraphore cocaine		Hygrophore			Plutée du saule	Bolet porphyre.
Nom scientifique de l'espèce	Cortinarius purpurascens Fr.	Cortinarius varius (J.C. Sch.: Fr.) Fr.	Gyroporus castaneus (Bull. Fr.) Quélet	Henclum coralloides (Scop.: Fr.) Pers	Hygrocybe coccinea (J.C. Sch.: Fr.) Kummer	Hygrocybe persistens (Britzelmayr), Singer	Hygrocybe psittacina (J.C. Sch., Fr.) Kummer	Hygrocybe tristis (Pers. ? Pers.) F.H. Meller	Panellus violaceofulvus (Batsch : Fr.) Singer	Pluteus sailcinus (Pers.: Fr.) Kummer	Porphyrellus porphyrosporus (Fr.) EJ. Gilbert
Code Espèce (CD_NOM)	35475	35814	29528	42712	30126	30265	30280	30140	34335	38898	29660
Groupe											



Date d'adrion : 06/07/2918 https://wgn.muth////poss/chee/730072102

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estlimé	Année/ Période d'observation
	41009	Ramana botrytis (Pers.: Fr.) Ricken	Clavaire choux-fleur	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
	39751	Russula foetens (Pers. : Fr.) Pers.	Russule fetide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles, Hannoire Carole)				1990 - 2006
	39816	Russule illote Romagn.	Russule mai lavée	Reproduction certains ou probable	Informateur : CBNPMP (Corriol Gilles, Hannoire Carole)				2006 - 2006
	39824	Russula Insignis Quèlet	Russule a voile jaune	Reproduction certains ou probable	Informateur : ARIÂNE (De Munnik Nicotas)				1997 - 1997
	29678	Strabilomyces floccopus (Vahl : Fr.) P. Karsten	Bolet pomme de pin	Reproduction pertains ou probable	Informateur: ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)				1990 - 1993
	33211	Tricholoma ongulatum (Alimf, : Fr.) Jacobasch	Tricholome ceinture	Reproduction certaine ou probable	Informateur ARIANE (De Munnik Nicolas)				2003 - 2003
	29808	Xerocomus parasiticus (Bull.: Fr.) Quelet	Bolet parasite	Reproduction certaine ou probable	Informateur: ARIANE (Bodin Michel)				1993 - 1993
	223070	Aegomorphus clavipes (Schrank, 1781)	Acanthodere à femurs rentiles.	Reproduction	Informateur : ANA (Holliger Benott)		-	¥	2000 - 2000
	11744	Anaglyptus mysticus (Linnaeus, 1758)	Lepture artequine	Reproduction	Informateur: ANA (Holliger Benoît)		<b>4</b> 00	***	2000 - 2000
Coleopteres	12239	Anoplodera sexguitata (Fabricius, 1775)		Reproduction	Informateur; ANA (Holliger Benoil)		##S	÷	2000 - 2000
	458956	Aphaenops cerberus (Dieck, 1869)		Reproduction	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		i 6€1	( <del>-</del> )	1947 - 1947



Date dedition - 060772918 https://doi.org/10.000772918

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estlimé	Année/ Période d'observation
	458964	Aphaenops crypticola (Linder, 1859)		Reproduction	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)			. <u></u>	1958 - 1961
	458998	Aphaemops parallelus Colifair, 1955		Reproduction	Informateur: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		40	<del>(1</del> )	1954 - 1954
	459013	Aphaenops tirestes (Piochard de la Brûlene, 1872)		Reproduction	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		<b>#</b>	e)	1962 - 1962
	416811	Callimellum angulatum		Reproduction Indéterminée	Informateur: ANA (Holliger Benoit)		-	···	2000 - 2000
	222761	Geotrechus orpheus (Dieck. 1869)		Reproduction	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		-	÷	1958 - 1958
	10502	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	Cerf-volant (måle), Biche (femelle), Lucane	Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Holliger Benoit)		<b>#</b> 2		2000 - 2000
	11775	Morimus asper (Sulzer, 1776)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		3 <b>4</b> 3	2 <b>4</b> -3	2000 - 2000
	12207	Rhagium mordax (De Geer, 1775)	Rhagie mordante	Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Holliger Benoit)		40	<b>#</b> (	2000 - 2000
	12208	Rhaglum sycophanta (Sohrank, 1781)	Rhagie sycophante	Reproduction	Informateur : ANA (Holliger Benott)		+	( <del>*</del> -0	2000 - 2000
	12348	Rosaita alpina (Linnaeus, 1758)	Rosalle des Alpes.	Reproduction indéterminée	Informateur: ANA (Holliger Benott), Nature Comminges (Enjaibal Marc)		:¥:	Σ.e.	2000 - 2006
	12375	Xylotrechus antilope (Schänherr, 1817)		Reproduction Indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benott)		÷	*	2000 - 2000
97	237165	Ortoniscus remyi Dalens, 1964		Reproduction	Informateur: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		·	1944	1973 - 1973
Crustabes	237168	Ontoniscus (rajan) Vandel, 1933		Reproduction Indéterminée	Informatieur; Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		₽2	#3	1960 - 1960



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondanco	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	237097	Porcellio pyrenaeus Dollfus, 1892		Reproduction indéterminée	Informateur: Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		¥:	*	1962 1962
	53938	Clossiana selene (Denis & Schiffemulier, 1775)	Petit Collier argenté (Le), Nacré fléche (Le)	Reproduction	Informateur : Nature Comminges (Enjatbal Marc)		·	:#:	2006 - 2006
Lepidoptères	53569	Erebia meolans (de Prunner, 1798)	Moire des Fetuques (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme, Legal Luc)		<b>3</b>	( <del>2</del> 2)	2002 - 2003
	53364	Minais dryes (Scopoll, 1763)	Grand Negre des bois (Le), Dryade (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		2#	:(e	2002 - 2002
	60658	Martes martes (Linnaeus, 1758)	Martre des pins, Martre	Reproduction	Informateur: Nature Midi-Pyrénées (André Catherine, Delmas Norbert, Rombaut Cyril)		÷	¥	2003 - 2004
	60427	Myotis blythii (Tomes, 1857)	Petit Munio	Reproduction indéterminée	Informateur : ONF		<del>(40</del> )	; <del>¥</del> €!	2003 - 2003
	60418	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	Reproduction Indéterminée	Informateur : ONF		-	4	2003 - 2003
Mammiferes	60383	Myotis mystacinus (Kuni, 1817)	Munn à moustaches, Vespertition à moustaches	Reproduction	Informateur		#0	#7	2003 - 2003
	60408	Myotis nattereni (Kuhl, 1817)	Munn de Natterer, Vespertikon de Natterer	Reproduction	Informateur:: ONF			÷	2003 - 2003
	60468	Nyctatus noctula (Schreber, 1774)	Noctule commune	Reproduction indéterminée	Informateur ; ONF		<del>141</del> 3	6 <del>4</del> 3	2003 - 2003
	60295	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	Reproduction indéterminée	Informateur: ONF		<b>%</b> ₩	·*	2003 - 2003
Phanérogames	87021	Bupleurum angulosum L., 1753	Buplèvre anguleux	Reproduction certains ou probable	Informateur: AREMIP (Parde Jean-Michel), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christan, MHN Toulouse (Presseq Boris), Nature Comminges (Erijalbal Marc)	Faible	101	1000	2005 - 2009



Znieff
Zestwiese

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondanco	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	89928	Cephalanthera rubra (L.) Rich., 1817	Céphalanthère rouge, Elleborine rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur CBNPMP (Prud'homme François), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, ONF (Savole Jean-Marle)	Fort	-	10	1991 - 2008
	92864	Crafaegus laevigata (Poir.) DC., 1825	Aubépine à deux styles	Reproduction certains ou probable	Informateur: ONF (Savote Jean-Marle)	Fort			1991 - 1991
	96165	Epilobium duriael J.Gay ex Godr., 1849	Epilobe de Durieu	Reproduction certains ou probable	Informateur : Assoc. TERRANGOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	96454	Epipactis microphylla (Ehrh.) Sw., 1800	Épipacits à petites feuilles	Reproduction certains ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		1	10	1995 - 2006
	98086	Festuca auquieri Kerguèlen, 1979	Fétuque d'Auquier	Reproduction pertains ou probable	Informateur ; CBNPMP (Laigneau Françoise)				2008 - 2008
	90586	Festuca rivularis Boiss., 1838	Fétuque des berges, Fétuque des ruisseaux	Reproduction certains ou probable	Informateur CBNPMP (Laigneau Françoise)				2008 - 2008
	98981	Fritillaria nigra Mill., 1768	Fritillaire noire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Cassan Sandra)				2003 - 2003
	135019	Gentlana burseri subsp. burseri Lapeyr., 1813	Gentiane de Burser	Reproduction certains ou probable	Informateur: ANA (Dedieu Maurice); CBNPMP (Leblond Nicolas)	Moyen	Ŧ	100	2001 - 2007
	158985	Limodorum abortivum subsp. abortivum (L.) Sw., 1799	Limodore avorté, Limodore sans feuille	Reproduction certains ou probable	Informateur : Nature Comminges (Erjalbal Marc), Nysiak G.		<del>vi</del>	10	1989 - 2006
	106379	Lithospermum arvense L., 1753	Charee	Reproduction certains ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
	148435	Lotus martimus var. hirsutus (Willk.) Korguèlen, 1994		Reproduction certains ou probable	Informateur: ISATIS (Belhacene Lionel)				2000 - 2000

الياء الياء	
O	Blake Onthod
=	NATIVE EN LINE
N	SOLAN PROPERTY (WOYLD)

Date distance : 06/07/2018 https://wpn.muto.fozoeiche#730013102

2006 - 2006	1995 - 1995	2008 - 2008	2006 - 2007	1000 2004 - 2006	2005 - 2006	2007 - 2007	100 2006 - 2006	1991 - 2006	10 2005 - 2006
		,		101			Œ		12-
		Fort	F.	Fable	Fort			Fable	Wayen
Informateur : Nature Comminges (Enjaibal Marc)	Informateur: Mhamedi	Informateur : CBNPMP (Prud'homme François)	Informatieur: Assoc. TERRANGOS (Neau Miguel), CBNPMP (Berges Christophe, Laigneau Françoise), MHN Toulouse (Presseq Borls)	Informatieur : AREMIP (Parde Jean-Mithel), ARIANE (De Munnik Nicolas), Mauge Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc)	Informateur : Kuku-Betharra (Presseq Boris), Mauge Christian	Informateur: Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergés Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)	Informateur ANA (Tessier Marc)	Informateur: AREMIP (Parde Jean-Michel), Kuku-Belharra (Presseq Boris), Nature Comminges (Enjabal Marc), ONF (Coy Jérôme, Savoie Jean-Marle)	Information:
Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certaine ou
Luzule blanche, Luzule des nelges	Luzule des Sudètes	Luzerne tachetèe	Paronyque a feuilles de Renouée	Potentille fausse Alchemille	Sagine fausse sagine, Sagine de Linné	Scieranthe à crochets	Silène cillé	If a baies	Trym a pilosite
Luzula nivea (Nathh.) DC., 1805	Luzula sudetica (Wilid.) Schulf., 1814	Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Paronychia polygonifolia (Vill.) DC., 1805	Potentilla aichmiloides subsp. alchimiloides Lapeyr.	Sagina saginoides (L.) H.Karst., 1882	Scleranthus uncinatus Schur, 1850	Silene ciliata subsp. ciliata Pour., 1788	Taxus baccata L., 1753	Thymus polythchus A. Kern. ex
106846	106851	107574	112453	159922	119827	121846	141121	125816	126563
	Luzula nivea Luzule blanche, certaine ou certaine ou probable probable	Luzule nivea Luzule des neiges Luzule des Sudètes Luzule des Sudètes Luzule des Sudètes Certaine ou Mhamedi Schult 1814	Luzule nives         Luzule des neiges         Reproduction probable         Informateur : containe ou probable         Informateur : containe ou probable         Informateur : containe ou probable         Reproduction probable         Informateur : certaine ou probable         Reproduction certaine ou probable         Informateur : certaine ou probable         Fort	Luzule acs neiges         Reproduction certaine ou probable probable         Informateur : probable probable         Fort         Fort           Paronychia polygonifokia (Vill.) DC., 1805         Reproduction probable probable probable         Informateur : probable pr	Luzule nivea (Nathh.) DC., 1805         Luzule des neiges probable         Reproduction probable         Informateur (L) Huds, 1752         Informateur parameticago arabica (L) Huds, 1752         Fort         Fort           Medicago arabica (L) Huds, 1752         Luzerne fachetée probable (L) Huds, 1752         Reproduction probable proportifolie (L) Huds, 1752         Informateur probable proportifolie probable (L) Huds, 1752         Fort         Fort           Paronyque a subsp alchinilioles subsp alchinilioles Lapeyr.         Potentilie fausse alchinilioles Lapeyr.         Reproduction Alchémille         Informateur Alchémille probable Alchémille         Reproduction Alchémille         Informateur Alchémille         Faible Alchémille         Faible Alchémille         Faible Alchémille         Faible Alchémille         Faible Alchémille         Faible Alchémille         Faible Alchémille         Faible Alchémille         Faible Alchémille         Totol         Faible Alchémille         Totol         Totol	Luzule des neiges         Luzule des neiges         Reproduction probable cartaine ou probable         Informateur: cartaine ou probable socialisées avoitées sudétées         Réproduction cartaine ou probable probable sobjecture l'.) Pludes, 1762         Réproduction rationable l'.) Informateur: cartaine ou probable polygonifolis activitées a Reproduction reminisées auchinitées auchinitée de Linné auchinitée de Linné de	Luzule niveas (Nathr.) DC., 1805 Luzule des neiges probable probable probable (Nathr.) DC., 1805 Luzule des neiges probable probable probable (Nature Comminges (Enjabal Marc))  Luzule des Suddes probable probable probable probable (Luzule des Suddes) Reproduction (Informatieur: Parconychia polygonifolae (Luzule des Suddes) Reproduction (Informatieur: Parconychia polygonifolae (Luzule des Reproduction (Informatieur: Parconychia polygonifolae (Vill.) DC., 1805 Reproduction (Informatieur: Bachailles de Renoules (Bristophe, Lagineau Françoise), MHN Todiouse (Presseq Presseq Parconychia achinifolaes (Fullies de Renoules (Bristophe, Lagineau Françoise), MHN Todiouse (Presseq Boris)  Sagine asginoides (Luzule des neiges (Presseq Boris), Maugé Christian (Informatieur: Achinifolaes achinifolaes (Luzule des Reproduction informatieur: Romaniges (Erijabal Marc))  Sagine asginoides (Luzule des neiges (Presseq Boris), Maugé Christian (Informatieur: Achinifolaes Luzule (Certaine ou Assoc. TERRANOCS (Neau Mguel), CBNPMP (Bergès acroninges (Erijabal Marc))  Sagine asginoides (Informatieur: Achinifolaes Luzule (Certaine ou Assoc. TERRANOCS (Neau Mguel), CBNPMP (Bergès acroninges (Erijabal Marc))  Sagine asginoide (Informatieur: Achinifolaes acroninges (Erijabal Marc))  Sagine Socieranthia (Certaine ou Assoc. TERRANOCS (Neau Mguel), CBNPMP (Bergès acroninges (Erijabal Marc))  Schur, 1850	Luzule alea sudellea Luzule des Sudeles probable probable probable de managen probable protection probable protectifies alea sudelles generales probable protectifies probable protectifies alea sudelles generales probable protectifies alea sudelles generales alea probable protectifies alea sudelles generales alea probable protectifies alea sudelles generales alea probable protectifies alea sudelles sudelles alea probable probable protectifies alea sudelles alea probable probable probable protectifies alea probable probab	Luzule nivea Luzule dea neiges contine un mitomateur (Nauth.) DCL. 1805 Luzule dea neiges production informateur (Nauth.) DCL. 1804 Luzule dea neiges production contine ou municular societas societas production production informateur (L.) Huds., 1752 Luzule dea Suddes contine ou contine ou production informateur (L.) Huds., 1752 Luzule dea Suddes contine ou con

Effectif Année/ supérieur Période estime d'observation	10 1995 - 2007	2006 - 2006	2006 - 2006	
Effectif inférieur estímě	=			
Degré d'abondance	Ē			
Sources	Informateur ANA (Dedeu Maurice), ARIANE (De Munnik Nicolas), Assoc, TERRANOGS (Neau Miguel), CBNPMP (Berges Christophe, Penin David), Georges Nicolas, Maugé Christian, ISATIS (Belhacène Lionel), MHN Toulouse (Presseq Boris), PNR PA (Séjaton Sophie)	Informateur : Mauge Christian	Informateur : Mauge Christian	The second secon
Statut(s) biologique(s)	Reproduction certaine ou probable	Reproduction certains ou probable	Reproduction certains ou probable	The state of the s
Nomm vernaculaire de l'espèce	Valenare des Pyrenées	Vesce hérissée, Ers velu	Lentillon	
Nom scientifique de l'espèce	Valeriana pyrenaica L., 1753	Vicia hirauta (L.) Gray, 1621	Vicia tetrasperma (L.) Schreb., 1771	A WAR STORY
Code Espèce (CD_NOM)	128428	129191	129325	
Groupe				



# 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	74000	Triturus marmoratus		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	163	(Latreille, 1800)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
VII GENERALIS	407	Alytes obstetricans	PAR L	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
Amphibiens	197	(Laurenti, 1768)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	444427	Calotriton asper	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	444-21	(Al. Dugés, 1852)	Determinante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	8750	Aphaenops bucephalus (Dieck, 1869)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	10502	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	400.00	Rosalia alpina	9.0 <b>4</b> (1.4400	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	12348	(Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2000000	53615 Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Déterminante :	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	33613			Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
¥0000740035	oresenting	Pamassius mnemosyne vernetanus Fruhstorfer, 1908	Déterminante -	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (Illen)
insectes	416842			Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de feur protection (lien)
	458947	Aphaenops bouilloni Coiffait, 1955	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	458956	Aphaenops cerberus (Dieck, 1869)	Autre	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	458964	Aphaenops crypticola (Linder, 1859)	Autre	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	459009	Aphaeriops sloberae Foures, 1954	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	459013	Aphaenops tiresias (Piochard de la Brülerie, 1872)	Autre	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de feur protection (lien)
	459023	Aphaenops vandeli Fourès, 1954	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	Caraca	Galemys pyrenaicus	Barra managaran	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	60243	(E. Geoffroy, 1811)	Déterminante :	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (llen)
Mammiféres	//EXEMP	Rhinolophus ferrumequinum	12020	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	60295	95 (Schreber, 1774)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	pèce Espèce (nom scientifique)		Réglementation		
_	nesere :	Rhinolophus hipposideros	1200000000000000	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Fauna Flore) (lién)		
	60313	(Bechstein, 1800)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (ilen)		
			747075	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)		
	60383	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)		
	200000		1,5%	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (Ilen)		
	60408	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)		
		Myotis myotis		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (Iten)		
	60418	(Borkhausen, 1797)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)		
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Fauna Flore) (lien)		
	60427 Myotis blythii (Tomes, 1857)		Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)		
		Nyctalus noctula		MI tree tree control		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faun- Flore) (lien)
	60468	60468 Nyctalus noctula (Schreber, 1774)	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)		
		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Dire Flore) (lien)		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faun Flore) (Illen)		
	60630	60630 Lutra lutra (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lién)		
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)		
	60658	Martes martes	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faun Flore) (Illen)		
		(Linnaeus, 1758)	50,000	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)		
	61128	Rupicapra pyrenaica Bonaparte, 1845	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)		
		Miniopterus schreibersii	SHIPM TO THE STATE	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faunt Flore) (lien)		
	79305	(Kuhl, 1817)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)		
	1			Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (ile		
	2844	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités d leur protection (lien)		
	Sanara	Pardix pardix hispaniansis	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lier		
Oiseaux	2992	2992 Perdix perdix hispaniensis Reichenow, 1892		Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)		
				Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (life		
	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités d leur protection (lien)		



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
		, A. G.		Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
		zaliposociale societami		Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
	4488	Pyrrhocorax pyrrhocorax (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protêgés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	77963	Coronella girondica (Daudin, 1803)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Reptiles	79278	Zootoca vivipara (Lichtenstein, 1823)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	79283	Iberolacerta aranica: (Arribas, 1993)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	82542	Androsace vandelili (Tura) Chiov., 1919	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français mètropolitain (lien)
	22502		Descriptions	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	83969	Artemisia eriantha Ten., 1831	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	84053	Artemisia umbelliformis Lam., 1783	Déterminante	Liste des espéces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Angiospermes	92282	Convallaria majalis L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	95442	Drosera rotundifolia L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végètales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	113305	Phyllodoce caerulea (L.) Bab. 1843	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	133817	Dianthus barbatus subsp. barbatus L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	5729	Sphagnum capillifolium	Dăternieante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (Hen)
	6728	(Ehrh.) Hedw.	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvent faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6704	Sphagnum compectum	Barra and an	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	6734	Lam. & DC.	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	0740	Sphagnum fallax		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
Bryidae	6746	(H.Klinggr.) H.Klinggr.	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6748	Sphagnum flexuosum	Dátamilasata	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	07.46	Dazy & Malk	Déterminante -	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	8254	Sphagnum	Demonstrate	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune- Flore) (lien)
	6751	girgensohnii Russow	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	(CD_NOM)		5000 Barrier	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	6760	Sphagnum magellanicum Brid	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	124/02	5 _M(8000 MASSISSIN) 15 (F) 1	Message sets	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	6769	Sphagnum palustre L	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	2223		<b>4</b> 20 0 0	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	6774	Sphagnum papillosum Lindb.	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
		Sphagnum guinquefarium		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	6780	(Braithw.) Warnst.	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	2001	1	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)	
	6784	Sphagnum rubellum Wilson	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	Super	Control of the William Control of the State	Déterminante -	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	6785	Sphagnum russowii Warnst.		Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6700		44400000000	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (Ilien)
	6789	Sphagnum squarrosum Crome	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	2000	Sphagnum subnitens	22 / 3	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	6790	Russow & Warnst	Déterminante :	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	6794	Sphagnum subsecundum Nees	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
		Sphagnum tenellum		Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
6795	6795	(Brid.) Pers. ex Brid.	Déterminante -	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	2000	Sphagnum teres	-2722-00-22-00-22-0	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune Flore) (lien)
	6797	(Schimp.) Angstr.	Déterminante -	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
mnospermes	125816	Taxus baccata L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
téridophytes	103841	Isoeles echinospora Durieu, 1861	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire frança métropolitain (lien)



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	103843	Isoetes lacustris L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

# 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

## 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Espaces Naturels de Midi- Pyrénées - conservatoire régional	1999	Les tourbières de Midi-Pyrénées : commen les conserver ? Espaces Naturels de Midi- Pyrénées, programme life tourbières de France, 116 p.
	Georges N., Tessier M., Pessotto L., Arial W., Sejalon S.	2008	Contribution à l'inventaire de la flore du département de l'Ariège : observations 2002-2007 - Monde des plantes, 497 : 17-20.
	Maurette J.	1995	Inventaire des Odonates du département de l'Ariège, ANA
	Préfecture de l'Anège - DIREN Midi-Pyrénées	2003	Projet de réserve naturelle de l'Ariège.Document préparation Enquête publique. 285 pages
	AED (Bertrand Alain)		
	AED (Bertrand Alain), ANA (Bertrand Alain), Bertrand Alain, Nature Midi-Pyrénées (Biaugeau Michel, Roux Didier), ONEMA	-	
	AFL (Coste Clother)		
	AFI. (Coste Clother)		
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain), AREMIP (Parde Jean-Michel), ONEMA		
Informateur	ANA (Bertrand Alain), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
THO STORES	ANA (Bertrand Alain, Dedieu Maurice), AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Françoise, Lay Sébastien, Penin David), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Dedieu Maurice, Holliger Benoît, Tessier Marc), AREMIP (Parde Jean-Michel, Pujo José), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Bergès Christophe, Carriol Gilles, Hannoire Carole, Laigneau Françoise, Leblond Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel), Kuku-Belharra (Presseq Boris), Maugé Christian, Mhamedi, ONCES Sud-Ouest		
	ANA (Bertrand Alain, Dedieu Maurice), Kuku-Belharra (Presseg Boris), Maugé Christian		



Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Bertrand Alain, Dedieu Maurice, Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), Georges Nicolas, Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris), PNR PA (Séjalon Sophie)		
	ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoît), ECODIV (Muratet Jean), Nature Comminges (Enjalbal Marc), ONCFS Sud-Ouest (Menoni Emmanuel), Prud'homme François		-
	ANA (Bertrand Alain), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		-
	ANA (Bertrand Alain), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ANA (Bertrand Alain), SHNAO (Demergès David)		
	ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc)		
	ANA (Dedieu Maurice)		-
	ANA (Dedieu Maurice)		
	ANA (Dedieu Maurice), AREMIP (Parde Jean-Michel), ARIANE (De Munnik Nicolas), Kuku-Belharra (Presseq Boris), Maugé Christian		
	ANA (Dedieu Maurice), AREMIP (Parde Jean-Michel), ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian		
	ANA (Dedieu Maurice), ARIANE (De Munnik Nicolas), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Berges Christophe, Penin David), Georges Nicolas, Maugé Christian, ISATIS (Belhacène Lionel), MHN Toulouse (Presseq Boris), PNR PA (Séjalon Sophie)		
	ANA (Dedieu Maurice), CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc)		
	ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc), Assoc, TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Lay Sèbastien, Penin David), MHN Toulouse (Presseq Boris), PNR PA (Georges Nicolas, Séjalon Sophie)		
	ANA (Gamic Julien)		
	ANA (Garric Julien, Morscheidt Jérôme), FDC 09 (Marty Évelyn), Nature Comminges (Castaing Guillaume), Nature Midi-Pyrénées (Castaing Guillaume, Delmas Norbert), OGM		
	ANA (Garric Julien, Paumier Jean- Marc, Sfreddo Guillaume, Tessier Marc, Vergne Julien), Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		
	ANA (Holliger Benoît)		



Туре	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Holliger Benoît)		
	ANA (Holliger Benoît), EIP (Brustel Hervé)		
	ANA (Holliger Benoît), Maugé Christian		-
	ANA (Holliger Benoît), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ANA (Holliger Benolt), Pujos		
	ANA (Holliger Benoît, Radigue François), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme, Legal Luc), Maugé Christian		
	ANA (Maurette Jean)		
	ANA (Maurette Jean)		
	ANA (Morscheidt Jérôme)	-	=
	ANA (Paumier Jean-Marc)		
	ANA (Paumier Jean-Marc)		
	ANA (Paumier Jean-Marc), ASINAT (Defaut Bernard), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ANA (Paumier Jean-Marc, Tessier Marc)		
	ANA (Radigue François)		
	ANA (Radigue François), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		
	ANA (Radigue François), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ANA (Sfreddo Guillaume)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc), AREMIP (Parde Jean-Michel)		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Penin David)		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Penin David), ISATIS (Belhacène Lionel), Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert)		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), Nature Midi- Pyrénées (Menand Mathieu)		-
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Penin David), Kuku-Belharra (Presseq Boris)		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Penin David), Kuku-Belharra (Presseq Boris), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), Nature Midi- Pyrénées (Menand Mathieu)		



Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Tessier Marc), Pessoto Lilliane		
	ANA (Vergne Julien)		
	Anonyme		
	AREMIP (Duquesne G.)		
	AREMIP (Duquesne G., Parde Jean- Michel), CBNPMP (Laigneau Françoise)		-
	AREMIP (Duquesne G., Parde Jean-Michel), Nyslak G.		_
	AREMIP (Mary Jean-Pierre)		
	AREMIP (Mary Jean-Pierre), Charlier B., Roux JL., ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, ONCFS Sud-Ouest (Lecatelier)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François), EIP (Savoie Jean-Marie), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, ONCFS Sud-Ouest (Lecatelier), ONF (Savoie Jean-Marie)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Berges Christophe), ONF Midl-Pyrénées		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Penin David)		
	AREMIP (Parde Jean- Michel), Joseph Gérard		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), Kuku- Belharra (Presseq Boris), Nature Comminges (Enjalbal Marc), ONF (Coy Jérôme, Savoie Jean-Marie)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), Mhamedi		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), ONF		
	AREMIP (Parde Jean-Michel, Pujo José)	====	
	AREMIP (Parde Jean-Michel, Pujo José), CBNPMP (Laigneau Françoise, Leblond Nicolas), Mhamedi		



Туре	Auteur	Année de publication	Titre
	AREMIP (Parde Jean-Michel, Pujo José), ISATIS (Belhacène Lionel)		
	AREMIP (Parde Jean- Michel), Royaud Alain		
	AREMIP (Pujo José)		-
	ARIANE		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David), Kuku-Belharra (Presseq Boris), SSNTG (Pessoto Lilliane, Séjalon Sophie)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles, Hannoire Carole)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles, Hannoire Carole, Leblond Nicolas, Prud'homme François), Charlier B., EIP (Savoie Jean- Marie), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, ONCFS Sud-Ouest (Lecatelier), ONF (Savoie Jean-Marie)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, ONCFS Sud-Ouest (Lecatelier)		
	ARIANE (personne morale)		
	ASINAT (Defaut Bernard)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Chaney Matthieu, Corriol Gilles, Hannoire Carole, Penin David, Prud'homme François), MHN Toulouse (Presseq Boris), ONF (Savoie Jean-Marie)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Laigneau Françoise), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergés Christophe, Laigneau Françoise), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Berges Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	ATEK		
	ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	ATEK (personne morale)		-



Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Bertrand Alain		
	CBNPMP (Bergès Christophe)		
	CBNPMP (Bergés Christophe)		
	CBNPMP (Bergés Christophe), Georges Nicolas, Maugé Christian, PNR PA (Séjalon Sophie)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Cassan Sandra)		
	CBNPMP (Cassan Sandra)		
	CBNPMP (Chaney Matthieu)		
	CBNPMP (Corriol Gilles)		
	CBNPMP (Corriol Gilles)		
	CBNPMP (Corriol Gilles, Hannoire Carole)		
	CBNPMP (Corriol Gilles, Hannoire Carole), Royaud Alain		
	CBNPMP (Hannoire Carole)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise), Mhamedi		
	CBNPMP (Laigneau Françoise, Prud'homme François)		
	CBNPMP (Lay Sébastien)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas). ISATIS (Belhacène Lionel)		
	CBNPMP (Penin David)		
	CBNPMP (Penin David)		
	CBNPMP (Penin David), ONF Midi-Pyrénées (Bourraqui Laure)		
	CBNPMP (personne morale)		-
	CBNPMP (Prud'homme François)		
	CBNPMP (Prudhomme François)		
	CBNPMP (Prud'homme François), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, ONF (Savoie Jean-Marie)		
	Charlier B.		
	CRPF Midi-Pyrénées (Larrieu Laurent)		
	CRPF Midi-Pyrénées (Larrieu Laurent)		-
	ECODIV (Muratet Jean)		
	EIP (Brustel Hervé)		
	EIP (Brustel Hervé)		



Туре	Auteur	Année de publication	Titre
	EIP (Savoie Jean-Marie)		
	FDC 09 (Marty Évelyn)		
	FDC 09 (Marty Évelyn), Nature Comminges (Castaing Guillaume), Nature Midi-Pyrénées (Bergès Christophe, Rombaut Cyril), OGM		
	FDC 09 (Marty Évelyn), Nature Midi- Pyrénées (Delmas Norbert), OGM		3
	GCMP (Déjean Sylvain)		
	GCMP (Déjean Sylvain)		
	Georges Nicolas		
	Georges Nicolas, PNR PA (Séjalon Sophie)		
	ISATIS (Beihacène Lionel)		
	ISATIS (Belhacène Lionel)		
	ISATIS (Tessier Marc)	-	_
	ISATIS (Tessier Marc)		
	Joseph Gérard		
	Joseph Gerard		
	Kuku-Belharra (Presseq Boris)		
	Kuku-Belharra (Presseq Boris), Maugé Christian		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme, Legal Luc)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Legal Luc)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (personne morale)		
	LPO Casseurs d'os		
	LPO Casseurs d'os (personne morale)		
	Maugé Christian		
	Maugé Christian		
	Maugé Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	Maugé Christian, Nature Comminges (Enjaibal Marc), Nature Midi- Pyrénées (Menand Mathieu), PNR PA (Georges Nicolas, Séjalon Sophie)		
	Mhamedi		
	MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Nature Comminges (Castaing Guillaume)		



Туре	Auteur	Année de publication	Titre
	Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	Nature Comminges (Enjaibal Marc), Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme, Castaing Guillaume, Delmas Norbert, Dramard Jean-Michel, Queval Bernard, Queval Roselyne, Rombaut Cyril, Roux Didier), ONCFS Sud- Ouest (Cluzel, Menoni Emmanuel)		
	Nature Comminges (Enjalbal Marc), Nysiak G.		
	Nature Comminges (Prud'homme François)		-
	Nature Comminges (Prud'homme François)		
	Nature Midi-Pyrénées (André Catherine, Delmas Norbert, Rombaut Cyril)		
	Nature Midi-Pyrénées (Bergès Christophe)		
	Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		
	Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		
	Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert)		-
	Nature Midi-Pyrénées (Menand Mathieu)		=
	Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		
	Nature Midi-Pyrénées (Rombaut Cyril)		
	Nysiak G.	- '	-
	OGM		-
	OGM (personne morale)		
	ONCFS Sud-Ouest (Cluzel )		
	ONCFS Sud-Ouest (Lecatelier )		
	ONCFS Sud-Ouest (Merioni Emmanuel)		
	ONCFS Sud-Ouest (personne morale)		
	ONEMA (personne morale)		
	ONF		
	ONF (Coy Jérôme)		
	ONF (Coy Jérôme)		
	ONF Midi-Pyrénées (Bourraqui Laure)		
	ONF Midi-Pyrénées (personne morale)		
	ONF (personne morale)		
	ONF (Savoie Jean-Marie)		
	ONF (Savoie Jean-Marie)		
	Pessoto Lilliane		
	Pessoto Lilliane		
	PNR PA (Georges Nicolas)		
	PNR PA (Séjalon Sophie)		



Туре	Auteur	Année de publication	Titre
	Prud'homme François		
	Pujos		
	Royaud Alain		
	Royaud Alain		
	SHNAO (Demergès David)		
	SHNAO (Demergés David)		
	SSNTG (Pessoto Lilliane)		
	SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre)		
	SYRPHYS (Sarthou Jean- Pierre, Sarthou Véronique)		
	SYRPHYS (Sarthou Véronique)		

SMDEA - Captages de « Lamousquêre Cap réservoir » et « Pailfol » sur la commune d'Orgibet
Annexe n°6 : Analyses de 1ère adduction





#### PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

## Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sonitaires

Courriel: Jean-luc bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 05.34.09.83.67 Fax : 05.34.09.36.40 S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

#### CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : ETUDE

#### S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 06/08/2019 à 14h00 pour l'ARS et par ARS09 : ERIC CHELLE

Nom et type d'installation : CAPTAGE/RESERVOIR NARDIOU INFÉRIEUR (CAPTAGE)

Type d'equ: EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

EXHAURE LAMOUSQUERE INFERIEUR - ORGIBET ( OUVRAGE CAPTAGE

Nom et localisation du point de surveillance : NARDIOU)

Code point de surveillance : 0000001634 Code installation : 000493 Type d'analyse : MPRPE

Code Sise analyse : 00133321 Référence laboratoire : F-19-25668 Numéro de prélèvement : 00900133277

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement n° 00900133277.)

Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, Il est recommandé de laisser couler l'eau avant de l'utiliser à fins alimentaires.

vendredi 20 septembre 2019

Pour la Préfète et par délégation, Par empêchement de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, La Déléguée Départementale

Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

1, 8d Alsace Lorraine - 8P 30076 09008 FOIX CEDEX - Tél : 05 34 09 36 36

			Limites	de qualité	1000	nces de dité
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	"	fil:				
Température de l'eau	8.7	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.7	unité pH	1		6.5	9.0

pH	7.7	unité pH		l I	6.5	9.0
			Limites	de qualité		nces de
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Max
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	A	1 Sections		1 Marchaell, 1		3231000
Aspect (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Couleur (gualitatif)	Ö	ANS OBJE				
Odeur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Saveur (qualitatif)	0	ANS OBJE				-
Turbidité néphélométrique NFU	0.23	NFU				2.0
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Benzène	<0.05	ua/L		1.0		
Biohénvle	<0.005	ua/L				
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinvl monomère	<0.05	ua/L		1		i .
Dichloroéthane-1.2	+0.5	ua/L		3		
Tétrachloroéthylène-1.1.2.2	<0.5	uo/L		10		
Tétrachloroéthylèn+Trichloroéthylène	<0.5	ua/L		10		
Trichloroéthylène	√0.5	ua/L		10		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Aaents de surface (bleu méth.) ma/L	<0.05	ma/L				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0.05	ma/L				
Phénols (indice phénol C6H5OH) ma/L	sQ 005	ma/L_				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE		2				
Carbanates	16	na(CO3)/L				
CO2 libre calculé	5	ma/L			THE STATE OF THE S	
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4	INS OBJE			1.0	2.0
Hvdrogénocarbonates 🔍	113	ma/L				
oH d'équilibre à la t°échantillon	8.35	unité pH				_
Titre alcalimétrique complet Titre hydrotimétrique	9.3	°f				-
	19.2	11-2-1				_
FER ET MANGANESE		The second second				
Fer dissous	<5	ua/L				200
Manoanèse total	+5	ua/L		4		50
HYDROCARB, POLYCYCLIQUES AROMATIQU						
Benzo(a)gyrène *	(0.002	ua/L		0.01		
Benzo(b)fluoranthène	<0.002	ua/L		0.10		
Benzo(a h.i)pérvlène	40.002	ua/L		0.10		
Benzo(k)fluoranthène Hydrocarbures polycycliques gromatiques (4 substances)	40.002 40.002	ua/L ua/L		0.10		
Indéno(1.2.3-cd)pyrène	40.002	ug/L		0.10		
METABOLITES DES TRIAZINES	.0.002	Day L		0.10		-
	0.010	1 6				
Atrazine-2-hydroxy	<0.010	ua/L		01		
Atrazine-déisapropyl Atrazine déisapropyl-2-hydroxy		uq/L		200		
Atrazine déséthyl	<0.050 <0.01	ua/L ua/L		0.1		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0.100	ua/L		0.1		
Atrazine déséthyl déisopropyl	<0.010	ua/L		0.1		
Hydroxyterbuthylazine	<0.010	ua/L		0.1		
Simazine hvdroxv	<b>≠0.030</b>	ua/L		0.1		ļ
Terbuméton-désethvl	<0.005	ua/L		0.1		
Terbuthvlazin déséthvl	<0.005	ua/L		0.1		
Terbuthvlazin déséthvl-2-hvdroxv	<0.010	ua/L		0.1		
MINERALISATION						
Calcium	32.10	ma/L				
Chlorures	1.1	ma/L				250
Conductivité à 25°C	212	⊔S/cm			200	1100
Maanésium	5.90	ma/L				
Potassium Silicates (en ma/L de SiO2)	0.30	ma/L 10(5iO2)/I				
Sodium	6.42 1.57	ma/L				200
Sulfates	14.0	ma/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	3 127.00	ma/L				
	100	1				200
Aluminium tetal ua/l	<10 <5	ua/L		5		200
Antimoine				- 45		

Arsenic	<5	ua/L	10	1
Baryum,	40.005	ma/L		1
Bare ma/L	<0.010	ma/L	1	
Codmium	41	ua/L	5	_
Chrome total	<5 0.005	ua/L	50	
Cuivre	40 005	mq/L	2	1
Cvanures totaux	- 45	uo(CN)/L	50	
Fluorures ma/L	0.086	ma/L	2	
Mercure	<0.25	ua/L	1 20	
Nickel	-5	ua/L	20	_
Plomb	<b>45</b>	ua/L	10	
Sélénium	45	ua/L	10	
Zinc	«O.005	ma/L		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES				
Carbone organique total	<0.3	ma(C)/L		2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
APPROPRIATE TO THE STATE OF THE	0.05	to usw to		
Ammonium (en NH4)	₹0.05	ma/L	FOO	0.1
Nitrates (en NO3)	1.2	ma/L	50.0	_
Nitrites (en NO2)	<0.05	ma/L	0.5	
Phosphore total (exprimé en ma(P2O5)/L)	<0.05	1a(P2O5)/		
PARAMETRES INVALIDES				
Chloroméquat chlorure (utiliser CLMQ)	<0.02	ua/L	0	
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE			-	
A TOTAL CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PROPERT	1 72702	K   K   K   K   K   K   K   K   K   K		
Activité alpha alobale en Ba/L	<0.03	Ba/L		
Activité bêta attribuable au K40	<0.006	8a/L		
Activité béta alobale en Ba/L	<0.05	Ba/L		
Activité béta alob, résiduelle Ba/L	₹0,05	Ba/L		2222
Activité Tritium (3H)	<7.6	Bq/L		100.0
Dose indicative	<0.1	m5v/a		0.1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact, aér, revivifiables à 22°-68h	7	n/mL		
Bact, gér, revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/(100mL)		0
Bact, et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/(100mL)		Ö
Entérocoques /100ml-MS	O O	n/(100mL)	0	- 10
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/(100mL)	Ö	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES,	18 00	1777-3200-351		- 1
	11 11	4		
Acétochiore	≺0 005	UO/L	0.1	
Alachione	40 005	uo/L	0.1	
BendaxvI-M	<0.01	ua/L	0,1	
Boscalid //	<0.020	ua/L	0.1	
Cvazofamide	<0.020	ya/L	0.1	
Cymoxanil	<0 100	ua/L	0,1	
Dichlormide	<0.050	ua/L	0.1	
Diméthénamide ( )	<0.010	ua/L	0.1	
ESA acetochlore	<0.010	ua/L	0.1	
ESA alachlore	< 0.010	ua/L	0.1	
ESA metazachiore	<0.100	uo/L	0.1	
ESA metalachlare	< 0.010	ua/L	0.1	
Fenhexamid	<0.050	ua/L	0.1	
Isoxaben	<0.010	ua/L	0.1	
Métazachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Métalachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Napropamide	<0.010	ua/L	0.1	
Orvzelin	<0.100	ua/L	0.1	
OXA acetochlore	<0.010	ua/L	0.1	
OXA alochlore	<0.010	ua/L	0.1	
OXA metazachlore	<0.010	ua/L	0.1	
OXA metolachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Penoxsulam	<0.010	ua/L	0.1	
Propachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Propyzamide	<0.050	ua/L	0.1	
Pvroxsulame	<0.010	ua/L	0.1	
Tébutam	<0.050	ua/L	0.1	
TolvIfluanide	<0.01	ua/L	0.1	
PESTICIDES ARYLOXYACIDES				
2.4.5-T	<0.010	ua/L	0.1	1
2 4-D	<0.010	ua/L	0.1	
2.4-MCPA	<0.010	ua/L	0.1	
Clodinatop-proparayl	<0.010	ua/L	0.1	
Dichlorprop		ua/L	01	
	ALC: 43346.	LIU/L	01	
	<0.010	can 15		
Dichlororop-P	<0.01	ua/L		
Dichlororop-P Diclofop méthyl	<0.01 <0.010	ua/L	0.1	
Dichlorprop-P Diclofop méthyl Fénoxaprop-éthyl	<0.010 <0.010	ua/L ua/L	01	
Dichlorprop-P Diclofop méthyl Fénoxaprop-éthyl Fluazifop butyl	<0.01 <0.010 <0.010 <0.010	ua/L ua/L ua/L	01 01 01	
Dichlorprop-P Diclofop méthyl Fénoxaprop-éthyl Fluazifop butyl Mécobrop	<0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010	μα/L μα/L μα/L μα/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Dichlorprop-P Diclofop méthyl Fénoxaprop-éthyl Fluazifop butyl Mécobrop Mécobrop-p	<0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010	μα/L μα/L μα/L μα/L μα/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Dichlorprop-P Diclofop méthyl Fénoxaprop-éthyl Fluazifop butyl Mécobrop Mécobrop-b Triclopyr	<0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010	μα/L μα/L μα/L μα/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Dichlorprop-P Diclofop méthyl Fénoxaprop-éthyl Fluazifop butyl Mécobrop Mécobrop-b Triclopyr	<0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010	μα/L μα/L μα/L μα/L μα/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Dichlororop-P Dichlororop-P Diclofop méthyl Fénoxaprop-éthyl Fluazifop butyl Mécoprop Mécoprop-b Triclopyr PESTICIDES CARBAMATES Asulame	<0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010	μα/L μα/L μα/L μα/L μα/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	

Carbaryl		<0.010	ua/L	0.1	1
Carbendazime		<0.010	ua/L	0.1	
Carbétamide		<0.010	uo/L	01	
Carbofuran		<0.010	ua/L	0.1	
Chlorprophame		(0.005	ua/L	0.1	
Fenoxycarbe		(0.050	ua/L	01	
Hvdroxycarbofuran-3		<0.01	uo/L	0.1	_
Mark to Albert Burger Market New York Control of the Control of th			The state of the s	01	
Iprovalicarb		<0.050	ua/L	71-17-1	
Méthiocarb		<0.010	ua/L	01	
Méthomyl		<0.050	ua/L	0.1	
Molinate		<0.010	ua/L	0.1	
Propoxur		<0.010	ua/L	0.1	
Prosulfocarbe		<0.010	ua/L	0.1	
Pyrimicarbe		<0.010	ua/L	0.1	
Thiophanate methyl		<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES DIVERS					
AND THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPE					
2.6 Dichlorobenzamide		<0.01	ua/L	0.1	
Acétamiorid		<0.010	μα/L	0.1	
Aclonifen		<0.005	ua/L	0.1	
AMPA		<0.020	ua/L	0.1	
Anthroquinone (pesticide)		<0.05	uo/L	0.1	
Benfluraline		< 0.005	ua/L	0.1	
Benaxacor		40.005	ua/L	0.1	
Bentazone		< 0.010	ua/L	0.1	
Bifenox		< 0.050	μα/L	0.1	
Bromocil		<0.01	ua/L	0.1	
Bromadiolone		40.050	ua/L	0.1	
Butraline		<0.010	ua/L	0.1	
Captane		40.005	ua/L	01	
Carfentrazone éthyle		(0.050	ua/L	01	
Chloridazone		<0.010	ua/L	01	
Chlorothalanil		<0.01	ua/L	01	_
Clethodime		<0.010		01	
#175603397F131150			ua/L		
Clomazone		<0.010	ua/L	0.1	_
Clopyralid		<0.100	ua/L	0.1	
Cloquintocet-mexvl		<0.010	ua/L	0.1	
Clothianidine		<0.010	ua/L	0.1	
Cycloxydime		<0.020	ua/L	0.1	
Cyprodinil		<0.010	ua/L	0.1	
Cvprosulfamide		<0.010	ua/L	0.1	
Desmethylnorflurazon		<0.010	ua/L	0.1	
Dichlobénil		<0.01	ua/L	0.1	
Dicofol	6	<0.005	ua/L	0.1	
Diflufénicanil	1/3	<0.02	ua/L	0.1	1
Diméthomorphe	-	<0.010	ua/L	0.1	
Dinocap		<0.01	ua/L	0.1	
Diguat	12 3	<0.020	ua/L	0.1	
Dodine	33 - 33	<0.010	ua/L	0.1	
Ethofumésate.		₹0 005	ua/L	0.1	
Famoxodone	11	<0.005	ua/L	0.1	
Fénamidone		<0.01	ua/L	01	
Fenoropidin		<0.010	ua/L	01	
Fenoropimorphe		<0.050	ua/L	01	
PARTICIPATE AND					
Fibrania		<0.010 <0.100	ua/L	0.1	
Floricamide			ua/L	0.1	
Flumioxazine		«0.050	ua/L	0.1	_
Fluauinconazole		<b>40 020</b>	υα/L	0.1	
Flurochloridone		+0.005	ua/L	0.1	
Fluroxypir		<0.100	μα/L	0.1	
Fluroxypir-meptyl		<0.100	ua/L	0.1	_
Flurtamone		<0.010	ua/L	0.1	
Folpel		<0.005	ua/L	0.1	_
Fosetyl-aluminium		<0.02	ua/L	0.1	
Glufosinate		<0.02	uo/L	0.1	
Glyphosate		<0.020	ua/L	0.1	
Imazamox		<0.010	ua/L	0.1	
Imidaclopride		<0.010	ua/L	0.1	
Iprodione		< 0.005	ua/L	0.1	
Isoxaflutole		< 0.100	ua/L	0.1	
Lenacile		<0.010	ua/L	0.1	
Meniguat		<0.02	ua/L	01	
Mětalaxvie		(0.010	ua/L	01	
Métaldéhyde		40.050	ua/L	01	
Norflurazon		<0.005	ua/L	0.1	
Oxadixyl		<0.010	ua/L	0.1	
Oxyfluorfene		<0.005	ua/L	0.1	
to the Motor Control of the Annual Control of the C		<0.020	ua/L	0.1	
Panaguat		<0.005		01	
Dandimáthalina		10.000	ua/L	0.1	_
		A DAG			
Prochloraze		<0.010	ua/L		
Procymidone		<0.005	up/L	0.1	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine		<0.005 <0.010	ua/L ua/L	01	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine Pyrifénox		<0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine Pyrifénox Pyriméthanil		<0.005 <0.010 <0.005 <0.010	ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Prochloraze Procymidone Pymétrozine Pyrifénox		<0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1	

Ouinoxyfen	40.005	ua/L	0.1	I
Roténone	<0.010	ua/L	0.1	
Spiroxomine	<0.050	ua/L	0.1	
Tébufénazide	<0.010	ua/L	0.1	
Tétroconazole	<0.005	ua/L	0.1	
Thioclopride	<0.010	ua/L	0.1	
Thiamethoxam	<0.010	uo/L	0.1	
Total des pesticides analysés	<0.01	ua/L	0.5	
Trifluraline	₹0.005		0.3	
		ua/L		_
Vinchlozoline	«O.005	ua/L	01	- 14
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS				
Bromoxynil	<0.030	ua/L	0.1	
Bromoxynil octanoate	<0.050	ua/L	0.1	
Dicamba	<0.100	ua/L	0.1	
Imazaméthabenz-méthyl	<0.010	ug/L	01	
Ioxynil	<0.010	ua/L	01	
50.000000	10.010	4075	0,1	
PESTICIDES ORGANOCHLORES				
Aldrine	<0.005	ua/L	0.0	1
Chlordane alpha	<0.005	ua/L	0.1	
Chlordane béta	< 0.005	ua/L	0.1	
DDD-2 4'	<0.005	ua/L	0.1	
DDD-4 4'	<0.005	ua/L	0.1	
DDE-2 4'	40 005	ua/L	0.1	
DDE-4 4'	<0.005	ua/L	0.1	
C.C. Thorald has	40.005		01	_
DDT-2.4'		ua/L	01	
DDT-4.4°	<0.005	uo/L		
Dieldrine	«0.005	ua/L	0.0	
Dimétachlore	<0.01	ua/L	0.1	
Endosulfon alpha	<0.005	ua/L	0.1	
Endosulfan béta	<0.005	ua/L	0.1	
Endosulfon sulfate	<0.005	ua/L	0.1	
Endosulfan total	<0.005	ua/L	0.1	
Endrine	<0.005	ua/L	0.1	
HCH alpha	<0.005	ua/L	0.1	
HCH alpha+beta+delta+aamma	<0.005	ua/L	0.1	
HCH béta	< 0.005	ua/L	0.1	
HCH delta	<0.005	ua/L	0.1	
HCH aamma (lindane)	<0.005	ua/L	0.1	
Heptachlore	<0.005	ua/L	0.0	
Heptachlore épaxyde	< 0.005	ua/L	0.0	
Hexachlarobenzène	40 005	ua/L	01	
Isodrine	<0.005	ua/L	0.1	
Oxediazon	40 005	ua/L	01	
	10,003	DUT L	0.1	
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES	<i>y</i>		V	
Cadusafos	<0.010	ua/L	0.1	
Chlorfenvinohos	< 0.010	ua/L	0.1	
Chlorméphos	<0.005	ua/L	0.1	
Chlorpyriphoséthyl	<0.005	ua/L	0.1	
Chlorovriphos méthyl // ^	<0.005	ua/L	0.1	
Diazinon	<0.005	ua/L	0.1	
Dichlorvos	<0.01	ua/L	0.1	_
Diméthoate	<0.010	ua/L	01	
Ethoprophos	<0.010	uo/L	01	
Fenitrothian	(0.005	ua/L	01	
	<0.050	74/10	5775	
Fenthion		ua/L	0.1	_
Malathion	40.005 -0.005	ua/L	0.1	_
Méthidathion	<b>₹0.005</b>	uo/L	0.1	
Oxvdéméton méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Parathion éthyl	*0.005	ua/L	0.1	
Parathian méthyl	∗0.005	ua/L	0.1	
Phoxime	+0.030	ua/L	0.1	
Proparaite	<0.100	ua/L	0.1	
Quinalphos	<0.005	ua/L	0.1	
Téménhos	<0.005	ua/L	0.1	
Terbuphos	<0.005	ua/L	0.1	
Trichlorfon	<0.010	ua/L	0.1	
Vamidothion		ua/L	0.1	
PESTICIDES PYRETHRINOIDES	< 0.010			
	×0.010			
	0.000		87	
Alphaméthrine	<0.005	ua/L	0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine	<0.005 <0.005	ua/L ua/L	0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine	<0.005 <0.005 <0.005	ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005	ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005	100/L 100/L 100/L 100/L 100/L 100/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005	100/L 100/L 100/L 100/L 100/L 100/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenoropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 005 <0 010	00/L 00/L 00/L 00/L 00/L 00/L 00/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonii butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 005 <0 010 <0 005	U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES Azoxystrobine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.010 <0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonii butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES	«0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010	U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L U0/L	01 01 01 01 01 01 01 01 01	
Alphaméthrine Bifenthrine Cyfluthrine Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES Azoxystrobine	<0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 050	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Alphaméthrine Bifenthrine Cvfluthrine Cvperméthrine Deltaméthrine Fenoropathrine Lambda Cvhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine PESTIGIDES STROBILURINES Azoxystrobine Fluoxastrobine	«0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 005 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010 «0 010	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	01 01 01 01 01 01 01 01 01	

Trifloxystrobine	40.005	ua/L	0.1	1
PESTICIDES SULFONYLUREES				
	0.000		- 1 27 1	_
Amidosulfuron	<0.020	ua/L	0.1	_
Flazasul furen	<0.010	ua/L	0.1	
Mésosulfuron-méthyl	<0.010	μα/L	0.1	_
Metsulfuron méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Nicosulfuron	<0.010	ua/L	0.1	-
Rimsulfuron	<0.010	uq/L	0.1	
Sulfosulfuron	<0.020	uq/L	0.1	
Thifensulfuron méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Tribenuron-méthyle	<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES TRIAZINES				
Améthryne	+0 005	ua/L	0.1	
Atrazine	<0.005	UQ/L	01	_
CATHINITECTURE				_
Ovanazine	<0.01	ua/L	0.1	_
lufenacet	<0.010	ua/L	0.1	_
dexazinone	<0.010	ua/L	0.1	-
Wétamitrone	<0.010	ua/L	0.1	
Métribuzine	<0.010	ua/L	0.1	
Prométhrine	<0.005	ua/L	0.1	
robazine	<0.005	ua/L	0.1	
5ébuthylazine	<0.005	ua/L	0.1	
Simazine	<0.005	ua/L	0.1	
Terbuméton	<0.01	ua/L	0.1	
Ferbuthylozin	<0.005	ua/L	0.1	
Terbutryne	<0.005	ua/L	0.1	
PESTICIDES TRIAZOLES				
The state of the s	0.020	- 6	0.5	
Aminotriazale	<0.020	ua/L	0.1	_
Bitertanol	<0.010	ua/L	0.1	
Bromuconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Cyproconazal	<0.050	ua/L	0.1	
Difénacanazole	<0.02	ua/L	0.1	
Doxyconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Fenbuconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Fludioxonil	<0.010	ua/L	0.1	
Flusilazol	< 0.010	μα/L	0.1	
-lexaconazole	< 0.030	ua/L	0.1	
Metconazol	10.020	ua/L	0.1	
Myclobutanil	40.030	ua/L	0.1	
Penconazole	+0.020	ug/L	0.1	
Propiconazole	×0.010	ua/L	0.1	
Prothioconazale	(0.100	ua/L	0.1	
Tébuconazole	<0.010	ua/L	0.1	
Thiencarbazone-methyl	<0.010	77.777.77	0.1	
	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	ua/L		
Triadiméfon	<0.01	ua/L	0.1	
Triadimenal	<0.01	ua/L	0.1	-
Triazamate	<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES TRICETONES				
Mésotrione (( )	< 0.010	ua/L	0.1	1
Sulcotrione	<0.010	μα/L	0.1	
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES		11 34 344 3	1 142 N.C. 111	
I-(3 4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.010	ua/L	0.1	
-(3.4-dichlorophényl)-urée	<0.050	ua/L	0.1	_
Chlortoluron	<0.010	ua/L	01	
Desméthylisoproturon	<0.01	ua/L	0.1	
Diuron	<0.010	ua/L	0.1	
Codosulfuron-methyl-sodium	< 0.010	uq/L	0.1	
Soproturon	<0.030	ua/L	0.1	
inuron	+0.030	μα/L	0.1	
Métabenzthiazuron	< 0.010	ua/L	0.1	
Wétabramuran	<0.010	ua/L	0.1	
MARKET AND RESTRICTION				
Métaxuron	<0.010	ua/L	0.1	





PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

### Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel: Jean-luc bernard@ars.sante.fr

Téléphone: 05.34.09.83.67 Fax: 05,34,09,36,40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

#### CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : ETUDE

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 06/08/2019 à 10h30 pour l'ARS et par ARS09 : ERIC CHELLE

Nom et type d'installation : CAPTAGE PAILLOL/LAMOUSQUERE SUPERIEUR (CAPTAGE )

Type d'equ: EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

Nom et localisation du point de surveillance : EXHAURE LAMOSQUERE/PAILLOL SUPERIEUR - ORGIBET (
LAMOUSQUERE)
Code point de surveillance : 0000007442 Code installation : 005493 Type d'analyse : MPRPE Code Sise analyse: 00133322 Référence laboratoire : F-19-25664 Numéro de prélèvement : 00900133278

#### Conclusion sanitaire (Prélèvement nº 00900133278)

Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. La non-conformité porte sur au moins un paramètre microbiologique et a nécessité une restriction de consommation de l'eau pour les personnes sensibles: personnes âgées, immunodéprimées, nourrissons, femmes enceintes, .... Il a été demandé à l'exploitant de prendre les mesures correctives nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau. Un nouveau contrôle a été programmé pour vérifier le retour à une situation normale.

vendredi 20 septembre 2019

Pour la Préfète et par délégation, Par empêchement de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, La Déléguée Départementale

Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

			Limites o	de qualité	9005715115	nces de lité
Mesures de terroin	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	7.7	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH .	7.7	unité pH		I	6.5	9.0

pH	7.7	unité pH		l I	6.5	9.0
			Limites	de qualité		nces de alité
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Max
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Couleur (aualitatif)	0	ANS OBJE				
Odeur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Saveur (qualitatif) Turbidité néphélométrique NFU	0.25	NFU				2.0
COMP ORG VOLATILS & SEMI-VOLATILS	0,25	INFO				2.0
An including the contract of t	1 222					
Benzène Biohényle	<0.05 <0.005	ua/L ua/L		1.0		-
	10.005	DQ/C		-		-
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	1 444		_			
Chlarure de vinvl monomère	<0.05	ua/L		1		-
Dichloroéthane-1.2 Tétrachloroéthylène-1.1.2.2	₹0.5 ₹0.5	ua/L ua/L		10		
Tétrachloroéthylèn+Trichloroéthylène	₹0.5	ua/L		10		
Trichloroéthylène	10.5	ua/L		10		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Agents de surface (bleu méth.) ma/L	<0.05	ma/L				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0.05	ma/L				
Phénols (indice phénol C6H5OH) ma/L	sQ 005	ma/L				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	11 11	A CONTRACTOR			,	
Carbonates	16	na(CO3)/L				
CO2 libre calculé	4	ma/L				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4	INS OBJE			1.0	2.0
Hvdroaénocarbonates	84	ma/L				-
pH d'éauilibre à la t" échantillon	8.63	unité pH				
Titre alcalimétrique complet	69	°f				
Titre hydrotimétrique (	7.3	°f		_		-
FER ET MANGANESE	/					
Fer dissous	<5	ua/L				200
Managnèse total		ua/L				50
HYDROCARB, POLYCYCLIQUES AROMATIQU						
Benzo(a)pyrène *	40.002	ua/L		0.01		
Benzo(b)fluoranthène	<0.002	ua/L		0.10		
Benzo(a h.i)pérviène	(0.002	ua/L		0.10		
Benzo(k)fluoranthène Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	40.002 40.002	ua/L ua/L		0.10		-
Indéno(1.2.3-cd)pyrène	40.002	ug/L		0.10		
METABOLITES DES TRIAZINES	-0.002	Day E		0.50		-
	0.010	l madi		0.1		-
Atrozine-2-hydroxy Atrozine-déisopropyl	<0.010	ua/L ua/L		01		
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0.050	ua/L		0.1		
Atrozine déséthyl	<0.01	ua/L		01		i –
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0.100	ua/L		0.1		
Atrazine déséthyl déisopropyl	<0.010	ua/L		0.1		
Hydroxyterbuthylazine	<0.010	uo/L		0.1		
Simazine hydroxy	<0.030	ua/L		0.1		
Terbuméton-désethyl	<0.005	ua/L		0.1		
Terbuthylazin déséthyl Terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy	<0.005 <0.010	ua/L		0.1		
ICHTON TACAS ARTICLE TO THE GROOM STATE AND A STATE AN	10.010	ua/L		0.1		
MINERALISATION						
Calcium	23.20	ma/L				250
Chlorures Conductivité à 25°C	11	ma/L uS/cm			200	250
Magnésium	4.13	ma/L			200	1100
Potassium	0.21	ma/L				
Silicates (en ma/L de SiO2)	5.84	10(5102)/1				
Sodium	1 13	ma/L				200
Sulfates	7.3	ma/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M. Aluminium total µa/l	₹10	ua/L		1		200

Arsenic	<5 0.00F	ua/L	10	
Barvum	40.005 40.010	ma/L ma/L	- ,	- 1
Bore ma/L Cadmium	(1	ug/L	5	
Chrome total	-(5)	ua/L	50	
Cuivre	<b>&lt;0.005</b>	mq/L	2	1
Cvanures totaux	<b>45</b>	uo(CN)/L	50	
Fluorures ma/L	0.080	ma/L	2	
Mercure	<0.25	ua/L	1	
Nickel	-15	ua/L	20	
Plomb	₹5	ua/L	10	
Sélénium	45 40.005	ua/L	10	
Zinc	(0.005	ma/L		_
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	110000	11-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1		
Carbone organique total	<0.3	ma(C)/L		2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH4)	<0.05	ma/L		0.1
Nitrates (en NO3)	1.4	ma/L	50.0	540,000
Nitrites (en NO2)	<0.05	ma/L	0.5	
Phosphore total (exprimé en ma(P2O5)/L)	<0.05	\a(P2O5\/		
PARAMETRES INVALIDES				
Chloroméauat chlorure (utiliser CLMQ)	<0.02	ua/L	0	
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE				
Activité alpha alobale en Ba/L	<0.02	Bg/L		
Activité alpha globale en 8g/L Activité bêta attribuable au K40	<0.02	Bg/L Bg/L		
Activité béta alobale en Ba/L	<0.05	Bq/L		
Activité béta alob, résiduelle Ba/L	₹0.05	Bq/L		
Activité Tritium (3H)	₹7.5	Bg/L		100.0
Dose indicative	<0.1	m5v/a		0.1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES			1,5	
Bact ger revivifiables à 22°-68h	6	n/mL	7 1	1
Bact, der, revivitiables à 22 -bon Bact, der, revivitiables à 36°-44h	- 1	n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	1	1/(100mL)		0
Bact, et spores sulfito-rédu./100ml	Ô	n/(100mL)		Ö
Entérocaques /100ml-MS	o o	n/(100mL)	0	
Escherichia coli /100ml - MF	-1	n/(100mL)	0	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES,	11 00	THE STATE OF THE S		
	0.000	At		-
Acétochiore	<0.005 <0.005	uo/L	0.1	
Alachlore BendaxvI-M	<0.01	uo/L	01	
Bendiaxvi-M Boscalid	(0.020	ua/L ua/L	01	_
Cvazofamide	<0.020	ua/L	0.1	
Cymoxanil	<0 100	ua/L	01	
Dichlormide	<0.050	ua/L	0.1	
Diméthénamide	<0.010	ua/L	Ŏ1	
ESA acetochlore	<0.010	ua/L	0.1	
ESA alachlore	< 0.010	ua/L	0.1	
ESA metazachlore	< 0.100	ua/L	0.1	
ESA metolachlore	< 0.010	ua/L	0.1	
Fenhexamid	<0.050	ua/L	0.1	
Isoxaben	<0.010	ua/L	0.1	
Métazachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Métalachlore	<0.010	ua/L	0.1	
Napropamide	<0.010	ua/L	0.1	
Orvzalin OVA sastashlara	<0.100 c0.010	ua/L	0.1	
OXA decidence	<0.010 <0.010	uo/L	01	
OXA alachlore OXA metazachlore	<0.010	ua/L	01	
OXA metazachiore	<0.010	ua/L ua/L	01	
Penoxsulam	<0.010	uo/L	01	
Propachlore	<0.010	ua/L	01	
Propyzamide	<0.050	ua/L	01	
Pyroxsulame	<0.010	ua/L	01	
Tébutam	₹0.050	ua/L	0.1	
Tolylfluanide	<0.01	ua/L	0.1	
PESTICIDES ARYLOXYACIDES		11 10000000	10000	
2.4.5-T	<0.010	ua/L	0.1	T
2 4-D	<0.010	uo/L	0.1	
2.4-MCPA	<0.010	ua/L	0.1	
Clodinatop-proparayl	<0.010	ua/L	0.1	
Dichlorprop	<0.010	ua/L	0.1	
Dichlorprop-P	<0.01	ua/L	0.1	
	<0.010	ua/L	0.1	
Diclotop methyl	<0.010	uq/L	0.1	
U-potential transfer of the tr	0.010	100 CO	0.1	
Fénoxaprop-éthvi	<0.010	ua/L	WW	
Fénoxaprop-éthyl Fluazifop butyl		ua/L ua/L	0.1	
Fénoxaprop-éthvi Fluazifop butvi Mécoprop	<0.010			
Fénoxaprop-éthvi Fluazifon butvl Mécobron Mécobron-b	<0.010 <0.010	ua/L	0.1	
Diclofop méthyl Fénoxaprop-éthyl Fluazifop butyl Mécobrop Mécoprop-p Triclopyr PESTICIDES CARBAMATES	<0.010 <0.010 <0.010	ua/L ua/L	0.1 0.1	
Fénoxaprop-éthvi Fluazifon butvi Mécobron Mécobron-n Triclapyr	<0.010 <0.010 <0.010	ua/L ua/L	0.1 0.1	

Carbaryl		<0.010	ua/L	0.1	T .
Carbendazime		<0.010	ua/L	0.1	
Carbétamide		<0.010	uo/L	01	
Carbofuran		<0.010	ua/L	0.1	
Chlorprophame		(0.005	ua/L	01	
Fenoxycarbe		(0.050	ua/L	01	
Hvdroxycarbofuran-3		<0.01	uo/L	01	_
Mark to Albert Burger Market New York Control of the Control of th			The Control of the Co	0.1	
Iprovalicarb		<0.050	ua/L	71-172-	
Méthiocarb		<0.010	ua/L	0.1	
Méthomyl		<0.050	ua/L	0.1	
Molinate		<0.010	ua/L	0.1	
Propoxur		<0.010	ua/L	0.1	
Prosulfocarbe		<0.010	ua/L	0.1	
Pyrimicarbe		<0.010	ua/L	0.1	
Thiophanate methyl		<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES DIVERS					
AND THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPE				222	
2.6 Dichlorobenzamide		<0.01	ua/L	0.1	
Acétamiorid		<0.010	μα/L	0.1	
Aclonifen		<0.005	ua/L	0.1	
AMPA		<0.020	ua/L	0.1	
Anthroquinone (pesticide)		<0.05	uo/L	0.1	
Benfluraline		< 0.005	ua/L	0.1	
Benaxacor		40.005	ua/L	0.1	
Bentazone		< 0.010	ua/L	0.1	
Bifenox		<0.050	μα/L	0.1	
Bromocil		<0.01	ua/L	0.1	
Bromadiolone		40.050	ua/L	0.1	
Butraline		<0.010	ua/L	0.1	
Captane		40.005	ua/L	01	
Carfentrazone éthyle		(0.050	ua/L	01	
Chloridazone		<0.010	uo/L	01	
Chlorothalanil	-	<0.01	ua/L	01	
Clethodime		<0.010		0.1	_
#17560337/TIMES			ua/L	Total Control of the	
Clomazone		<0.010	ua/L	01	_
Clopyralid		<0.100	ua/L	0.1	
Cloquintocet-mexvl		<0.010	ua/L	0.1	
Clothianidine		<0.010	ua/L	0.1	
Cvcloxydime		<0.020	ua/L	0.1	
Cyprodinil		<0.010	ua/L	0.1	
Cvprosulfamide		<0.010	ua/L	0.1	
Desmethylnorflurazon		<0.010	ua/L	0.1	
Dichlobénil	1	<0.01	ua/L	0.1	
Dicofol	6	<0.005	ua/L	0.1	
Diflufénicanil	1/3	<0.02	ua/L	0.1	
Diméthomorphe	- CC.	<0.010	ua/L	0.1	
Dinocap		<0.01	ua/L	0.1	
Diguat	12 3	<0.020	ua/L	0.1	
Dodine	34 - 33	<0.010	ua/L	0.1	
Ethofumésate.		₹0 005	ua/L	0.1	
Famoxodone	11	<0.005	ua/L	0.1	
Fénamidone	10 10	<0.01	ua/L	0.1	
Fenoropidin		<0.010	ua/L	01	_
Fenoropimorphe		<0.050	ua/L	01	
Fibranil		<0.010	uo/L	0.1	_
Floricamide		<0.100	ua/L	0.1	
Flumioxazine		«0.050		01	
7 H = 11 T = 2 T = 1 T = 1			ua/L		
Fluauinconazole		<b>40 020</b>	μα/L	0.1	
Flurochloridone		+0.005	ua/L	0.1	
Fluroxypir		<0.100	μα/L	0.1	
Fluroxypir-meptyl		<0.100	ua/L	0.1	
Flurtamone		<0.010	ua/L	0.1	
Folpel		<0.005	ua/L	0.1	
Fosetyl-aluminium		<0.02	ua/L	0.1	
Glufosinate		<0.02	uo/L	0.1	
Glyphosate		<0.020	ua/L	0.1	
Imazamox		<0.010	ua/L	0.1	
Imidaclopride		<0.010	ua/L	0.1	
Iprodione		< 0.005	ua/L	0.1	
Isoxaflutole		< 0.100	ua/L	0.1	
Lenacile		<0.010	ua/L	0.1	
Meniguat		<0.02	ua/L	01	
Mětalaxvie		(0.010	ua/L	01	
Métaldéhyde		40.050	ua/L	01	
Norflurazon		<0.005	ua/L	0.1	
Oxadixyl		<0.010	ua/L	0.1	
Oxyfluorfene		<0.005	ua/L	0.1	_
		<0.020	ua/L	0.1	
to the Motor Control of the Annual Control of the C			LM/L		
Paraguat			con II	0.1	
Paraguat Pendiméthaline		<0.005	ua/L	0.1	
Paraguat Pendiméthaline Prochloraze		<0.005 <0.010	ua/L	0.1	
Paraguat Pendiméthaline Prochloraze Procymidone		<0 005 <0 010 <0 005	ua/L ua/L	01 01	
Paraguat Pendiméthaline Prochloraze Procymidone Pymétrozine		<0.005 <0.010 <0.005 <0.010	ua/L ua/L ua/L	01 01 01	
Paraguat Pendiméthaline Prochloraze Procymidone Pymétrazine Pyrifénax		<0.005 <0.010 <0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L ua/L	01 01 01 01	
Paraguat Pendiméthaline Prochloraze Procymirozine Pyméthazine Pyrifénox Pyriméthanil		<0.005 <0.010 <0.005 <0.010 <0.005 <0.010	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1 0.1	
Paraguat Pendiméthaline Prochloraze Procymidone Pymétrazine Pyrifénax		<0.005 <0.010 <0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L ua/L	01 01 01 01	

Ouinoxyfen	∗0.005	ua/L	0.1	
Roténone	<0.010	ua/L	0.1	
Spiroxomine	<0.050	ua/L	0.1	
Tébufénazide	<0.010	ua/L	0.1	
Tétroconazole	(0.005	ua/L	0.1	
Thioclopride	<0.010	ua/L	0.1	
Thiamethoxam	<0.010	uo/L	0.1	
Total des pesticides analysés	<0.01	ua/L	0.5	
Trifluraline	₹0.005		01	_
		ua/L		
Vinchlozoline	<0.005	ua/L	0.1	- 4
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS				
Bromoxynil	<0.030	ua/L	0.1	
Bromoxynil octanoate	<0.050	ua/L	0.1	
Dicamba	<0.100	ua/L	0.1	
Imazaméthabenz-méthyl	<0.010	ug/L	01	
Ioxynil	<0.010	ua/L	01	
5000000	10 010	4071	0.1	
PESTICIDES ORGANOCHLORES				
Aldrine	«0.005	ua/L	0.0	
Chlordane alpha	<0.005	ua/L	0.1	
Chlordane béta	< 0.005	ua/L	0.1	
DDD-2 4'	<0.005	ua/L	0.1	
DDD-4 4'	<0.005	ua/L	0.1	
DDE-2 4'	40 005	ua/L	0.1	
DDE-4 4'	₹0.005	ua/L	0.1	
C.C. Though him				
DDT-2,4"	<0.005	ua/L	01	
DDT-4.4°	<0.005	uo/L		_
Dieldrine	<0.005	ua/L	0.0	_
Dimétachlore	<0.01	ua/L	0.1	_
Endosulfon alpha	<0.005	ua/L	0.1	
Endosulfan béta	<0.005	ua/L	0.1	
Endosulfon sulfate	<0.005	μα/L	0.1	
Endosulfan total	<0.005	ua/L	0.1	
Endrine	<0.005	ua/L	0.1	
HCH alpha	<0.005	ua/L	0.1	
HCH alpha-beta-delta-aamma	<0.005	ua/L	0.1	
HCH béta	< 0.005	ua/L	0.1	
HCH delta	<0.005	ua/L	0.1	
HCH aamma (lindane)	<0.005	ua/L	0.1	
Heptachlore	<0.005	ua/L	0.0	
Heptachlore épaxyde	0.005	ua/L	0.0	
Hexachlorobenzène	40 005	ua/L	01	
Isodrine	<0.005	ua/L	0.1	
Oxadiazon	40 005	ua/L	01	
	10,003	DUT L	9.1	
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES	<i>y</i>			
Cadusafos	<0.010	ua/L	0.1	
Chlorfenvinohos	<0.010	ua/L	0.1	
Chlorméphos	< 0.005	ua/L	0.1	
Chlorpyriphoséthyl	<0.005	ua/L	0.1	
Chlorovriphos méthyl // ^	<0.005	ua/L	0.1	
Diazinon	<0.005	ua/L	0.1	
Dichlorvos	40.01	ua/L	0.1	
Diméthoate	<0.010	ua/L	01	
Ethoprophos	<0.010	uo/L	01	
Fenitrothian	(0.005	ua/L	01	
	₹0.050	74/10/	5777	_
Fenthion		ua/L	0.1	
Malathion	40.005 -0.005	ua/L	0.1	
Méthidathion	40.005	uo/L	0.1	_
Oxvdéméton méthyl	<0.010	ua/L	0.1	
Parathion éthyl	*0.005	ua/L	0.1	
Parathion méthyl	40.005	ua/L	0.1	- 1
Phoxime	40.030	ua/L	0.1	
Proparaite	<0.100	ua/L	0.1	
Quinalphos	<0.005	ua/L	0.1	
Téménhos	<0.005	ua/L	0.1	
Terbuphos	<0.005	ua/L	0.1	
Trichlorfon	<0.010	ua/L	0.1	- 1
Vamidothion	<0.010	ua/L	0.1	
PESTICIDES PYRETHRINOIDES				
The state of the s	6.655	W	27 1	
Alphaméthrine	<0.005	ua/L	0.1	
Bifenthrine		ua/L	0.1	
	<0.005		0.1	_
Cyfluthrine	< 0.005	uq/L		
Cyperméthrine	<0.005 <0.005	ua/L	0.1	
Coperméthrine Deltaméthrine	<0.005 <0.005 <0.005	ua/L ua/L	0.1	
Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.010	ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1	
Cvperméthrine Deltaméthrine	<0.005 <0.005 <0.005	ua/L ua/L	0.1	
Cyperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.010	ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1	
Cvperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cvhalothrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.010 <0.005	μα/L μα/L μα/L μα/L μα/L	0.1 0.1 0.1	
Cvperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cyhalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.010 <0.005 <0.010	ua/L ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1 0.1	
Cvperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cvhalothrine Piperonii butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES	<0.005 <0.005 <0.005 <0.010 <0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	01 01 01 01 01 01	
Coperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cohalothrine Piperanii butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES Azoxystrobine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.010 <0.005 <0.010 <0.005	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	01 01 01 01 01 01	
Coperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cohalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES Azoxystrobine Fluoxastrobine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.010 <0.005 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	01 01 01 01 01 01	
Cvperméthrine Deltaméthrine Fenoropathrine Lambda Cvhalothrine Piperanil butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES Azoxystrobine Fluoxastrobine Kresoxim-méthyle	<0 005 <0 005 <0 005 <0 010 <0 010 <0 005 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010	00/L 00/L 00/L 00/L 00/L 00/L 00/L 00/L	01 01 01 01 01 01	
Coperméthrine Deltaméthrine Fenpropathrine Lambda Cohalothrine Piperonil butoxide Tefluthrine PESTICIDES STROBILURINES Azoxystrobine Fluoxastrobine	<0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.005 <0.010 <0.005 <0.010 <0.010 <0.010 <0.010	ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L ua/L	01 01 01 01 01 01	

40.005	ua/L	0.1	
0.000		- 1 27 1	_
	100000		_
	77117		
		The state of the s	
			-
	uq/L		
	ua/L		
<0.010	ua/L	0.1	
<0.010	ua/L	0.1	
40.005	un/l	0.1	
			_
			_
	1-11-1	71177	_
4			_
			-
	ua/L		
	ua/L	0.1	
<0.005	ua/L	0.1	
<0.005	ua/L	0.1	
<b>40 005</b>	ua/L	0.1	
<0.01	ua/L	0.1	
<0.005		0.1	
<0.005	ua/L	0.1	
0.020	- 6	0.5	
		The state of the s	_
	ua/L	The state of the s	
<0.010	ua/L		
<0.010	ua/L	0.1	
<0.010	ua/L	0.1	
< 0.010	μα/L	0.1	
< 0.030	ua/L	0.1	
		0.1	
	CO. 170. C		
	77.777.77	C+570	
The second second second second			
	0.0000000000000000000000000000000000000		-
<0.010	ua/L	0.1	
<0.010	ua/L	0.1	1
		0.1	
7.000		7.7%	
Carerer	1 (1320 <b>0)</b> 1 (131)	A	-11
			_
<0.01	uq/L	0.1	
<0.010	µa/L	0.1	
<0.010	uq/L	0.1	
<0.030	ua/L	0.1	
40.030	ua/L	01	
	un/I	0.1	
< 0.010	ua/L	0.1	-
	ua/L ua/L ua/L	0.1 0.1 0.1	
	<0 010 <0 005 <0 005 <0 001 <0 010 <0 010 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 005 <0 001 <0 000 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <0 010 <p< td=""><td>  O 0 10</td><td>  &lt;0.010</td></p<>	O 0 10	<0.010

Annexe n°7 : Examen de conformité à l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements relevant notamment de la rubrique 1.3.1.0

Numéro article	Résumé du contenu de l'article	Examen de conformité
Article I Dispositions générales	Sont visés par le présent arrêté les prélèvements soumis à déclaration au titre des rubriques:  -1.1.2.0, relative aux prélèvements permanents ou temporaires issus d'un sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, dans les eaux souterraines, par pompage, par drainage, par dérivation ou tout autre procédé;  -1.2.1.0, 1.2.2.0 relatives aux prélèvements permanents ou temporaires issus d'une installation ou d'un ouvrage dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou conal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe; -1.3.1.0 relative aux prélèvements d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-3 (2°) du code de l'environnement, ont prévu l'abaissement des seuils.	Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sant en ZRE, le prélèvement est soumis à déclaration au titre de la rubrique 13.10 et est dans concerné par cet arrêté. CONFORME
Article 2 Dispositions générales.	Respecter les engagements et valeurs annoncés dans le dossier de déclaration, notamment en ce qui concerne le ou les lieux de prélèvements, débits instantanés maximum et volumes annuels maximums prélèvés.  Ne pas dépasser les seuils de déclaration ou d'autorisation des autres rubriques de la nomenclature sans en avoir fait au préalable la déclaration ou la demande d'autorisation et avoir obtenu le récépissé de déclaration ou l'autorisation.  Toute modification notable apportée aux auvrages ou installations de prélèvement, à leur localisation, leur mode d'exploitation, aux caractéristiques principales du prélèvement lui-même (débit, valume, période), tout changement de type de moyen de mesure ou de mode d'évaluation de celui-ci, ainsi que tout autre changement notable des éléments du dassier de déclaration initiale doit être parté, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet.	Par Arrêté préfectoral du 19 juillet 1994, la commune d'Orgibet est classée en zone de répartition des eaux. Le débit maximun prélevé sera inférieur à 8 m²/h (D).  Les engagements et valeurs annoncés dans le dossier de déclaration ont fait l'objet d'une analyse prospective de la part de SMDEA afin d'en assurer leur respect dans le temps.  Tout changement qui modifierait substantiellement les conditions de la déclaration sur les captages de la déclaration sur les captages de la Lamousquère Cap réservoir » et « Paillot e sera parté à la connaissance du préfet.  CONFORME
Article 3 Conditions d'implantation des ouvrages et installations de prélèvement,	Choix du site d'implantation des ouvrages de prélèvement en évitant toute surexploitation ou dégradation significative de la ressource en eau, superficielle ou souterraine, déjà affectée à la production d'eau destinée à la consommation humaine ou à d'autres usages dans le cadre d'activités régulièrement exploitées	Les captuges de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont déjà installés depuis plusieurs décennies sans qu'ait été notée quelcanque dégradation significative ou surexplaitation de la ressource en eau. CONFORME
Article 4 Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.	Prendre les dispositions nécessaires pour prévenir tout risque de pollution des eaux par les carburants et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux.	Comme Indiqué dans l'analyse des incidences, les travaux et l'exploitation des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et » Paillol » n'engendreront pas d'altérations de la qualité de l'eau. CONFORME

Numéro article	Résumé du contenu de l'article	Examen de conformité
Article 5 Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.	Le débit instantané du prélèvement et le volume annuel prélèvé ne doivent en aucun cas être supérieurs respectivement au débit et volume annuel maximum mentionnés dans la déclaration.  Le débit instantané est, si nécessaire, ojusté de manière à :  - permettre le maintien en permanence de la vie, la circulation, la reproduction des espèces piscicoles qui peuplent le cours d'eau où s'effectue le prélèvement ;  - respecter les orientations, restrictions ou interdictions applicables dans les zones d'expansion des crues et les zones concernées par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux, un plan de prévention des risques naturels, un périmètre de protection d'un point de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, un périmètre de protection des sources d'eau minérale naturelle ou un périmètre de protection des stockages souterrains.	Les prélèvements de « Lamousquère Capréservair » et « Paillal » sont des prélèvements de source.  Sans objet  Les prélèvements sont justement destinés à la consommation humaine, et la déclaration est établie en complément au dassier de demande de DUP pour la dérivation de l'eau et la protection des captages.  CONFORME
Article 6 Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.	Le préfet peut, sans que le bénéficiaire de la déclaration puisve s'y opposer ou solliciter une quelconque indemnité, réduire ou suspendre temparairement le prélèvement dans le cadre des mesures prises au titre du décret n° 92-1041 du 24 septembre 1992 relatif à la limitation ou à la suspension provisoire des usages de l'éau.	Sans offet sur la déclaration.
Article 7 Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement	Les ouvrages et installations de prélèvement d'eau doivent être conçus de fuçon à éviter le gaspillage d'eau. A ce titre, le bénéficiaire prend des dispositions pour limiter les pertes des ouvrages de dérivation, des réseaux et installations alimentés par le prélèvement dont il a la charge.	Tel qu'indiqué au chapitre B.VI.3, le SMDEA pratique, pour l'UDI de « Orgibei Lamousquère », une gestion économe de la ressource en eau (étude des bruits de fond, recherche de fuites). S'agissant de captages de sources, seule l'eau nécessaire aux besoins de l'UDI est prélevée, le surplus est restitué au milieu naturel au niveau des captages.  CONFORME
Article 8 Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.	Chaque ouvrage et installation de prélèvement est équipé de moyens de mesure ou d'évaluation appropriés du volume prélèvé et d'un système permettant d'afficher en permanence les références du récépisse de déclaration.	L'UDI « Orgibet Lamousquère » comporte un compteur général permettant de relever les volumes prélevés. Le récépissé de déclaration sera joint au registre de tenue du compteur. CONFORME
Article 9 Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.	Les moyens de mesure et d'évaluation du volume prélevé daivent être régulièrement entretenus, contrôlés et, si nécessaire, remplacés, de façon à fournir en permanence une information fiable.	Le SMDEA veille au bon fonctionnement des compteurs mis en place sur l'UDI « Orgibet Lamousquère » CONFORME
Article 10	Consigner sur un registre ou cahier les éléments du suivi de l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement	Le SMDEA tient un registre des relevés de compteurs et consigne les éléments du

Numéro article	Résumé du contenu de l'article	Examen de conformité
Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.	(valeurs des volumes prélevés, périodes de fonctionnement de l'ouvrage, incidents eurvenus dans l'exploitation, entretiens)	suivi de l'explaitation des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol ». CONFORME
Article 11 Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.	Communiquer au préfet, dans les deux mois suivant la fin de chaque année civile ou la campagne de prélèvement pour les prélèvements saisonniers, un extrait ou une synthèse du registre ou cahier visé à l'article 10.	Le SMDEA se charge de la communication des éléments attendus par le préfet, en particulier pur l'établissement du RPQS. CONFORME
Article 12 Conditions d'arrêt d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.	Fermeture des ouvrages de prélèvements ou mise hors service en dehars des périodes d'exploitation et en cas de délaissement provisaire afin d'éviter tout mélange ou pollution des equix.	Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillal » fonctionnent en continu sur l'année. En cas de délaissement provisoire les captages seront mis hors service.  CONFORME
Article 13 Conditions d'arrêt d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.	Informer le préfet en cas de cessation définitive des prélèvements et remise en état des lieux.	En cas de cessation définitive du prélèvement des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » le SMDEA informera le préfet. CONFORME
Article 14 Dispositions diverses.	Le déclarant est tenu de laisser accès aux agents chargés du contrôle.	Sans effet sur lo déclaration.
Article 15 Dispositions diverses.	Si le déclarant veut obtenir la modification de certaines des prescriptions applicables à l'installation, il en fait la demande au préfét.	Tout changement qui modifieralt substantiellement les conditions de la déclaration sur les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sera porté à la connaissance du préfet. Sans effet sur la déclaration en cours.
Articles 16 et 17 Dispositions diverses.	Relatifs aux modalités d'application de l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration.	Sans effet sur la déclaration en cours.